ŒUVRES

D'AUG. THIERRY.

Digitized by Google

310

IMPRIMERIE DE N.-J. GREGOIR,
Rue au Lin, N° 20.

Digitized by Google

310/a

7.3.315
25805

Digitized by Google

HENRI VIII & ANNE DE BOULEN.





K 2°   7.3.315
28805   211

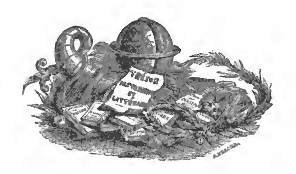
ŒUVRES

D'AUG. THIERRY.

TOME SIXIÈME.

DIX ANS

D'ÉTUDES HISTORIQUES.



BRUXELLES.
N.-J. GREGOIR, V. WOUTERS ET Cie, ÉDITEURS,
RUE AU LIN, N° 20, PRÈS DE LA PLACE St-GÉRY.

1839.

Digitized by Google

PRÉFACE.

HISTOIRE DE MES IDÉES ET DE MES TRAVAUX HISTORIQUES.

—

Ce volume renferme à peu près tout ce que j'ai écrit sur des sujets historiques, en-dehors de mes deux ouvrages, et complète ainsi l'œuvre des dix années (de 1817 à 1827) durant lesquelles il m'a été donné de poursuivre sans interruption le cours de mes études. Dans cette série de morceaux disposés chronologiquement, d'après l'ordre de la composition, on peut suivre, en quelque sorte, de progrès en progrès, les idées qui, successivement mûries et développées par un travail assidu, ont eu, pour dernière expression, l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, et les *Lettres sur l'Histoire de France*. Ces tâtonnements d'un jeune homme qui cherche à se frayer des voies nouvelles, ce débrouillement d'une pensée, d'abord confuse et hasardée, et qui peu à peu s'élève par l'étude patiente des faits jusqu'à la précision scientifique, ces simples pages, ébauche première de ce qui, plus tard, a formé des volumes, ces variantes sacrifiées pour quelque chose de

plus complet ou de plus achevé ; tout cela, si je ne m'abuse, peut n'être pas dépourvu d'intérêt, soit pour les personnes qui, ayant approuvé le résultat final de mes travaux, seraient curieuses de connaître chaque point de la route que j'ai parcourue, soit pour celles qui se plaisent à observer comment procède l'esprit humain dans ses développements individuels. Pour que l'expérience fût complète en ce qui me concerne, j'ai joint au recueil de mes essais antérieurs à 1828 un morceau composé en 1833, morceau qui fait partie d'un grand travail entrepris au milieu de la souffrance, et pour lequel sinon la force, au moins le courage, ne me manquera pas. Ainsi, l'œil du lecteur pourra suivre tous les pas que j'ai faits dans la carrière historique, depuis le premier jusqu'au dernier, et embrasser, d'une seule vue, toutes les modifications d'idées, de style, de manières, à travers lesquelles j'ai passé, pour arriver au point où je suis, qui, je le crois bien, sera mon point d'arrêt.

Une chose qui peut-être sera remarquée, c'est que, dès le début de mes tentatives en histoire, mon attention s'est fixée, comme par instinct, sur le sujet que dans la suite j'ai traité avec le plus d'étendue. En 1817, je coopérais à la rédaction du *Censeur Européen*, la plus grave et en même temps la plus aventureuse en théories, des publications libérales de cette époque. A la haine du despotisme militaire, fruit de la réaction des esprits contre le régime impérial, se joignait en moi une profonde aversion des tyrannies révolutionnaires, et, sans aucun parti pris pour une forme quelconque de gouvernement, un certain dégoût pour les institutions anglaises, dont nous n'avions alors qu'une odieuse et ridicule singerie. Un jour, que, pour étayer cette opinion sur un examen historique, je venais de relire attentivement quelques chapitres de Hume, je fus frappé d'une idée qui me parut un trait de lumière, et je m'écriai en fermant le livre : « *Tout cela date d'une conquête; il y a une conquête là-dessous.* » Sur-le-champ je conçus le projet de refaire, en la considérant de ce nouveau point de vue, l'histoire des révolutions d'Angleterre, et la première partie de mon esquisse historique, le premier essai que j'eusse jamais tenté en ce genre, parut bientôt dans le *Censeur Européen*.

Ce morceau, extrêmement sommaire, conduisait le lecteur depuis l'invasion normande, au onzième siècle, jusqu'à la mort de Charles 1er. La révolution de 1640 s'y présentait sous l'aspect

BK2 7.3.315 28805

315

d'une grande réaction nationale contre l'ordre de choses établi, six siècles auparavant, par la conquête étrangère. J'aurais dû m'arrêter là ; il y avait assez de hardiesse, ou, pour mieux dire, de témérité : mais mon ardeur en politique et mon inexpérience en histoire me firent aller plus loin, et, avec les mêmes formules, *Conquête et Asservissement*, *Maîtres et Sujets*, je poursuivis, en détaillant davantage le récit des événements politiques, jusqu'à la fin du règne de Charles II. Je voyais, dans l'élévation de Cromwell et le triomphe du parti militaire sur tous les autres partis de la révolution, une nouvelle conquête traîtreusement opérée à l'ombre du drapeau national. La restauration des Stuarts par l'armée de Monck me semblait un pacte d'alliance, à profits communs, entre les anciens et les nouveaux conquérants [1]. Après beaucoup de temps et de travail perdus pour obtenir ainsi des résultats factices, je m'aperçus que je faussais l'histoire, en imposant à des époques entièrement diverses des formules entièrement identiques. Je résolus de changer de route et de laisser à chaque période sa forme et sa couleur particulières; mais je ne renonçai point à l'idée de rattacher fortement au fait de la conquête normande toute l'histoire moderne de l'Angleterre. Ce grand fait, escorté de toutes ses conséquences sociales, avait frappé mon imagination, comme un problème non résolu, plein de mystères et d'uue haute importance, sous le double rapport de la politique et de l'histoire.

Vers le même temps, je commençai à me préoccuper d'une autre idée historique, dont l'influence n'a pas été moins grande sur mes travaux postérieurs; c'est celle de la révolution communale. Sur la simple lecture des écrivains modernes de l'histoire de France, il me parut que l'affranchissement des communes était tout autre chose que ce qu'ils en racontaient; que c'était une véritable révolution sociale, prélude de toutes celles qui ont élevé graduellement la condition du tiers-état ; que là se trouvait le berceau de notre liberté moderne, et qu'ainsi la roture, aussi bien que la noblesse de France, avait une histoire et des ancêtres. J'écrivais en 1817, dans un article sur la correspondance de Benjamin Franklin : « On nous

[1] Cette continuation fut publiée dans les tomes V, VIII et XI du Censeur Européen, qui parurent entre 1817 et 1819; je ne la donne point ici, quoique sa suppression laisse une lacune d'une année (1818) dans la série de mes travaux historiques. Il est bon de faire une part à l'oubli.

» parle toujours d'imiter nos aïeux ; que ne suivons-nous donc ce » conseil ? Nos aïeux, c'étaient ces artisans qui fondèrent les com- » munes, qui imaginèrent la liberté moderne. Nos aïeux n'étaient » pas loin des mœurs présentes de l'Amérique : ils en ont eu la » simplicité, le bon sens, le courage civil. Il ne tint pas à ces » hommes énergiques que toute l'Europe ne devînt franche, il y a » six siècles ; si ce qu'ils voulaient ne se fit point, ce fut la faute » des temps et non leur faute : la barbarie était trop vivace ; elle » avait partout des racines. Quand elle s'attribuait seule, de droit » exclusif, la liberté, la richesse, l'honneur, pouvait-on facilement » élever une autre liberté, d'autres richesses, un autre honneur, » hors de son domaine et contre elle ? Un cri fut jeté par la civilisa- » tion impatiente de ses entraves, et soudain l'Europe fut parsemée » de nations nouvelles, étrangères à tout ce qui vivait à l'entour, » et se cherchant l'une l'autre pour s'unir. Mais elles ne purent se » faire un chemin au travers de ces masses d'hommes sauvages et » guerriers, qui les cernaient de toutes parts. Elles restèrent iso- » lées ; elles périrent. Toutefois, si nos pères n'eurent pas la fortune, » le courage et la vertu ne leur manquèrent point... [1] »

Pour colorer ce tableau de l'âge d'or des libertés communales, mon imagination appliquait aux villes de France ce que j'avais lu des républiques italiennes du moyen âge : il me semblait qu'en cherchant bien dans notre histoire, qu'en remuant les chroniques et les archives, nous devions trouver quelque chose d'analogue à ce que les historiens du treizième siècle racontent des communes de Milan, de Pise ou de Florence. C'est ainsi que vinrent en moi les premiers regrets de ce que la France manquait d'une histoire vraiment nationale, et la première velléité de me tourner vers les études à l'aide desquelles je pourrais retrouver quelques traits perdus de cette histoire. En 1818, j'écrivais ce qui suit : « Quel est » celui de nous qui n'a pas entendu parler d'une classe d'hommes » qui, dans le temps où les barbares inondaient l'Europe, con- » servait, pour l'humanité, les arts et les mœurs de l'industrie ? » Outragés, dépouillés, chaque jour, par leurs vainqueurs et leurs » maîtres, ils ont subsisté péniblement, ne rapportant de leurs » travaux que la conscience de faire bien, et de garder en dépôt la

[1] Censeur Européen, t. IV, p. 105.





» civilisation pour leurs enfants et pour le monde. Ces sauveurs de » nos arts, c'étaient nos pères : nous sommes les fils de ces serfs, » de ces tributaires, de ces bourgeois, que des conquérants dévo- » raient à merci : nous leur devons tout ce que nous sommes. A leurs » noms se rattachent des souvenirs de vertu et de gloire ; mais ces » souvenirs brillent peu, parce que l'histoire qui devait les trans- » mettre était aux gages des ennemis de nos pères. Nous n'y trou- » verions point le dévouement frénétique du guerrier sauvage qui » s'immole pour son chef et cherche la mort en la donnant, mais » la passion de l'indépendance personnelle, mais le courage de » l'homme civilisé, qui se défend et n'attaque point, mais la persé- » vérance dans le bien qui triomphe de tout. Voilà notre patrimoine » d'honneur national ; voilà ce que nos enfants devraient lire sous » nos yeux. Mais, esclaves affranchis d'hier, notre mémoire ne nous » a rappelé longtemps que les familles et les actions de nos maîtres ; » il n'y a pas trente ans que nous nous avisâmes que nos pères étaient » la nation. Nous avons tout admiré, tout appris, hors ce qu'ils ont » été et ce qu'ils ont fait. Nous sommes patriotes, et nous laissons » dans l'oubli ceux qui, durant quatorze siècles, ont cultivé le sol » de la patrie, souvent dévasté par d'autres mains : les Gaules étaient » avant la France... [1] »

Comme l'indiquent les derniers mots et d'autres passages de ce fragment, le problème de la conquête normande m'avait conduit, par la puissance de l'analogie, à m'occuper du grand problème des invasions germaniques et du démembrement de l'empire romain. Mon attention, absorbée jusque-là par des théories d'ordre social, des questions de gouvernement et d'économie politique, se porta, avec curiosité, vers l'immense désordre qui, dans le sixième siècle, avait succédé, pour une grande partie de l'Europe, à la civilisation romaine. Je crus apercevoir, dans ce bouleversement si éloigné de nous, la racine de quelques-uns des maux de la société moderne : il me sembla que, malgré la distance des temps, quelque chose de la conquête des barbares pesait encore sur notre pays, et que, des souffrances du présent, on pouvait remonter, de degré en degré, jusqu'à l'intrusion d'une race étrangère au sein de la Gaule, et à sa domination violente sur la race indigène. Afin de me confirmer

[1] Censeur Européen, t. VII, p. 250.

dans cette vue qui allait m'ouvrir, à ce que je pensais, un arsenal d'armes nouvelles pour la polémique où j'étais engagé contre les principes et les tendances du gouvernement, je me mis à étudier et à extraire tout ce qu'il y avait d'écrit, *ex professo*, sur l'ancienne monarchie française et sur les institutions du moyen âge, depuis les recherches de Pasquier, de Fauchet et des autres savants du seizième siècle, jusqu'à l'ouvrage de Mably et à celui de M. de Montlosier, le plus récent qu'il y eût alors sur cette matière [1]. Toute l'année 1819 fut employée à ce travail; je n'oubliai rien, ni les jurisconsultes, ni les feudistes, ni les commentateurs du droit costumier. Cette longue et fatigante revue se termina par une lecture qui fut pour moi un véritable délassement, celle du Glossaire de Ducange [2]. J'étudiai à fond, dans cet admirable livre, la langue politique du moyen âge; et pour remonter jusqu'aux racines de cette langue semi-romaine, semi-barbare, je fis, à l'aide de ce que je savais d'allemand et d'anglais moderne, des études sur les anciens idiomes germaniques et scandinaves.

J'avais parcouru le cercle entier des ouvrages de seconde main, j'étais sur la voie des sources de l'histoire moderne; mais je ne me faisais pas encore une idée bien nette de ce que j'allais y puiser en les abordant. Toujours préoccupé d'idées politiques et du triomphe de la cause à laquelle j'avais dévoué ma plume, si je songeais à devenir historien, c'était à la manière des écrivains de l'école philosophique, pour abstraire du récit un corps de preuves et d'arguments systématiques, pour démontrer sommairement, et non pour raconter avec détail. Toutefois, en groupant les faits dans ma pensée, pour en former des séries plus ou moins logiques, je me piquai d'un scrupule que n'avaient pas eu mes devanciers, et dont j'avais manqué moi-même dans mes premiers Essais sur l'histoire d'Angleterre. Je m'imposai la loi de ne point brouiller les couleurs et les formules, de laisser à chaque époque son originalité, en un mot, de respecter sévèrement l'ordre chronologique dans la physionomie morale de l'histoire, comme dans la succession des événements. Sous l'influence de cette disposition, je changeai de style et de manière; mon ancienne roideur s'assouplit; ma narration

1 Les Essais sur l'histoire de France, par M. Guizot, cet ouvrage d'une érudition si complète et d'une portée de vue si supérieure, n'ont paru qu'en 1822.

2 Glossarium ad Scriptores mediæ et infimæ latinitatis (6 volumes in-fol.).

devint plus continue; parfois même elle se colora de quelques nuances locales et individuelles. Les signes de ce changement peuvent se remarquer dans mes articles de 1819, sur la restauration de 1660 et sur la révolution de 1688. Ces morceaux, avec les trois qui précèdent et les six premiers de la seconde partie, portent l'empreinte de mes nouvelles études et celle des opinions politiques que je professais alors de toute la conviction de mon âme : c'était, comme je l'ai déjà dit, l'aversion du régime militaire jointe à la haine des prétentions aristocratiques et des hypocrisies de la restauration, sans aucune tendance précisément révolutionnaire. J'aspirais avec enthousiasme vers un avenir, je ne savais trop lequel, vers une liberté dont la formule, si je lui en donnais une, était celle-ci : *Gouvernement quelconque, avec la plus grande somme possible de garanties individuelles, et le moins possible d'action administrative.* Je me passionnais pour un certain idéal de dévouement patriotique, de pureté incorruptible, de stoïcisme sans morgue et sans rudesse, que je voyais représenté, dans le passé, par Algernon Sidney, et, dans le présent, par M. de Lafayette.

Le premier usage que je fis de mes études sur les anciennes langues du Nord et sur les institutions du moyen âge, fut de rentrer, avec leur aide, dans l'histoire d'Angleterre et de m'y enfoncer plus avant. Jusque-là je n'avais guère fait que promener, pour ainsi dire, ma vue sur les événements postérieurs à la conquête normande : cette fois, je remontai beaucoup plus haut, et je me mis à étudier la période anglo-saxonne, travail que me facilita singulièrement l'ouvrage, si plein de science, du respectable Sharon-Turner. La prodigieuse quantité de détails que renferme cet ouvrage, sur les mœurs et l'état social des conquérants germains de la Grande-Bretagne et sur les Bretons indigènes, les nombreuses citations de poésies originales, soit des bardes celtiques, soit des scaldes septentrionaux, m'attachèrent par un genre d'intérêt que je n'avais pas encore éprouvé dans mes recherches. L'ordre de considérations générales et purement politiques où je m'étais renfermé jusqu'alors, me sembla, pour la première fois, trop aride et trop borné. Je me sentis une forte tendance à descendre de l'abstrait au concret, à envisager sous toutes ses faces la vie nationale, et à prendre pour point de départ, dans la solution du problème de l'antagonisme des différentes classes d'hommes au sein de

la même société, l'étude des races primitives dans leur diversité originelle. Je tournai donc mon attention vers l'histoire spéciale de chacune des branches de la population actuelle des îles britanniques.

Je commençai par l'histoire d'Irlande, dont je ne savais alors que ce qu'en rapportent les écrivains de celle d'Angleterre, c'est-à-dire très-peu de chose. A mesure que les faits particuliers de cette histoire se déroulaient devant mes yeux, une lumière inattendue venait éclairer le grand problème à la solution duquel allaient aboutir toutes mes recherches, le problème de la conquête au moyen âge et de ses résultats sociaux. En effet, l'empreinte de la conquête est marquée sur chaque page des annales du peuple irlandais; toutes les conséquences de ce fait primitif, si difficiles à reconnaître et à suivre dans les autres histoires, se présentent dans celle-ci avec une netteté, avec un relief, qui frappent la vue. C'est là qu'apparait, sous l'aspect le moins douteux, avec des formes pour ainsi dire palpables, ce qu'il faut deviner ailleurs : la longue persistance de deux nations ennemies sur le même sol, et la diversité des luttes politiques, sociales, religieuses, qui dérivent, comme d'un fonds inépuisable, de cette hostilité originelle; l'antipathie de races survivant à toutes les révolutions des mœurs, des lois et du langage, se perpétuant à travers les siècles, quelquefois sourde, plus souvent flagrante, cédant par intervalle aux sympathies que font naître la communauté d'habitation et l'amour instinctif du pays, puis se réveillant tout à coup et séparant de nouveau les hommes en deux camps ennemis. Ce grand et triste spectacle, dont la malheureuse Irlande est le théâtre depuis sept cents ans, fit apparaître devant moi, d'une manière en quelque sorte dramatique, ce que j'entrevoyais confusément au fond de l'histoire des monarchies européennes. C'était un commentaire vivant, qui plaçait la réalité en face de mes conjectures, et m'indiquait la route que je devais suivre, si je voulais, sans péril pour la vérité, appeler dans mon travail l'imagination à l'aide des facultés logiques, et joindre quelque peu de divination à la recherche et à l'analyse des faits.

L'histoire particulière de l'Écosse, quoique moins riche en points de vue de ce genre, m'offrit pareillement, comme une base solide d'inductions et de similitudes, l'éternelle hostilité de race des montagnards et des gens de la plaine, hostilité dramatisée d'une

manière si vive et si originale dans plusieurs des romans de Walter Scott. Mon admiration pour ce grand écrivain était profonde ; elle croissait à mesure que je confrontais dans mes études sa prodigieuse intelligence du passé avec la mesquine et terne érudition des écrivains modernes les plus célèbres. Ce fut avec un transport d'enthousiasme que je saluai l'apparition du chef-d'œuvre d'*Ivanhoe*. Walter Scott venait de jeter un de ses regards d'aigle sur la période historique vers laquelle, depuis trois ans, se dirigeaient tous les efforts de ma pensée. Avec cette hardiesse d'exécution qui le caractérise, il avait posé, sur le sol de l'Angleterre, des Normands et des Saxons, des vainqueurs et des vaincus encore frémissant l'un devant l'autre, cent vingt ans après la conquête. Il avait coloré en poëte une scène du long drame que je travaillais à construire avec la patience de l'historien. Ce qu'il y avait de réel au fond de son œuvre, les caractères généraux de l'époque où se trouvait placée l'action fictive et où figuraient les personnages du roman, l'aspect politique du pays, les mœurs diverses et les relations mutuelles des classes d'hommes, tout était d'accord avec les lignes du plan qui s'ébauchait alors dans mon esprit. Je l'avoue, au milieu des doutes qui accompagnent tout travail consciencieux, mon ardeur et ma confiance furent doublées par l'espèce de sanction indirecte qu'un de mes aperçus favoris recevait ainsi de l'homme que je regarde comme le plus grand maître qu'il y ait jamais eu en fait de divination historique.

Cependant, dès les premiers mois de 1820, j'avais commencé à lire la grande collection des Historiens originaux de la France et des Gaules. A mesure que j'avançais dans cette lecture, à la vive impression de plaisir que me causait la peinture contemporaine des hommes et des choses de notre vieille histoire se joignait un sourd mouvement de colère contre les écrivains modernes, qui, loin de reproduire fidèlement ce spectacle, avaient travesti les faits, dénaturé les caractères, imposé à tout une couleur fausse ou indécise. Mon indignation augmentait à chaque nouveau rapprochement qu'il m'arrivait de faire entre la véritable histoire de France, telle que je la voyais face à face dans les documents originaux, et les plates compilations qui en avaient usurpé le titre, et propagé, comme articles de foi, les plus inconcevables bévues dans le monde et dans les écoles. Curieux de pousser à bout l'examen de cet

étrange contraste, je ne bornais plus, comme autrefois, mon exploration à une série de faits déterminée, à la recherche des éléments d'un seul problème : j'abordais toutes les questions, je relevais toutes les erreurs, et je laissais une libre carrière à ma pensée, dans le vaste champ de l'érudition et de la controverse historique.

Au calme d'esprit, avec lequel je parcourais ce labyrinthe de doutes et de difficultés, il me semblait que je venais enfin de rencontrer ma véritable vocation. Cette vocation, que j'embrassai dès lors avec toute l'ardeur de la jeunesse, c'était, non de ramener isolément un peu de vrai dans quelque coin mal connu du moyen âge, mais de planter, pour la France du dix-neuvième siècle, le drapeau de la réforme historique. Réforme dans les études; réforme dans la manière d'écrire l'histoire; guerre aux écrivains sans érudition qui n'ont pas su voir, et aux écrivains sans imagination qui n'ont pas su peindre; guerre à Mézerai, à Velly, à leurs continuateurs et à leurs disciples[1]; guerre enfin aux historiens les plus vantés de l'école philosophique, à cause de leur sécheresse calculée, et de leur dédaigneuse ignorance des origines nationales : tel fut le programme de ma nouvelle tentative. J'allais jeter ce cri de ralliement, et faire appel, dans les colonnes du *Censeur Européen*, aux hommes disposés à m'entendre et à sympathiser avec moi, lorsque la tribune d'où je parlais, ou, en termes moins ambitieux, lorsque l'entreprise politico-littéraire, conduite pendant six ans, malgré de nombreuses persécutions, par mes honorables amis MM. Comte et Dunoyer, succomba sous la censure qui venait d'être rétablie.

Un mois après, je fis proposer aux administrateurs du *Courrier Français* une série de Lettres sur l'histoire de France, et ma collaboration fut agréée. La première de ces Lettres, que j'aurais pu intituler mon manifeste, parut le 13 juillet 1820. Comme elle a presque entièrement disparu dans les éditions subséquentes, j'en donne ici le texte primitif, sauf quelques corrections de style. La rénovation de l'histoire de France, dont je signalais vivement le besoin, se présentait à moi sous deux faces, l'une scientifique et l'autre politique. J'invoquais à la fois une complète restauration de la vérité altérée ou méconnue, et une sorte de réhabilitation pour

[1] Aucune portion de l'Histoire des Français, par M. de Sismondi, n'avait encore paru ; les trois premiers volumes de ce bel ouvrage furent publiés en 1821.

les classes moyennes ou inférieures, pour les aïeux du tiers-état, mis en oubli par nos historiens modernes. Né roturier, je demandais qu'on rendît à la roture sa part de gloire dans nos annales, qu'on recueillît, avec un soin respectueux, les souvenirs d'honneur plébéien, d'énergie et de liberté bourgeoise; en un mot, qu'à l'aide de la science unie au patriotisme, on fît sortir de nos vieilles chroniques des récits capables d'émouvoir la fibre populaire. Sans doute je m'exagérais la possibilité de mettre en scène le peuple à toutes les époques de notre histoire; mais cette illusion même prêtait à mes paroles plus de chaleur et d'entraînement. Dès l'apparition de ma seconde Lettre, je fus traité en ennemi par les journalistes du parti anti-libéral : on m'accusait de vouloir amener un démembrement de la France, et d'ébranler la monarchie française, en lui retranchant malignement cinq siècles d'antiquité. La censure mutila plusieurs de mes pages, et biffa, de son encre rouge, ma dissertation sur la véritable époque de l'établissement de la monarchie [1].

Malgré ces attaques officielles, je poursuivais tranquillement ma route, lorsque des traverses inattendues vinrent m'assaillir. A mesure que j'entrais plus avant dans la discussion, soit de la méthode suivie par nos historiens, soit des bases même de notre histoire, la teinte politique s'effaçait, l'érudition se montrait sans entourage; l'intérêt de mes articles devenait spécial et borné aux seuls esprits curieux de la science. A Paris, on me lisait toujours avec plaisir; mais je soulevai contre moi une partie de la clientelle de province. Plusieurs lettres, pleines de mécontentement, arrivèrent l'une après l'autre; je ne sais plus d'où elles étaient écrites; mais elles parlaient avec tant d'aigreur de ces longs articles, *bons pour le Journal des Savants*, que l'administration du *Courrier* craignit une désertion d'abonnés. On me pria de changer de sujet, en m'objectant, d'une manière aimable, la variété de mes publications dans le *Censeur Européen*. Je répondis que j'avais fait vœu de ne plus écrire que sur des matières historiques; et, au mois de janvier 1821, je cessai de prendre part à la rédaction du *Courrier Français*.

Ce ne fut pas sans regrets que je me vis contraint d'interrompre

1 Neuvième Lettre dans les trois dernières éditions.

mes publications hebdomadaires. Ce genre de travail sans continuité, sans suite bien précise, convenait parfaitement à la fougue aventureuse de ma critique, et, je dois le dire, au peu de maturité qu'avaient alors mes études sur l'histoire de France. J'étais loin de me sentir convenablement préparé pour traiter les mêmes questions dans un ouvrage de longue haleine, conçu à tête reposée et exécuté avec méthode. Mais, si je me jugeais moi-même faible de ce côté, j'avais déjà de la confiance dans mes vues sur l'histoire d'Angleterre, et sur cette question de la conquête qui n'avait cessé de s'agrandir pour moi, à chacune de mes nouvelles excursions dans le champ de l'histoire du moyen âge. Je me tournai donc encore une fois vers mon ancien sujet de prédilection, et je l'abordai plus hardiment, et avec plus de science des faits, plus d'élévation dans le point de vue et une compréhension plus large. Tout ce que j'avais lu depuis quatre ans, tout ce que je savais, tout ce que je sentais, venait s'encadrer dans le plan que je conçus alors avec une décision aussi ferme que prompte. Je résolus, qu'on me pardonne l'expression, de bâtir enfin mon épopée, d'écrire l'Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, en remontant jusqu'à ses causes premières, pour descendre ensuite jusqu'à ses dernières conséquences; de peindre ce grand événement avec les couleurs les plus vraies, et sous le plus grand nombre d'aspects possible; de donner pour théâtre à cette variété des scènes non-seulement l'Angleterre, mais tous les pays qui, de près ou de loin, avaient ressenti l'influence de la population normande ou le contre-coup de sa victoire. Dans ce cadre étendu, je donnais place à toutes les questions importantes qui m'avaient successivement préoccupé; à celle de l'origine des aristocraties modernes, à celle des races primitives, de leurs diversités morales et de leur coexistence sur le même sol; enfin à la question même de la méthode historique, à celle de la forme et du style, que j'avais attaquée récemment dans mes Lettres sur l'histoire de France. Ce que je venais de conseiller, je voulais le mettre en pratique, et tenter, à mes risques et périls, l'expérience de ma théorie : en un mot, j'avais l'ambition de faire de l'art, en même temps que de la science, de faire du drame, à l'aide de matériaux fournis par une érudition sincère et scrupuleuse. Je me mis à l'œuvre avec un zèle proportionné aux difficultés de l'entreprise.

Le catalogue des livres que je devais lire et extraire était énorme ; et, comme je n'en pouvais avoir à ma disposition qu'un très-petit nombre, il me fallait aller chercher le reste dans les bibliothèques publiques. Au plus fort de l'hiver, je faisais de longues séances dans les galeries glaciales de la rue de Richelieu ; et, plus tard, sous le soleil d'été, je courais, dans un même jour, de Sainte-Geneviève à l'Arsenal, et de l'Arsenal à l'Institut, dont la bibliothèque, par une faveur exceptionnelle, restait ouverte jusqu'à près de cinq heures. Les semaines et les mois s'écoulaient rapidement pour moi, au milieu de ces recherches préparatoires où ne se rencontrent ni les épines ni les découragements de la rédaction ; où l'esprit, planant en liberté au-dessus des matériaux qu'il rassemble, compose et recompose à sa guise, et construit d'un souffle le modèle idéal de l'édifice que, plus tard, il faudra bâtir pièce à pièce, lentement et laborieusement. En promenant ma pensée à travers ces milliers de faits épars dans des centaines de volumes, et qui me présentaient, pour ainsi dire, à nu, les temps et les hommes que je voulais peindre, je ressentais quelque chose de l'émotion qu'éprouve un voyageur passionné à l'aspect du pays qu'il a longtemps souhaité de voir et que souvent lui ont montré ses rêves.

A force de dévorer les longues pages in-folio, pour en extraire une phrase et quelquefois un mot entre mille, mes yeux acquirent une faculté qui m'étonna, et dont il m'est impossible de me rendre compte, celle de lire, en quelque sorte par intuition, et de rencontrer presque immédiatement le passage qui devait m'intéresser. La force vitale semblait se porter tout entière vers un seul point. Dans l'espèce d'extase qui m'absorbait intérieurement, pendant que ma main feuilletait le volume ou prenait des notes, je n'avais aucune conscience de ce qui se passait autour de moi. La table où j'étais assis se garnissait et se dégarnissait de travailleurs ; les employés de la bibliothèque ou les curieux allaient et venaient par la salle ; je n'entendais rien ; je ne voyais rien ; je ne voyais que les apparitions évoquées en moi par ma lecture. Ce souvenir m'est encore présent ; et depuis cette époque de premier travail, il ne m'arriva jamais d'avoir une perception aussi vive des personnages de mon drame, de ces hommes de race, de mœurs, de physionomies et de destinées si diverses, qui successivement se présentaient à mon esprit, les uns chantant sur la harpe celtique l'éternelle attente du

retour d'Arthur, les autres naviguant dans la tempête avec aussi peu de souci d'eux-mêmes que le cygne qui se joue sur un lac; d'autres, dans l'ivresse de la victoire, amoncelant les dépouilles des vaincus, mesurant la terre au cordeau pour en faire le partage, comptant et recomptant par têtes les familles comme le bétail; d'autres enfin, privés par une seule défaite de tout ce qui fait que la vie vaut quelque chose, se résignant à voir l'étranger assis en maître à leurs propres foyers, ou, frénétiques de désespoir, courant à la forêt pour y vivre, comme vivent les loups, de rapine, de meurtre et d'indépendance.

Comme on l'a souvent remarqué, toute passion véritable a besoin d'un confident intime : j'en avais un à qui, presque chaque soir, je rendais compte de mes acquisitions et de mes découvertes de la journée. Dans le choix toujours si délicat d'une amitié littéraire, mon cœur et ma raison s'étaient heureusement trouvés d'accord pour m'attacher à l'un des hommes les plus aimables et les plus dignes d'une haute estime. Il me pardonnera, je l'espère, de placer son nom dans ces pages, et de lui donner, peut-être indiscrètement, un témoignage de vif et profond souvenir : cet ami, ce conseiller sûr et fidèle, dont je regrette chaque jour davantage d'être séparé par l'absence, c'était le savant, l'ingénieux M. Fauriel, en qui la sagacité, la justesse d'esprit et la grâce de langage semblent s'être personnifiées. Ses jugements, pleins de finesse et de mesure, étaient ma règle dans le doute, et la sympathie avec laquelle il suivait mes travaux me stimulait à marcher en avant. Rarement je sortais de nos longs entretiens sans que ma pensée eût fait un pas, sans qu'elle eût gagné quelque chose en netteté ou en décision. Je me rappelle encore, après treize ans, nos promenades du soir qui se prolongeaient en été sur une grande partie des boulevards extérieurs, et durant lesquelles je racontais avec une abondance intarissable les détails les plus minutieux des chroniques et des légendes, tout ce qui rendait vivants pour moi mes vainqueurs et mes vaincus du onzième siècle, toutes les misères nationales, toutes les souffrances individuelles de la population anglo-saxonne, et jusqu'aux simples avanies éprouvées par ces hommes morts depuis sept cents ans, et que j'aimais comme si j'eusse été l'un d'entre eux. Tantôt c'était un évêque saxon chassé de son siége parce qu'il ne savait pas le français; tantôt des moines dont on lacérait les chartes

comme de nulle valeur, parce qu'elles étaient en langue saxonne; tantôt un accusé que les juges normands condamnaient, sans vouloir l'entendre, parce qu'il ne parlait qu'anglais; tantôt une famille dépouillée par les conquérants et recevant d'eux, à titre d'aumône, une parcelle de son propre héritage : faits de bien peu d'importance, à ne les considérer qu'en eux-mêmes, mais où je puisais la forte teinte de réalité qui devait, si la puissance d'exécution ne me manquait pas, colorer l'ensemble du tableau.

Ainsi se passa cette année 1821, dont les moindres souvenirs ont du charme pour moi, peut-être parce que, dans l'union mystérieuse qui se forme entre l'auteur et son œuvre, cette année répondait au premier mois, au mois le plus doux du mariage. J'entrai, en 1822, dans une période de travail plus âpre et moins attrayante : je commençai à rédiger. En effet, c'est dans cette opération de l'esprit, où domine le calcul et non plus la fantaisie, par laquelle on tâche de rendre clair aux yeux d'autrui ce qu'on a vu clairement soi-même; c'est là que se rencontrent les fatigues et les mécomptes de l'écrivain. La difficulté de trouver une forme, pour l'ouvrage idéal éclos dans ma pensée, était d'autant plus grande que je me refusais, de propos délibéré, le secours que prête d'ordinaire l'imitation d'un modèle. Je ne voulais reproduire, en histoire, ni la manière des philosophes du dernier siècle, ni celle des chroniqueurs du moyen âge, ni même celle des narrateurs de l'antiquité, quelle que fût mon admiration pour eux. Je me proposais, si j'en avais la force, d'allier, par une sorte de travail mixte, au mouvement largement épique des historiens grecs et romains la naïveté de couleur des légendaires et la raison sévère des écrivains modernes. J'aspirais, un peu ambitieusement peut-être, à me faire un style grave sans emphrase oratoire, et simple sans affectation de *naïverie* et d'archaïsme; à peindre les hommes d'autrefois avec la physionomie de leur temps, mais en parlant moi-même le langage du mien; enfin à multiplier les détails jusqu'à épuiser les textes originaux, mais sans éparpiller le récit et briser l'unité d'ensemble.

Dans cette tentative de conciliation entre des méthodes si diverses, j'étais incessamment ballotté entre deux écueils; je cheminais entre deux périls : celui d'accorder trop à la régularité classique, de perdre ainsi la force de couleur locale et la vérité pittoresque, et celui, plus grand encore, d'enchevêtrer ma narration dans une

multitude de petits faits, poétiques peut-être, mais incohérents et dépourvus de gravité, dépourvus même de signification pour un lecteur du dix-neuvième siècle. Tel de mes chapitres avait le premier défaut, tel autre tombait dans le second, suivant la nature des matériaux, parfois pauvres, parfois surabondants, et que j'avais peine à réduire, à dompter, si je puis m'exprimer ainsi, pour les faire entrer dans leurs cadres. Souvent, après de longs efforts et des ratures sans nombre, j'avais recours à ma dernière ressource, la radiation totale. J'essayais, non sans de nouvelles peines, d'autres combinaisons; je faisais et je défaisais sans cesse : c'était l'ouvrage de Pénélope; mais, grâce à une volonté inébranlable et à dix heures de travail chaque jour, cet ouvrage ne laissait pas que d'avancer. Je l'aimais d'une affection vraiment passionnée; et je m'y attachais de plus en plus, autant par les peines qu'il me coûtait que par mes espérances et par les rêves de succès lointains qui venaient me bercer aux heures du repos.

Les années 1821 et 1822 furent marquées en politique par une vive agitation des esprits à laquelle je ne pus ni ne voulus me soustraire. Le coup d'État du double vote, prélude du grand coup d'État contre la Charte, exécuté et puni dix ans plus tard, avait provoqué les moins fanatiques à la résistance extra-légale. Une association secrète, empruntée à l'Italie, réunit et organisa, sous des chefs placés haut dans l'estime du pays, une grande partie et la partie la plus éclairée de la jeunesse des classes moyennes. Mais nous ne tardâmes guère à nous convaincre de l'inutilité de nos efforts pour amener des événements qui n'étaient pas mûrs, et tous les affiliés, renonçant à l'action, retournèrent à leurs comptoirs ou à leurs livres. Ce fut un acte de bon sens et de résignation civique; et, chose remarquable, le plus beau mouvement d'études sérieuses succéda, presque sans intervalle, à cette effervescence révolutionnaire. Dès l'année 1823, un souffle de rénovation commença à se faire sentir et à raviver simultanément toutes les branches de la littérature. On vit poindre alors, chez une foule d'esprits jeunes et distingués, l'ambition d'atteindre au vrai sous toutes ses formes, dans l'art comme dans la science; ambition qui, durant sept ans, n'a cessé de se montrer féconde, et de donner pour l'avenir de grandes et nobles espérances. J'eus le bonheur de voir ce que je désirais le plus, les travaux historiques prendre une haute place

dans la faveur populaire, et des écrivains du premier ordre s'y consacrer de préférence. Le nombre et l'importance des publications qui parurent successivement de 1824 à la fin de 1830; tant d'ouvrages de longue haleine, dont chacun présentait sous un nouveau jour et restaurait, en quelque sorte, une époque, soit ancienne, soit récente, du passé; un tel concours d'efforts et de talents donna lieu à cette opinion, alors probable, aujourd'hui malheureusement fort douteuse, que l'histoire serait le cachet du dix-neuvième siècle, et qu'elle lui donnerait son nom, comme la philosophie avait donné le sien au dix-huitième. Une pareille croyance était bien faite pour exciter le zèle jusqu'à l'enthousiasme. Je m'imaginais, selon la belle expression de M. de Châteaubriand, courir l'un des premiers sur la pente du siècle, et chaque pas que je faisais avec cette pensée me semblait plus ferme et plus assuré. J'atteignis le but au printemps de 1825, après quatre ans et demi d'efforts sans relâche. Le succès que j'obtins passa mes espérances; mais il y eut à cette joie, quelque grande qu'elle fût, une bien triste compensation : mes yeux s'étaient usés au travail, j'avais en partie perdu la vue.

Ma tâche finie, j'écoutai, mais trop tard peut-être, le conseil de prendre du repos : il y avait urgence; car j'étais devenu entièrement incapable de lire et d'écrire. Ma vue ne cessa pas de décliner, malgré l'emploi des remèdes les plus énergiques; et, pour dernière prescription médicale, on m'ordonna de voyager. J'allai en Suisse, et de là en Provence, où M. Fauriel vint bientôt me rejoindre. Ce voyage avait pour lui un but scientifique; c'était le dernier complément de longues et patientes recherches sur l'histoire politique et littéraire de la France méridionale, travail digne, selon moi, des plus beaux temps de l'érudition historique. Condamné à l'oisiveté, je suivais, de ville en ville, mon laborieux compagnon de voyage, et je le regardais, non sans envie, scruter toutes les reliques du passé, fouiller les archives et les bibliothèques pour mettre la dernière main à l'ouvrage qui devait combler un vide immense dans notre histoire nationale [1]. C'est ainsi que nous parcourûmes ensemble, durant plusieurs mois, la Provence et le Languedoc. Hors d'état moi-même de lire, non pas un manuscrit,

[1] Je ne puis me défendre d'un vif regret, en songeant que d'autres travaux, ceux de l'enseignement, sont venus ajourner, pour longtemps peut-être, une publication que la science réclame.

mais la plus belle inscription gravée sur la pierre, je tâchais de tirer encore quelque profit de mes courses en étudiant sur les monuments l'histoire de l'architecture du moyen âge. J'avais tout juste assez de vue pour me conduire; mais, en présence des édifices ou des ruines dont il s'agissait de reconnaître l'époque et de déterminer le style, je ne sais quel sens intérieur venait au secours de mes yeux. Animé par ce que j'appellerais volontiers la passion historique, je voyais plus loin et plus nettement. Aucune des lignes principales, aucun trait caractéristique ne m'échappait, et la promptitude de mon coup d'œil, si incertain dans les circonstances ordinaires, était une cause de surprise pour les personnes qui m'accompagnaient. Telles sont les dernières notions que m'ait procurées le sens de la vue; un an après, cette jouissance si bornée, et pourtant si vive encore pour moi, ne m'était plus permise; tout reste de vision avait disparu.

De retour à Paris dans les premiers mois de 1826, je me remis à suivre ce que je regardais comme ma destinée, et, presque aveugle, je retrouvai tout mon zèle pour de nouvelles études. La nécessité de lire par les yeux d'autrui et de dicter au lieu d'écrire ne m'effrayait pas; je m'étais déjà rompu à ce genre de travail dans la rédaction des derniers chapitres de mon ouvrage. La transition toujours si rude d'un procédé à l'autre m'avait été rendue moins pénible par les soins empressés d'une amitié qui m'est bien chère. C'est à M. Armand Carrel, dont le nom est célèbre aujourd'hui, que je dois d'avoir franchi sans hésitation ce pas difficile. Son caractère si ferme et son esprit si droit sont venus ensemble à mon aide dans les jours de découragement; et peut-être lui ai-je rendu service pour service en devinant le premier et en révélant à ses propres yeux tout l'avenir de son beau talent. Je m'occupai d'abord d'un projet conçu et arrêté depuis quelque temps : c'était celui d'une grande histoire ou plutôt d'une grande chronique de France, réunissant, dans le cadre d'une narration continue, tous les documents originaux de notre histoire, du cinquième siècle au dix-septième. La faveur presque universelle dont jouissaient alors les collections de chroniques et de mémoires m'avait séduit et tant soit peu égaré. Je croyais qu'il serait possible de joindre ensemble tous ces matériaux disparates en comblant les vides, en supprimant les redites, mais en conservant avec soin l'expression contempo-

raine des faits. Il me semblait que de ce travail, où chaque siècle se raconterait, pour ainsi dire, lui-même, et parlerait par sa propre voix, devait résulter la véritable histoire de France, celle qui ne serait jamais refaite, celle qui n'appartiendrait à aucun écrivain, et que tous consulteraient comme le répertoire de nos archives nationales.

Par une singulière rencontre, la même idée vint en même temps à l'un de mes amis, dont la haute intelligence avait d'autant plus de pouvoir sur moi, que le caractère de son esprit ressemblait moins à celui du mien : c'était M. Mignet, l'historien idéaliste de la nouvelle école, doué d'un admirable talent pour la généralisation des faits et pour l'induction historique. Nous nous associâmes ensemble pour la mise en œuvre de notre commune pensée. Tous les deux nous fîmes, durant plusieurs mois, des études préparatoires, lui sur le treizième siècle et les siècles suivants, moi sur la période antérieure. Tout alla bien tant qu'il ne s'agit que de reconnaître et de passer en revue les grandes masses de récits qui devaient s'ajuster l'une à l'autre dans la composition de notre ouvrage. Il y avait là en apparence quelque chose d'imposant; mais, quand il fallut s'occuper de la rédaction définitive, nos illusions tombèrent, et nous nous aperçûmes, chacun de notre côté, qu'un travail où l'art n'entrait pour rien nous était antipathique. Je terminai pour ma part un volume, celui qui devait paraître le premier. Heureusement l'entreprise fut abandonnée avant toute publication.

Lorsqu'il fallut choisir un autre sujet d'ouvrage, le penchant de mon esprit à se reporter en arrière, pour reprendre en sous-œuvre d'anciennes idées et d'anciennes ébauches, me fit songer aux dix Lettres sur l'histoire de France, publiées en 1820. Six ans s'étaient écoulés depuis cette époque, et la réforme des études historiques n'avait plus besoin d'être prêchée; elle s'annonçait d'elle-même, et marchait à pas de géant. Toutefois, si la révolution était accomplie pour les esprits d'élite, elle ne l'était pas encore pour la masse du public. Si MM. Guizot, de Sismondi et de Barante trouvaient des lecteurs enthousiastes, Velly et Anquetil avaient sur eux l'avantage d'une clientelle bien plus nombreuse. Je repris donc ma polémique de 1820, non contre ces hommes, coupables seulement d'avoir eu la science de leur temps, mais contre cette science elle-même, qui, vieille et usée pour nous, devait faire place à une

science nouvelle. Je redressai tout ce qu'il y avait de hasardé dans mon premier travail; j'élargis le champ de la controverse, et je posai les questions historiques d'une manière plus ferme et plus nette; enfin je substituai un langage calme à mon style de jeunesse empreint d'une certaine ardeur fébrile et d'une surabondance de volonté qui souvent dépassait le but. Mes récentes études furent mises à profit; elles m'aidèrent à compléter la critique des bases fondamentales de l'histoire des deux dynasties frankes, et à fixer le point précis où commence l'histoire de France proprement dite. Lorsqu'après avoir traité la question de l'avénement de la troisième race, j'abordai celle de l'affranchissement des communes, ce problème, qni m'avait préoccupé dès le début de ma carrière historiqne, me retint par un attrait irrésistible : il me fut impossible de m'en détacher avant d'avoir traité sous toutes ses faces, par la dissertation et par le récit, un sujet où venaient, pour ainsi dire, se refléter toutes mes sympathies plébéiennes. Il me semblait remplir un devoir de piété filiale, en racontant la vie orageuse des ancêtres de la bourgeoisie française, en faisant revivre, pour mes contemporains, les noms obscurs de quelques proscrits dn douzième siècle. C'est ainsi qu'un point de discussion, effleuré en 1820 dans un simple article de journal, devint cette fois la matière d'un demi-volume. Je reproduis ici l'ébauche primitive, afin qu'elle puisse être comparée, s'il y a lieu, avec le travail final.

La première édition des *Lettres sur l'histoire de France* fut publiée vers la fin de 1827; la seconde édition parut l'année suivante. Ce ne fut pas une simple réimpression, mais un remaniement complet, où une partie de l'ouvrage subit de tels changements, que des chapitres entiers, remplacés par d'autres, demeurèrent sans emploi : je leur donne asile dans ce volume. Durant le cours de l'année 1828, je partageai mon temps entre cette révision scrupuleuse et un projet dont l'exécution est encore pour moi dans l'avenir, mais qui sera, s'il plaît à Dieu, le couronnement de mes travaux historiques. Mon frère, Amédée Thierry, achevait alors son Histoire des Gaulois, un de ces ouvrages d'érudition forte et consciencieuse, où les textes sont épuisés et qui restent comme le dernier mot de la science. Il allait donner au public une moitié des prolégomènes de l'histoire de France, les origines celtiques, le tableau des migrations gauloises et celui de la Gaule sous l'admi-

nistration romaine. J'entrepris de donner pour ma part l'autre moitié, c'est-à-dire les origines germaniques et le tableau des grandes invasions qui amenèrent la chute de l'empire romain d'Occident. J'éprouvais un véritable plaisir de cœur à l'idée de cette association fraternelle, à l'espoir d'attacher nos deux noms à la double base sur laquelle doit reposer l'édifice de notre histoire nationale. L'ouvrage de mon frère a vu le jour et il a fait un beau chemin dans le monde littéraire; le mien est resté interrompu. Je venais d'entrer avec ardeur dans une série de recherches toutes nouvelles pour moi : je fouillais dans la collection des historiens bysantins, pour en tirer l'histoire des Goths, des Huns, des Vandales et des autres nations qui prirent part au démembrement de l'empire, lorsque je me sentis arrêté par un obstacle plus fort que moi. Quelque étendu que fût le cercle de ces travaux, ma cécité, alors complète, ne m'aurait pas empêché de le parcourir : j'étais résigné, autant que doit l'être un homme de cœur; j'avais fait amitié avec les ténèbres. Mais d'autres épreuves survinrent; des souffrances aiguës et le déclin de mes forces annoncèrent une maladie nerveuse de la nature la plus grave. Je fus contraint de m'avouer vaincu, et pour sauver, s'il en était encore temps, les derniers restes de ma santé, je renonçai au travail, et je quittai Paris, en octobre 1828.

Telle est l'histoire des dix années de ma vie littéraire les plus remplies et les plus laborieuses. Depuis, je n'en ai pas retrouvé de pareilles, et seulement j'ai pu glaner çà et là quelques heures de travail parmi de longs jours de souffrances. Le temps d'arrêt qui ouvrit pour moi l'année 1829 marque la limite commune de ces deux époques, si différentes l'une de l'autre. Là se trouvent la fin de ma carrière de jeunesse et le commencement d'une nouvelle carrière que je poursuis avec courage, où j'avance à pas lents, bien plus lents qu'autrefois, mais en revanche plus sûrs peut-être. J'y suis entré par la révision définitive de mon principal ouvrage, l'Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands. J'aurais voulu ensuite reprendre et achever mon histoire des invasions germaniques et du démembrement de l'empire romain; je l'ai tenté; j'ai épuisé toutes les ressources d'une bibliothèque de province, et je me suis arrêté faute de livres. Alors, faisant choix d'un sujet dont tous les matériaux se trouvaient à ma portée, j'ai entrepris

une nouvelle série de Lettres sur l'histoire de France, travail non plus de critique, mais de pure narration, qui doit embrasser, dans tous ses détails de faits, de mœurs et de caractères, la période si dramatique, sur laquelle dominent les noms de Fredegonde et de Brunehilde. La première de ces nouvelles Lettres, ou de ces *scènes du sixième siècle*, sert de conclusion à la présente publication. Elle donnera une idée de ma manière actuelle, et fera connaître en même temps l'ouvrage auquel je consacre aujourd'hui tout ce qui me reste d'ardeur et de forces.

Si, comme je me plais à le croire, l'intérêt de la science est compté au nombre des grands intérêts nationaux, j'ai donné à mon pays tout ce que lui donne le soldat mutilé sur le champ de bataille. Quelle que soit la destinée de mes travaux, cet exemple, je l'espère, ne sera pas perdu. Je voudrais qu'il servît à combattre l'espèce d'affaissement moral qui est la maladie de la génération nouvelle; qu'il pût ramener dans le droit chemin de la vie quelqu'une de ces âmes énervées qui se plaignent de manquer de foi, qui ne savent où se prendre, et vont chercher partout, sans le rencontrer nulle part, un objet de culte et de dévouement. Pourquoi se dire avec tant d'amertume que, dans le monde constitué comme il est, il n'y a pas d'air pour toutes les poitrines, pas d'emploi pour toutes les intelligences? L'étude sérieuse et calme n'est-elle pas là? et n'y a-t-il pas en elle un refuge, une espérance, une carrière à la portée de chacun de nous? Avec elle on traverse les mauvais jours sans en sentir le poids, on se fait à soi-même sa destinée; on use noblement sa vie. Voilà ce que j'ai fait et ce que je ferais encore, si j'avais à recommencer ma route; je prendrais celle qui m'a conduit où je suis. Aveugle et souffrant sans espoir et presque sans relâche, je puis rendre ce témoignage, qui de ma part ne sera pas suspect : il y a au monde quelque chose qui vaut mieux que les jouissances matérielles, mieux que la fortune, mieux que la santé elle-même, c'est le dévouement à la science.

Vesoul (Haute-Saône), le 10 novembre 1834.

DIX ANS

D'ÉTUDES HISTORIQUES.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE D'ANGLETERRE.

I.

VUE DES RÉVOLUTIONS D'ANGLETERRE [1].

La situation des hommes civilisés varie et se renouvelle sans cesse. Chaque siècle qui passe sur un peuple n'y laisse jamais la même manière d'être, les mêmes intérêts, les mêmes besoins qu'il y a trouvés. Mais, dans cette succession d'états divers, le langage ne change pas aussi promptement que les choses, et rarement les faits nouveaux rencontrent, à point nommé, de nouveaux signes qui les expriment. Les intérêts qui viennent de naître sont forcés de s'expliquer dans l'idiome de ceux qui ont disparu, et ils se font mal comprendre; les rapports présents se défigurent sous l'expression des rapports détruits, et ils trompent la vue ou lui échappent.

Vérité, vérité, crie-t-on de toutes parts aux publicistes, comme si celui qui entreprend de parler aux hommes de ce qu'ils sont et de ce qu'ils ont à faire, pour être vrai, n'avait qu'à vouloir. Mais, à chaque instant, l'on est subjugué par des formules convenues, et la vérité plie sous les mots. Il n'est pas étonnant que nos idées en

1 Morceau publié en 1817, dans le quatrième volume du *Censeur Européen*.



politique soient encore mal fixées, quand nous ne trouvons, pour leur donner une forme, que des expressions vieilles de vingt siècles.

Souveraineté, *soumission*, *gouvernement*, *peuple*, *prince*, *sujet*, ces locutions, avec quelques autres qui ont cours depuis deux mille ans, tiennent si bien notre pensée captive, que nos théories les plus diverses ne sont en effet que ces mots diversement arrangés. Annoncer la *souveraineté* du *prince* ou la *souveraineté* du *peuple;* prescrire la soumission du *peuple* au *prince*, ou la soumission du *prince* au *peuple;* dire les *sujets* sont faits pour les *gouvernements*, ou les *gouvernements* sont faits pour les *sujets*, c'est toujours tourner dans un même cercle, quoiqu'en sens différents; c'est travailler également sur la supposition que ces termes qu'on assemble représentent encore quelque chose de réel et de nécessaire, et que les rapports qu'ils ont signifiés subsistent dans notre état social, d'accord avec nos besoins et notre nature présente. C'est se tromper également, si la supposition n'est point fondée, et voilà ce qu'avant tout il faudrait examiner.

Hommes de la même civilisation, nous devrions tous n'avoir qu'une seule voix sur nos relations civiles et sur ce que chacun de nous a lieu d'exiger des autres. Pourquoi donc y a-t-il tant de controverses, tant de querelles, tant de haines sociales? C'est qu'il nous manque un langage exact, propre à rendre nos désirs particuliers d'une manière qui se fasse comprendre à tous. Les volontés diversement exprimées paraissent contraires, quand elles sont le mieux d'accord; l'hostilité des mots se transporte aux hommes. Nous croyons être ennemis, lorsque nous sommes frères, c'est-à-dire soumis aux mêmes intérêts, et entraînés par les mêmes penchants. *Vive la république!* dit l'un; *vive la monarchie!* dit l'autre; et à ces mots ils s'entr'égorgent. Tous deux voulaient dire, sans doute, *vive le bien-être des hommes!* Ils se seraient embrassés, s'ils avaient pu se comprendre.

Quand de nouveaux besoins nous surviennent, au lieu de les étudier et de nous en rendre compte, nous trouvons plus commode pour notre paresse de saisir au hasard quelque rapport vague entre ce que nous cherchons, entre ce que nous voulons être, et ce que d'autres ont été avant nous. Parce que nous nous sentons chassés hors de notre condition présente par une modification de nos facultés; parce que nous sommes tirés en avant, nous nous rejetons en

arrière. Au lieu de penser que nous tendons à une manière d'être nouvelle, comme les intérêts qui nous excitent à changer, nous nous croyons plutôt rappelés vers un état passé dont notre espèce est déchue. On invoque à grands cris l'ancienne sagesse, l'instinct des premiers temps, au lieu d'en appeler aux lumières du temps présent et à ses propres inspirations [1].

Et l'on n'a garde d'être d'accord sur les temps où il faut recourir pour trouver le bon esprit et la prudence; chacun a son époque favorite, où il se circonscrit, où il se retranche; et de là viennent les disputes. Ce qu'on proclame comme une loi nécessaire, ce n'est pas le besoin dont on se sent tourmenté, et que les autres éprouvent aussi, c'est l'exemple qu'on aime et que les autres rejettent. Allons à vingt siècles en arrière; non, seulement à dix siècles; non, seulement à quelques années: voilà ce que disent les partis; mais la raison dit: Soyez ce que veut votre nature, consultez-vous, et ne croyez que vous-mêmes.

Le parti vainqueur dans cette guerre de mots et d'autorités, devenu seul maître du terrain, *constitue*, c'est-à-dire que, l'histoire à la main, il réorganise certains arrangements d'hommes, dont quelques restes subsistent ou que les siècles ont fini de détruire. Ces échafaudages, relevés en dépit du temps qui ne défait rien en vain, ne retrouvent plus leurs fondements, et s'écroulent bientôt d'eux-mêmes; cet ordre, imposé par violence, est bientôt rompu par les hommes qui ne sont point une matière morte, flexible en tous sens, et obéissant aux mains de l'artiste [2].

Quand la nature a repris le dessus et renversé l'œuvre des don-

1 La révolution d'Amérique est la seule parmi les plus récentes que l'amour de l'antiquité n'ait point fourvoyée. Les Anglais se sont jetés dans les mœurs des Hébreux et des premiers chrétiens; les Français dans les mœurs des Romains et des Grecs. La dégénération de l'espèce humaine en politique a été la doctrine favorite des écrivains, parce qu'il est plus aisé de vanter le passé que d'expliquer le présent; on n'a besoin pour cela que de mémoire. Rousseau a dit que l'art de vivre en société s'oubliait de jour en jour; Machiavel l'avait annoncé avant lui; Montesquieu lui-même n'était pas fort éloigné de cet avis.

2 Il est faux que des hommes réunis se soient jamais livrés à l'un d'entre eux, lui permettant de les arranger, et, comme on dit, de les constituer à sa manière. « Il faut, dit Fergusson, se défier un peu de ce que la tradition nous apprend sur » le compte des anciens législateurs et des fondateurs d'États. Les plans qu'on » suppose être venus d'eux n'ont été probablement que les conséquences d'une » situation antérieure. » (Essai sur l'histoire de la société civile, liv. III, ch. 2.)

neurs de lois ; quand on est revenu à cette première question, que nous faut-il ? On a fait une expérience ; on a reçu un avertissement. Mais de quel profit sera l'expérience seule ? A quoi servira d'avoir appris que le bien n'est pas où on l'a cherché, si l'on ne se met point à réfléchir sur soi-même pour apprendre où il est ? Au sortir d'un sentier d'erreur, on se laissera engager dans un autre, et c'est ce qui arrive dans les révolutions. Après de longs efforts perdus, l'homme faible accuse la nécessité et s'endort dans l'attente ; l'homme généreux s'en prend à lui-même, et se relève, indigné de n'avoir pas assez fait. Il jure de périr dans le travail ; mais qu'il prenne garde ; si ce travail où il s'obstine est le même qui déjà l'a trompé, il périra inutilement.

Vers la fin du dernier siècle, nous éprouvions une sorte de malaise dans notre état social ; en nous observant avec attention, en interrogeant nos besoins, nous eussions découvert d'où venait le mal et d'où viendrait le remède. Mais nous ne nous avisâmes point de cet examen. Nous étions, à ce qu'on disait, dans une *monarchie :* nous nous attaquâmes à ce mot ; et alors, au lieu de nous promettre que nos besoins seraient satisfaits, et que nos facultés auraient leur liberté, nous résolûmes, pour unique dessein, de sortir de la *monarchie.* Alors nous fîmes ce raisonnement : « Puisque la monarchie nous est très-mauvaise, le contraire de la » monarchie nous sera très-bon : or, il est certain que la démo» cratie est, en tout, l'opposé de la monarchie ; donc, il nous faut » une démocratie. »

A peine arrangés en démocratie, nous fûmes tout étonnés d'être plus mal ; un second raisonnement venait à propos, nous ne manquâmes pas de le faire : « Si le bien ne peut nous venir ni de la » monarchie, ni de la démocratie, qui sont deux extrêmes, il faut » nécessairement que nous le trouvions dans un terme moyen, dans » un système composé par moitié de chacun de ces deux systèmes. » Pleins de confiance dans ce syllogisme, nous organisâmes en hâte un système mixte de démocratie et de monarchie. Nous en avons bientôt senti l'effet...

Ainsi, tout l'effort de notre révolution se faisait pour de vaines formules, et presque pour des jeux de mots ; l'intérêt sensible, l'intérêt réel restait oublié. Vainement aurait-on essayé de nous représenter le vide des objets que nous poursuivions ; par malheur

l'histoire était-là, et nous pouvions la charger de parler pour nous, et de confondre la raison. Nous pouvions démontrer que, par le système démocratique, des peuples s'étaient trouvés heureux, et que d'autres peuples l'étaient par le système mixte. Mais il y avait deux questions préalables sur lesquelles nous passions à tort. Étions-nous de la même nature que ces peuples? Et quand même, était-ce réellement de cet appareil systématique bâti sur eux, de cette machine sociale où ils étaient employés comme matériaux, que résultait leur bien-être?

Un cri s'élève de toute l'antiquité : « La démocratie est la vie de » la société; hors de la démocratie, l'homme civil végète et s'é» teint. » Ce consentement unanime, le peu de figure qu'ont fait dans ces temps ceux qui ne pouvaient pas dire, *nous sommes membres du souverain*, tout cela nous a portés à regarder la discipline des Romains et des Spartiates comme une sorte de loi de la nature humaine, à la violation de laquelle s'attachait un malheur infaillible. Tout ce que nous désirions, tout ce qui nous manquait, nous l'attendions de cette discipline. Nous en ressuscitâmes toutes les règles, toutes les formes; nous nous les imposâmes, nous les déclarâmes notre propriété imprescriptible. Pour dompter notre naturel déchu qui s'assujettissait mal à ces pratiques étranges, nous décrétâmes contre nous-mêmes la plus terrible des sentences, *la démocratie ou la mort.*

Mais ce qui passionnait les hommes de l'antiquité, c'était le plein et libre exercice de leurs facultés actives; s'ils aimaient tant leur démocratie, c'est qu'elle les favorisait dans cet exercice. Or, les facultés et les penchants de ces hommes étaient loin d'avoir rien de commun avec les nôtres. Dans les circonstances où leur naturel les excitait à l'action, le nôtre nous commande le repos; où ils n'aimaient pas à agir, l'activité nous est nécessaire. Ainsi, nous avons besoin d'être libres dans les actes où ils pouvaient supporter la gêne, et nous souffririons d'être contenus où ils ne voulaient aucun frein. Ainsi, leur règle de bien et de mal, de droits et de devoirs, leurs lois de commandement et de défense, pour nous être applicables, auraient dû être tournées en sens contraire. La paix et l'industrie leur étaient interdites, et ils le souffraient volontiers; peut-être souffririons-nous qu'on nous interdit la guerre. La défense d'émigrer ne leur pesait point; ils voulaient être attachés à la terre

natale, et il faut que nos pas soient libres : car pour eux l'indépendance n'existait que dans les limites de la patrie : au-dehors, c'était l'esclavage ; au-dehors, c'étaient des ennemis : tandis que l'oppression peut nous venir de nos voisins et la liberté d'ailleurs ; tandis que partout il y a pour nous des amis, comme aussi des ennemis.

Que la cité s'empare de tous les individus et en fasse des fractions d'elle-même ; qu'elle réduise un homme qui peut agir personnellement à l'état de membre passif d'un corps qui le meuve, l'anime, le détruise à son gré ; cette presque nullité d'existence, si elle n'est pas le seul état où il puisse vivre, sera l'état où il vivra le moins. Qu'on veuille disposer de ce que je possède, en régler la quantité et l'usage, si ce n'est pas le seul moyen pour que je le conserve, c'est un attentat à mon existence. Qu'on s'imagine rendre plus supportables ces réglements, en laissant à chacun le pouvoir de les décréter contre les autres, en les décrétant contre soi-même, c'est la plus absurde folie, si l'on n'est pas dans des temps où le despotisme ait pour les hommes plus d'attrait que le bien-être [1].

Il n'était pas inutile sans doute de nous rappeler qu'autrefois, quand, au nom de l'État, les hommes étaient troublés dans les jouissances de leur vie privée, ce n'était pas le bien de quelques familles, mais une nécessité sociale, qui commandait les privations et les gênes ; mais il nous eût fallu reconnaitre en même temps ce que voulait notre nature présente, ne pas nous imposer, de gaieté de cœur, des contraintes que les anciens supportaient comme le moindre mal, ne pas nous laisser duper par l'alliance de mots la plus menteuse, *un gouvernement qui donne la liberté.*

Sur la foi d'un exemple, nous avons attendu vainement que la liberté nous vint du gouvernement démocratique ; sur la foi d'un

1 « L'homme civil, dit Rousseau, n'est qu'une unité fractionnaire qui tient au » dénominateur, et dont la valeur est dans son rapport avec l'entier, qui est le » corps social. Les bonnes institutions sociales sont celles qui savent le mieux » dénaturer l'homme, lui ôter son existence absolue pour lui en donner une relative, et transporter le *moi* dans l'unité commune ; en sorte que chaque particulier ne se croie plus un, mais partie de l'unité, et ne soit plus sensible » que dans le tout. Un citoyen de Rome n'était ni Caïus ni Lucius, c'était un » Romain. »

On voit que Rousseau prend ici une loi de circonstance pour la loi générale et nécessaire de l'état social, et transforme en civilisation absolue une civilisation particulière ; c'est là l'erreur de toute sa politique.

exemple, nous l'attendons à présent du gouvernement mixte.

Depuis cent cinquante ans, en Angleterre, le peuple qui pratique l'industrie, le peuple qui n'a point de brevets pour vivre sur le travail d'autrui, le peuple civilisé à notre manière moderne, déclare qu'il est heureux, et qu'il le doit à sa *constitution*.

Cette voix nationale, l'orgueil avec lequel les habitants de l'Angleterre comparent leur état social à celui du reste des Européens, un gouvernement vanté par d'autres que par ceux qui en vivent, tout cela devait produire un grand effet, sur nos esprits incertains, de nouveau après une expérience malheureuse.

L'opinion se précipita vers la *constitution* des Anglais, comme vers la *constitution* des Romains ; et nous ne pensâmes point à nous rendre plus de compte de ce que le peuple entendait réellement, lorsqu'il se disait heureux par elle. « Les *constitués* sont heureux à » les en croire ; il faut que leur bonheur soit l'effet d'un travail » commun de toutes les parties de la *constitution* ; il faut que chaque » pièce y joue son rôle : pour nous assurer le même bien-être, » n'oublions pas le moindre détail. » C'est sur cette idée qu'après avoir regardé comme des machines à produire le bien des hommes en société, des *tribuns*, des *orateurs*, des *comices*, l'*ostracisme*, les *lois agraires*, nous dotâmes de cette propriété merveilleuse des *pairs*, des *députés de provinces*, une *noblesse*, des *pensions* et des *bourgs pourris* [1].

Il n'y a rien d'absolu pour l'espèce humaine, ni dans le mal, ni dans le bien. Un pauvre naufragé, rejeté par la mer sur une côte déserte, va s'écrier qu'il est heureux, et il est nu, et il a faim : de même, un peuple longtemps gêné dans l'exercice de ses facultés, se trouvant tout d'un coup plus au large, peut proclamer qu'il est heureux ; ce qui ne veut rien dire alors, sinon que son état est plus supportable. On se tromperait si l'on entendait par là que toute sa situation lui est propice, que nulle action exercée sur lui ne le trouble, ne le gêne, ne le contrarie, qu'il veut sa condition tout entière, qu'il s'y maintient à plaisir, et qu'il s'interdit de changer.

Nous nous sommes enthousiasmés de l'instinct admirable avec lequel le peuple anglais a bâti sa *constitution*, pièce à pièce, ajoutant,

1 On a écrit en France que les *Bourgs-Pourris* (*Rotten-Boroughs*) étaient un des meilleurs ressorts de la *constitution* anglaise.

retranchant, remplissant les vides, accordant les parties, jusqu'à la perfection systématique de l'ensemble; nous nous sommes félicités de vivre dans un temps où ce chef-d'œuvre de la sagesse moderne était achevé et s'offrait à l'imitation; nous n'avons plus aspiré qu'à le connaître, qu'à le transporter parmi nous.

Mais les Anglais n'ont point fait leur *constitution*. Jamais ils n'ont eu en tête le dessein de se partager par générations les travaux successifs qui devaient *compléter leur organisation*, *finir leur état social*, les amener *au meilleur système* [1].

Ils ne se sont point avisés qu'il y avait trois éléments essentiels qu'il s'agissait de combiner sans les confondre, savoir : la monarchie, l'aristocratie et la démocratie. Il n'est pas vrai que, de dessein prémédité, ils aient élevé sur eux une monarchie, et en même temps une aristocratie pour la combattre; qu'ils aient mis ensuite à côté une dose de démocratie, laquelle ils ont voulu grossir peu à peu, jusqu'à ce qu'elle fît équilibre avec les deux autres principes, et qu'il y eût symétrie. Ces spéculations abstraites peuvent bien passionner quelques penseurs de profession; mais elles n'occupent guère les peuples qui sont plus matériels dans leurs intérêts.

Vivre, jouir de son travail, exercer librement ses facultés et son industrie, voilà à quoi tendent les hommes réunis, et où le peuple anglais, comme tous les autres, s'est efforcé d'atteindre. Les voies qu'il a suivies ont été simples : c'était de s'attaquer aux obstacles qui arrêtaient ses désirs; il en a détruit ce qu'il a pu détruire. Voilà son ouvrage, voilà son succès; hors de là rien n'est de lui.

Nous devons nous défier de l'histoire. Trop souvent l'écrivain, au lieu de raconter naïvement ce qu'il a devant les yeux, nous présente ce qu'il imagine, et substitue ses idées aux faits, ou dénature les faits en établissant des rapports forcés entre eux et d'autres faits étrangers. On peut prouver que, pendant sept cents ans, tous les esprits de l'Angleterre ont été occupés à ajuster ensemble le roi, les pairs et les communes, pour se tenir après en repos et jouir du spectacle; on peut prouver que cette idée leur venait des Romains

1 *Expressions de quelques écrivains*. Il est bon de remarquer que ces termes magnifiques de société parfaite, de constitution incomparable, sont un signe du peu d'avancement de la science politique : c'est avec ce faste que, dans tous les temps, l'ignorance a parlé des premiers procédés des arts; les vraies lumières ont un ton plus modeste.

dont ils voulaient se procurer les institutions, et avoir à la fin dans un roi deux consuls, dans une chambre haute un sénat, dans une chambre basse des comices en petit; on peut prouver qu'ils se proposaient pour modèles les barbares de la Germanie...

On peut tout prouver par les faits avec des systèmes et des allusions; souvent l'histoire n'est qu'un mensonge continuel; et malheureusement, pendant que les écrivains la contournent à leur mode et en font un habit pour leurs pensées, ils la présentent aux peuples et aux hommes comme la vraie règle de leurs actions, l'institutrice qui enseigne à vivre, *magistra vitæ;* c'est qu'ils savent bien qu'ils sont cachés derrière, et qu'en préconisant l'histoire, c'est proprement leur esprit qu'ils vantent.

Sans proposer de notre chef aux Français l'exemple de la nation anglaise, sans nier cependant que cet exemple leur soit applicable, sans mettre en avant aucune espèce de ressemblance dans la situation des deux peuples, mais aussi, sans rejeter l'opinion de ceux qui y trouvent quelque rapport, nous allons essayer de décrire simplement et avec vérité les principales révolutions qui ont changé l'état des hommes en Angleterre. Dans ce récit, nous nous dépouillerons, autant qu'il nous sera possible, de toute vue politique prise d'avance; nous ne tiendrons nul compte des idées courantes ni même des mots qu'on échange tous les jours, sans trop en vérifier le titre; enfin, nous chercherons à remonter toujours jusqu'aux faits, à laisser toujours parler les faits.

Qu'on trouve dans cette histoire quelque chose de bizarre, d'extraordinaire, cela ne nous étonnera point : les notions des événements ont été si fort obscurcies, que la vérité a lieu de paraître étrange. Que certaines personnes crient à la malveillance, cela ne nous étonnera pas non plus. Mais nous avertissons ceux qui se croiraient blessés, qu'ils doivent s'en prendre, non point au narrateur qui n'est pas libre, qui n'a pas le choix de ce qu'il doit dire, mais aux faits qui gouvernent sa plume, et dont il n'est que l'interprète.

CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE PAR LES NORMANDS. — ORDRE DE CHOSES QU'ELLE ÉTABLIT. — CET ORDRE DE CHOSES SE DÉGRADE ET SE MODIFIE. — LUTTE DES CLASSES D'HOMMES ET DES INTÉRÊTS OPPOSÉS. — GRANDE RÉACTION NATIONALE.

La terre qu'habite le peuple anglais fut envahie, dans le onzième siècle, par une armée de Normands, qui en força l'entrée et s'y campa. Cette armée prit possession du sol et des hommes qui vivaient dessus, comme d'un champ et de machines propres à l'exploiter. Elle se répandit dans la contrée, pour s'y nourrir plus aisément; mais elle se partagea sans se dissoudre : on conserva les grades, la subordination militaire, et tous les moyens de ralliement d'une troupe en campagne.

Même, l'armée se continua dans les fils de ceux qui la composaient, et encore dans les fils de leurs fils. Plusieurs siècles après la conquête, les arrière-neveux des conquérants campaient dans le pays, organisés comme l'étaient leurs ancêtres : il y avait un capitaine général, héritier de celui qui avait conduit l'expédition, des chefs secondaires et des soldats, issus des officiers et des soldats de la conquête.

Le nouveau capitaine, descendant du premier en ligne masculine ou féminine, se faisait donner le nom de *roi*. Les commandants en sous-ordre avaient le titre de *barons*. On appelait le reste de la troupe, en latin, les *gens de guerre* [1], et, en anglais, les *chevaliers* [2].

Le partage primitif du sol s'était maintenu avec la distinction des grades. Le capitaine possédait, en propre, plusieurs portions de terre que son prédécesseur s'était attribuées; et, de plus, il avait le pouvoir de disposer de la possession de tout le reste, selon de certaines lois établies par la discipline : privilége qu'il exprimait en ajoutant à son titre le nom du pays, en se disant le *roi de l'Angleterre*. De la même manière, les officiers qui, selon leur rang, occupaient des districts plus ou moins étendus, et les soldats qui y étaient cantonnés se faisaient distinguer par le nom de leurs provinces ou de leurs domaines.

Le chef de l'armée victorieuse s'était déclaré propriétaire du sol

1 *Milites*.
2 *Knights*, ou bien *esquires*, écuyers.

et des hommes vaincus, au nom de Dieu et de son épée ; ses successeurs attestèrent *Dieu* et *leur droit* : leur droit, c'était l'hérédité. Les lieutenants avaient, pour titre de leurs possessions, leur droit, l'héritage de leurs aïeux, avec le bon plaisir du chef. Mais lequel de ces deux titres était décisif de la propriété? Cela devait être souvent mis en doute; et alors le chef faisait valoir sa volonté comme suprême, et les officiers leur succession. C'était une cause de disputes fréquentes [1].

Voilà quel était, en Angleterre, l'état des fils des conquérants; quant aux fils des vaincus, qu'on désignait par le nom de *sujets*, c'est-à-dire subjugués [2], ils étaient aussi dans la même condition que leurs pères. Il leur fallait nourrir à discrétion cette multitude campée au milieu d'eux. Leur vie n'était quelque chose qu'autant qu'elle servait aux vainqueurs. Le plus ou le moins de profit à tirer de l'homme était la mesure du bon et du mauvais traitement. Si l'industrie ne produisait pas assez, on vendait le corps. Les naturels de l'Angleterre étaient un *article* d'exportation pour l'Irlande et les pays étrangers [3].

Chaque officier avait à ses ordres des agents chargés de ramasser les vivres qu'il tirait de son district, d'en protéger le transport, de s'opposer à la résistance de ceux sur qui la contribution se levait, de punir les refus, de prévenir les soulèvements, et même d'étouffer les querelles des sujets; de réprimer toute offense, toute injure que l'un ferait à l'autre, soit dans sa personne, soit dans ses biens, afin que leur corps fût toujours propre à la fatigue, afin que le

1 Sous le commandement d'un des successeurs du conquérant, le comte de Varenne, qui avait en propre vingt-huit villes et deux cent quatre-vingt-huit manoirs, interrogé sur son droit de propriété, tira son épée en disant : « Voilà » mes titres. Guillaume-le-Bâtard n'était pas seul lorsqu'il s'est emparé de cette » terre; mon aïeul était de l'expédition. » (Hume's hist. of England, vol. I, appendix II.)

2 *Subjecti*, de *subjicere*. Ce mot ne signifiait point la subordination politique, mais la soumission aux vainqueurs. Cinq cents ans après la conquête, on en faisait encore la différence. La reine Élisabeth, dans ses discours au parlement, n'appelait pas sujets les hommes sur qui elle n'avait que la prééminence de l'autorité; mais elle donnait ce nom aux membres des communes, pour exprimer qu'elle avait sur eux une autre sorte de pouvoir. La formule était : « My right loving lords, and you, my right faithful and obedient subjects. Très-affectionnés seigneurs ou maîtres, et très-obéissants sujets. » (Echard's hist. of England.)

3 Clarke, Coup d'œil sur la force de l'Angleterre, chap. Ier.

capital sur lequel ils travaillaient pour le *maître* [1] ne diminuât point, afin qu'ils ne fussent point distraits du soin de produire ce qu'il voulait prendre d'eux. Ces agents, qui étaient des commis, des juges, des exécuteurs, composaient ce que le maître appelait sa *cour*.

Le général avait ainsi une cour, une compagnie de pourvoyeurs en station dans chacun de ses domaines; et il avait de plus une cour ambulante qui marchait avant lui, lorsque, dans de certaines occasions, accompagné de son *état-major*, il allait inspecter les quartiers. Il fallait que lui et sa suite trouvassent de quoi suffire à leurs besoins, dans tous les lieux où ils passaient; et les pourvoyeurs s'acquittaient si exactement de leur office, que souvent, à l'approche du roi, les habitants se retiraient à la hâte, avec tout ce qu'ils pouvaient sauver, au fond des forêts ou dans des lieux écartés.

Et lorsque les aides de camp du général voyageaient à sa place ou portaient ses ordres, ils exigeaient les mêmes provisions et faisaient le même pillage [2]. Ces coutumes, autorisées par les fonctions du chef qui devait avoir l'œil à tout, étaient onéreuses à ses lieutenants, qui avaient d'autant moins à tirer de leurs dépendants, que le général leur avait pris davantage pour son compte; car ceux qui pouvaient suffire à une seule contribution, ne pouvaient suffire à deux à la fois. Les officiers étaient donc intéressés à modérer les exactions du général et des agents; et le général, de son côté, pour son intérêt, pour l'intérêt commun de toute l'armée, à la conservation de laquelle il devait veiller, était porté à empêcher que chaque officier ne dévorât trop dans sa province, pour que le pays ne se trouvât par subitement épuisé, et que la famine ne vînt pas dans le camp.

(1100-1200.) De là devait résulter, entre le chef et ses officiers, une sorte de lutte favorable dans le fait aux *sujets*, quoique dans l'intention ni le chef ni ses officiers ne songeassent à les soulager pour l'amour d'eux. Les *barons*, plus vivement intéressés, parce

1 Lord.

2 His domestics too, when sent upon business into distant parts of the kingdom, clamed the same privilege, and demanded a supply of provisions, in every town through which they travelled. (Remarks upon the history of England, vol. I, p. 225.)

qu'il s'agissait de leur subsistance personnelle, élevèrent les premiers la voix, et exigèrent du roi qu'il souscrivît à un acte par lequel ils restreignaient son pouvoir de recruter leurs hommes pour la réparation des forteresses, des ponts et des routes; qui limitait la quantité de grain et de bétail que devaient lever ses pourvoyeurs dans leurs courses, et qui interdisait la saisie des animaux de charge, des chariots de transport et des instruments de travail; trois actes d'autorité, dont l'officier, propriétaire de la province qui les supportait, avait toujours à souffrir; car, ou les hommes étaient enlevés au travail, ou les outils du travail étaient enlevés aux hommes, ou le fruit du travail périssait. C'est ce pacte imposé par les lieutenants à leur capitaine, qui fut appelé la *grande charte* [1].

Le roi prit ensuite sa revanche, et il contraignit les *barons* à n'exiger des hommes subjugués que des taxes régulières; il voulut qu'ils laissassent aux marchands la liberté de voyager; il favorisa les rassemblements de ceux qui voulaient mettre en commun leur industrie; il prit les villes sous sa sauvegarde; il donna aux hommes des sauf-conduits, non par compassion, mais par intérêt propre, et parce que tout *sujet* dont le travail était entravé ou qui périssait dans le travail, pour satisfaire aux besoins d'un seul, causait une perte à la communauté entière des vainqueurs.

La grande charte et les statuts qui vinrent après furent ainsi à l'avantage des subjugués; mais les termes seuls font voir que leur avantage n'était pas l'objet direct, et qu'on ne les estimait qu'à la manière des bêtes de fatigue qu'on ne veut point perdre. Un article de la grande charte défend de détruire les maisons, les bois et les *hommes*, sans la permission du propriétaire [2].

1 Voyez Hume, ch. XI. — Millar, t. Ier, p. 80, et le texte de la grande charte dans l'ouvrage de Blakstone.

2 Make waste of houses, woods, or men, without the special licence of the proprietor. (Remarks upon the history of England, vol. II.)

Veut-on se convaincre que la guerre des barons contre Jean-sans-Terre n'était nullement faite pour les sujets, il faut lire comment les deux partis traitaient le pays dans leur colère et dans l'acharnement du combat. « Nothing was to be seen but the flames of villages reduced to ashes, and misery of the inhabitants, tortures exercised by the soldiery and reprisals no less barbarous committed by the barons on royal demesnes. The king marching the whole extent of England, from Dover to Berwic, laid the provinces waste on each side of him; and considered

A de certaines époques fixes ou déterminées par le capitaine, il y avait un rassemblement général et comme une revue de toute l'armée. Chaque officier, chaque soldat s'y rendait, et les aumôniers du camp y assistaient. Cette assemblée avait le nom de *parlement*; ce qui signifie conférence, parce qu'on s'y expliquait en commun, et qu'on y prenait conseil sur les mouvements à faire dans le pays ou hors du pays, sur la disposition des postes, sur les moyens de se maintenir en repos au milieu des *sujets*, et de leur faire rendre le plus de vivres et le plus d'argent [1].

(1200-1300.) Les *sujets*, en même temps qu'ils nourrissaient leurs maîtres, devaient vivre eux-mêmes; tenus sans cesse en éveil, et l'esprit toujours tendu par le besoin d'être bien et par la difficulté d'y parvenir, ils avaient assez promptement accru la puissance de leur industrie : les manufactures étaient nées, les villes avaient grandi. Alors les vainqueurs ne pouvaient plus suffire à faire le recensement de ce que chacun possédait et de ce qu'on pouvait lui retrancher. La propriété croissant toujours les comptes faits cessaient bientôt d'être exacts; il eût fallu souvent en dresser de nouveaux ou se résoudre à perdre sur les recettes, en percevant les taxes d'après les estimations antérieures. On chercha naturellement un expédient qui écartât ces difficultés et l'on en trouva un. C'était dans les villes que les richesses mobiles pouvaient le plus difficilement s'apprécier : on obligea les *sujets* habitants des villes à choisir un certain nombre d'entre eux pour venir en parlement, lorsque le général, les lieutenants, les aumôniers et les soldats seraient rassemblés, répondre à toutes les questions qu'on voudrait leur faire sur la fortune de leur bourg, de leur cité, de leur commune, dire tout ce qu'ils pouvaient supporter, et s'il y avait lieu d'exiger plus. On leur faisait signer les actes d'impôt, pour qu'ils n'allassent pas ensuite résister aux collecteurs, et différer ou refuser le paiement,

every state which was not his immediate property as entirely hostile, and the object of military execution. » (Hume's history of England, ch. XI.)

1 Tous les barons étaient forcés de venir au parlement; l'ordre était moins sévère pour les soldats ou chevaliers à qui le voyage était trop à charge; leurs officiers répondaient pour eux. Cela faisait que l'assemblée n'était ordinairement qu'un conseil d'état-major. Il arrivait cependant quelquefois que l'armée tout entière recevait l'ordre de se réunir dans un lieu désigné par le chef. « There is also mention sometimes made of a crowd or multitude that througed into the great council on particular interesting occasions. » (Ibid., appendix II.)

Digitized by Google

pour qu'ils fussent pris en quelque sorte par leur parole [1].

La dernière classe de l'armée, les chevaliers, n'ayant que de petites portions de terre, et ne pouvant point, comme leurs supérieurs, prendre à discrétion sur le bien des vaincus, s'étaient mis à pratiquer l'industrie, et à ajouter le revenu de leur propre travail à la part qu'ils avaient aux revenus des *sujets*. En prenant les arts de ces hommes, ils en prenaient les mœurs, et peu à peu se mêlaient à eux. Dans les premiers temps, lorsqu'ils étaient appelés, ils se tenaient en conférence commune dans un même lieu avec leurs officiers, avec les *lords spirituels et temporels*; après que des bourgeois et des membres des communes eurent été mandés au parlement, les soldats se séparèrent de leurs chefs, et, réunis aux bourgeois, ils délibérèrent avec eux dans un lieu à part [2].

Telle est l'origine de la chambre des communes dans le parlement d'Angleterre. Ce n'était pas volontiers que les villes envoyaient des députés; car il fallait qu'elles prissent sur elles les frais de leur subsistance dans ce long séjour, loin de leur travail et de leurs affaires. Ce n'était pas volontiers que les députés venaient se présenter, obligés qu'ils étaient de suspendre les occupations qui nourrissaient leurs familles, pour aller déclarer exactement, devant des maîtres dont ils voyaient toujours le bras levé, combien, sans les faire périr, on pourrait désormais leur ôter du produit de leur peine et de leur industrie [3].

(1300—1400.) La convocation des délégués des communes fut trouvée commode et passa en usage : on ne manquait pas de les appeler toutes les fois qu'il s'agissait de faire des levées d'argent [4].

1 Le premier appel des députés des bourgs fut fait par le vingt-troisième statut d'Édouard Ier, en 1295. « He issued writs to the sheriffs, enjoining them to send to parliament two deputies from each borough with in their county, and these provided with sufficient powers from their community to consent, in their name, to what he and his council should require of them. » (Hume's history, ch. XIII.)

2 Cette réunion n'eut point lieu tout d'un coup, et pendant quelque temps les bourgeois convoqués siégèrent à part des chevaliers, comme à part des hauts barons et de la cour du roi. Souvent, après avoir répondu aux demandes et accédé aux taxes, ils retournaient chez eux, quoique le parlement ne fût point dissous. (Ibid.)

3 No intelligence could be more desagreable to any borough, than to find that they must elect, or to any individual than that he was elected. (Ibid.)

4 Richard II fit un statut pour ordonner expressément aux villes de nommer des représentants. (Clarke, ch. I.)

Dans le quatorzième siècle, l'armée commença à faire des excursions hors du pays pour acquérir de la terre et du butin. Il fallait, pour ces entreprises, des armes, des bagages, des provisions. Les bourgeois étaient souvent consultés [1].

A force de voir ses vainqueurs face à face, la bourgeoisie les redouta moins. Elle ne vit plus le conquérant armé, exigeant, sous peine de la vie; il lui parut comme un voleur mal assuré, prêt à capituler, et elle songea à faire des conditions. Engagée dans des entreprises industrielles plus étendnes, le besoin plus pressant d'avoir en toute occasion des sommes disponibles la tenait éveillée sur les demandes : elle était plus sensible dans sa propriété. Les députés apportèrent les plaintes de leurs commettants, et se mirent à plaider pour eux. C'est ainsi qu'une institution destinée à favoriser les exactions allait se retournant contre ceux qui l'avaient appelée à leur aide, et tendait à garantir les hommes subjugués contre la rapacité de lenrs vainqueurs [2].

Longtemps le général de l'armée, le roi, n'avait eu qu'à se montrer, qu'à parler, et le *peuple sujet* se figurant encore, à ce seul aspect, tontes les horreurs de l'invasion, le ravage, l'incendie, le massacre, baissait le front, et se laissait frapper, de crainte que la destruction ne punît aussitôt la moindre résistance [3]. C'était la subordination naturelle, celle du faible fléchissant sous la force. Mais quand on fut déjà loin de ces temps, quand le souvenir ne les retraça plus que faiblement, quand la terreur cessa d'être la première impression, et qu'on put raisonner avant de craindre, cette

1 Les invasions en France commencèrent vers 1340, sous le règne d'Édouard II.

2 During the reign of Henry IV (1490) the house of commons began to assume powers, which had not been exercised by their predecessors. They maintained the pratice of not granting any supply before they received an answer to their petitions; which was a tacit manner of bargaining with the prince. (Hume's history, ch. XVIII.)

Le premier exemple d'opposition d'un membre de la chambre des communes à une demande d'argent fut donné par Thomas Morus, en 1509. (Voyez Barington, Remarques sur les anciens statuts.)

3 La province de Northumberland, punie par le conquérant, devait encore, après plusieurs siècles, présenter aux yeux un exemple terrible. Cette contrée, de soixante milles d'étendue, avait été si bien châtiée, que, l'exécution finie, on n'y trouvait plus ni une maison, ni un arbre, ni un être vivant. Les troupeaux avaient été saisis, les instruments de travail brisés et les hommes nus chassés dans les forêts, où ils tombaient par milliers, morts de faim et de froid. (Hume's history, ch. IV.)

subordination se relâcha. Le vainqueur le sentit; et, pour qu'on ne s'avisât point de se mesurer à lui, et d'attendre l'effet après la menace, il invoqua à l'appui de ses volontés, au lieu de son pouvoir déterminé, une puissance mystérieuse, supérieure à toute force humaine. Du moment que la pensée put venir aux *sujets* de mesurer l'action de leurs maîtres, la pensée vint aux maîtres de soustraire leur action à tout calcul.

(1500–1600.) Ils proclamèrent solennellement leur droit, comme un droit sacré, un droit divin. C'était Dieu qui avait tiré l'épée, qui avait vaincu par eux, qui prétendait se maintenir par eux dans sa conquête. C'est avec cet appui que leur volonté se présentait à l'imagination des subjugués. Et tous se taisaient alors devant un doigt levé vers le ciel, comme autrefois devant une main mise à la poignée du sabre.

Dans la barbarie des premiers temps, cette sanction divine de la propriété conquise avait quelque chose d'utile, en ce qu'elle arrêtait par une force mystérieuse le brigand qui voulait acquérir, devant le brigand possesseur, et terminait ainsi les guerres, qui, sans cela, n'eussent jamais eu de fin. Les coutumes juives consacraient ces maximes, et c'est sur leur tradition que fut fondé le dogme moderne de la divinité des puissances. Mais la nouvelle doctrine était loin de ressembler à l'ancienne. Ce n'était plus le propriétaire se tournant vers ceux qui voulaient le déposséder, et leur criant : « Ne regardez » pas ma force et la vôtre; il y a derrière moi quelqu'un plus fort » que moi et que vous, qui possède ces choses dont je n'ai que l'usu- » fruit; et c'est à lui que vous aurez affaire [1]. » Un homme disait à d'autres hommes : « Vous êtes à moi; vous m'êtes échus par » une volonté supérieure à nous : celui qui veut que je vous pos- » sède vous regarde, et me soutient. » La conviction devait plus difficilement s'obtenir.

Pourtant, les pauvres sujets tout ébahis crurent d'abord, et s'humilièrent : quand un prêtre proclamait ces axiomes, on n'osait douter. L'homme par qui Dieu s'exprimait d'ordinaire pouvait-il

1 « La possession de ce qui appartient à votre Dieu, disait Jephté au chef des » Ammonites, ne vous est-elle pas légitimement due? Nous possédons au même » titre les terres que notre Dieu vainqueur s'est acquises. » Nonne ea quæ possidet Deus tuus tibi jure debentur? Quæ autem dominus Deus noster victor obtinuit, in nostram cedunt possessionem. (Jug. 3, ch. XI, verset 24.)

jamais ouvrir la bouche sans que ses paroles vinssent de Dieu? Mais le temps arriva où ceux qui voulaient qu'on les avouât maîtres ne se crurent pas assez soutenus par le clergé seul, et voulurent renforcer en quelque sorte l'autorité de la foi par l'autorité de la raison. Ils ameutèrent les légistes, sans voir que cette défense n'allait point à leur cause, et que le terrain où ils se retranchaient serait bientôt un camp ennemi. Rédigé en propositions mystérieuses, le droit divin repoussait l'examen; le traduire en arguments logiques, c'était invoquer les discussions et livrer tout à la controverse. Les dogmatiseurs ne trouvaient point d'adversaires; les raisonneurs en furent assaillis. Chaque proposition jetée en avant en faisait sortir une contraire. A ceux qui prouvaient par syllogismes que les vainqueurs avaient le droit de posséder les vaincus, les vaincus répondaient dans la même forme qu'ils avaient le droit de n'être point possédés. Mais Dieu, disaient les premiers, vous a donnés à eux; mais Dieu, répliquaient les autres, longtemps auparavant, nous avait donnés à nous-mêmes.

Telle était la situation des choses et les rapports qui existaient entre les maîtres et les *sujets*, lorsqu'en l'année 1601, un avocat, député à la chambre des communes, parlant à l'occasion d'un subside demandé par la reine Élisabeth, commença ainsi son discours : « Je m'étonne que la chambre s'arrête à délibérer maintenant si » un subside sera accordé et dans quel délai il sera payé. Ne savons- » nous donc pas que tout ce que nous avons appartient à sa majesté, » et qu'elle peut légitimement exiger de nous ce qu'il lui plaît » d'exiger? » A ces mots il fut interrompu par des huées et des éclats de rire. Le président imposa silence; et l'avocat se levant de nouveau, soutint sa première assertion, et prétendit qu'il allait la prouver par des exemples du temps de Henri III, du roi Jean et du roi Étienne : alors les huées recommencèrent [1].

Les exemples, en effet, n'eussent pas manqué. Mais les murmures de la chambre étaient un exemple présent aussi affirmatif

[1] « I marvel much that the house should stand upon granting of a subsidy or » the time of payment, when all we have is her majesty's and she may lawfully » at her pleasure take it from us : she hath as much right to all our lands and » goods, as to any revenue of her crown... » He said he could prove his former position by precedents in the time of Henry the third, king John, king Stephen, etc. (Hume's history of England, ch. XLIV.)

que les autres. On pouvait y voir que jamais des phrases ni des témoignages ne sauraient opérer, sur les *sujets* anglais, cette conviction qui saisissait leurs aïeux, à la vue de l'épée de Guillaume-le-Bâtard dans la main de son fils ou de son petit-fils.

Dans ce temps-là, une nuée de jurisconsultes se levait pour démontrer ce qui ne se démontre point, le pouvoir. Le pouvoir se déclare en s'exerçant : c'est un fait que le raisonnement ne crée ni ne détruit. Toute puissance qui argumente et soutient qu'elle existe, prononce qu'elle a cessé d'être.

Déjà, en 1591, tous les juges de l'Angleterre avaient fait, de concert, un décret, pour traduire en droits les faits de la conquête, et ressusciter par la logique une action matérielle dont le temps avait usé le ressort.

Ils déclarèrent ce qui se déclarait de soi-même trois siècles auparavant, « que le vainqueur était souverain maître, et que » les vaincus étaient à sa discrétion [1];

» Que la terre, les habitants, l'industrie du pays existant pour » les besoins, la subsistance, les commodités, le luxe de l'armée » conquérante, il était de droit incontestable que le général, agis- » sant pour l'armée, disposât du travail des subjugués, le pressât, » l'arrêtât, le reglât à son gré, fît fabriquer ce qu'il préférait et » prohiber ce qu'il n'aimait pas ; qu'il donnât des priviléges exclusifs » à ceux dont l'adresse lui plaisait [2];

» Que le roi avait le droit légitime d'arrêter le transport des » marchandises, de suspendre les ventes, de retenir les vaisseaux » prisonniers dans les ports, pour faire acheter ensuite l'exemption » de ces entraves [3];

» Que nul *sujet*, sans son aveu, ne devait sortir de la terre con-

1 Hume's history of England, ch. XLIV.

Cet acte, qui décrétait que l'Angleterre était sous le pouvoir absolu, ne spécifiait point les droits, de peur, sans doute, de les borner en les énonçant ; on y affirmait simplement que rien ne pouvait limiter la volonté du *roi*, ni les statuts, ni les usages. C'est pour mettre sous les yeux les divers genres de pouvoir que le décret sanctionnait, que nous exposons quelques-unes de ses assertions implicites.

2 That all trade was entirely subject to the pleasure of the sovereign ; that even the statute which gave the liberty of commerce, admitted of all prohibitions of the crown. (Ibid., ch. XL.)

3 Les *embargos* sur les marchandises, acte de pouvoir très-fréquent jusque sous le règne d'Élisabeth. (Ibid., appendix III.)

» quise, de crainte que la possession des conquérants ne devînt » moindre de l'industrie ou du corps de l'émigré [1];

» Que la chambre des bourgeois n'ayant été créée que pour la » commodité des vainqueurs, son intervention dans les levées » d'argent n'était point de nécessité absolue; que le général seul, » par un *ordre du jour*, pouvait faire prendre où il lui plairait, et » par qui il lui plairait, les denrées dont il avait besoin, comme » on exige des réquisitions en campagne [2];

» Qu'il avait le droit de déclarer en état de guerre la ville ou le » canton qu'il lui plairait, et d'y faire opérer militairement, comme » dans un jour d'invasion, sur les choses et sur les hommes [3];

» Qu'en un mot, le roi qui était le suprême gardien de la con- » quête, ayant à veiller toujours à ce qu'elle fût maintenue, devait » être juge de ce qui la menacerait et des moyens de la garantir; » qu'il avait le droit par conséquent de juger seul, de punir seul, » de se faire assister dans les jugements par qui il trouverait bon, » et d'établir à son gré des tribunaux pour la conservation de l'ordre » établi par la victoire [4]. »

Ces actes de puissance s'appelaient la *prérogative royale;* ceux qui décrétèrent cette prérogative établirent en même temps qu'elle était incontestable, et que c'était un crime d'en douter : *prærogativam nemo audeat disputare* [5].

Mais leur assertion n'était pas une puissance contre les intérêts révoltés; si l'épée de la conquête, si le bras même de Dieu, pré-

1 No man could travel without the consent of the prince. (Hume's history, ch. XL.)

Si un paysan se réfugie dans une ville, dit le 34e statut d'Édouard III, le principal officier doit le livrer; et s'il est pris, partant pour un autre pays, il doit être marqué au front de la lettre F.

2 Les ordres du jour, qu'on appelait proclamations, pouvaient s'étendre à tout ce qui touchait les relations des vainqueurs avec les vaincus; ce qu'on y ordonnait était exécuté avec la plus grande rigueur par une sorte de cour prévôtale qui portait le nom de Chambre Étoilée, *Star-Chamber*. (Ibid.)

3 C'était la loi martiale. On faisait ces exécutions militaires à la moindre apparence de soulevement. (Ibid.)

4 Lorsque le roi était présent à la Chambre Étoilée, il était le seul juge; les autres ne pouvaient que dire leur avis. Ce tribunal, composé du conseil du roi et de juges nommés par lui, avait le pouvoir d'imposer à discrétion des amendes, d'emprisonner, d'infliger des peines corporelles. (Ibid.)

5 Ibid., ch. XLIV.

senté à l'esprit des sujets, ne les domptait plus, que pouvait prétendre un légiste armé de sa plume? Aussi l'on ne tint pas compte de la défense, et l'on osa contester.

Il semble que, dans l'extrême de la misère, le besoin d'être mieux agisse moins violemment sur nous que dans une condition déjà supportable. Quand les premiers besoins absorbent toute l'attention, l'esprit, fatigué d'y songer toujours, quand ils sont satisfaits, se relâche, et n'est plus capable d'une autre activité. Mais quand on n'a pas trop de peine à vivre, la pensée moins circonscrite se jette en avant; alors on examine de plus près sa situation; on y découvre plus d'obstacles, parce qu'on a plus de désirs, et l'on se tourmente pour changer. Tant que les hommes subjugués d'Angleterre ne tirèrent de leur travail qu'un chétif revenu, ils se laissèrent garrotter et dépouiller sans murmure; ils supportèrent la prérogative. On se résignait sous les Guillaume, lorsque les vainqueurs avaient tout et que les vaincus n'avaient rien; on se souleva sous Jacques Ier, lorsque la richesse des communes était devenue trois fois plus grande que celle des *lords* [1].

C'est alors que la conquête commença d'être mise en question, et que des voix s'élevèrent contre ses actes naturels. Le plus naturel de tous, c'était sans doute l'impôt que les vainqueurs exigeaient pour leur subsistance; c'étaient les mesures par lesquelles ils opéraient sur l'industrie, les biens et les personnes des *sujets*, afin de grossir leur revenu annuel et de faire des profits extraordinaires : la lutte s'ouvrit par l'attaque de ces mesures.

Ce fut dans leur propriété, dans leur industrie, que les vaincus songèrent à s'affranchir : de tous côtés leur industrie était gênée; les prohibitions arrêtaient les entreprises; les monopoles décourageaient le travail et renversaient les établissements fondés; les tribunaux, par leurs arrêts, suspendaient toutes les affaires; un homme emprisonné subitement était ruiné et ruinait ses correspondants; la justice arbitraire qui frappait un seul industrieux, nuisait par contre-coup aux autres qu'elle épargnait. Quand les *sujets* furent parvenus au point de sentir ces rapports de l'indépendance avec la richesse, de sentir les liens d'intérêt qui les attachaient les uns aux autres, par le besoin que chacun avait de la

1 Hume's history, appendix III, ch. L.

liberté de tous, ils se rallièrent ensemble; ils devinrent une nation, ils devinrent une puissance.

Car il ne faut pas qu'on croie qu'il y eut, avant ce temps-là, une nation anglaise. Il y avait dans le pays d'Angleterre une nation en campement, une nation d'étrangers; mais les indigènes n'avaient entre eux rien de commun que leur misère. Chacun, isolé, servait son maître; il ne faisait rien pour ses pareils, qui ne faisaient rien pour lui; c'était une multitude éparse. L'industrie les réunit par des services mutuellement rendus; l'industrie leur inspira le désir d'une liberté commune [1].

(1603.) Dans ces conjonctures, le roi, pour raffermir la conquête menacée, se leva à la tête, non de ses guerriers, mais de ses chapelains. Armé de théologie, il soutint, de sa propre bouche, à la face des communes, que Dieu avait déclaré dieux, comme lui-même, les généraux vainqueurs et leurs fils : *Dixi quòd dii estis* [2]. En élevant de pareilles prétentions, il détournait contre lui seul la colère et les efforts des *sujets*, il se dévouait, lui ou son successeur, pour la cause dont il était le chef.

La querelle s'engagea ainsi entre la chambre des communes, entre les députés du *peuple sujet* et le roi, qui se mettait seul en avant, ne laissant à la nation privilégiée que le soin de lui prêter secours dans les occasions pressantes.

Les communes déclarèrent, au nom de tous les *sujets*, leur volonté unanime de ne plus supporter les monopoles ni les taxes mises sur les denrées. Elles représentèrent que les taxes allaient croissant, et les entraves se resserrant de plus en plus; qu'il fallait qu'on s'arrêtât enfin, et qu'on songeât que si les *sujets* s'épuisaient de travail, ce n'était pas proprement pour fournir matière aux impôts; qu'ils voulaient vivre aussi pour eux-mêmes, travailler pour eux-mêmes, jouir eux-mêmes des fruits de leur travail [3].

A toutes les réclamations des *sujets* le roi ne répondait qu'un

1 They formed no community; were not regarded as a body politic; and were really nothing but a number of low dependent tradesmen, living without any particular civil tie in neighbourhood together. (Hume's history, appendix II.)

2 Ce mot fut dit dans le parlement par un avocat du pouvoir royal; le roi soutenait lui-même cette doctrine dans ses discours et dans ses écrits. (Voyez Hume, ch. XLV et XLVI.)

3 Ibid., ch. XLVI.

Digitized by Google

mot, et le seul qu'il eût à répondre : *j'use de ma prérogative* [1]. Les communes alors dressaient des bills où, en abolissant les usages qui les gênaient, elles entamaient la prérogative. Mais la chambre des maîtres ou des *lords* n'avait garde de sanctionner ces résolutions : elle se tenait à son poste, ralliée autour de son chef, et le soutenant de sa résistance. Ainsi, les mêmes hommes qui s'étaient rencontrés autrefois les armes à la main se retrouvaient en présence après six siècles, et se faisaient une guerre d'intrigues et de paroles, avant d'en venir à la force, la dernière des raisons.

Les communes ne se relâchaient point; les bills se suivaient en foule : le pouvoir des *ordres du jour* ou proclamations, le pouvoir des tribunaux fut attaqué; mais c'était peine perdue. Les *lords* arrêtaient tout par leur refus de sanctionner les décisions; et le roi, de son côté, emprisonnait les députés qui élevaient la voix, en vertu de ces pouvoirs même qu'ils travaillaient à détruire [2].

(1614-1621.) Pourtant, ces débats le fatiguèrent; il cassa le parlement, espérant que les nouveaux élus seraient plus dociles. Pour les bien préparer, à l'ouverture de la session, il leur fit la leçon en ces termes : « Dites-moi, qu'est-ce que vos priviléges? de » simples licences de nos ancêtres, et des concessions libres de » notre munificence : en vous permettant quelque chose, on ne » s'est pas engagé à ne vous rien refuser; la complaisance a ses » bornes. Rappelez-vous mieux qui vous êtes et qui nous sommes; » vous avez des devoirs, et nous des droits [3]. »

Les communes auraient pu répondre : « Les faits que vous attes- » tez sont exacts; nous ne voulons pas les nier. Vos ancêtres nous » ont vaincus : nous étions pour eux une proie de guerre; ils ont » trouvé commode que nous devinssions plus libres; ils ont relâché » nos liens, comme ils les eussent resserrés, dans la vue de leur » seul intérêt; ils nous ont octroyé; maintenant nous exigeons. » Vous croyez-vous forts? refusez, et nous verrons après. Vous sen-

1 Hume's history, ch. XLVII.

2 Ibid.

3 Your privileges were derived from the grace and permission of our ancestors and us (for the must of them grew from precedents, which shows rather a toleration than inheritance); yet as long as you contain yourselves within the limits of your duty we will be as careful to maintain and preserve your lawful liberties and privileges, as any of our predecessors were, nay as to preserve our royal prerogative. (Ibid., ch. XLVIII.)

» tez-vous faibles ? subissez le sort de toute puissance usée ; cédez.
» Il n'y a ici ni droits à défendre, ni droits à réclamer ; c'est le destin
» des choses humaines, qui ont des bornes. »

Mais au lieu de s'exprimer avec cette vérité, et de braver les faits, les communes les éludèrent. Elles trouvèrent mieux de répliquer au roi dans son propre langage, et de s'attribuer, comme lui, des droits. Elles protestèrent que tout ce qu'elles revendiquaient pour elles et leurs commettants, en licences, en franchises, en privilèges, n'était rien autre chose qu'une ancienne et incontestable propriété des habitants de l'Angleterre [1]. C'était une fiction pareille à celle que faisaient les avocats des conquérants, quand ils allaient chercher leurs raisons contre les vaincus ailleurs que dans le fait constant de la conquête, dans la volonté de la maintenir, et dans la force de soutenir cette volonté. De part et d'autre on laissait derrière soi les réalités, et l'on se retranchait dans l'abstraction ; cela rendait la guerre moins franche et son objet moins précis ; nous en verrons les suites.

Chaque parti se recruta sous des noms qui indiquaient sa nature, son origine et ses prétentions ; ceux qui étaient pour les vaincus s'appelèrent le parti du *pays*, et les autres le parti de la *cour* [2].

Jacques I[er] laissa à son fils, non pas ce qu'il avait reçu à son avénement, c'est-à-dire la direction d'une exploitation peu contestée encore par ceux qui la souffraient, mais ce que le conquérant avait autrefois légué au premier de ses successeurs, le commandement d'un parti qui devait subsister sur le travail des habitants, et à qui les habitants étaient tout prêts à refuser la subsistance.

Il n'y avait que la force qui pût vider entièrement cette querelle ; et cependant, de chaque côté, on différait d'en venir aux mains. On essayait de se convaincre mutuellement, et de faire convenir son adversaire de ce qu'on voulait de lui. Ceux du *pays* prétendaient qu'ils n'avaient jamais été conquis ; qu'ils avaient toujours nourri les autres par bienveillance et non par contrainte. Ceux de la *cour* soutenaient que les premiers avaient toujours été dans l'état de *sujets* ; que c'était là leur condition naturelle, et que rien

1 That the liberties, franchises and juridictions of parliament, are the ancient and undoubted birthright and inheritance of the subjets of England. (Hume's history, ch. XLVIII.)

2 Country-party. — Court-party. (Ibid.)

n'avait pu et que rien ne devait à l'avenir relâcher pour eux les rigueurs de cet état, sinon le bon plaisir de leurs maîtres. Mais l'intérêt, ne se reposant pas, faisait de temps en temps succéder des assauts plus décisifs à ce conflit d'arguments et de répliques. L'on se signifiait durement ses volontés.

(1625.) Le premier subside demandé aux communes par le nouveau roi, Charles I[er], fut accordé avec tant d'épargne, que c'était plutôt, dit Hume, une marque de dérision qu'un secours; le second fut formellement refusé [1].

Le roi déclara aux communes que, si elles refusaient de faire leur devoir, en subvenant aux besoins de l'*État*, il saurait les y contraindre ou se passer de leur consentement; que le Ciel lui en avait donné le pouvoir [2].

Ce mot de besoins de l'*État* fit réfléchir les membres des communes : s'agissait-il purement des besoins du parti des anciens conquérants ou bien de quelques intérêts qui leur étaient communs avec les subjugués? Qu'était-ce que l'*État?* Il fallait avant tout que cette question fût posée et éclaircie.

(1628.) Afin d'éprouver ce qu'entendait réellement par l'*État* celui qui avait prononcé ce mot, la chambre fit un bill où elle s'attribua la faculté de contrôler toute espèce de demande d'argent, et de refuser ou d'accorder, selon qu'elle verrait l'intérêt de ses commettants compris, ou non, dans l'intérêt de l'*État.* Ce bill fut nommé *pétition de droits.*

Les communes demandaient : « Que toute manière de lever de » l'argent, qui porterait l'apparence d'une réquisition de guerre, fût » abolie; et que si, dans les dépenses, on ne mettait pas tout » à fait hors de compte les affaires de ceux qui payaient, on voulût » bien s'assujettir à la condition indispensable de toute contribution » publique, au consentement libre des imposés ou de leurs ayant » cause; et, ainsi, que nul ne pût être forcé de subvenir à aucune » taxe, à aucun prêt, à aucune *bénévolence* qui n'aurait pas été » octroyée par la chambre des communes [3].

1 Hume's history, ch. L.

2 If they should not do their duties, in contributing to the necessities of the state, he must use those others means which God had put into his hands. « Take not this for a threatening, added the king, for I scorn to threaten any but my equals. » (Ibid., ch. LI.)

3 That no man hereafter be compelled to make or yeid any gift, loan, benevo-

Cette requête portait un coup décisif. Si la caste victorieuse n'y accédait pas, il fallait en venir aux mains; si elle y accédait, tout lui manquait, ses moyens d'existence, de plaisir, de luxe, son honneur même qu'elle mettait à guerroyer au-dehors. Il lui eût fallu renoncer à tout cela; car, de faire croire aux *sujets* qu'ils tiraient de là quelque profit, la chose était trop difficile. L'énergie que montraient les communes fit prendre aux vainqueurs le dernier parti; mais ce ne fut pas sans peine. Les *lords*, en approuvant la *pétition de droits*, essayèrent de l'annuler par une clause où le pouvoir souverain était reconnu. Le roi hésita longtemps avant de souscrire à ce pacte que sa situation lui défendait de maintenir [1].

(1629.) Peu de mois après, il se remit à lever, de son autorité privée, les droits de *tonnage* et de *pondage*, en déclarant aux communes qu'il y était contraint par la nécessité. Les marchandises de ceux qui refusèrent de payer, se reposant sur la *pétition de droits*, furent saisies et confisquées [2].

Les députés s'indignèrent à cette violation d'un traité, qui pourtant ne pouvait manquer d'être violé; ils déclarèrent ennemis des *sujets*, ennemis de la chambre, ceux qui tenteraient de lever ces taxes, et traîtres à la cause commune ceux qui consentiraient à les payer [3]. Le roi, poussé à bout, ne vit de recours que dans la force. Il cassa la chambre, fit emprisonner des députés, en cita d'autres à son tribunal; sur leur refus de comparaître, leur infligea des amendes, et donna à ses collecteurs l'ordre de violer les domiciles [4].

De jour en jour l'existence de ceux qui n'avaient pour vivre que les impôts levés sur les *sujets* devenait plus difficile. Ce conseil de bourgeois, qu'on avait établi pour rendre des comptes, s'avisait d'en demander; il s'avisait de vouloir scruter les besoins auxquels il avait à pourvoir. Le roi résolut de ne plus convoquer ces assem-

lence, tax, or such like charge, without common consent by act of parliament: and that none be confined, or otherwise molested or disquieted for the refusal thereof. (Hume's history, ch. LI.)

1 Ibid.

2 Ibid.

3 Those who levied tonnage and poundage were declared capital enemies. And even merchants who should voluntarily pay these duties, were denominated betrayers of english liberty, and public enemies. (Ibid.)

4 Ibid., ch. LII.

blées incommodes. Un de ses aïeux avait fait un décret pour enjoindre aux cités de ne point manquer d'élire, et aux hommes élus de ne point manquer de s'assembler. Les choses avaient changé depuis les Richard [1].

(1630.) Un statut d'Édouard II ordonnait que tout *sujet* possédant un revenu de 20 livres sterling serait tenu, sur la réquisition du roi, d'entrer dans l'ordre de la *chevalerie*, c'est-à-dire de se faire enrôler dans l'armée d'occupation, ou bien de payer l'exemption de ce service. C'était un moyen de recrue pour les vainqueurs, qui contraignaient ainsi les vaincus à devenir les instruments de leur commune oppression. Charles Ier fit revivre ce décret : il en attendait ou quelque renfort d'hommes ou quelque secours d'argent pour son parti ; mais il fut trompé dans cet espoir. Le temps n'était plus où les subjugués, rendus égoïstes par l'excès de leur misère, s'estimaient heureux d'obtenir quelque garantie contre l'oppression, en trahissant la cause de leurs frères d'infortune. Cette cause leur était devenue sacrée, depuis qu'ils espéraient la faire prévaloir. Ce n'était plus en s'échappant des rangs de ceux qui périssaient, qu'ils voulaient chercher leur salut ; ils voulaient se sauver tous ou périr tous [2].

(1634.) Il était dans les besoins de l'armée campée en Angleterre d'entretenir des flottes pour ses expéditions et sa défense. L'argent que ces dépenses exigeaient était levé sur les habitants des côtes et des ports, sous le nom de *taxe des vaisseaux*. Le roi fit porter cette taxe sur tous les hommes du pays à la fois, et il décréta cette mesure nouvelle au nom de la sûreté et de l'honneur national [3].

L'honneur national, la sûreté nationale..., que voulaient dire ces mots adressés aux *sujets*? qu'il était de leur avantage que ceux qui occupaient le pays fussent assurés par des forces navales de n'être point chassés de leur possession, et de pouvoir gagner au contraire des possessions au-delà de la mer? Les *sujets* n'eurent pas besoin de longues réflexions pour sentir que cet intérêt pouvait bien regarder la nation des vainqueurs, mais qu'il ne les regardait en rien. Leur sûreté nationale, c'était de n'être plus

1 Hume's history, ch. LII.
2 Ibid.
3 Ibid.

exploités; leur bonneur national, c'était de réussir dans ce dessein qu'ils poursuivaient : il n'y avait pas besoin de vaisseaux pour cela.

Le roi, voulant par tous les moyens possibles décourager l'opposition, fit aux légistes de sa cour cette demande : Si, dans les cas de nécessité, pour la défense du royaume, il n'était pas en son pouvoir d'imposer *à son gré* des taxes, et s'il n'était pas le seul juge de la nécessité? Les légistes furent pour l'affirmative [1].

Mais, malgré la volonté prononcée du roi, malgré cette déclaration qui donnait à sa volonté une espèce de fondement logique, les esprits courageux ne cédèrent point. C'est alors que Hambden parut : il refusa de se soumettre à l'impôt. Il fut accusé et condamné [2].

A cette condamnation, les *sujets* se soulevèrent tous. Hambden les avait réveillés, au péril de sa fortune et de sa vie. « Nous avons » été des enfants, s'écriait-on de toutes parts; alors on nous frap» pait, et nous baissions la tête : nous sommes maintenant des » hommes. Nous avons depuis tant de siècles vécu pour d'autres, » n'est-il pas temps de vivre pour nous-mêmes? Nous sommes des » millions, et eux, combien sont-ils [3]?

(1640.) Le roi faisait la guerre au peuple d'Ecosse; le peuple anglais se montra mécontent de cette guerre et disposé à refuser tout, aussi longtemps qu'on la poursuivrait. Le roi, dans un discours à la chambre des communes, en parlant des Écossais, prononça le mot de *rebelles* [4]; la chambre se déclara offensée.

La justice était l'arme dont on usait contre les *sujets*; les communes l'employèrent pour leur service : elles accusèrent juridiquement tous les commandants militaires qui, sous le prétexte de la sûreté ou du repos public, opéraient sur les comtés comme en temps de guerre, tous ceux qui avaient levé la taxe des vaisseaux et les taxes sur les denrées, tous ceux qui avaient pris part aux

1 Hume's history, ch. LII.

2 Ibid.

3 Iniquitous taxes, they said, are supported by arbitrary punishments; and all the privileges of the nation transmitted through so many ages, and purchased by the blood of so many heroes and patriots, now lie prostrate at the feet of the monarch. He is but one man; and the privileges of the people, the inheritance of millions, are to valuable to be sacrificed to him. (Ibid.)

4 Ibid., ch. LIV.

Digitized by Google

arrêts des tribunaux extraordinaires, tous ceux qui faisaient des monopoles par privilége du roi, et ceux qui avaient jugé Hambden [1].

Depuis son institution, la chambre des communes avait souvent présenté des suppliques où elle exposait les souffrances des subjugués, demandant humblement qu'on y fît quelque attention, et qu'on les frappât d'une main plus légère. En 1640, elle fit dresser une remontrance générale sur l'état du peuple d'Angleterre; mais elle ne l'adressa pas au roi ni aux *lords*, elle en appela au peuple lui-même. C'était pour la première fois qu'un pareil signal de ralliement était élevé.

On récapitulait dans cette pièce tous les actes de pouvoir qu'on était disposé à ne pas supporter plus longtemps; l'on y parlait de ceux qu'on avait nourris jusque-là, comme de gens avides à qui l'on donnait toujours, et qui, loin d'en savoir gré, rendaient l'outrage et l'oppression pour le bienfait. Tout y respirait la haine et la colère. La chambre des communes la fit imprimer et publier sans la soumettre à la chambre haute, dont elle regardait les affaires comme à part des siennes et de celles de ses commettants [2].

Pour établir une barrière entre les intérêts qu'elle regardait comme ennemis, elle ordonna la résistance au pouvoir qu'exerçait le roi de donner des offices aux *sujets*, et de recruter parmi eux ses armées. Elle voulait que, si l'on en venait aux mains, chacun se trouvât à la disposition de son parti, et qu'il n'y eût point de coalition forcée des vaincus avec les vainqueurs [3].

Les bills qui contenaient ces dispositions ne passaient point à la chambre des *lords*, qui n'avaient garde de rien changer aux anciennes coutumes d'où dépendait leur existence, et qui se ralliaient à leur chef, au représentant de leurs intérêts communs. C'était leur devoir de se serrer tous autour de lui, et de faire corps tous ensemble contre la révolte de leurs communs dépendants [4].

Chose remarquable! la chambre des communes alla jusqu'à sanctionner par sa volonté ce refus des *lords* de participer aux actes qu'elle dressait : « C'est au nom des habitants de cette terre, leur

1 Hume's history, ch. LV.
2 Ibid.
3 Ibid.
4 Ibid.

Digitized by Google

» disait-elle, et pour eux que nous agissons, et nous en avons la mis-
» sion ; nous sommes leurs représentants choisis par eux. Mais vous,
» à quel titre viendrez-vous vous immiscer dans leurs affaires? Qu'y
» a-t-il de commun entre notre nation et vous? Vous n'êtes, à son
» égard, que des particuliers. Nous agirons seuls, nous déciderons
» seuls; vous verrez nos décisions; et, si elles vous blessent, vous
» en demanderez compte, et nous répondrons [1]. »

Pendant ce temps-là, les partis s'aigrissaient; l'heure de la force allait sonner. La chambre des communes s'entoura d'une garde, le roi la cassa; et comme on murmurait, pour ne point se déclarer trop tôt ennemi, il offrit une nouvelle garde sous les ordres d'un de ses officiers; mais la chambre refusa cette offre, lui donnant à entendre que c'était lui et les siens que ses membres avaient à craindre [2].

(1642.) Cinq membres des communes furent accusés, au nom du roi, d'avoir voulu renverser l'ordre de choses établi dans le pays, priver le roi de son pouvoir, le rendre odieux aux *sujets*, et soustraire à son obéissance une partie de ses soldats. Hambden était parmi les accusés. La chambre prit sous sa sauvegarde la liberté de ses membres, et refusa de les livrer au sergent d'armes. Le roi vint en personne, et la chambre renouvela son refus. les accusés se retirèrent dans la Cité, et les bourgeois en armes les gardèrent toute la nuit [3].

Le lendemain, le roi se rendit au conseil commun, et de tous côtés, sur son passage, il entendit retentir les cris de *privilége! privilége! parlement!* C'était la manière dont le peuple exprimait qu'il s'unissait de volonté avec la chambre des communes [4].

Le peuple des provinces envoya en foule des adresses aux communes; l'on demandait à s'armer; l'on jurait de vivre et de mourir pour leur défense [5].

Les choses en étaient venues au point que l'épée seule, qui juge

1 That they themselves were the representative body of the whole kingdom, and that the peers were nothing but individuals, who held their seats in a particular capacity. (Hume's history, ch. LV.)

2 They absolutely refused the offer and were well pleased to insinuate that their danger chiefly arose from the king himself. (Ibid.)

3 Ibid.

4 Ibid.

5 Ibid.

en dernier ressort, pouvait décider entre les parties. Il fallait que l'événement d'un combat anéantît ou fît revivre ce qu'un combat autrefois avait fondé. Les communes firent des magasins d'armes ; elles enjoignirent aux officiers de l'armée soldée de ne recevoir d'ordres que d'elles, afin que ceux qui étaient *sujets* par naissance rentrassent dans leur parti naturel. Elles envoyèrent de semblables messages aux gouverneurs des ports et des forteresses. Le roi se retira à York [1].

Il cherchait un campement favorable et rassemblait ses forces. De toutes parts, ceux que leur naissance faisait ses compagnons d'armes vinrent se joindre à lui, et l'exhortèrent encore à ne point souffrir que leur ancienne domination se changeât en dépendance [2]. Les communes tentèrent, pour la dernière fois, un accommodement impossible ; elles voulaient faire souscrire un bill dont la première disposition était que les *sujets* eussent des armes.

Le roi refusa. « Je suis roi, disait-il ; je suis le chef de vos maî-» tres, et vous voudriez me faire ce que vous êtes. Vous me lais-» seriez mon titre, le titre de ma condition naturelle ; mais je ne » serais en réalité qu'un homme. Plutôt la guerre qu'une pareille » paix [3]. »

Alors toute transaction fut rompue. Les *sujets* s'armèrent, en invoquant leurs besoins, leurs volontés et leur union. Le roi, attestant sa fortune passée et sa longue domination, *Dieu et son droit*, éleva près de Nottingham l'étendard du chef normand, signal de la guerre déclarée au pays [4].

Chaque personnage dont les aïeux s'étaient trouvés enrôlés dans l'armée d'invasion quittait son château pour aller dans le camp royal prendre le commandement que son titre lui assignait. Les habitants des villes et des ports se rendaient en foule au camp opposé. On pouvait dire que le cri de ralliement des deux armées

1 Hume's history, ch. LV.

2 Exhorted him to save himself and them, from that ignominious slavery with which they were threatened. (Ibid.)

3 « Should I grant these demands, the title of majesty may be continued to » me, but as true and real power, I should remain but the outside, but the » picture, but the sign of a king. » War on any terms was esteemed by the king and his counsellors preferable to so ignominious a peace. (Ibid.)

4 Ibid.

était, d'un côté, *oisiveté* et *pouvoir*, de l'autre *travail* et *liberté* : car les désœuvrés, les gens qui ne voulaient d'autre occupation dans la vie que celle de jouir sans peine, de quelque caste qu'ils fussent, s'enrôlaient dans les troupes royales, où ils allaient défendre des intérêts conformes aux leurs; tandis que les familles de la caste des anciens vainqueurs, que l'industrie avait gagnées, s'unissaient au parti des communes [1].

C'était pour ces intérêts positifs que la guerre se soutenait de part et d'autre. Le reste n'était qu'apparence ou prétexte. Ceux qui s'engageaient dans la cause des *sujets* étaient, pour la plupart, presbytériens, c'est-à-dire que, même en religion, ils ne voulaient aucun joug. Ceux qui soutenaient la cause contraire étaient épiscopaux ou papistes : c'est qu'ils aimaient à trouver, jusque dans les formes du culte, du pouvoir à exercer et des impôts à lever sur les hommes [2].

(1643-1646.) Le parti royal fut vainqueur à *Stratton*, à *Roundwaydown*, à *Cropredy-Brigde*, et défait à *Edgehill*, à *Marstonmoore*, à *Newbury*, et enfin à *Naseby* [3].

Dans chaque province que traversait l'armée qui combattait pour l'ancienne domination, elle faisait sentir aux hommes qu'ils étaient reconquis; elle s'arrogeait leur propriété : l'armée du parlement respectait les possessions et les hommes; sa présence les affranchissait [4].

Parmi les premiers, il régnait une discipline sévère, la subordination des anciens conquérants; chacun avait sa place marquée d'avance; il s'y tenait, reconnaissant ses supérieurs aussi bien que ses subordonnés. Parmi les autres, il y avait souvent des divisions et des désobéissances. C'est que chacun d'eux, dévoué à l'indépendance de tous, voulait l'anticiper pour lui-même, et goûter au moins la liberté, sur le point de mourir pour elle. « Nous ne » sommes pas, disaient-ils, des janissaires, des soldats dont on

1 Hume's history, ch. LVI.

2 The whigs considered all religious opinions with a view to politicks. Even in their hatred of the popery they did not so much regard the superstition or imputed idolatry of that unpopular sect as ist tendency to establish arbitrary power in the state. (Fox's history of the reign of James the second.)

3 Hume's history, ch. LVI, LVII, LVIII.

4 Ibid., ch. LVIII.

» dispose parce qu'on les paye [1]; » et ces bandes sans ordre renversaient des bataillons rangés.

Des conférences furent plusieurs fois essayées, mais sans succès. Les *sujets* demandaient toujours de rester armés; le roi s'obstinait à vouloir que ce droit ne fût que pour lui seul et pour les siens. La guerre continuait.

(1648.) Enfin, après une déroute, le roi, poursuivi par les parlementaires, tomba dans le camp des *sujets* d'Écosse, qui le livrèrent aux *sujets* d'Angleterre. Il se réfugia dans l'île de Wight; il y fut saisi et emprisonné [2].

Le général ennemi était captif; que devait faire le parti victorieux?

Chaque officier de l'armée défaite intervenait dans cette guerre, non point seulement pour le compte du chef, mais aussi pour son propre compte : la guerre devait continuer; et, de plus, le fils du chef était là, et l'usage le faisait son successeur.

Ainsi donc, de quelque manière qu'on disposât du prisonnier, les choses restaient au même état; toujours il fallait que la querelle achevât de se vider.

Les étrangers qui avaient envahi l'Angleterre massacrèrent ceux qui ne pouvaient supporter de devenir des machines à les nourrir. Les Anglais, s'affranchissant après six siècles, ne devaient point voir là un exemple pour eux-mêmes. Ils avaient à offrir à leurs conquérants vaincus un asile et le travail, et, si de pareilles offres étaient refusées par eux, à les renvoyer hors du pays.

(1649.) Malheureusement, dans les querelles des hommes, l'humanité se fait rarement entendre; après les violences nécessaires viennent les représailles inutiles. Le roi fut jugé et condamné à mort.

Il n'y avait d'autre motif naturel de cette sentence que la volonté de ceux qui avaient vaincu. *Nous voulons que le captif périsse :* à un pareil arrêt point de réponse possible; il ne reste qu'à se soumettre.

Mais peut-être, par un besoin qu'éprouve la conscience de trouver un appui dans la raison, les juges motivèrent leur vouloir :

1 They were not, they said, mere janizaries; mercenary troops enlisted for hire, and to be disposed of at the will of their paymasters. (Hume's history, ch. LIX.)
2 Ibid.

« Charles Stuart ayant été fait roi d'Angleterre, ayant reçu en dépôt » un pouvoir limité, a fait la guerre au peuple et à ses représen- » tants, dans la vue d'agrandir ce pouvoir et de le changer en » tyrannie. A ces causes, nous l'accusons comme traître [1]. » Tel fut le discours du solliciteur, parlant au nom des communes. Dans ce peu de mots tout était faux.

Ce n'étaient pas les *sujets* qui avaient fait Charles Stuart roi d'Angleterre; sa naissance lui avait transmis le titre de son père. Aucun pacte n'avait été fait entre lui et ceux sur lesquels il avait exercé le pouvoir. Le pouvoir lui était échu par hasard et non par accord. Le prisonnier savait mieux les faits. « Je suis ROI par héri- » tage, répondait-il; ce n'est pas de vous que je tenais ce que j'ai » revendiqué, c'est de l'ordre suprême des choses [2]. »

Ce traité supposé, que les *sujets* mettaient en avant, était de nature à se retourner un jour contre eux. Le fils du condamné pouvait dire à son tour, s'il était vainqueur : « Le contrat tacite » qui existait entre vous et mon père, par la seule raison qu'il » était fils de Jacques, existe entre vous et moi, parce que je suis » son fils. J'ai le droit, de votre propre aveu, de disposer de vous » et de vos biens, dans la mesure que vous aviez prescrite à mon » prédécesseur. Je m'empare de ce droit selon vos paroles. La » justice que vous avez exercée contre lui, je l'ai par cela même » contre vous. Il est mort légalement, disiez-vous, pour avoir pré- » tendu à plus de pouvoir; vous aussi, vous mourrez légalement, » si vous prétendez à plus de liberté. »

1 « The solicitor in the name of commons represented; that Charles Stuart, » being admitted king of England, and intrusted with a limited power; yet never- » theless, from a wicked design to erect an unlimited and tyrannical government, » had traitorously and maliciously levied war against the present parliament, and » the people whomthey represented and was therefore impeached as a tyrant, » traitor, murderer, etc. » (Hume's history, ch. LIX.)

2 That he himself was their HEREDITARY KING; nor was the whole authority of the state entitled to try him, who derived his dignity from the supreme Majesty of heaven. That those who arrogated a title to sit as his judges, were born his subjects. (Ibid.)

II.

SUR LE CARACTÈRE DES GRANDS HOMMES DE LA RÉVOLUTION DE 1640.

A PROPOS DE L'HISTOIRE DE CROMWELL, PAR M. VILLEMAIN (1).

Sous le nom d'histoire de Cromwell, M. Villemain a écrit l'histoire complète des révolutions d'Angleterre, depuis le commencement des débats entre l'opinion publique et le roi Charles Ier, jusqu'au retour du roi Charles II. Cromwell figure sur cette grande scène, parmi beaucoup d'autres hommes. L'auteur ne pouvait pas l'y présenter seul; et, si Cromwell n'y paraît pas dominer tout ce qui l'entoure, c'est la faute des faits et non la sienne. Pour un historien sincère et juste, Cromwell n'est point le héros de sa propre histoire. Cromwell a un rival dont la destinée heureuse ou malheureuse affecte plus l'âme du lecteur que des batailles gagnées, des tours d'adresse ou des coups de force; ce rival, c'est la liberté; la liberté déjà pleine de vie dans le cœur des hommes énergiques, lorsque Cromwell n'est rien encore; la liberté, plus grande que Cromwell dans ses grandeurs, même quand il la tient sous lui abattue et expirante.

Des critiques se sont plaints poétiquement que la *grande figure* (c'est ainsi qu'ils nomment Cromwell) n'apparaissait pas assez dans cet ouvrage. Pour donner quelque valeur à cette remarque, il eût fallu citer les endroits précis du livre où l'apparition aurait dû se faire et ne se faisait pas; il eût fallu, pour parler nettement, mettre sous les yeux du public les faits altérés ou les circonstances omises. Sans toutes ces précautions, le reproche fait à l'historien

1 Article inséré dans le *Censeur Européen* (journal), numéro du 21 juin 1819.

Digitized by Google

est nul ; et il semble ne lui avoir été adressé que pour le plaisir de hasarder ce mot pompeux de *grande figure*, qui est une insulte à la révolution de 1640 et aux révolutions qui ont eu le même sort.

Il n'y a peut-être pas de pays où l'on ait moins lu qu'en France les faits de l'histoire de Cromwell, et il n'y a pas de pays où l'on affirme plus intrépidement que Cromwell est grand. Il ne fant qu'un peu de mémoire pour découvrir d'où nous vient cette opinion consacrée, et quelle est pour nous une partie des traditions de l'ancien régime. Dans le temps où l'Anglais Sidney, chaque jour de sa vie, appelait Cromwell tyran, et agissait en conséquence de cette malédiction répétée [1], dans ce temps-là le ministre français Mazarin le saluait comme le génie du siècle, et le roi de France Louis XIV se tenait la tête découverte en parlant à ses ambassadeurs [2]. Voilà les opinions imposantes, sans doute, qui ont formé la nôtre. Ce jugement de Sidney a disparu devant ces grandes autorités. Qu'est-ce en effet qu'un *factieux* en présence de deux *hommes d'État?* De quel poids peut être la raison de celui qui n'a su que mourir pour la liberté devant la raison de ceux qui ont su gouverner en paix et longtemps? Sidney, il est vrai, a pour garant de son jugement sur Comwell la conscience du peuple anglais, énoncée par dix ans d'insurrections continuelles. Mais aussi Louis XIV et Mazarin ont pour eux Christine, reine de Suède, qui admirait Cromwell d'avoir chassé le parlement [3]; le roi de Portugal, qui le nommait tendrement son frère [4]; le roi d'Espagne, qui l'engageait à se faire roi, et lui offrait ses secours [5]; et le prince de Conti, qui parlait de Richard, fils de Cromwell, comme du plus lâche des hommes, parce qu'il n'avait su être que citoyen [6].

Ce n'est pas un paradoxe de dire que le prestige qui s'attache au nom de Cromwell, dans l'esprit de ceux qui ne connaissent de lui que son nom, est l'ouvrage des hommes du pouvoir et des écrivains pour le pouvoir. Clarendon, éloigné de l'Angleterre durant toute la révolution, admire, en rentrant avec Charles II, l'anéan-

1 Histoire de Cromwell, t. II, p. 239.
2 Ibid., p. 294.
3 Ibid., p. 406.
4 Ibid., p. 410.
5 Ibid., p. 5.
6 Ibid., p. 357.

tissement de la liberté, l'abattement des esprits, la facilité de l'obéissance, l'énormité des taxes et de l'armée; et, à cette vue, il célèbre dans un livre, écrit pour le roi, les grandes choses que l'usurpateur a faites. Le poëte Cowley, qui avait assisté à la création de ces grandes choses, et qui en avait subi sa part, n'en est pas aussi joyeux que le lord Clarendon; quand il veut parler du protecteur, il ne trouve sous sa plume que ces mots d'une énergie sombre : « Cet homme se jouait de nos souffrances. » Le nom du héros de Mazarin a été, durant sa vie, fort à la mode dans les cours, et fort peu chez les nations. Nous n'étions pas une nation alors; mais le peuple de Hollande en était une; et l'on peut voir, dans les livres du temps, ce qu'on y pensait, ce qu'on y disait du destructeur de la liberté anglaise. Nous sommes une nation aujourd'hui; ce n'est pas une raison sans doute pour croire ce que les nations ont cru, mais c'en est une pour lire sérieusement, pour penser d'après nous-mêmes, et pour secouer le joug des admirations de Louis XIV, et des anathêmes du prince de Conti.

Nous aimons la liberté, nous la cherchons; et le nom de ceux qui l'ont aimée, qui l'ont cherchée, est aussi inconnu de nous que s'ils n'avaient pas existé. Combien d'entre nous connaissent Ludlow, Harrisson, Vane, Haslerig, et même le grand Sidney? Une bouche française aurait peine à prononcer ces noms étrangers; mais nos enfants apprennent à bégayer le nom du protecteur Cromwell. Le Gaulois l'avait bien dit : Malheur aux vaincus! » L'opinion humaine est souvent infidèle à la cause de l'humanité même. En présence du vainqueur d'une révolution, quand le champ de bataille est déblayé, quand le triomphateur est le seul homme qui soit debout et qui se montre, le souvenir de cette grande défaite se réduit bientôt dans notre esprit à quelques espérances trompées, à quelques convictions démenties, à quelques chimères évanouies. Notre intérêt, qui veut toujours s'attacher à quelque être sensible, se retire sans peine de ces objets métaphysiques, et, faute d'aliment, il se livre à la fortune du vainqueur, à la fortune de notre propre ennemi. Nous jouissons de sa joie; nous mêlons notre voix aux acclamations qui proclament notre néant. Tel est le fatal entraînement de la sensibilité humaine : les Français en ont fait l'expérience.

Mais sachons que ce ne sont point de pures abstractions que ces espérances, ou, si l'on veut, ces chimères de liberté, à la destinée

desquelles nous savons si difficilement compatir. Elles avaient pris racine dans des cœurs d'hommes; elles s'y étaient attachées invinciblement; elles n'ont pu cesser d'exister, sans que ces cœurs aient cessé de battre. Voilà le souvenir que nous ne devrions jamais perdre.

Le mérite de M. Villemain est d'avoir été plus juste que la destinée aveugle, et d'avoir relevé ceux qu'elle avait couchés par terre: historien du vainqueur, il s'est fait l'ami des vaincus : il a mis sous nos yeux, à côté du triste spectacle des défaites de la liberté, le tableau de ses luttes diverses et des vertus qui la défendaient. La constance et les malheurs des patriotes, les protestations énergiques des villes, la résistance d'un simple marchand, les souffrances obscures d'un écrivain, occupent une grande place dans ses pages. Il n'a point oublié de signaler les grands caractères et les entreprises périlleuses de ceux qui s'indignaient que la liberté anglaise fût perdue, après tant de sang versé pour elle. Ceux qui ont critiqué son ouvrage ont peu remarqué ce soin, qui est l'un des meilleurs titres de l'auteur à l'estime publique. Parmi tant de caractères heureusement tracés, le seul qui paraisse avoir frappé les yeux, est celui de l'amiral Blake. Est-ce parce que Blake commande, est victorieux, et coule à fond des vaisseaux hollandais? Est-ce parce qu'il répétait à ses marins « qu'ils ne devaient point se mêler de ce qui se passait à Londres, et ne s'occuper que des étrangers [1]? » Serait-ce donc, en effet, le type de l'homme public, qu'un général gagnant des batailles, et portant en lui cette impassibilité politique, qui fait illustrer le despotisme d'un maître, au nom de la gloire de la patrie? Nous ne le croyons pas, et malheur à la France, si elle le pensait encore!

Pourquoi n'a-t-on pas remarqué plutôt ce Bradshaw qui, lorsque Cromwell venait de chasser le parlement, lui disait en face: « Le parlement n'est pas dissous; sachez qu'il n'y a sous le Ciel d'autre autorité que la sienne, qui ait le pouvoir de le dissoudre [2]? » Ce Ludlow, qui disait au fils même de Cromwell : « Je détesterais mon propre père, s'il était à la place du vôtre [3]; » qui, menacé par Cromwell d'être envoyé à la Tour, lui contestait avec calme le droit

1 Histoire de Cromwell, t. II, p. 207.
2 Ibid., t. I, p. 387.
3 Ibid., t. II, p. 67.

d'ordonner une arrestation, et disait : « Un juge de paix le pourrait, car il est autorisé par la loi; vous, vous ne l'êtes pas [1]; » qui se crut coupable d'avoir une place, aussitôt que la liberté fut vaincue, et répondit à l'objection banale, qu'en abandonnant son poste il perdait l'occasion de faire du bien : « C'est un mal que d'aider à l'usurpation de Cromwell, et je ne veux pas faire le mal, dût-il en résulter quelque bien [2] ? » Ce Harrisson qui, « pour son compte, voulait être pauvre et persécuté [3]; qui bravait la haine de Cromwell, sans fléchir et sans se plaindre [4] ? » Cet Hutchinson qui, pressé par Cromwell d'accepter un poste et des faveurs, répondait : « Je ne veux pas m'enrichir en servant à l'esclavage de mon pays [5] ? » Ce colonel Rich qui, cité devant le conseil d'État de Cromwell, refusait obstinément le serment de ne rien entreprendre contre sa personne et son pouvoir [6] ? Ce Sidney, « inflexible sous Cromwell comme sous Charles Ier [7] ? » Ce Lilburn, mutilé par ordre du roi Charles Ier, pour avoir osé écrire, et qui, marqué ainsi de la réprobation de la tyrannie, la bravait encore, en écrivant sous Cromwell? La tyrannie ne l'oublia pas; « il mourut en prison, dit éloquemment M. Villemain, martyr de la liberté sous tous les pouvoirs, et traité d'esprit chimérique et insensé par ceux qui ne conçoivent pas la résistance contre le plus fort. »

Tous ces hommes, et bien d'autres encore dont on pourrait citer les noms, habitèrent les cachots sous Cromwell; et ceux d'entre eux qui survécurent aux souffrances de l'emprisonnement, et qui ne purent s'échapper de leur patrie, ensanglantèrent les échafauds sous Charles II.

Voilà ceux pour qui furent les malheurs : veut-on savoir ce qu'est, à côté d'eux, celui pour qui fut la fortune, et pour qui maintenant on semble réclamer la gloire? il suffit de le suivre dans ses actions, et de rapporter quelques-unes de ses paroles; on décidera entre eux et lui.

Déjà, en 1644, Cromwell, simple officier, cherchait à nuire à

1 Histoire de Cromwell, t II, p. 152.
2 Ibid., p. 27.
3 Ibid., p. 157.
4 Ibid., p. 23.
5 Ibid., p. 319.
6 Ibid., p. 62.
7 Ibid., p. 48.

la liberté, en excitant la mésintelligence entre les Anglais et les Écossais qui étaient venus au secours des Anglais contre les prétentions de Charles Ier. En 1645, il était lieutenant-général : des clubs de citoyens armés s'étaient réunis pour préserver les propriétés du pillage inséparable de la guerre ; Cromwell les dissipa en plusieurs lieux, et, quand il éprouva de la résistance, il les fit charger par ses soldats. En 1648, quand le parlement, voyant la fin des hostilités venue et le roi prisonnier, voulut licencier l'armée, Cromwell excita ouvertement l'esprit de sédition dans les troupes ; il cherchait à corrompre les officiers, en leur disant que c'était une chose misérable que de servir un parlement, et qu'il valait bien mieux être à la solde d'un général ; il répétait indécemment que les députés ne se tiendraient pas tranquilles, avant que l'armée leur eût tiré les oreilles. En 1647, Cromwell s'empara du roi Charles Ier, prisonnier des Anglais, et négocia avec lui pour lui vendre l'appui de l'armée contre les Anglais. Il promettait de *purger* la chambre des communes, de manière à lui donner la constitution nécessaire à l'intérêt de sa majesté.

En 1648, quand de jeunes citoyens de Londres vinrent à la porte de la chambre des communes, pour présenter des pétitions contre le pouvoir militaire, et demander que la chambre fît, au nom de la nation, un traité avec Charles Ier, Cromwell, à la tête de ses dragons, les chargea à travers les rues, criant aux soldats de n'épargner ni les femmes ni les enfants. La même année, irrité de ce que le roi traitait avec des envoyés des Écossais, il souleva l'armée contre lui, et après avoir chassé tout ce qu'il y avait d'énergique dans la chambre des communes, et subjugué le reste par la terreur, il fit conduire à l'échafaud, en vertu d'un arrêt du parlement, celui avec lequel il avait négocié contre ce même parlement.

En 1649, il fit sabrer et fusiller les hommes de son armée, qui, se souvenant d'avoir combattu pour la liberté, la réclamaient au nom de l'Angleterre. En 1650, il exerça en Irlande le droit de guerre des temps de barbarie, passant au fil de l'épée les garnisons qui se rendaient ; devenu maître du pays, il en relégua les habitants dans une seule province déserte et inculte où ils eurent ordre de demeurer sous peine de mort, et il partagea le reste de la terre à ses soldats. En 1652, il voulut se faire roi : « Votre projet, lui

répondirent ceux à qui il se confia, est opposé aux vœux de la nation; vous aurez contre vous neuf personnes sur dix. » — « A la bonne heure, dit Cromwell; mais si je désarme les neuf premiers et que je mette une épée dans la main du dixième, cela ne fera-t-il pas l'affaire! » En 1654, la Tour de Londres était remplie de républicains prisonniers. En 1655, dans une cause où Cromwell était intéressé, il fit assigner le jury par ses ordres particuliers: un juge congédia ce jury illégal; le protecteur accabla de reproches cet homme courageux et laissa échapper ces mots : « Vous n'êtes pas fait pour être juge. » En 1656, il fit répandre des menaces contre les électeurs qui donneraient leur suffrage aux hommes qui ne lui étaient pas dévoués. Il chassa cinq fois, à main armée, les députés de la nation; il emprisonna une première fois onze députés, puis trente-neuf, puis enfin tous ceux des anciens patriotes qui ne voulurent pas s'associer à sa tyrannie, et les officiers qui, après avoir servi le parlement, lui étaient suspects par leur inaction.

Il foula impitoyablement aux pieds les deux garanties fondamentales de la vie sociale, la liberté de la pensée et la justice des jugements. Il fut sourd aux plaintes des amis de la patrie, qui, lorsqu'il fit les premiers pas dans le pouvoir, lui criaient par la bouche de Milton : « Respecte l'espoir de la patrie; respecte la présence et les blessures de tant d'hommes courageux, qui ont combattu avec toi pour la liberté; respecte l'opinion des autres peuples et les grandes idées qu'ils se forment de cette république que nous avons si glorieusement élevée. » Mais ceux qu'il persécutait étaient calmes au milieu de leurs traverses, et lui, il était inquiet comme s'il se fût cru condamné à la mort par un arrêt de l'humanité, obligatoire pour tous les hommes, et qu'à chaque instant il eût attendu le bourreau. Sa mère ne pouvait entendre un coup d'arme à feu sans tressaillir et sans le nommer; et il ne marchait jamais qu'armé sous ses vêtements.

Dans l'article suivant, nous considérerons le caractère général des partis dans la révolution anglaise, comme nous venons de considérer le caractère des individus : l'ouvrage de M. Villemain nous paraît encore remarquable à cet égard.

III.

SUITE DU MÊME SUJET.

CARACTÈRE DES PARTIS POLITIQUES. — LES DÉISTES. — LES PRESBYTÉRIENS. — LES INDÉPENDANTS. — LES ROYALISTES. — LES MILITAIRES. — LE PEUPLE (1).

Quel a été le talent de Cromwell; quelles ont été les fautes de Charles Ier? Comment l'un a-t-il gagné la puissance; comment l'autre l'a-t-il perdue? Est-ce l'hypocrisie ou le fanatisme qui a fait la fortune du premier; est-ce un recours trop brusque à la force ou l'emploi mal avisé de la ruse, qui a défait la fortune du second? Voilà des questions qu'on entend souvent proclamer comme les points fondamentaux que doit résoudre l'histoire de la révolution anglaise. Ces diverses problèmes fourniraient sans doute de bons préceptes sur l'art de devenir despote et sur l'art de se maintenir despote; mais il n'est pas facile de dire quel profit en pourraient tirer ceux qui ne prétendent qu'à vivre en paix avec autrui et avec eux-mêmes. D'ailleurs, ce n'est point de Charles Stuart ni d'Olivier Cromwell qu'il s'est agi dans la révolution d'Angleterre; c'est du peuple anglais et de la liberté.

Infortunes royales! génie des fondateurs d'empires! voilà les mots qui ont encore le plus de prise sur notre pitié ou sur notre admiration. Que les malheurs d'un roi soient pour les rois plus touchants que ceux d'un autre homme; qu'aux yeux des courtisans de César, le génie de César, qui les engraissera dans le repos, soit le plus puissant des génies, cela se conçoit : mais nous, citoyens

1 Censeur Européen du 12 juillet 1819.

fils de citoyens, quelle autre mesure pouvons-nous donner à notre intérêt ou à notre enthousiasme, que la grandeur des infortunes et la moralité des actions? Les misères personnelles de Charles Stuart, que sont-elles devant les misères collectives du peuple anglais? Qu'est-ce que l'astuce de Cromwell devant la grande idée de la liberté? Le roi a péri : mais combien d'hommes ont péri pour l'autre cause! Les familles des patriotes ont payé cher une seule espérance. Le roi est mort : mais le peuple, qui ne pouvait mourir, fut obligé de contempler dans lui-même l'instrument de sa propre servitude; il vit les enseignes de la patrie foulées aux pieds par des traîtres, et le nom de la liberté inscrit par dérision sur les sabres de ses vainqueurs.

Nous devons dire que M. Villemain n'a point méconnu l'existence du peuple anglais, comme premier agent et premier objet de la révolution d'Angleterre. Ce peuple avait longtemps gémi sous le poids d'un gouvernement qui vivait de lui, mais non pas pour lui. Il implora du soulagement et ne reçut pour réponse que des menaces. Il fit des efforts qui furent punis comme des crimes. En 1640, fort de sa longue indignation, il se leva enfin, regarda ses maîtres en face, et leur proposa, d'égal à égal, en échange des hostilités de l'oppression, un pacte de raison et de justice : il fut éconduit, trompé; et alors il en appela à l'épée, comme au dernier des arbitres. On combattit, et la liberté fut victorieuse. Le chef du pouvoir se rendit; il devint alors plus traitable, et ses vainqueurs commencèrent à stipuler avec lui les conditions de la paix. Voilà la première époque de la révolution d'Angleterre.

Mais, durant les distractions de la guerre, la liberté fut oubliée par ceux même qui combattaient pour elle. Ils voulurent rester armés et se faire obéir des citoyens. On s'indigna, et, pour seule réponse, ils proposèrent leur secours à l'ennemi; ils offrirent au roi de le relever de ses défaites, et de lui rendre la puissance, sous la condition d'un partage. Les débats produits par ce complot remplissent la seconde époque. L'armée voulait se vendre cher; le roi voulait l'acheter à bas prix. Le roi tenta sous main d'autres alliances; mais il était faible, l'armée était forte : l'armée résolut de le punir; et, prenant sur elle seule le soin de ruiner la liberté naissante, elle sacrifia à sa fortune celui qu'elle avait voulu s'allier.

Depuis ce temps, l'armée régna comme avait régné la cour;

elle régna avec des chances diverses de licence pour les soldats et de despotisme pour les chefs ; mais l'oppression des citoyens fut uniforme et constante : telle fut la troisième époque.

La quatrième époque s'ouvrit, à la mort du général Cromwell, par des divisions dans l'armée : l'esprit de liberté reparut dans le peuple ; mais l'armée, à cette résurrection menaçante, se reporta vers le vieux projet d'une ligue avec les royalistes ; un chef eut l'honneur de l'accomplir et il eut aussi l'honneur de ne comprendre que lui-même dans le traité, et de vendre ses compagnons d'armes en même temps qu'il vendit le peuple. Voilà les faits dont la suite remplit les vingt ans de la révolution d'Angleterre, depuis l'année 1640 jusqu'au 29 mai 1660, jour de l'entrée de Charles II.

C'est dans le cercle de ces événements qu'ont agi les partis divers que l'histoire a distingués, savoir : les déistes, les presbytériens, les indépendants, les royalistes, les militaires, et enfin le peuple, parti composé du vulgaire des autres, espèce de centre commun où ils aboutissaient tous et se rencontraient par leurs nuances les plus faibles. La secte des déistes fut la moins nombreuse, la plus pure en raison, et non la moins énergique ; elle comptait Sidney dans ses rangs. L'idée qu'elle se faisait de la liberté était haute et vaste. La liberté lui apparaissait comme simple et universelle à la fois, comme n'appartenant à aucun régime, mais pouvant être sous plusieurs, comme le résultat de la raison et de la volonté humaines, non d'un arrangement fortuit et passager. Les presbytériens croyaient la liberté nécessairement éloignée d'un peuple par la présence de la discipline épiscopale, et surtout par le culte catholique ; hors de ces exclusions, ils la reconnaissaient compatible avec diverses formes, soit politiques, soit religieuses. Mais les puritains ou les indépendants ne lui accordaient d'asile que dans une seule forme, la religion sans sacerdoce, et le gouvernement sans chef unique. De ces trois sectes, la première fut toujours également calme et ferme ; il ne pouvait y avoir de fanatisme pour ceux qui n'excluaient rien. La doctrine des presbytériens, au contraire, n'était pas sans péril pour la raison ; sa proscription de l'épiscopat la rendait haineuse et passionnée : sa tolérance sur tous les autres points, peu philosophique, parce qu'elle n'était pas universelle, dégénérait facilement dans un scepticisme indolent et dans une tendance lâche à suivre la fortune. Whitelocke déserta vers Crom-

well, Hollis déserta vers Charles II, tandis que Sidney, placé plus haut, n'espéra et ne craignit rien du hasard qui dispose du pouvoir : ni les parlements, ni le dictateur, ni les conseils militaires, ni le roi, ne purent arrêter un moment ses yeux fixés vers la liberté. Les puritains, qui resserraient l'idée de l'indépendance dans le cercle étroit d'une formule précise, et l'y retenaient pour ainsi dire captive, devaient faire trop facilement l'équation fausse de la liberté avec le symbole exclusif où ils la localisaient. Il est vrai qu'aspirant sans cesse à un objet fixe et sensible l'esprit de la plupart de ces hommes contracta une habitude remarquable de détermination et d'énergie. Ils furent dupes de la confusion de leurs idées; mais ils acceptèrent noblement les persécutions sous la république et l'échafaud sous Charles II.

Les royalistes, ennemis de tous ces partis, les combattaient, soit en haine de la liberté, soit par la crainte d'une concurrence d'ambition, soit par affection pour la personne et la famille de Charles Stuart. Cette dernière espèce de royalistes parut être la plus rare. Ce que la plupart aimaient, ce n'était pas le roi : c'était la royauté, c'était le pouvoir de signer des brevets et de donner des pensions. Leur culte intérieur était pour ce pouvoir; leur idolâtrie adorait la couronne qui en était le signe visible. « Mon fils, disait le vieux » Windham, soyez fidèle à la couronne; je vous recommande de » ne jamais abandonner la couronne, quand même vous la verriez » suspendue à un buisson. »

Voilà quels furent les partis; quant au peuple que nous avons compté parmi eux, et qui participait à la fois de la nature de chacun, il parut successivement, et selon les chances de la fortune, tout presbytérien, tout indépendant, tout royaliste. Le besoin de faire des acclamations lui fit célébrer toutes les victoires; mais si chaque formule figura dans son langage, aucune ne pénétra jusque dans sa conviction. Le peuple fut égoïste, comme il devait l'être. Il n'eut d'attachement que pour son intérêt; en revanche, son intérêt fut également méprisé par tous ceux qui gouvernèrent, et qu'il applaudit tour à tour.

Revenons à l'histoire de Cromwell. L'indication de quelques passages du livre qui fait l'objet de cet article rendra plus frappantes les quatre époques que nous avons distinguées dans les vingt années de la révolution anglaise. Au moment de la défaite des royalistes

et de la reddition de Charles Ier, M. Villemain montre l'armée parlementaire déshabituée de la vie civile, et ne voulant plus que la guerre et des grades. Quand le roi fut enlevé par l'armée, le parlement réclama son prisonnier, le général Fairfax engagea Charles à retourner de lui-même; le roi refusa : « M. le général, dit-il, j'ai dans l'armée autant de crédit que vous [1]. » Le roi trouvait en effet dans le camp et de l'amitié et des égards. Les officiers lui faisaient leur cour, et il faisait sa cour aux soldats [2]. Il traitait presque d'égal à égal : « Je dois jouer mon jeu autant que je puis», disait-il [3]. Mais il joua si mal son jeu, qu'il souleva contre lui ses alliés futurs : ce fut la cause de sa perte.

Après la mort de Charles Ier, l'oppression de l'armée se fit sentir au peuple, et l'oppression du chef à l'armée. Des pamphlets dénonçaient aux citoyens les *secondes chaînes* de la Grande-Bretagne, tandis que Cromwell fusillait les soldats qui s'avisaient de revendiquer leurs droits d'hommes libres [4]; mais les royalistes étaient protégés et accueillis. Ludlow, emprisonné à la Tour, reçut la visite d'un noble Irlandais, qui lui offrit ses recommandations auprès du *lord protecteur* [5]. Le projet d'une réconciliation occupa à la fois le fils de Charles Ier et la famille de Cromwell; une duchesse fut médiatrice [6] : Cromwell daignait s'excuser auprès des anciens nobles de ce qu'il ne s'accommodait pas avec Charles, et il leur donnait à entendre que leur fortune n'y perdrait point; mais partout le cri public était : *A bas les courtisans et les soldats* [7]! Les armes du protecteur, mises sur la porte de l'hôtel de Sommerset, furent couvertes de boue à sa mort.

Richard Cromwell n'eut pas le courage de continuer la tyrannie, et il déplut aux officiers; il fut déposé; l'armée se divisa, et les patriotes se rallièrent; des mouvements se préparaient : alors les officiers songèrent à renouer le pacte déjà tenté en vain avec Charles II et les royalistes. Fleedwood, gendre de Cromwell, et

1 Histoire de Cromwell, t. I, p. 136.
2 Ibid., p. 143-146.
3 Ibid., p. 136.
4 Ibid., p. 231-246.
5 Ibid., t. II, p. 147.
6 Ibid., t. I, p. 322.
7 Ibid., t. II, p. 156.

plusieurs autres en eurent l'idée [1]. Georges Monck l'exécuta.

Monck, transfuge de l'armée royale, puis créature de Cromwell, réussit dans cette entreprise à force de secret et de mensonges. « Sa politique, dit M. Villemain, fut une profusion de faux serments; on doit même avouer qu'il poussa jusqu'à l'excès la précaution du parjure [2]. Pendant qu'il conduisait ses manœuvres, il répétait à Ludlow : « il faut vivre et mourir pour la république »; et, mettant sa main dans celle de l'inflexible Haslerig, il jurait de s'opposer à l'élévation de Charles Stuart et de tout autre [3]. »

On trouve, dans l'ouvrage de M. Villemain, une grande vérité de caractères et le talent de faire ressortir à propos des faits encore inaperçus. Par exemple, on lui doit d'avoir remarqué le premier que les épithètes odieuses de *factieux abominables*, *d'hommes capables de tous les crimes, et dignes de tous les mépris*, dont les historiens les plus philosophes ont qualifié le parti des *niveleurs*, sont des productions de l'esprit de Cromwell, et l'accompagnement ordinaire d'insultes dont il poursuivait ceux qui lui résistaient, en les envoyant à la mort. C'est de sa bouche que ces mots ont passé dans l'histoire [4]. M. Villemain a découvert encore que la dénomination d'*insensés* et de *fanatiques*, dont Hume et Voltaire ne craignent pas de flétrir les plus respectables patriotes, est proprement de l'invention de Monck; que ce fut lui qui la proféra le premier, et qui la mit à la mode pour aider à la restauration [5].

L'histoire de Cromwell est écrite d'un style grave, clair, élégant, sans aucune mollesse. Elle a le mérite entièrement neuf d'être composée d'après les mémoires et les documents originaux, et de reproduire la couleur de l'époque avec une parfaite exactitude. On pourrait y désirer plus de précision et d'unité dans les vues politiques; mais, à notre avis, il n'existe aucun ouvrage qui présente un tableau aussi complet et donne une idée aussi juste de la grande révolution de 1640.

1 Histoire de Cromwell, t. II, p. 322.
2 Ibid., p. 156.
3 Ibid., p. 288.
4 Ibid., p. 372.
5 Ibid., p. 276.

IV.

SUR LA VIE DU COLONEL HUTCHINSON, MEMBRE DU LONG PARLEMENT.

ÉCRITE PAR SA VEUVE, LUCIE APSLEY (1).

Vers le milieu du quatorzième siècle, vingt chevaliers anglais, revenant ensemble des guerres de Flandre, traversaient la France pour se rendre en Aquitaine. Arrivés près de Meaux, ils rencontrèrent sur leur passage une de ces troupes de paysans qui se soulevaient alors contre les maîtres du sol, pour les contraindre à la justice. Les nobles anglais, au lieu de passer outre, se crurent obligés d'épargner aux seigneurs du lieu la peine de massacrer des serfs rebelles : ils s'élancèrent, avec leurs chevaux de bataille et leurs armures complètes, au milieu de ces hommes presque sans armes; ils en tuèrent un grand nombre, et poursuivirent leur route, dit le chroniqueur naïf, en se félicitant des beaux coups de lance qu'ils avaient faits *pour les dames*.

Ainsi, malgré leurs querelles, les nobles de tous les pays se croyaient frères, et le gentilhomme était, avant tout, de la nation des gentilshommes. Hommes de la liberté, nous, de même, nous sommes, avant tout, de la nation des hommes libres; et ceux qui, loin de notre pays, luttent pour l'indépendance, et ceux qui, loin de notre pays, sont morts pour elle, sont nos frères et nos héros.

A ce titre, la vie du colonel Hutchinson, patriote anglais

1 Censeur Européen du 17 avril 1820.

de 1640, nous appartient comme à l'Angleterre; car c'est notre cause qui se débattait dans la guerre que Charles Ier déclara au parlement : c'est pour rendre témoignage à notre cause, qu'ont péri Hambden, Sidney, Henri Vane et le colonel Hutchinson lui-même. Ses Mémoires, longtemps inconnus, doivent avoir à nos yeux le même prix qu'avait, pour les premiers chrétiens, la découverte de quelque légende racontant les mérites et le courage d'un martyr des terres étrangères. A cet intérêt l'ouvrage dont nous nous occupons en joint encore un autre; c'est que la vie du patriote y est décrite par l'épouse même du patriote; c'est que l'âme de l'historien s'y développe noblement à côté de celle du héros, et que, dans le simple récit des actions d'un seul homme, on trouve ainsi deux grands modèles.

Dans les temps de lutte et de péril du christianisme au berceau, le plus touchant des caractères était celui de l'épouse du chrétien. Aujourd'hui que la résistance, les dangers et la force morale sont pour le patriotisme, le caractère le plus touchant est celui de la femme qui a partagé la vie austère du patriote. Madame Hutchinson paraît l'avoir senti en écrivant ses Mémoires, et ce sentiment contribue à donner à ses récits un air de grandeur qui en relève sans effort jusqu'aux moindres circonstances. Les attachements naturels, redoublés par une puissance d'une grande conviction commune, une même pensée ralliant deux existences, les afflictions domestiques s'effaçant devant la perspective d'un grand avenir, la liberté apparaissant dans ce lointain comme une providence infaillible, voilà les idées généreuses et les images de bonheur que présente ce livre; et il n'y a là aucune exagération d'enthousiasme; il n'y a rien que de simple et d'intelligible pour les âmes capables de sentir et de goûter le vrai.

Le propre du colonel Hutchinson, comme de tous les grands caractères, était le calme dans la force. Privé de sa fortune par ses sacrifices pour la cause de la liberté, chassé de ses emplois par Cromwell, calomnié par les pamphlétaires que salariat le protecteur, dénoncé au peuple, tantôt comme traître, tantôt comme fanatique, sa constance fut inébranlable. Le despote, qui ne concevait point les longues pensées hors de l'ambition, crut un jour avoir assez fait pour le vaincre, et lui fit demander, dans sa retraite, s'il persistait à se tenir loin des affaires et à vivre inutile au public.

Digitized by Google

« Quand le moment d'être utile sera venu, répondit le colonel, je ne me tiendrai point à l'écart. J'attends ce moment. Je ne partagerai point l'infamie de ceux qui trempent à prix d'or dans l'asservissement de leur pays. »

Cette réponse énergique fut un arrêt de proscription pour celui qui l'avait prononcée; le colonel Hutchinson fut destiné par le protecteur à partager les fers de Henri Vane. Mais, avant que Cromwell eût envoyé ses satellites pour s'emparer du patriote, la mort vint le surprendre lui-même; et, bientôt après, la restauration fit passer en de nouvelles mains l'héritage de son pouvoir et de ses vengeances. Ceux que Cromwell avait haïs furent cités à comparaître devant les courtisans de Cromwell, travestis en juges royaux; plusieurs furent condamnés à perdre la vie, soit comme juges du dernier roi, soit comme patriotes trop incorrigibles; beaucoup furent bannis et dépouillés de leurs biens : le colonel Hutchinson fut excepté de toutes ces sentences; « mais, dit l'auteur des Mémoires, il se plaignait amèrement d'être épargné dans ce jour fatal où la cause à laquelle il avait dévoué sa vie était trahie et condamnée. Il se regardait comme jugé, comme exécuté lui-même, dans la personne de ses amis. Quoique reconnaissant envers Dieu de sa délivrance, il ne savait s'il devait l'accepter; jamais, disait-il à sa femme, dont les soins et les démarches empressées avaient contribué à écarter de lui ce péril, jamais vous n'avez rien fait qui m'ait déplu davantage. Sans les pleurs de sa famille, il se fût livré volontairement à la mort : une seule pensée le déterminait à supporter la vie, c'est qu'il croyait ses jours réservés pour de plus éclatants sacrifices. »

Quand Charles II, pour ne pas fausser trop impudemment sa parole, avait proposé une loi d'amnistie, qui bornait le cercle des représailles que la restauration devait exercer, il avait dit en confidence à la chambre des lords, qu'on emploierait d'autres moyens pour se défaire des patriotes intraitables. Ces paroles eurent leur effet; après un an de repos, le colonel Hutchinson fut enlevé de sa maison de campagne et conduit à la Tour de Londres. Il demanda communication de l'ordre en vertu duquel il se trouvait emprisonné; on lui répondit par un refus; et tout ce qu'il put apprendre, c'est qu'une dépêche ministérielle avait enjoint au gouverneur de la province où il résidait de le comprendre dans une

conspiration quelconque. Le colonel, condamné sans motif à une détention sans terme, défendit à sa femme et à ses amis de faire aucune démarche pour sa délivrance. « Me voilà heureux, disait-il, je ne dois plus rien à ces hommes; ils m'avaient lié les mains en m'épargnant; leur injustice me rend la liberté. Je n'ai plus à prendre conseil que de mon courage et de ma prudence. » Il semblait que son malheur l'eût débarrassé d'un fardeau pénible, et sa gaieté naturelle s'en augmentait. Quand il voyait sa femme s'attendrir sur lui et pleurer : « Eh bien! lui disait-il, vous oubliez donc quelle est la cause pour laquelle je souffre; vous oubliez que cette cause est la cause de Dieu même, et qu'elle ne périra point. — La cause vivra, je le sais, répondait-elle; mais vous, vous mourrez dans ce cachot, privé d'air et de lumière. — Je mourrai; mais que m'importe, pourvu que la cause triomphe, pourvu que mon sang hâte sa victoire, en retombant sur nos ennemis. » Le colonel Hutchinson succomba, en effet, après onze mois d'emprisonnement.

Il y a de singulières ressemblances entre ce caractère et celui d'un de nos compatriotes, dont le nom doit vivre parmi nous aussi longtemps que le nom de la liberté. M. de Lafayette a porté ce calme et cette sérénité imperturbables dans toutes les vicissitudes de sa longue carrière patriotique. En Amérique, dans ses triomphes; en Allemagne, au fond de sa prison; quand tout un peuple l'adorait, que ce même peuple le nommait traître, M. de Lafayette a été le même; aucun succès n'a pu l'enfler, aucun revers n'a pu l'abattre. C'est en souriant qu'il apprenait, dans ses champs de Lagrange, les complots qu'un despotisme ombrageux faisait machiner pour l'y comprendre. Cette âme toujours égale, pleinement dévouée sans exaltation apparente, semble attachée à la liberté comme nous le sommes tous à la vie, par une sorte de penchant involontaire. Quiconque verra M. de Lafayette, sans le connaître, dira d'abord de lui que c'est un homme aimable, et sera tout surpris d'apprendre ensuite que cet homme, d'une nature si douce, porte en lui quarante années de résistance à toutes les séductions et à toutes les menaces du pouvoir.

Le colonel Hutchinson a trouvé le plus digne historien de sa vie dans la femme qui en fut la compagne. Elle comprenait tous les secrets de cette vie de patriotisme et de dévouement. Elle est fière de l'avoir partagée; elle croit à l'avénement infaillible de la liberté

humaine; et c'est avec mépris que, des hauteurs de cette noble pensée, elle regarde la pauvre malice des despotes et leurs crimes aussi vains qu'odieux. « Ils ont pu tuer le corps de celui que j'aimais, s'écrie-t-elle; ils n'ont tué ni sa gloire, ni son exemple. »

V.

SUR LA RESTAURATION DE 1660.

A PROPOS D'UN OUVRAGE INTITULÉ : ESSAI HISTORIQUE SUR LE RÈGNE DE CHARLES II, PAR JULES BERTHEVIN (1).

A LA mort de Cromwell, la division se mit dans l'armée qui avait hérité de sa puissance; et l'espoir de la liberté, après dix années d'oppression, se fit sentir à l'Angleterre. La présence d'esprit du général Georges Monck anéantit bientôt ces espérances. Il imagina d'appeler les anciens concurrents de Cromwell au secours de la domination de Cromwell. Un traité fut conclu entre Monck pour l'armée, et Charles II pour les royalistes; et le fils de Charles Ier fut ramené en triomphe dans Londres par les mêmes bandes qui avaient escorté Charles Ier marchant au supplice. Voilà ce que les écrivains de l'histoire d'Angleterre ont appelé la restauration. Durant ces jours de fêtes bruyantes et de débauches, pendant que la populace, oubliant la liberté vaincue, s'enivrait avec les vainqueurs, les patriotes, poursuivis au nom du roi, comme ils l'avaient été au nom du protecteur, se cachaient ou fuyaient : Sidney et Ludlow passaient les mers; Vane et Harrisson étaient emprisonnés.

1 Censeur Européen du 23 septembre 1819.

Après les premiers transports, après le partage des places, des pensions, des titres, des profits, des honneurs; après que les serviteurs fidèles de la tyrannie usurpée eurent reçu, aux termes du traité d'alliance, des brevets signés du sceau royal, au mépris de ce même traité, le roi voulut verser du sang, et venger l'affront de ses défaites, sous le prétexte de venger son père. Ses nouveaux courtisans, ceux dont la mort de Charles Ier avait fait la fortune, n'opposèrent aucune résistance à cet excès de piété filiale. Ils eurent même l'infamie de siéger parmi les juges de ceux qu'on appelait régicides, et d'envoyer à l'échafaud dix hommes qui avaient été leurs amis, ou qui, en jugeant le roi, n'avaient fait qu'exécuter leurs ordres intimés à la pointe de l'épée. Ce fut avec ce sang qu'ils signèrent la promesse d'être fidèles au nouveau pouvoir comme à l'ancien.

Mais ce ne fut pas tout; il fallait que la nation apprît que le patriotisme sans régicide, et même ennemi du régicide, n'en était pas moins digne de mort. Henri Vane et Sidney avaient dédaigné de tremper dans le meurtre ignoble d'un roi captif: Henri Vane fut livré aux bourreaux, et des assassins gagés poursuivirent Sidney jusque dans l'exil. C'était madame Henriette, sœur de Charles II, ornement des bals de Louis XIV, madame Henriette, jeune, belle et sensible, qui, plus à portée, par son séjour en France, de diriger ces expéditions, se chargeait de donner des ordres et un salaire aux meurtriers. Chaque tête de proscrit devait être payée trente couronnes.

L'asile inviolable que le peuple de Hollande offrait aux patriotes anglais alluma contre cette nation libre la haine des maîtres de l'Angleterre; Charles II lui déclara la guerre sous de faux prétextes de commerce. Ses flottes assaillirent à l'improviste les navires des marchands bataves, qui, loin de se venger par de lâches représailles, publièrent que les Anglais étaient leurs amis, et qu'en s'armant contre leur despote, ils croyaient combattre pour eux. La nation anglaise désira leur victoire; et quand Ruyter et de Witt brûlèrent, à la vue de Londres, les vaisseaux de Charles II, quand Charles II effrayé demanda des secours au parlement, le parlement, pour toute réponse, dressa un bill qui licenciait toutes les troupes. Les esprits superficiels auront peine à comprendre cette conduite, inspirée par un patriotisme plus haut que le patriotisme vulgaire. Le roi ne s'étonna point de voir ceux dont sa puissance détruisait

la liberté, unis d'intérêt et d'espoir avec le peuple libre dont il poursuivait la perte. Il suspendit l'exécution de ses projets; mais, durant la trève, il médita un plan vaste. Il réfléchit qu'il n'était pas le seul roi en Europe, et qu'ainsi il y avait des hommes que devait importuner, comme lui, la vue de l'indépendance hollandaise : il pensa à Louis XIV.

Ce trait de lumière, qui apparaissait à Charles II, frappa vivement le roi de France; une alliance secrète fut conclue, et les deux monarques s'engagèrent à s'armer de toutes leurs forces contre les Provinces-Unies, à détruire le gouvernement de ces provinces, et à rendre aux princes d'Orange leur autorité abolie. Après avoir prié Dieu de *bénir* cette expédition entreprise *pour sa seule gloire*, les deux rois firent avancer cent trente vaisseaux de guerre et cent trente mille combattants contre la poignée d'hommes libres qui enrichissait de ses travaux et honorait de son indépendance les provinces de la Batavie.

Les navires marchands des Hollandais furent poursuivis sur les mers, et surpris par des ruses infâmes; on insulta ce peuple, dans des manifestes remplis d'avance de tout l'orgueil de la victoire que se promettait le despotisme sur les seuls hommes qui fussent sans maîtres; et ce peuple, comme la première fois, ne répondit que par des protestations d'amitié envers les nations dont les soi-disant représentants l'outrageaient et brûlaient ses villes. Mais la fortune ne suivit pas la bonne cause; les soldats de Louis XIV campèrent aux portes d'Amsterdam. Les citoyens rompirent les digues de la mer, et submergèrent leurs propres demeures, pour en écarter l'esclavage. Malheureusement, il y avait encore dans la Hollande des ambitieux et des lâches; ceux-là prirent parti pour les rois agresseurs; et le prince d'Orange, à qui ces rois destinaient une autorité suprême, la reçut des mains de la populace, soulevée contre ses magistrats. Les deux plus grands citoyens des temps modernes, les frères de Witt, périrent sous les coups des traîtres. La liberté périt avec eux; le dessein des rois fut accompli.

Durant ces combats contre la liberté d'une nation étrangère, Charles II n'oubliait pas qu'il devait effacer tout vestige d'indépendance dans les trois contrées que le sort lui avait soumises. L'Écosse, comme l'Angleterre, avait vu tomber quelques têtes; mais bientôt elle fut frappée en masse. La religion des Écossais était le presby-

térianisme, religion sans faste, sans prélats, et dont l'austérité un peu rude inspirait aux âmes de l'audace et de la fierté. Un décret, parti de Londres, ordonna aux Écossais de cesser d'être presbytériens; des juges, des bourreaux, des soldats furent envoyés pour contraindre à l'obéissance les hommes dont ce décret violait le droit le plus sacré. Des milliers de montagnards, à demi-sauvages, furent déchaînés contre eux; le pillage, les incendies, les massacres s'étendirent partout. Les femmes même ne furent pas épargnées, et, de crainte que le récit de ces horreurs ne réveillât, par la pitié, le courage de la nation anglaise, il fut interdit, sous peine de mort, de sortir des frontières de l'Écosse.

Tous ces exploits, si bien faits pour assurer la puissance, lui promettaient de longues années de repos; et elle en eût joui sans doute, si, au-dedans d'elle-même, elle eût pu se maintenir unie. Mais le fléau des guerres intestines vint l'affliger au milieu de ses succès. Le gouvernement de la restauration était partagé entre deux classes d'hommes autrefois ennemies. Dans les premiers jours de cette grande réunion, le sentiment plus vif de leurs intérêts communs, et les fumées du vin, les avaient mis entièrement d'accord : ils s'étaient embrassés comme des frères; mais bientôt après, retombant sous le poids de leurs habitudes, ils s'étaient haïs comme des rivaux. Charles II affectait envers tous une impartialité difficile. Trop habile pour ne pas sentir que les traîtres à la liberté sont les meilleurs instruments contre elle, il livrait aux Cromwellistes la plus grande part de l'autorité, réservant à ses anciens amis des pensions pour dédommagement. Ceux-ci furent indignés de ce qu'on méprisait leur vieille expérience; ils se plaignirent du roi, ils murmurèrent; et des murmures ils en vinrent aux complots. Ils entreprirent de détrôner Charles II, et de faire roi le duc d'York, son frère, mieux disposé pour leurs intérêts. Telle fut l'origine de cette conspiration papiste, si célèbre dans l'histoire d'Angleterre, et ainsi appelée parce que les premiers rôles y furent joués par des catholiques. Charles II, habile et discret, voulut d'abord étouffer tout bruit du complot, sentant bien qu'il était en son pouvoir de désarmer, sans violence, le bras des conspirateurs. L'imprudence d'un ministre rendit ses efforts inutiles; et alors il s'empressa de mettre fin aux enquêtes par le supplice de quelques jésuites et d'un lord, qu'il eût pu sauver. Aussitôt,

changeant de politique, il ramena à lui, par de nouvelles faveurs, les papistes; les nobles et le haut clergé.

Cette faction fut contente; mais l'autre à son tour murmura : les apostats de la révolution, ceux qui l'avaient vaincue les premiers, craignirent de voir passer à d'autres mains tous les fruits de leur victoire. Dans leurs alarmes, ils se hasardèrent à parler de patriotisme, et à invoquer le secours des patriotes. Les patriotes, qu'un espoir vague entraînait, répondirent à leur appel. Ainsi naquit la fameuse opposition de 1678, premier exemple de cette opposition systématique qui s'est perpétuée en Angleterre. Charles II fut irrité de cette ligue qui confondait toutes ses idées; moins éclairé que ses successeurs, il crut sa domination en péril, quand il entendit les Shaftesbury attester de nouveau l'indépendance qu'ils avaient reniée, et tendre la main aux citoyens qu'ils avaient vendus pour des places. Devenu farouche et cruel par peur, il s'entoura d'espions, de faux témoins, et de juges achetés, et avec leur aide il remplit les prisons et ensanglanta les échafauds. Pour répondre à ces violences, l'opposition conspira : elle conspira non pas à la manière du peuple anglais, non pas pour la liberté, mais à la manière des mécontents papistes, pour avoir un roi à son gré. Ceux-ci avaient travaillé pour le duc d'York; les nouveaux mécontents travaillèrent pour le duc de Monmouth, fils naturel de Charles II. Pendant que, pour mieux assurer leurs projets, ils redoublaient d'empressement auprès des amis de la patrie, Sidney, de retour après vingt ans d'exil, songea de son côté à rallier les vrais partisans de cette vieille cause tant de fois vaincue et jamais désespérée. Les chefs des opposants le recherchèrent; Sidney ne leur cacha point ses desseins; et eux, sans tomber d'accord avec lui sur l'objet de la guerre à entreprendre, se montrèrent disposés à poursuivre de concert deux projets bien différents l'un de l'autre, le réveil de la liberté et un changement de maître. La mort du roi n'entrait point dans le dessein de Sidney, ni même dans le dessein de ceux des mécontents qui, comme le lord Russel, avaient de la dignité dans l'âme; ce meurtre, comploté sourdement par quelques mécontents subalternes, leur fut imputé à tous deux : Russel et Sidney périrent.

Également intrépides devant le supplice, tous deux offrirent un exemple de la grandeur de l'âme humaine; mais Russel, en accu-

sant le despotisme, lui reprochait de tout niveler : « Il n'y a plus de grands, » disait-il; tandis que Sidney ne concevait de grandeur que celle de la vertu ou du génie : son bras ne s'était armé que pour conquérir la paix de l'indépendance [1].

Voilà les événements dont se compose la période de l'histoire d'Angleterre qui porte le nom de Charles II. M. Jules Berthevin les a racontés simplement, exactement, mais sans les comprendre. Son ouvrage est plein de bonne foi, mais faible. L'auteur blâme Charles II d'avoir violé ses promesses et fait des guerres injustes, d'avoir persécuté, de s'être entouré de scélérats gagés, d'avoir été faux et cruel; et, dans la même page, il le loue des entreprises d'ambition qui l'on conduit à ces infamies; il le loue « d'avoir cherché à rentrer dans le noble apanage de ses pères, d'avoir voulu trouver dans l'autorité le droit de forcer le peuple à être heureux, et de soustraire ses sujets et lui-même aux caprices des assemblées tumultueuses. » L'auteur croit avoir besoin de pardon, parce qu'il ose « porter quelque intérêt sur les derniers instants de Sidney. » Nous ne voyons pas à qui M. Jules Berthevin peut adresser ces excuses. Jamais un homme de cœur, quel que soit son parti ou sa place, ne lui saura mauvais gré de n'avoir pas diffamé le grand Sidney. D'ailleurs, l'écrivain ne doit à personne le compte de sa propre conscience, et l'écrivain peu libéral a plus besoin que tout autre de paraître ne dépendre que de lui-même. Comme ses opinions n'ont aucune valeur logique, si elles peuvent prétendre à quelque respect, c'est à force de dignité morale.

[1] Sidney avait pris pour devise les vers suivants :
........*Manus hæc inimica tyrannis*
Ense petit placidam sub libertate quietem.

VI.

SUR LA RÉVOLUTION DE 1688 [1].

C'EST une opinion aujourd'hui à la mode, que de vanter la révolution anglaise de 1688, et de désirer des Guillaume III pour le salut et pour la vengeance des peuples. Dans cette admiration et dans ces vœux, quelque patriotiques qu'on les proclame, il y a de l'ignorance et de la lâcheté. D'abord, il est faux que la délivrance des nations opprimées puisse venir d'ailleurs que des nations elles-mêmes; et si réellement la liberté pouvait naître de la seule fortune de quelque aventurier hardi, sans travail, sans vertus publiques, la liberté ne vaudrait pas la peine d'être souhaitée. Mais il n'en est point ainsi; les détrôneurs de princes ne manquent pas de se faire princes; le peuple n'est guère à leurs yeux que le prix bien acquis d'une expédition hasardeuse, et il faut que ce peuple, qui n'a pas su prendre en main l'intérêt de sa propre destinée; qui n'a pas su vouloir et agir pour lui-même, qui n'a pas su être une personne, subisse la condition des choses pour lesquelles on veut, pour lesquelles on agit, et dont on dispose, à ce titre qu'on a voulu, qu'on a agi pour elles.

Or, telle a été, dans la révolution de 1688, la destinée du peuple anglais; étranger à la lutte sous laquelle ont succombé les Stuart, il n'y apparaît que comme l'objet passif de la dispute. Ce n'est point par sa force que tombe Jacques II; ce n'est point par elle que Guillaume III est vainqueur; et si, de cet événement il résulte pour lui quelque bien, il n'a pas plus à s'en louer lui-même qu'un domaine ne peut se vanter de ce qu'il prospère sous l'héritier mieux avisé d'un premier possesseur nonchalant. Si l'on objecte

[1] Censeur Européen, numéros du 5, du 14 et du 17 novembre 1819.

que beaucoup d'hommes nés Anglais ont prêté leurs bras à cette révolution, et l'ont appelée le *salut de l'Angleterre*, nous répondrons qu'avant d'affirmer sur les paroles de ces hommes, il faut examiner ce que vraiment elles signifient dans leur bouche; s'il s'agissait en effet pour eux de patriotisme et de liberté; ou si le salut du pays, quand ils l'attestaient, ne signifiait pas purement le salut de leurs places, de leurs titres, de leurs prétentions, de leurs espérances ambitieuses. Or, on peut légitimement les soupçonner, quand on voit en contraste, avec la fougue de leurs transports, l'attitude morne et froide de cette masse que n'agitent jamais des intérêts étroits et privés, de ce tout qu'on appelle la nation, autrefois si animé, si actif, si plein de vie dans le mouvement de 1640. C'est avec l'air d'un spectateur dégoûté que la nation assiste à ce détrônement et à ce couronnement solennel, que les proclamations et les journaux de la nouvelle puissance appelaient, il est vrai, la liberté; singulière liberté venue sur les vaisseaux du favori de Charles II, du meurtrier des de Witt, et jurée dans son camp par des lords à priviléges, par des officiers à brevets, par des prélats à bénéfices! Si un goût trop exclusif pour la secte catholique n'eût pas fait oublier aux Stuart leur première impartialité dans la distribution des places, Guillaume III n'eût point trouvé d'amis; ceux qui se levèrent à sa voix contre le pouvoir de Jacques II eussent été aussi immobiles que dans le temps où l'on coupait en quartiers le corps vivant de Henri Vane, aussi muets que quand les dragons de Charles II massacraient des femmes presbytériennes. Mais après avoir regardé de sang-froid ces infamies, après avoir vécu vingt années du gouvernement qui les commettait, ils ne purent supporter Jacques second, livrant aux catholiques les postes de la cour, de l'église et de l'armée. Voilà tout le secret de la popularité de Guillaume et de la prétendue délivrance de 1688.

La cause qui triompha dans cette révolution, ce n'est donc point la grande cause de 1640, la cause de Hambden, la cause des droits humains; si l'on recherche son origine, elle est née en 1683, à la première conspiration des ambitieux mécontents. Ses premiers patrons, ses premières victimes furent un candidat au trône et un ministre disgracié; ce furent Monmouth et Shaftesbury. Il est vrai que, dès son berceau, elle déploya hardiment les enseignes du patriotisme; il est vrai qu'elle appela Sidney; mais Sidney,

dépositaire fidèle du vieux secret de 1640, en s'insurgeant comme elle, se distingua profondément d'elle ; c'est en vain que la même proscription le confondit avec les partisans de cette nouvelle cause ; en vain la même hache fit tomber leur tête et la sienne : son crime n'était pas leur crime; Sidney fut coupable envers le despotisme; ils ne le furent qu'envers le despote.

La cause de Sidney périt avec Sidney ; l'autre cause, promptement relevée de son premier revers, grandit et se fortifia en silence. Après six ans, vint son jour de triomphe, jour où l'on vit s'opérer l'alliance étrange des grandes places, des gros profits, de tout l'appareil du pouvoir excessif, avec les mots de liberté et de patrie ; jour où des hommes chargés de titres tendirent la main à ceux qu'insultaient les titres, en leur criant : Ce que vous désirez est obtenu ; la liberté est venue, car nous régnons.

Dans quel acte de ce gouvernement, soi-disant fils de la révolution achevée et perfectionnée, s'est montré un esprit libéral et généreux ? On cite pour réponse le bill des droits, faible recueil de quelques principes livrés sans garantie à la discrétion du pouvoir ; vaine et stérile remontrance qu'on a faussement nommée un contrat, et dont le pouvoir, depuis, a déchiré inpunément toutes les pages. Encore n'est-il pas vrai que Guillaume ait eu le mérite d'accepter le bill des droits comme une condition de la royauté ; la royauté fut pour lui sans conditions ; il ne laissa à personne, qu'à ceux qui s'étaient loués à lui, le droit de compter avec lui. Quand le bill des droits fut dressé, Guillaume était roi ; tout était ratifié pour lui, jusqu'à la succession de ses héritiers. Le bill des droits, rejeté d'abord par les pairs, et tout d'un coup adopté par eux, en vertu de son insignifiance, fut publié avec l'acte de couronnement; et voilà sur quel fondement léger on a bâti la fable d'un traité entre le peuple anglais et le roi Guillaume.

Le premier acte de ce gouvernement, non pas même après son institution définitive, quand il pouvait, à l'abri du pouvoir, se rire de la conscience publique, mais avant que son existence eût été légalement décrétée, dans le temps où il eût montré de la pudeur, s'il eût cru que la pudeur lui était nécessaire; le premier acte de ce gouvernement fut d'interdire, par un simple édit, toute discussion sur les affaires publiques; aveu formel que tout ce qui s'était fait jusqu'alors, que tout ce qui allait se faire encore, était

étranger à la volonté, à l'intérêt, à la raison du peuple. Plus tard il maintint, avec une opiniâtreté insolente, la loi des Stuart qui établissait la censure des livres et l'esclavage des imprimeries; il la conserva jusqu'au temps précis où, pour la prolonger encore, il eût fallu la décréter de nouveau, jusqu'en 1695, terme qu'avait assigné à cette loi la sagesse non suspecte de Charles II. Tout l'esprit de la révolution se développa au graud jour, par le renouvellement des statuts qui donnaient aux seuls anglicans le droit exclusif d'occuper les places : ainsi fut répudiée, par les hommes de 1688, cette secte énergique de non-conformistes protestants, la plus patriotique des sectes. Les hommes de 1688 visaient donc aussi à un monopole des places; le grand crime des catholiques, à leurs yeux, était donc d'avoir voulu élever monopole contre monopole; et c'est pour réprimer cette seule ambition, que se joua avec tant d'appareil le drame de l'insurrection civile. Par une infâme dérision, en même temps qu'on demandait au peuple sa reconnaissance éternelle pour l'avoir délivré des Stuart et des agents des Stuart, c'étaient ces mêmes agents qu'on allait chercher pour composer le nouveau cabinet; c'étaient les Danby, les Nottingham, les Halifax. Kirke, le plus féroce des soldats et des bourreaux, l'exécuteur des arrêts de Jefferies, reçut alors un traitement et de l'emploi. Et quand les victimes de ces hommes se présentèrent pour demander, contre leurs crimes et les crimes de leurs subordonnés, non des représailles, mais la vengeance des lois, le gouvernement, par un acte d'amnistie, étendit effrontément sur eux sa sauvegarde toute-puissante.

Ces temps ont porté leurs fruits; sous la femme qui succéda au prince d'Orange vint la corruption la plus déhontée; il n'y eut plus d'énergie que pour l'intrigue : on plaça dans les faveurs d'une cour ce repos que les Sidney ne voulaient chercher que dans la fière indépendance. Aussi, vingt années à peine avaient passé sur la révolution de 1688, que déjà le peuple anglais la maudissait; il criait à bas les *whigs*, comme il avait crié à bas les Stuart! et les *whigs!* comme les Stuart, lui répondaient par des arrêts de haute trahison, par des exécutions à mort, par de nouveaux impôts, par de nouveaux décrets pour le maintien des titres et des places. La succession prétendue nationale fut sur le point d'être violée par des insurrections évidemment nationales; il fallut invoquer pour elle le secours

odieux d'une force étrangère. Ce fut le canon du stathouder de Hollande qui protégea le débarquement du premier Georges.

Les Stuart n'auraient pas fait d'avantage; peut-être n'eussent-ils pas tant fait; leur puissance était de nature à s'user promptement. Ils n'avaient pas, pour la rajeunir, le prestige de ces mots sonores de dynastie nationale, de princes du choix du peuple, de libérateurs de la patrie; leur despotisme n'avait aucune racine populaire : aussi, ce revenu indépendant, cette armée permanente, cette servitude du parlement, dont ils n'avaient guère joui qu'en idée, tout cela fut réalisé sous les Georges. Alors, quand quelque pauvre honnête homme s'avisa de s'indigner, outre la ressource de l'échafaud, pour lui imposer silence, on eut encore des moyens de le rendre odieux, et de diffamer sa conduite; on put l'accuser, devant le peuple lui-même, d'avoir indiscrètement ou méchamment menacé la puissance des sauveurs de la nation, d'en avoir voulu au roi du choix public, à la dynastie protestante et patriote... Charles II avait pu tuer Sidney; mais il n'eût pas été en son pouvoir de le flétrir comme traître au peuple.

C'est sous le règne de Charles II, vers l'année 1683, comme nous l'avons dit plus haut, que paraît dans l'histoire la première ébauche de la révolution, qui, en 1688, mit une famille nouvelle à la place de la famille des Stuart. L'esprit de cette révolution se montre tout entier dans le complot qui se trama, cinq ans auparavant, pour faire roi le duc de Monmouth, fils naturel de Charles II, sous la condition que Monmouth serait roi au profit des presbytériens disgraciés, et de ceux qui avaient vendu la nation aux Stuart pour des places que les Stuart ingrats livraient à d'autres. La conspiration fut trahie; Monmouth n'obtint la vie qu'à grande peine; et ceux des conjurés qui survécurent aux vengeances du roi ne se sauvèrent que par l'exil. Réfugiés en Hollande, ils continuèrent leurs projets et leurs manœuvres; mais ils choisirent un nouveau chef : ce fut un autre que le jeune et faible Monmouth, qu'ils désignèrent à la place de roi d'Angleterre et de protecteur de leurs intérêts. Leur choix tomba sur le prince Guillaume d'Orange, stathouder de Hollande, neveu de Charles II, et gendre du duc d'York, puissant, actif, habile, protestant zélé, et ambitieux sans mesure; ennemi non suspect de la liberté anglaise; car, en 1680, il avait protesté, comme allié de la famille royale, comme intéressé

pour sa part à la conservation inviolable de l'héritage du pouvoir royal, contre les barrières que le parlement prétendait opposer à l'autorité d'un successeur catholique. Monmouth s'était rendu en Hollande auprès de ses anciens partisans. Du moment que Guillaume eut été adopté à sa place, quand sa présence ne fut plus que gênante pour la faction qui le répudiait, Monmouth fut chassé de la Hollande.

Ce malheur, qui déconcertait les espérances de toute sa vie, lui fit tenter subitement une résolution extrême. Aidé du peu d'amis qui lui restaient et de quelques aventuriers qui se louèrent à lui, il fit une invasion en Angleterre. Jacques II commençait alors son règne. Monmouth, dans ses premières proclamations, accusa le roi d'être un nouveau tyran, et s'annonça comme le vengeur de la liberté outragée. A cette voix patriotique, les simples citoyens vinrent en foule dans son camp; mais les hommes à titres, à places, à pouvoir, n'y vinrent point; et c'étaient eux que Monmouth désirait. Pour les engager dans sa cause, il fit de nouveaux manifestes où il appela Jacques II usurpateur du trône; lui-même, il se proclama roi légitime, et menaça de sa vengeance les incrédules à ses paroles et les rebelles à son pouvoir. Aussitôt les citoyens, qui l'avaient suivi, le quittèrent, et la noblesse et les puissants ne vinrent pas davantage, peut-être parce que Monmouth avait eu le malheur d'être un moment populaire. L'armée royale le rencontra presque sans armée; il fut pris et mis à mort. En apprenant cette entreprise, le prince d'Orange s'était hâté d'offrir à Jacques II de prendre lui-même le commandement des troupes royales contre Monmouth, contre ce rival dont l'audace indiscrète, en donnant l'éveil au roi d'Angleterre, pouvait faire échouer l'autre complot, et gâter la fortune que Guillaume s'était promise.

Mais la sécurité de Jacques II était sans bornes; il ne doutait nullement de l'avenir; il poursuivait, plein d'une confiance aveugle, ses plans en faveur des catholiques : déjà presque toutes les places avaient passé dans leurs mains; ils peuplaient le conseil, la flotte et l'armée. Le clergé épiscopal, dont l'autorité était encore intacte, appuyait le roi dans ses mesures; cet appui, regagné adroitement par Charles II, comptait pour beaucoup dans la puissance royale : Jacques l'oublia, et il eut l'imprudence de se l'ôter de ses propres mains. Il fit venir à Londres un nonce de Rome; il institua des

évêques catholiques. A la seule vue de ses nouveaux concurrents, le haut clergé déserta la cause royale; et, au lieu des maximes de la soumission passive et de la divinité du pouvoir, qui retentissaient dans les chaires, on n'entendit qu'un cri d'alarme sur les dangers de l'Église et sur le devoir de résister. Ces voix sacrées encouragèrent les murmures; on publia hautement des manifestes contre l'irruption des papistes dans les emplois; on fit des ligues pour le maintien des emplois entre les mains des familles protestantes; il y eut des affiliations sous le serment; on s'y engageait à mettre en usage, pour changer l'esprit du roi, toutes les raisons, jusqu'à la dernière, jusqu'à la raison de la force. Le défaut d'héritiers catholiques donnait quelque espoir de réussir sans cette extrémité. Mais la naissance subite d'un fils de Jacques II ouvrit la guerre et pressa les coups. Aussitôt des messages s'échangèrent entre les réfugiés de Hollande et les mécontents d'Angleterre; on recruta des hommes; on prépara des armes : voilà l'événement qui fixa à l'année 1688 le dénoûment de la révolution qui couvait depuis cinq années.

Jacques II persistait dans son incurie; surtout, il était loin de soupçonner le prince d'Orange, dont l'amitié pour les exilés anglais ne lui paraissait qu'une sympathie de religion. Telles étaient ses dispositions, quand une dépêche de son ministre à La Haye lui annonça tout à coup que de grands préparatifs se faisaient dans les ports de la Hollande pour une descente en Angleterre; il pâlit à cette lecture, le papier échappa de ses mains : il comprit pour la première fois ses dangers et son impuissance. Il appela le peuple aux armes; le peuple resta immobile à sa voix; tandis que, des lords, des nobles, des évêques, des salariés de son trésor s'enrôlaient pour son rival. Guillaume, retardé quelque temps par un vent contraire, débarqua, le 5 septembre 1688, à Torbay, dans le comté de Dorcester. Les habitants des lieux voisins couvraient le rivage, contemplant le spectacle de ces vaisseaux et de ces soldats; ils étaient silencieux, sans colère et sans joie, comme des gens qui regardent les apprêts d'un combat qui ne leur importe point. L'armée des opposants dirigea sa marche vers Exeter, et elle publia ses manifestes. L'on y parlait beaucoup de l'intérêt du protestantisme, un peu de l'intérêt de la liberté, et, par-dessus tout, l'on s'efforçait de persuader que le fils nouveau-né du roi Jacques était un enfant supposé. Ces manifestes furent lus; mais aucun citoyen ne se leva.

Durant neuf jours entiers, Guillaume s'avança sans trouver ni amis ni ennemis. Mais bientôt les amis lui vinrent en foule : c'étaient les hauts personnages de l'opposition, des officiers militaires, toute la noblesse des comtés de Devon et de Sommerset. Dans les provinces voisines, les mêmes hommes coururent aux armes; des pactes d'association furent jurés entre eux et le prince. Les gouverneurs des villes arboraient ses enseignes; on s'enrôlait en vertu de ses commissions; les officiers du roi désertaient à lui avec leurs troupes. Tous les hommes dont le patrimoine était dans le gouvernement, tous ceux pour qui un changement de roi devait être ou un gain immense ou la perte de tout, s'agitaient par toute l'Angleterre : mais ceux dont l'existence ne devait rien au pouvoir, étaient en repos; l'armée de l'opposition n'en avait gagné qu'un petit nombre, et l'autre armée ne comptait dans ses rangs que les milices rassemblées par force.

Le roi s'avançait cependant pour ne pas périr sans combat; à chaque pas qu'il faisait dans sa marche, de nouvelles défections diminuaient ses forces, et, à chaque ordre qu'il donnait, les officiers répondaient par des murmures, lui reprochant sa mauvaise fortune, qui compromettait leurs emplois. Ceux qu'il avait le plus comblés de faveurs supportaient le plus impatiemment de se voir retenus auprès de lui, empressés qu'ils étaient d'obtenir de son rival la conservation de ce qu'ils avaient. Jacques II ne trouvait personne en qui il pût se confier : ne sachant pas prendre une résolution lui-même, il n'osait ni agir ni attendre; et les ennemis ne s'arrêtaient point. Au lieu de se porter en avant, il rétrograda et se retira sur Londres. A la première station que l'armée royale fit dans sa retraite, Anne, fille du roi, et Georges de Danemarck, son gendre, quittèrent son camp, et se rendirent au camp de son ennemi. A cette nouvelle, il tomba dans l'abattement, et désespéra de sa propre cause, que ses enfants même répudiaient. Il offrit à Guillaume de capituler; Guillaume refusa de recevoir le porteur de ce message : alors Jacques II, incertain des projets de son rival, et craignant pour sa vie, jeta le sceau royal dans la Tamise, et s'enfuit vers les côtes, pour s'assurer une retraite. Les troupes royales se dispersèrent, et l'autre armée s'avança librement.

Cependant les lords et les agents royaux, qui n'étaient pas sortis de Londres, s'avisèrent que le peuple de la ville, voyant le roi parti

et le prince encore éloigné, pourrait bien songer à lui-même, et faire pour sa liberté quelque effort qui compliquerait la guerre. Pour prévenir ce danger qui menaçait leurs places, et que, par une transposition ingénieuse, ils nommaient le danger de la ville, ils avertirent en hâte le prince d'Orange que son concurrent avait fui, et qu'il eût à presser sa marche; ils envoyèrent aussi des ordres aux chefs des troupes débandées : ces troupes se rallièrent, et, dans le temps même qu'elles se ralliaient, les lords se servirent du bruit de leur dispersion pour troubler les esprits des citoyens par une alarme salutaire, qui devait les détourner de toute pensée d'indépendance. Ils firent répandre que les papistes et les Irlandais de l'armée royale massacraient de toutes parts les protestants. En quelques jours, cette fausse nouvelle parcourut l'Angleterre; on croyait entendre au loin les cris des meurtriers et les plaintes des mourants; on allumait des feux; on sonnait les cloches; chacun, se croyant en péril de la vie, n'avait plus de sens, plus d'idées, plus de soucis que pour ce danger, et si l'on désirait quelque chose, ce n'était pas que les hasards de l'insurrection vinssent se joindre encore aux hasards présents, c'était que la victoire de Guillaume mît promptement fin à de telles angoisses.

Jacques II fuyait déguisé; il fut reconnu, à Feversham, par quelques hommes, qui l'insultèrent et le retinrent captif. De sa prison, il écrivit aux lords, qui venaient d'exercer son pouvoir dans Londres, pour leur demander la liberté et une escorte; sa lettre leur fut apportée par un homme du pays, qui pleurait en la remettant. Les lords se montrèrent moins sensibles, et leur première réponse fut que cette affaire ne les regardait point. Quelques-uns, d'un esprit plus délié, représentèrent que cette dureté inutile pourrait bien être mal payée par le roi futur, qui voudrait au moins paraître humain, ne fût-ce que par pure bienséance. A un tel argument, tous se rendirent, et ils envoyèrent deux cents soldats pour délivrer Jacques et l'accompagner jusqu'à la mer. Mais le roi, devenu libre, refusa de suivre son escorte, et retourna vers Londres. Il fut applaudi à son entrée par quelques-uns de ceux que leur vie obscure et privée rendait étrangers à la guerre présente; dépouillé de sa puissance odieuse, il ne leur paraissait plus qu'un homme, qu'un homme dans le malheur; et, à ce titre, ils le plaignaient. Il n'en fut pas de même de ceux qui, durant ses

prospérités, s'étaient engraissés de ses largesses : redescendu au simple état d'homme, il n'était plus rien pour eux ; il ne reçut de leur part qu'un accueil plein de froideur et de mépris : sa présence les gênait ; car elle les rendait suspects à celui auquel appartenait le pouvoir d'enrichir par les pensions et de décorer par les brevets. Heureusement cette gêne finit bientôt ; Jacques fut sommé de quitter Londres. Il était encore à Whitehall, quand les soldats de Guillaume vinrent occuper ce palais. Le prince entra dans la ville en conquérant et en triomphateur, à la tête de ses troupes, au bruit des acclamations de ceux dont la fortune allait grandir avec la sienne. Quelque satisfaction paraissait sur le visage des citoyens, à qui l'on avait fait craindre d'être égorgés par les soldats royaux ; mais c'était une joie tranquille, et qui marquait plutôt l'opinion d'un danger passé que le sentiment d'un bien-être actuel.

Jacques II s'était soumis aux ordres de Guillaume d'Orange ; il avait quitté Londres, et les troupes du vainqueur campaient dans la ville. La guerre était terminée, la révolution était accomplie. Il ne s'agissait plus, pour assurer dans les mains de Guillaume et dans les mains de ses amis tous les profits de la victoire, que de la sanctionner par des actes légaux. Ce devait être l'ouvrage d'un parlement. Les lords de la ville, réunis aux lords de l'armée victorieuse, prirent sur eux de reconnaître authentiquement dans le prince le droit suprême de convoquer les communes, et, ce qui importait surtout aux vainqueurs de ce jour, le droit de donner les emplois et de lever les taxes. Pous plus de régularité, on rassembla à Westminster les membres des deux dernières chambres qui avaient siégé sous les Stuart, et on leur demanda une adresse semblable à celle des lords. Ils se rendirent docilement au lieu de leurs séances, et, à peine assis, ils apprirent que la populace ameutée entourait leur salle, menaçant de ses imprécations et de sa vengeance ceux qui oseraient voter contre l'intérêt de Guillaume d'Orange. Ils ne résistèrent point à la présence de cette force populaire, que le même Guillaume avait su rendre autrefois si terrible pour les de Witt, et l'adresse fut décrétée. Alors, ce parlement provisoire fut dissous, et ceux de ses membres qui avaient déjà terminé leurs stipulations avec le pouvoir se répandirent dans les provinces pour influencer les nouveaux choix. Pendant ce temps, Guillaume nomma aux places, maintint dans les places, transféra

les places, leva cinq millions d'impôts sur Londres, et défendit toute discussion politique, par des décrets rendus en son seul nom.

Ce fut le 22 janvier 1689 (1688 vieux style) que s'assembla le parlement nouveau; il prit le titre de convention, titre qu'avait porté, trente ans auparavant, l'assemblée qui légalisa la trahison de Monck et la royauté de Charles II. Dans l'adresse votée par les deux chambres, Guillaume fut appelé libérateur, sans doute à cause du nombre d'hommes qu'il venait de sauver du danger de vivre sans places; ensuite la chambre des communes vota que le trône était vacant, parce que Jacques II avait rompu le contrat mutuel qui l'attachait au peuple. Les communes auraient dû dire de quelle date était ce contrat mutuel, et quelles en avaient été les clauses. En faisant l'équation, fausse dans ce cas, des idées de roi et d'obligé par contrat envers le peuple, elles faisaient l'équation funeste pour l'avenir des idées de peuple et d'obligé envers le roi; elles établissaient par avance, que, du moment où Guillaume serait roi, il y aurait, en vertu de ce seul titre de roi, un pacte obligatoire entre la nation anglaise et Guillaume, pacte occulte et mystérieux, sans condition expresse, sans garantie stipulée, dont la vaine hypothèse, sans augmenter du moindre degré la force effective de la partie sujette, devait armer la partie régnante d'une autorité logique capable de légitimer la violence, et de faire de l'oppression un droit fondé sur le consentement des opprimés. Il n'y a pas d'argument plus terrible contre les nations que l'attestation fausse de la volonté nationale : c'est à l'aide de pareilles fictions que les rebelles au despotisme, que les héros de la liberté sont impunément flétris du nom de traîtres.

Les lords de ce temps ne s'y trompèrent pas; dans leur examen des votes des communes, ils passèrent rapidement sur l'idée du contrat mutuel, et ne discutèrent avec sérieux que la proclamation de la vacance du trône. Plusieurs prétendirent qu'il était mal de présenter comme rompue la continuité de succession qui avait fait la force de ce pouvoir royal auquel ils avaient dû tant de biens. Ils furent secondés en cela par les hommes qui, s'étant réunis les derniers au prince d'Orange, et ayant ainsi peu mérité de lui, auraient préféré le règne de sa femme, fille du roi dépossédé. Cet article manqua d'être supprimé, et ne passa enfin qu'à la faveur d'une capitulation entre les amis du prince et les amis de la prin-

cesse. Quand on posa la question décisive, qui est-ce qui sera roi? la réponse fut celle-ci : « Les lords spirituels et temporels arrêtent que Guillaume, prince, et Marie, princesse d'Orange, seront ensemble roi et reine; le prince seul, au nom de tous deux, exercera le pouvoir royal. »

Ces débats duraient depuis vingt jours; et, au milieu de tant de soins pour l'organisation du gouvernement qui se disait national, il n'avait encore été question ni de la nation ni de la liberté. Une seule fois, dans une conférence entre les deux chambres, quelques voix s'élevèrent pour demander qu'on marquât des limites certaines au pouvoir du roi futur. Un envoyé de Guillaume vint trouver les hommes qui avaient tenu ce langage. « N'insistez pas, leur dit-il, sur le point de limiter un pouvoir que le prince veut posséder tout entier. Je dois vous dire de sa part qu'il a des moyens de vous punir, et qu'il les mettrait en usage. Craignez, en le dégoûtant du succès qu'il vient d'obtenir, de le forcer à se retirer de vous, et à vous abandonner à la merci du roi Jacques. » Cette réponse outrageante montre ce que croyait Guillaume du prétendu pacte violé par Jacques second, et vengé par le peuple anglais : s'il eût pensé que le roi détrôné l'avait été par la puissance de la nation, il n'eût pas fait à cette nation, capable de se délivrer du roi Jacques, la menace de la livrer à sa colère. Quand tout fut terminé, quand les communes eurent reçu des lords l'acte qui déclarait roi et reine le prince et la princesse, et après eux leur postérité, une sorte de pudeur vint saisir la chambre, et elle dressa, sous la forme d'un projet de loi, la liste des excès de pouvoir qui avaient fait haïr les deux derniers règnes. Ainsi naquit ce qu'on appela le *bill des droits*, exposé de principes sans aucune garantie, simple appel à l'humanité et à la raison des gouvernants. On y dit que les élections *doivent* être libres, que les parlements *doivent* être souvent assemblés, que les citoyens *peuvent* faire des pétitions et avoir des armes selon leur état, maximes vagues, aussi faciles à éluder qu'à proclamer, et dont la mieux respectée n'a pas eu en Angleterre dix années de stricte observance. Le bill des droits règne encore, et c'est sous son facile empire que se fait le trafic des villes représentées, et que les parlements durent sept ans.

Ainsi il a manqué une qualité à la révolution anglaise de 1688, et précisément cette qualité est celle dont on l'honore gratuitement;

cette révolution n'a point été une révolution nationale, c'est-à-dire une révolution faite par les mains de ceux, faite au profit de ceux qui ne tirent aucun gain des impôts publics, aucun honneur, aucun crédit de la puissance publique; dont la vie est toute privée, qui n'ont nul intérêt à ce que le gouvernement soit à tel ou tel homme, ait telle ou telle figure, mais à ce que le gouvernement, quel qu'il soit, qui que ce soit qui l'exerce, soit dans l'impuissance absolue de violer ce qui est éternellement saint, éternellement inviolable, la liberté. Si la révolution de 1688 eût été faite par ces hommes et pour ces hommes, on ne les verrait pas aujourd'hui en Angleterre assiéger le pouvoir de leurs réclamations, et le menacer de leurs soulèvements.

Nous aussi, nous avons eu notre révolution de 1688; ce n'est plus pour nous une épreuve à faire; nous savons dans quelle situation d'âme une pareille révolution met un peuple, et si, en la subissant, il doit se glorifier ou rougir de lui-même. Quand celui qui fut pour nous Guillaume III[1] se faisait précéder, à sa rentrée dans Paris, par des pièces de canon, des mèches brûlantes et des sabres nus, avons-nous cru bien de bonne foi à notre puissance et à nos volontés, dont il se disait l'ouvrage? Nous sommes-nous vraiment persuadés que c'était par nous et pour nous qu'il marchait de nouveau sur nos têtes? C'était son profit de nous inspirer de l'orgueil au milieu de notre néant, de nous gonfler de cette vanité que la fable a rendue ridicule, de la folle vanité de l'insecte qui se vante de guider le char, quand le char l'emporte et va l'écraser. Le despotisme a surtout beau jeu lorsqu'il peut répondre aux peuples qui murmurent : C'est vous-mêmes qui m'avez voulu.

A Dieu ne plaise qu'une telle réponse puisse encore nous être adressée. Si nous avons eu le malheur d'être opprimés, n'ayons jamais la honte d'être appelés esclaves volontaires; nous fuirons l'un et l'autre, en poursuivant avec calme et constance l'œuvre de liberté commencée si heureusement par nos pères, et dont les fondements furent dispersés par le premier chef d'une dynastie prétendue nationale. Qu'importe au Sisyphe de la fable la figure et la substance du rocher qu'il soulève? Qu'importe de même aux nations la forme et l'origine du pouvoir? C'est par son poids, c'est par leur faiblesse

[1] Napoléon en 1815.

que le pouvoir nous accable. Élevons dans nos lois et surtout dans nos âmes des barrières et des forts inviolables contre toute tyrannie, soit d'ancienne, soit de nouvelle forme, soit d'ancienne, soit de nouvelle date : laissons le reste au temps, et ne nous abaissons jamais à conspirer avec la fortune [1].

VII.

SUR L'ESPRIT NATIONAL DES IRLANDAIS.

A PROPOS DES MÉLODIES IRLANDAISES DE THOMAS MOORE (2).

Il y a des peuples qui ont la mémoire longue, que la pensée de l'indépendance n'abandonne point dans l'esclavage, et qui, s'opiniâtrant contre l'habitude, ailleurs si puissante, détestent et renient encore, après des siècles, l'existence qu'une force supérieure leur a imposée malgré eux. Telle est la nation irlandaise. Cette nation, soumise par conquête au gouvernement anglais, refuse, depuis six cents ans, de consentir à ce gouvernement et de lui donner son aveu; elle le repousse comme au premier jour; elle proteste contre lui, comme protestait la vieille population d'Irlande, dans les combats où elle fut vaincue; dans ses révoltes, elle ne se croit point en

1 Il y a, entre la révolution de 1688 et celle de 1830, cette différence que la dernière est vraiment une révolution nationale, puisque toutes les classes de la nation, hors une seule, y ont concouru. Le peuple s'est sauvé lui-même; il a combattu pour sa propre cause, et toute la puissance de la royauté nouvelle dérive de la victoire populaire. Du reste, si je m'étais trouvé, avec mes opinions de vingt-quatre ans, en présence de cette révolution et de ses résultats politiques, j'aurais certainement porté sur elle un jugement aussi partial et aussi dédaigneux; l'âge m'a rendu moins enthousiaste des idées et plus indulgent pour les faits.

2 Censeur Européen du 28 février 1820.

rebellion, mais en guerre juste et légitime. C'est vainement que la puissance anglaise s'est épuisée d'efforts pour vaincre cette présence d'esprit si vivace, pour faire oublier la conquête, et faire accepter les fruits de l'invasion armée comme l'exercice d'une autorité légale; rien n'a pu anéantir l'obstination irlandaise. Malgré les séductions, malgré les menaces, malgré les supplices, les pères l'ont léguée à leurs fils. La vieille Irlande est encore la seule patrie que les vrais Irlandais avouent; c'est à cause d'elle qu'ils ont tenu à sa religion, comme à son langage; et, dans leurs insurrections, c'est encore elle qu'ils invoquent sous le nom d'*Érin*, par lequel la nommaient leurs ancêtres.

Pour maintenir cette chaîne de mœurs et de traditions contre les efforts des vainqueurs, les Irlandais se sont fait des monuments que ni le fer ni le feu ne pouvaient détruire; ils ont eu recours à l'art du chant, dans lequel ils se vantaient d'être habiles, et qui, dans les temps de l'indépendance, avait fait leur orgueil et leurs plaisirs. Les bardes et les ménétriers devinrent les archivistes de la patrie. Errant de village en village, ils allaient porter dans chaque foyer des souvenirs de la vieille Irlande; ils s'étudiaient à les rendre agréables à tous les goûts et à tous les âges; ils avaient des chants guerriers pour tous les hommes, des romances d'amour pour les femmes, des contes merveilleux pour les enfants du logis. Chaque maison conservait deux harpes toujours prêtes pour les voyageurs, et celui qui savait le mieux célébrer la liberté de l'ancien temps, la gloire des patriotes et la grandeur de leur cause, en était récompensé par une hospitalité plus attentive. Les rois d'Angleterre essayèrent plus d'une fois de frapper l'Irlande dans ce dernier refuge de ses regrets et de ses vœux; les poëtes errants furent persécutés, bannis, livrés aux tortures et aux supplices : mais la violence ne fit qu'irriter des volontés indomptables; l'art du chant et des vers eut ses martyrs comme la religion; et les souvenirs qu'on voulait éteindre se redoublèrent par le sentiment de ce qu'il en coûtait pour les garder.

Les paroles des chansons nationales, dans lesquelles l'Irlande a consigné ses longues souffrances, ont péri pour la plupart; la musique seule s'est conservée. Cette musique peut servir de commentaire à l'histoire du pays. Elle peint l'intérieur des âmes aussi bien que les récits peignent les actions; on y trouve beaucoup de

langueur et d'abattement, une tristesse profondément sentie, mais vaguement exprimée, comme la douleur qui se retient parce qu'on l'observe. Quelquefois un peu d'espérance ou de légèreté s'y montre ; mais, dans les refrains les plus vifs, il survient toujours quelque accord triste, quelque changement de mode qui ramène brusquement des teintes plus sombres, comme on voit, dans un jour nébuleux, un rayon de soleil paraître un instant pour se dérober aussitôt.

M. Moore est à la fois poëte et musicien, comme les vieux bardes de sa patrie ; mais, au lieu de leur inspiration sauvage, il a toutes les grâces du talent cultivé ; et son amour pour l'indépendance, agrandi par la philosophie moderne, ne borne point tous ses vœux à la délivrance d'*Érin* et au retour du *vieux drapeau vert* [1]. Il célèbre la liberté comme le droit de tous les hommes, comme le charme de toutes les contrées du monde. Les paroles anglaises qu'il a composées sur le rhythme des anciens airs de l'Irlande, sont remplies de sentiments généreux, bien qu'empreintes le plus souvent de la couleur et des formes locales. Ces formes, presque toujours mystérieuses, ont d'ailleurs un charme qui leur est propre. Les Irlandais aiment à faire de la patrie un être réel qu'on aime et qui nous aime ; ils aiment à lui parler sans prononcer son nom, et à confondre l'amour qu'ils lui vouent, cet amour austère et périlleux, avec ce qu'il y a de plus doux et de plus fortuné parmi les affections du cœur. Il semble que, sous le voile de ces illusions agréables, ils veuillent déguiser à leur âme la réalité des dangers auxquels s'expose le patriote, et s'entretenir d'idées gracieuses en attendant l'heure du combat ; comme ces Spartiates qui se couronnaient de fleurs, sur le point de périr aux Thermopyles.

Nous citerons pour exemple le morceau suivant que l'auteur suppose adressé par un paysan à sa maîtresse :

« A travers mille dangers, à travers mille malheurs, ton sourire a égayé ma route. Plus notre destin devenait sombre, plus la flamme de nos cœurs était vive. J'étais esclave, mais dans tes bras mon âme retrouvait l'indépendance ; et je bénissais jusqu'à mes misères, qui me rendaient plus cher à tes yeux.

» J'ai vu ta rivale honorée, quand le mépris était ton partage ;

1 Ancien étendard des chefs de l'Irlande.

j'ai vu ton front ceint d'épines, quand l'or étincelait sur le sien; elle m'offrait une place dans ses temples, quand le creux des rochers était ton refuge. Mais que je tombe sans vie à tes pieds, si je me donne à celle que je n'aime pas, si je te dérobe une seule de mes pensées. »

Un autre morceau d'un ton plus élevé est placé dans la bouche d'un de ces vieux poëtes errants, qui parcouraient l'Irlande en pleurant les destinées de la patrie :

« Oh! ne blâmez pas le barde s'il fuit vers ces réduits secrets, où le plaisir repose et sourit nonchalamment à la gloire; il était né pour des projets plus nobles; dans des temps moins contraires, son âme eût brûlé d'une flamme plus sainte. La corde, qui maintenant languit sur sa lyre, aurait tendu l'arc redoutable et lancé les flèches du guerrier. Sa bouche, qui ne sait plus soupirer que le tourment des vains désirs, aurait versé à larges flots les accents mâles du patriote...

» Mais, ô mon pays! ta gloire est perdue; ils sont brisés ces courages qui ne devaient plier jamais, tes fils se cachent et fuient le jour pour gémir librement sur tes ruines; car on les nomme traîtres lorsqu'ils t'aiment, et la mort les punit de te défendre. Le mépris est leur partage, à moins qu'ils ne te soient infidèles; ils sont condamnés à vivre obscurs, s'ils refusent de renier leurs pères; et le flambeau qui les conduit aux honneurs s'allume au bûcher funeste où la patrie gît expirante.

» Quoique ton orgueil soit abattu, quoique ton espoir ait fui comme l'ombre, je t'aime, ô *Érin*, et ton nom vivra dans mes chants; jamais, dans ses heures de joie, mon cœur ne repoussera le souvenir de tes maux. Je veux que l'étranger entende retentir tes gémissements dans ses plaines; je veux que le son de ta harpe s'élance au-delà des flots qui nous entourent; je veux que tes maîtres eux-mêmes, dans le moment où ils rivent tes fers, s'arrêtent à la voix de leur esclave, et laissent échapper une larme. »

Souvent M. Moore rétrograde vers les temps de l'indépendance irlandaise, et chante les héros de la patrie libre : « Qu'*Érin* se rappelle les anciens jours, ces jours où ses enfants ne la trahissaient pas. — Honneur aux épées du vieux temps, honneur aux hommes qui les portèrent. » Quelquefois, il invoque le souvenir

des batailles dont le sort a décidé de la liberté ; il peint la marche nocturne du conquérant et la dernière veille des soldats de la patrie, qui, retranchés sur le penchant des collines, « attendaient le jour pour mourir. »

» N'oubliez pas les champs où ils sont tombés, les derniers, les plus fidèles des braves; ils ne sont plus, et notre espérance a péri sans retour avec eux.

» Oh ! si nous pouvions reconquérir sur la mort ces cœurs qui bondissaient pour la patrie! S'ils se relevaient à la face du ciel, pour renouveler le combat de l'indépendance !

» En un instant serait brisée la chaîne que la tyrannie nous impose; ni hommes, ni dieux n'auraient le pouvoir de la renouer.

» C'en est fait, l'histoire grave sur ses tables le nom de celui qui nous a vaincus; mais maudite est sa renommée, maudit est son char de triomphe, qui roule sur les têtes des hommes libres.

» On aimera mieux la tombe, on aimera mieux le cachot illustré par un nom patriote, que les trophées de ceux qui marchent à la gloire sur les ruines de la liberté. »

C'est un grand titre à la reconnaissance d'une nation que d'avoir su chanter en vers capables d'être populaires sa liberté présente ou passée, ses droits garantis ou violés. Celui qui ferait pour la France ce que M. Moore a fait pour l'Irlande, serait récompensé au-delà de ses peines par l'estime du public et par la conscience d'avoir rendu service à la plus sainte de toutes les causes. Dans les temps de l'arbitraire, nous avions des refrains mordants pour arrêter l'injustice par la crainte frivole du ridicule; pourquoi, dans ces temps de liberté douteuse, n'aurions-nous pas des chants plus nobles pour énoncer nos volontés, et les présenter comme une barrière au pouvoir toujours tenté d'envahir? Pourquoi les prestiges de l'art ne se joindraient-ils pas à la puissance de notre raison et de nos courages? Pourquoi ne nous ferions-nous pas une poésie nouvelle, inspirée par la liberté et consacrée à sa défense, une poésie, non pas classique, mais nationale, qui ne serait pas la vaine imitation des génies qui ne sont plus, mais la peinture vivante des âmes et des pensées d'aujourd'hui; qui protesterait pour nous, se plaindrait avec nous, nous parlerait de la France et de son destin, du destin de nos aïeux et de nos fils?

Nous avons réussi dans l'élégie amoureuse, craindrions-nous

d'entreprendre l'élégie patriotique, non moins touchante, non moins douce que l'autre? Quelle image plus digne de pitié et d'amour, que cette patrie de nos pères, si longtemps le jouet de la fortune, tant de fois vaincue par la tyrannie, tant de fois trahie par ses propres soutiens, aujourd'hui ranimée, mais encore chancelante, et réclamant d'une voix débile nos secours et notre dévouement. Quoi de plus poétique que sa longue existence, où se rattache par tant de liens notre existence passagère? Nous qu'on appelle des hommes nouveaux, sachons prouver que nous ne le sommes pas; sachons nous rallier par des souvenirs populaires aux hommes qui, avant nous, ont voulu ce que nous voulons, aux hommes qui ont compris comme nous les libertés de la terre de France. L'esprit d'une indépendance généreuse et paisible nous a précédé de loin sur cette terre; ne craignons pas de la remuer profondément, pour y retrouver cet esprit : nos recherches ne seront pas vaines, mais elles seront tristes; car nous rencontrerons plus souvent des supplices que des triomphes. Ne nous y trompons pas : ce n'est point à nous qu'appartiennent les choses brillantes du temps passé; ce n'est point à nous de chanter la chevalerie : nos héros ont des noms plus obscurs. Nous sommes les hommes des cités, les hommes des communes, les hommes de la glèbe, les fils de ces paysans que des chevaliers massacrèrent près de Meaux, les fils de ces bourgeois qui firent trembler Charles V [1], les fils des révoltés de la Jacquerie.

[1] En 1358, lorsqu'il était régent du royaume.

VIII.

SUR LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE PAR LES NORMANDS.

A PROPOS DU ROMAN D'IVANHOE (1).

Le jour où Guillaume-le-Bâtard, *duc* de Normandie, à la faveur d'un vent d'est, entra dans la baie de Hastings avec 700 vaisseaux et 60,000 soldats, pour envahir le pays des Anglo-Saxons, une lutte à mort commença entre ce peuple et la troupe des envahisseurs. Il y allait de la propriété, il y allait de l'indépendance, il y allait de la vie : la contestation devait être longue; elle le fut en effet; mais vainement en chercherait-on le récit fidèle dans les historiens modernes de l'Angleterre. Ces historiens présentent, une fois pour toutes, les Saxons aux prises avec les Normands; ils détaillent un seul combat; et puis après, ni Normands, ni Saxons, ni vainqueurs, ni vaincus, ne reparaissent plus dans leurs pages. Sans s'inquiéter des démêlés ultérieurs, ni de la destinée diverse des masses d'hommes qui ont combattu pour se disputer le pays, ils passent avec un calme admirable au récit de la vie et de la mort de Guillaume premier du nom, roi d'Angleterre, successeur de Harold, dernier roi des Anglo-Saxons. Ainsi les conséquences de l'invasion semblent se borner, pour la nation vaincue, à un simple changement de dynastie. L'asservissement des indigènes de l'Angleterre, leur expropriation en masse, et le partage de leurs biens entre les envahisseurs étrangers, tous ces actes de conquête et non de gouvernement, perdent leur caractère véritable pour prendre mal à propos une couleur administrative.

1 Censeur Européen du 29 mai 1820.

Un homme de génie, Walter Scott, vient de présenter une vue réelle de ces événements si défigurés par la phraséologie moderne; et, chose singulière, mais qui ne surprendra point ceux qui ont lu ses précédents ouvrages, c'est dans un roman qu'il a entrepris d'éclairer ce grand point d'histoire, et de présenter vivante et nue cette conquête normande, que les narrateurs philosophes du dernier siècle, plus faux que les chroniqueurs illettrés du moyen âge, ont élégamment ensevelie sous les formules banales de *succession*, de *gouvernement*, de *mesures d'État*, de *conspirations réprimées*, de *pouvoir* et de *soumission sociale*.

Le roman d'Ivanhoe nous place à la distance de quatre générations après l'invasion des Normands, au temps de Richard, fils de Henri *Plante-Genest* ou *Plantagenet*, sixième chef depuis le conquérant. A cette époque où l'historien Hume ne sait nous présenter qu'un *roi* et l'*Angleterre*, sans nous dire ce que c'est qu'un *roi* ni ce qu'il entend par l'Angleterre, Walter Scott, entrant profondément dans l'examen des faits, nous montre des masses d'hommes, des intérêts, des existences distinctes, deux peuples, un langage double, des mœurs qui se repoussent et se combattent; d'un côté la tyrannie et l'insolence, de l'autre la misère et la haine, développements réels du drame de la conquête, dont la bataille de Hastings n'avait été que le prélude. A cette époque, beaucoup de vaincus ont péri, beaucoup ont plié sous le joug, mais plusieurs protestent encore. *Le Saxon esclave* n'a pas oublié la liberté de ses pères, et trouvé du repos dans son esclavage. Ses maitres sont encore pour lui des usurpateurs étrangers; il se rend compte de sa dépendance, et ne la croit point une nécessité sociale; il sait quels ont été ses droits sur l'héritage qu'il ne possède plus. Le vainqueur, de son côté, ne déguise point encore sa domination sous une vaine et fausse apparence d'aristocratie politique; il se dit *Normand* et non pas *gentilhomme;* c'est comme soldat normand qu'il règle, qu'il commande, qu'il dispose de l'existence de ceux qui ont plié sous l'épée de ses ancêtres. Tel est le théâtre réel et vraiment historique où vient se placer la fable d'Ivanhoe, dont les personnages fictifs servent à rendre plus frappante encore la grande scène politique où l'auteur les fait figurer.

Cédric de Rotherwood, vieux chef saxon, dont le père fut témoin de l'invasion, homme brave et surtout fier à l'excès, a su conserver

son héritage en se faisant craindre des vainqueurs. Cédric, libre et propriétaire, au milieu de sa nation subjuguée et sans domaine, s'est cru sous l'obligation d'affranchir ses compatriotes; il a bercé tous les jours de sa vie du vain rêve de l'indépendance. Après mille projets divers et mille tentatives stériles, son esprit, las de suivre ce grand essor, s'est rabattu sur un dernier plan et sur une dernière espérance bien faible et bien incertaine. Il est le tuteur d'une jeune personne nommé Rowena, qui descend de la race d'Alfred, et il s'est persuadé que le mariage de sa pupille avec Athelstane de Coningsburgh, dernier rejeton d'Édouard-le-Confesseur, en confondant aux yeux du peuple saxon le sang de deux de ses anciens chefs, présentera à ce peuple un point de ralliement pour une insurrection décisive. Cette idée, où toute l'activité de Cédric s'est en quelque sorte emprisonnée, l'occupe et le travaille sans cesse; il a déshérité son propre fils Wilfrid, qui a osé traverser ses projets en aimant Rowena et en parvenant à lui plaire. Wilfrid, plus amoureux que patriote, a déserté, dans son désespoir, la maison de ses aïeux pour le palais du roi normand; il a reçu de Richard Cœur-de-Lion des grades, des faveurs, et le titre de chevalier d'Ivanhoe. Les incidents qui naissent de son retour et du retour de Richard en Angleterre, remplissent le corps du roman. Tout se dénoue favorablement pour Wilfrid d'Ivanhoe; il s'unit à Rowena; le vieux Cédric voit sans s'indigner la fille d'Alfred suivre Wilfrid à la cour du chef des conquérants. Ce dénoûment satisfait le cœur humain; il est triste pour le cœur patriote : mais l'auteur ne pouvait fausser l'histoire; il est trop vrai que les Saxons n'ont point su l'art de briser leur joug.

Ce Cédric, le dernier représentant de la liberté saxonne, est peint comme un homme d'un caractère bon, mais inflexible dans son aversion contre les usurpateurs étrangers. Il étale avec faste son vieux nom de Saxon, au milieu de gens dont la lâcheté le renie; il a le regard hautain et jaloux, signe d'une vie passée à défendre chaque jour des droits chaque jour envahis. Fatigué du présent, il se reporte sans cesse en arrière, au-delà de cette funeste journée de Hastings, qui ouvrit l'Angleterre aux Normands et à l'esclavage. Il déteste la langue des vainqueurs, leurs coutumes, leurs fêtes, leurs armes, tout ce qui n'était pas sur le sol anglais quand le peuple anglais était libre. A côté de lui figurent deux de ses serfs,

les fils des serfs de ses ancêtres; ces hommes portent le collier d'esclavage où est inscrit le nom de leur maître; et cependant ils aiment ce maître, parce qu'il est environné d'ennemis qui sont aussi leurs ennemis, parce que l'insolence étrangère qui pèse sur lui et sur eux, rapproche leur destinée de la sienne, et confond en quelque sorte dans une même cause deux intérêts autrefois contraires. Des troupes de proscrits sans asile, obligés d'habiter les bois et de s'y faire brigands pour vivre, nous montrent les débris des ravages de la conquête, nous peignent le sort de ceux que l'interdiction des armes de chasse, décrétée par un vainqueur soupçonneux, plaçait entre la faim et le crime. Mais la peinture la plus énergique et la plus sombre des fruits de l'envahissement, est celle d'une femme saxonne, qui, après avoir vu son père et ses sept frères tués en défendant leur héritage, a vécu seule pour servir honteusement aux plaisirs du meurtrier de sa famille. Portant dans le lit de son maître une haine implacable et la soif ardente de se venger, elle a usé des séductions de sa beauté pour armer le fils contre le père, et souiller d'un parricide la salle de festin des vainqueurs. Vieillie dans sa servitude nouvelle, elle a perdu par degrés son empire, et le mépris est devenu son partage; mais, au milieu de l'opprobre et des insultes, elle n'a pas oublié la vengeance. Cédric, prisonnier dans le château du Normand, la rencontre et apprend son histoire. « Ma vie a été lâche et atroce, lui dit-elle; je veux l'expier en vous servant. » Au moment où une attaque est livrée au château par les amis du Saxon, au moment où les hommes d'armes sont au mur de défense, au moment où le maître du château, blessé dans le combat, est déposé sur son lit, loin des remparts et loin des combattants, la vieille Saxonne accomplit son dernier et terrible projet : elle allume le bois amoncelé sous le bâtiment; puis, courant à la chambre où son ennemi est étendu, privé de force, mais plein de connaissance, elle lui rappelle avec ironie le dernier repas de son père; elle lui fait sentir la vapeur du feu qui couve sous l'appartement; elle insulte à l'impuissance de ses efforts et de ses cris; elle lui donne l'avant-goût de la mort; et, quand l'incendie a éclaté, elle gagne le sommet de la plus haute tour, s'y tient debout, les cheveux épars, souriant à la flamme qui s'élève, et chantant à haute voix un de ces hymnes guerriers que les Saxons, encore païens, faisaient entendre sur les champs de bataille.

Digitized by Google

Voilà les personnages qui nous représentent les vaincus. Quant aux vainqueurs, quant aux fils des aventuriers qui suivirent la fortune du bâtard, Reginald Front-de-Beuf, Philippe de Malvoisin, Hugue de Bracy et le prince Jean Plantagenet, nous les figurent. Nous trouvons en eux le conquérant ombrageux et vain, attribuant l'origine de sa fortune à la supériorité de sa nature; se croyant d'une espèce meilleure et d'un sang plus pur; qualifiant sa race du titre de *noble*; employant au contraire le nom de Saxon comme un nom d'injure, disant qu'il tue un Saxon sans scrupule, et qu'il *ennoblit* une Saxonne en disposant d'elle contre son gré; prétendant que ses *sujets saxons* ne possèdent rien qui ne soit à lui, et les menaçant, s'il devenaient *rebelles*, de leur arracher la peau de la tête.

Outre ces caractères qui dérivent de l'état politique du pays, l'auteur d'Ivanhoe n'a pas manqué d'en introduire d'autres qui dérivent des opinions du siècle. Il peint le templier à l'esprit hardi, plein d'ambition et de projets, méprisant la croix dont il est le soldat, tuant des Sarrasins par spéculation de fortune; et, en regard, le templier fanatique, esclave passif de sa règle et de sa foi, le prêtre hypocrite et sensuel, le juif humble, souple et patient, entouré de mépris et de périls, obligé de tromper pour se défendre, et d'être fripon adroit, parce que les puissants du monde peuvent l'être à son égard impunément et le front levé. Mais il y a un personnage qui efface tous les autres, et auquel l'âme du lecteur s'attache par un intérêt irrésistible; c'est celui de Rébecca, la fille du juif Isaac d'York. Rébecca est le type de cette grandenr morale qui se développe dans l'âme des faibles et des opprimés de ce monde, quand ils se sentent meilleurs que leur fortune, meilleurs que les heureux qui les écrasent. Tout ce qu'il y eut jamais de dignité calme dans l'âme d'un Caton ou d'un Sidney, se joint en elle à la modestie naïve, à la patience qui ne murmure jamais, à ce pouvoir si touchant de souffrir qui est l'attribut des femmes. Ce caractère, si fort au-dessus de notre nature, y est ramené par l'auteur avec un art si parfait; il s'introduit si naturellement dans les scènes où il se développe, que, quelque idéal qu'il soit, nous sommes entraînés à y croire, et que nous nous sentons grandir en y croyant. Une scène admirable, dont nous essayerions vainement de rendre l'effet, est celle où Rébecca, prisonnière du templier Briand de Boisguilbert, est visitée par lui

dans la tour où il la tient enfermée. Seule, en présence de cet homme violent dans ses passions, et indomptablement volontaire, qui lui déclare sans aucun détour qu'elle est sa captive par l'épée et qu'il usera du droit de la force, elle sait lui imposer le respect de sa personne, et faire tomber devant elle, comme une flèche qui a manqué le but, toute la véhémence de ce soldat farouche, qui, dans le combat, renversait des rangs entiers, et qui, dans le commerce de la vie, abaissait les hommes comme le vent abaisse les roseaux.

Il y a, dans ce roman, bien d'autres choses dont nous ne rendons pas compte. On y trouve des scènes de gaieté tellement naïves, tellement vivantes, que, malgré la distance des temps où l'auteur se place, on se les figure sans effort. C'est qu'au milieu du monde qui n'est plus, Walter Scott a soin de placer le monde qui est, et qui sera toujours, c'est-à-dire l'humanité, dont il connaît tous les secrets. Tout ce qu'il y a de particulier aux temps et aux lieux, l'extérieur des hommes, l'aspect du pays et des habitations, les costumes, les usages, sont décrits avec la vérité la plus exacte; et pourtant l'érudition immense qui a fourni tant de détails ne se laisse apercevoir nulle part. Walter Scott semble avoir pour le passé cette *seconde vue* que, dans les temps d'ignorance, certains hommes s'attribuent pour l'avenir. Dire qu'il y a plus de véritable *histoire* dans ses romans sur l'Écosse et sur l'Angleterre que dans les compilations philosophiquement fausses qui sont encore en possession de ce grand nom, c'est ne rien avancer d'étranger aux yeux de ceux qui ont lu et qui ont compris *les Puritains*, *Waverley*, *Rob-Roy*, *l'Officier de Fortune* et *la Prison d'Édimbourg*.

IX.

SUR LA VIE D'ANNE BOLEYN, FEMME DE HENRI VIII.

A PROPOS DE L'OUVRAGE DE MISS BENGER, INTITULÉ : MEMOIRS OF THE LIFE OF ANNE BOLEYN, QUEEN OF HENRY VIII (1).

CET ouvrage est une des pièces du procès que la morale et la raison doivent intenter au XVIe siècle. Si la mort violente d'Anne Boleyn appartient au seul Henri VIII, les circonstances de ce qu'on appelle l'élévation et la chute de cette femme appartiennent aux mœurs de l'époque, et surtout à l'esprit des cours, esprit qui, dans la France d'alors, était le même qu'en Angleterre.

Anne fut l'arrière-petite-fille de Geoffroi Boleyn, négociant de Londres, que son crédit et sa fortune acquise avaient élevé à la place de premier magistrat municipal de la première ville d'Angleterre. Les enfants de cet homme, abjurant la condition paternelle, dispersèrent ses biens dans des maisons nobles où ils s'allièrent; ils achetèrent des brevets de courtisans, au prix des richesses de leur famille; et c'est ainsi que la descendante du riche roturier naquit noble et pauvre à la fois. Le père et la mère d'Anne Boleyn vivaient comme parasites à la cour du roi Henri VIII, dont ils étaient fort goûtés tous deux, l'un pour son esprit, l'autre pour ses grâces. A peine Anne fut-elle hors du berceau, à peine eut-elle montré les premiers signes de cette beauté qui la rendit ensuite si célèbre et si malheureuse, que ses parents la destinèrent

1 Article inséré dans le Courrier Français, 1821.

à la vie qu'ils menaient eux-mêmes. Il y avait, dans ce temps, à la cour, des places pour les complaisants et pour les belles de tout âge. Anne fut fille d'honneur à sept ans; avec ce titre, elle partit pour la France, à la suite de Marie, sœur du roi d'Angleterre, qu'un traité diplomatique unissait de force au vieux Louis XII, dans le moment où elle avait pour un autre homme une passion violente et déclarée. Mais, de même que les parents d'Anne Boleyn s'inquiétaient peu de voir leur enfant livrée aux hasards d'une éducation étrangère, et privée de leurs caresses et de leurs soins, pourvu qu'elle devînt femme de cour; de même Henri VIII n'hésitait point à faire entrer sa jeune sœur dans le lit d'un vieillard infirme, pourvu qu'elle devînt reine de France.

Anne consuma ses années d'enfance dans de continuelles études de l'art de plaire; elle sut de bonne heure figurer avec grâce dans ces mascarades puériles qui aidaient les puissants du siècle à conduire à leur fin des journées vides et sans emploi; elle apprit à séduire les yeux et à encourager les hommages; elle apprit à écouter les adorations des hommes, avant l'âge de les comprendre; elle apprit surtout à exciter par ses succès l'envie de ses jeunes compagnes, non pas cette envie d'émulation qui naît du sentiment de ce qui est bien et qui double le désir d'y atteindre, mais cette jalousie haineuse qui s'indigne de voir un autre marcher plus rapidement au but commun; car la beauté même et les grâces personnelles n'étaient estimées que comme des moyens pour acquérir et avancer. Parmi les haines d'envie qu'Anne Boleyn excita quand elle revint dans son pays, il y en eut de violentes et d'implacables qui la poursuivirent jusqu'à la mort. Elle fut sur le point d'échapper heureusement à la fortune qui l'attendait, en épousant un jeune lord Percy qui l'aimait et qu'elle aima en retour; mais le père de ce jeune homme, averti par un cardinal que Henri VIII jetait les yeux sur la fiancée, menaça son fils de le déshériter s'il persistait à gêner le roi. Le jeune homme fut contraint de céder; et Anne, quittée par son amant, devint accessible à Henri VIII. Il venait la visiter dans la maison de campagne acquise par le travail de son aïeul, lieu de repos où elle s'était retirée pour guérir son amour blessé. La tradition désigne encore la colline d'où le son d'un cor de chasse annonçait l'approche du roi, et faisait baisser le pont-levis qui le séparait de la femme qu'il croyait obtenir au prix de quelques

empressements passagers. Anne, plus fière ou plus habile que lui-même ne l'avait pensé, lui répéta le mot d'Élisabeth Grey à Édouard IV : « Je suis trop digne pour être votre maîtresse, pas » assez pour être votre épouse. »

Henri VIII s'irrita par l'obstacle; il était marié depuis des années à une femme d'une vertu et d'une tendresse irréprochables; il sollicita contre elle le divorce, ce remède des unions mal assorties, que l'Église romaine refusait obstinément aux besoins du peuple, mais qu'elle accordait sans peine aux plus légers caprices des grands. L'histoire nous a transmis les détails du procès de la reine Catherine, que la cour de Rome hésitait à sacrifier, cette fois, parce qu'elle était parente de Charles-Quint; la plume de Shakspeare a immortalisé la noble résistance de cette femme au despote qui la rejetait comme un meuble usé de sa maison. Henri VIII, à défaut de la voix du pape, acheta celle des universités catholiques : le divorce fut prononcé, et Anne Boleyn, pour prix de sa jeunesse, livrée à un homme plus vieux que son père, reçut le titre de reine, que, depuis sa première enfance, elle avait appris à envier.

Son père, satisfait jusqu'alors de la faveur dont il jouissait, s'irrita et devint mécontent, parce qu'il n'obtint point un accroissement de fortune proportionné à l'élévation de sa fille; le chagrin qu'il en ressentit fut tel, qu'il s'éloigna de la cour, laissant celle qu'il devait protéger à la merci des ennemis nombreux que son nouveau rang lui créait. Parmi tous les parents de la nouvelle reine, il n'y en eut qu'un seul, un de ses frères, qui garda quelque affection pour elle; les autres la détestaient par envie, ou l'accusaient amèrement des mécomptes de leur ambition. Elle-même, dans le premier mois de son prétendu triomphe, se vit humiliée sous son dais de pourpre par un pauvre frère franciscain, qui, dans la chapelle même de Henri VIII, et en sa présence, reprocha à ce prince d'avoir rompu sa foi envers une épouse fidèle. Tous les moines de cet ordre furent bannis de l'Angleterre; mais leur bannissement ne put effacer le remords du cœur du despote, et la rougeur du front de sa compagne. Des gens de rien, qui ne craignaient pas la mort, répétèrent plus d'une fois cet outrage à celle qu'ils appelaient usurpatrice, et lui assaisonnèrent d'amertume les mets de la table royale : son âme douce s'aigrit peu à peu; elle conçut une haine lâche et injuste contre celle dont elle occupait la place, contre la

pauvre Catherine, retirée au fond d'un cloître, et désabusée des pompes du monde; elle souhaita la mort de cette femme qu'elle avait aimée autrefois, et qui l'avait beaucoup aimée. Le jour de cette mort, elle ne put s'empêcher de trahir sa joie et de s'écrier : *Enfin je suis reine!*

Mais déjà elle ne l'était plus; car elle n'avait déjà plus le cœur de l'homme qui disposait de ce titre ; une jeune fille présentée au roi avait effacé à ses yeux toutes les grâces d'Anne Boleyn. Anne surprit son mari en adoration auprès de l'objet de son nouveau culte; elle osa proférer une plainte, et, de ce moment, elle fut dévouée à la mort, comme coupable de lèse-puissance. Aux premiers signes de sa disgrâce, ses ennemis secrets se déclarèrent, et à leur tête parut le duc de Norfolk, le frère de sa propre mère. Elle fut environnée d'espions; on cherchait à surprendre ses pensées; on tenait registre de ses soupirs : elle fut accusée d'adultère avec deux hommes dont elle avait aimé la société, et d'inceste avec son propre frère, le seul appui qui lui restât. Chose plus révoltante encore, ce fut la femme de ce frère qui osa porter témoignage contre sa belle-sœur et son mari. L'accusation ne put se soutenir; alors on se rejeta sur une conversation où Anne avait exprimé des craintes sur la faible santé du roi; on bâtit sur quelques paroles innocentes l'évidence d'un complot formel contre la majesté sacrée : le frère et les deux autres accusés furent condamnés comme complices, et le tribunal de l'aristocratie anglaise prononça leur sentence de mort. Le jour qu'Anne Boleyn eut la tête tranchée dans une salle de la Tour de Londres, Henri VIII, qui était à Richmond, se rendit sur une éminence d'où il pouvait entendre les décharges d'artillerie et découvrir le drapeau noir qui devaient annoncer aux citoyens que l'exécution était faite. Quelques années après, il eut l'impudence de faire valoir, au nom de la femme qu'il avait assassinée, des droits sur l'héritage de sa famille, sur l'ancienne habitation du négociant Geoffroi Boleyn.

Ainsi se termine cette histoire de misères, d'infamie et de cruauté; tel fut le sort de la femme qui avait aspiré à s'unir à un roi absolu. L'auteur des Mémoires de la vie d'Anne Boleyn ne s'est pas borné à réveiller l'intérêt humain qu'offrent ces événements; elle en a fait sortir de grandes leçons sur la vie des cours, sur l'ambition des femmes, et sur ces positions fausses que le vulgaire

Digitized by Google

appelle grandes ; il ne lui a pas suffi de présenter en foule des détails piquants et des descriptions pleines de vie, d'empreindre de la couleur du temps une narration toujours animée ; miss Benger n'a pas négligé, comme femme, de porter des jugements moraux sur la destinée de la femme de Henri VIII. Ces jugements, sévères et graves, donnent autant de prix à son livre que le talent d'écrire s'y remarque. Après tant de siècles de mauvaises lois et de mauvaises mœurs, quand la nature humaine, longtemps jetée hors de sa vraie place, cherche péniblement à s'y rasseoir, les femmes ont, aussi bien que nous, des exemples à observer et des méditations à faire. Quand l'ambition des hommes était d'écraser leurs semblables, l'ambition des femmes était de partager les plaisirs et les profits du pouvoir : aujourd'hui l'humanité, mieux connue, ouvre de tout autres chemins. Notre sexe ne se propose plus, comme objet suprême, la domination et l'avarice ; l'autre, à son tour, aimera mieux sans doute la fortune des gens de bien que celle des dominateurs du monde ; et quelque chargé de brillants qu'ait été le bandeau des reines, la jeune fille, au dix-neuvième siècle, n'hésitera pas à prononcer que l'épouse d'un Henri VIII n'est rien auprès de celle d'un Sidney.

X.

SUR L'HISTOIRE D'ÉCOSSE, ET SUR LE CARACTÈRE NATIONAL DES ÉCOSSAIS [1].

EST-CE par un simple effet du hasard que l'Écosse a produit le premier écrivain qui ait entrepris de présenter l'histoire sous un aspect à la fois réel et poétique ? Je ne le crois pas ; et, selon moi, c'est la forte teinte d'originalité répandue sur toute l'histoire de son

[1] 1824. C'est au mois d'avril de l'année suivante que parut la première édition de mon *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands.*

pays, qui, frappant de bonne heure l'imagination de Walter Scott, l'a rendu si ingénieux à saisir ce qu'il y a de caractéristique dans les histoires étrangères. Malgré son immense talent pour décrire toutes les scènes du passé, c'est de l'histoire d'Écosse qu'il a fait sortir le plus d'intérêt et d'émotions nouvelles.

Peut-être penserait-on que c'est l'aspect pittoresque du pays, ses montagnes, ses lacs, ses torrents, qui donnent aux romans historiques dont la scène est en Écosse quelque chose de si attrayant; mais l'intérêt profond qu'ils inspirent provient bien moins de cette cause matérielle que du spectacle vivant offert par une série de commotions politiques, toujours sanglantes, sans exciter le dégoût, parce que la passion et la conviction y jouent un bien plus grand rôle que l'intrigue. Il y a des pays en Europe où la nature a un aspect plus grandiose qu'en Écosse; mais il n'en est aucun où il y ait eu tant de guerres civiles, avec tant de bonne foi dans la haine, tant de chaleur d'âme dans les affections politiques. Depuis la première entreprise des rois d'Écosse contre l'indépendance des montagnards jusqu'aux guerres de religion du seizième et du dix-septième siècles, et aux insurrections jacobites du dix-huitième, c'est toujours le même esprit et presque les mêmes caractères qui nous ont paru si pittoresques dans *Rob-Roy* et dans *Waverley*.

Aucune histoire ne mérite à un plus haut degré d'être lue avec attention et étudiée à ses sources originales, que celle de ce petit royaume, si longtemps ennemi de l'Angleterre et réduit maintenant à l'état de simple province de l'empire britannique. Les histoires d'Angleterre les mieux écrites ne suffisent nullement pour cette étude; elles donnent une trop petite part à l'Écosse; et, dans le pressentiment de la réunion future des deux portions de la Grande-Bretagne, elles font peser d'avance sur celle du nord quelque chose de la nullité politique à laquelle nous la voyons condamnée. D'un autre côté, les histoires d'Écosse les plus célèbres et les plus détaillées, celle du docteur Robertson, par exemple, ont un autre genre de défaut. Quelque recommandable que soit cet ouvrage, l'auteur y néglige trop les temps anciens et paraît faire trop peu de compte des origines nationales. Il passe rapidement sur tout ce qui précède la grande époque de la réforme et des dissensions religieuses; c'est là seulement qu'il commence à développer son récit, et qu'il s'attache à épuiser les textes originaux. Loin de donner aux autres

époques une pareille importance, il les traite avec légèreté et avec une sorte de dédain philosophique, qui ne fait point de grâce à l'ignorance du vieux temps, en faveur de ce qu'il a de poétique et même d'instructif. Il semble qu'aux yeux de Robertson il n'y ait point d'histoire d'Écosse ni même de nation écossaise avant le quatorzième siècle; cette nation apparaît dans son livre toute formée, toute constituée, au moment précis où il la juge digne de figurer sur la scène historique. Les faits nombreux et incontestables qui se rapportent à l'origine de la population et aux races dont elle se compose, tous ces faits dont la trace est visiblement empreinte dans son organisation sociale, ces changements de destinée politique, ces partis à des époques postérieures, sont négligés par l'historien. Ne connaissant point la nature primitive du peuple écossais, on comprend mal comment il agit et comment sa conduite est d'accord avec son caractère national; l'on attribue à des causes fortuites, à de purs accidents du hasard, à des influences personnelles, ce qui a des racines profondes dans les instincts moraux et les passions héréditaires des grandes masses d'hommes.

Un fait domine toute l'histoire d'Écosse, c'est la différence primitive de races, non-seulement entre les Écossais et les Anglais, mais encore entre les deux branches principales de la population écossaise. Quoique les habitants des deux portions de la Grande-Bretagne, séparés par la rivière de la Tweed et le Golfe de Solvay, aient cessé depuis longtemps de former deux États distincts et hostiles l'un envers l'autre, ils se distinguent encore par des différences de mœurs et de caractère, qui sont le signe d'une origine différente. Au nord de la Tweed, une plus grande promptitude d'esprit, un goût plus vif pour la musique, la poésie et les travaux intellectuels, une disposition plus marquée à tous les genres d'enthousiasme, indiquent une population originairement celtique; tandis que, sur la frontière anglaise, le caractère germanique domine dans les mœurs comme dans le langage.

Les nouvelles recherches physiologiques, d'accord avec un examen plus approfondi des grands événements qui ont changé l'état social des diverses nations, prouvent que la constitution physique et morale des peuples dépend bien plus de leur descendance et de la race primitive à laquelle ils appartiennent, que de l'influence du climat sous lequel le hasard les a placés. Il est impossible de ne pas

reconnaître, dans ce qui subsiste aujourd'hui de l'ancienne population irlandaise, une race d'hommes de même origine que celle qui habite les pays chauds du midi de l'Europe, quoique son émigration sous le ciel humide et froid de l'Irlande remonte à une époque incertaine. Il en est de même de la population des montagnes d'Écosse. Tout ce que les Français méridionaux ont de brusque et de passionné dans leur langage, dans leurs amitiés et dans leurs haines, tout, jusqu'à la danse rapide des paysans de l'Auvergne, se retrouve chez les montagnards écossais. Placés dans l'ordre d'ancienneté avant toutes les populations qui, en différents temps, sont venues occuper les plaines d'Écosse, et les peupler par leur mélange, ils portent au plus haut degré cette empreinte méridionale qui ne se trouve que fort affaiblie chez les Écossais du midi, quoiqu'elle suffise encore à distinguer ceux-ci de leurs voisins du nord de l'Angleterre. Enfin, et c'est ce qui donne à l'histoire d'Écosse une physionomie particulière, la race des montagnes, restée pure de tout mélange avec des races étrangères, a conservé jusqu'à ces derniers temps, contre la population des basses terres, dont le langage diffère du sien, une haine instinctive qui, à toutes les époques, a constitué le pays en état de guerre intestine.

A ce partage de l'Écosse entre deux nations régies nominalement durant une longue suite de siècles par la même autorité royale, mais complétement distinctes pour la langue, les mœurs et la constitution politique, se rattachent la plupart des révolutions qui, dans le cours des temps, ont changé l'état de ce pays. Toutes, malgré les différences d'époque et de couleur, soit politique, soit religieuse, ne sont que des scènes de la grande lutte des montagnards contre la population des plaines, lutte constante et acharnée, qui se reproduit dans l'histoire sous les aspects les plus variés, et prête des forces énergiques aux différents partis nés de la simple diversité d'opinions. De là résulte un développement remarquable d'activité politique, de grands contrastes de mœurs et de croyances, une grande variété de caractères originaux, en un mot, tout ce qui constitue l'intérêt dramatique et pittoresque de l'histoire.

Walter Scott n'a rien ignoré de tout cela; simple romancier, il a porté sur l'histoire de son pays un coup d'œil plus ferme et plus pénétrant que celui des historiens eux-mêmes. Il a curieusement étudié, à chaque période, la composition essentielle de la nation

écossaise ; et c'est ainsi qu'il est parvenu à donner aux scènes historiques, où figurent ses personnages quelquefois imaginaires, le plus haut degré de réalité. Jamais il ne présente le tableau d'une révolution politique ou religieuse, sans la rattacher à ce qui la rendait inévitable, à ce qui doit, après elle, en produire d'analogues, au mode d'existence du peuple, à sa division en races distinctes, en classes rivales et en factions ennemies.

La plus importante de ces divisions, celle des races, et l'hostilité native des *Highlanders* et des *Lowlanders*, est le fond sur lequel il a bâti le plus volontiers les aventures fictives de ses héros. En ne cherchant peut-être que des moyens de frapper plus vivement l'imagination par des contrastes de mœurs et de caractères, il est allé aux sources mêmes de la vérité historique. Il a mis en évidence le point fixe autour duquel ont roulé, pour ainsi dire, toutes les grandes révolutions accomplies ou tentées en Écosse ; car on retrouve les habitants des montagnes opposés aux habitants de la plaine, dans les guerres de dynastie, où un prétendant lutte contre un autre ; dans les guerres aristocratiques, où la noblesse combat contre les rois ; dans les guerres religieuses, où le catholicisme est aux prises avec la réforme ; enfin, dans les révoltes vainement essayées pour briser le lien d'union de l'Écosse et de l'Angleterre sous un même gouvernement. Cette espèce d'unité historique, qui ne se rencontre au même degré dans aucun autre pays, a produit, en grande partie, le vif intérêt qui, pour la première fois, s'est attaché à des récits d'amour encadrés dans des scènes d'histoire nationale.

XI.

SUR L'HISTOIRE DE LA CONSTITUTION ANGLAISE.

A PROPOS DE L'OUVRAGE DE HENRY HALLAM, INTITULÉ : CONSTITUTIONAL HISTORY OF ENGLAND (1).

M. Henry Hallam est l'auteur d'un ouvrage intitulé *l'Europe au moyen âge*, dont une traduction française a paru, il y a quelques années. C'est une de ces compositions historiques fort à la mode en Angleterre, dans lesquelles on essaye de décrire d'une manière abstraite les variations du gouvernement et de la législation d'un pays. Ces sortes d'écrits, séduisants au premier aspect, sont loin de donner réellement l'instruction qu'ils semblent promettre. Ils ont un défaut essentiel, celui de supposer connues l'histoire civile et même l'histoire politique du pays dont ils traitent, et de présenter ainsi les actes législatifs, isolés des circonstances qui les ont fait naître, et dont le tableau fidèle peut seul fixer leur véritable sens. L'auteur d'une *histoire constitutionnelle* dirige toute son attention vers l'étude des lois et des documents administratifs ; et, quant à la série des faits historiques, d'ordinaire il s'en rapporte au premier narrateur qui lui tombe sous la main, sans soumettre les faits à une nouvelle critique, sans faire le moindre travail pour pénétrer, d'une manière plus intime, au fond de l'état social dont les révolutions ont amené les différentes phases de la constitution législative.

1 Ce morceau, publié en 1827, dans la *Revue trimestrielle*, se compose de différentes notes que j'avais préparées pour la conclusion de mon *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, et qui n'ont pu y trouver place.

C'est ainsi que M. Hallam écrivant, il y a dix ans, son *Europe au moyen âge*, dans la partie de cet ouvrage qui concerne la France, ne s'est guère élevé au-dessus de Velly et de ses continuateurs, qui lui ont paru donner une idée satisfaisante des mœurs nationales du peuple français, depuis le sixième siècle jusqu'au seizième. Les mêmes défauts, aussi remarquables dans les chapitres consacrés à l'empire d'Allemagne, à l'Italie et aux autres États de l'Europe, se font moins sentir dans ceux qui traitent de l'Angleterre. Dans cette partie de son travail, l'auteur, naturellement mieux informé de l'histoire de son propre pays, avait moins besoin d'études spéciales; aussi doit-on le féliciter d'avoir renoncé à son ancien plan, et de s'être borné à continuer, depuis le seizième siècle jusqu'au milieu du dix-huitième, l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre. La vaste érudition de M. Hallam, comme légiste, fait de son ouvrage le catalogue le plus complet et le mieux raisonné des lois et des actes du parlement d'Angleterre; mais les motifs réels de ces lois et de ces actes ne se laissent apercevoir que faiblement dans le petit nombre de faits historiques qui viennent se placer au hasard sous la plume de l'écrivain. On voit la constitution du peuple anglais à ses différents âges; mais le peuple n'apparaît jamais.

C'est contre l'abstraction en fait d'histoire que s'est élevée principalement la nouvelle école qui vient de commencer en France la régénération des études historiques. Cette école a frappé d'un coup mortel la version monarchique de l'histoire de France. Nous croyons qu'elle est destinée à porter d'aussi rudes attaques à la version constitutionnelle de l'histoire d'Angleterre. Déjà des écrivains français ont présenté, sous un jour nouveau, trois des principaux événements de l'histoire politique de la Grande-Bretagne, la conquête normande, la révolution populaire de 1640 et la révolution aristocratique de 1688 [1]. Certes, rien dans leurs ouvrages ne peut suppléer au volumineux travail de M. Hallam sur la législation anglaise; mais les écrits des historiens, rapprochés de celui du légiste, pourraient donner à cette vaste compilation la vie qui lui manque. Car, nous le répétons, l'entente des faits n'est pas le

1 Histoire de la révolution d'Angleterre, par M. Guizot — Histoire de la contre-révolution en Angleterre sous Charles II et Jacques II, par M. Armand Carrel.

propre de M. Hallam ; et, en général, cette qualité ne domine guère chez les écrivains anglais. Ce qu'il y a de caractéristique dans les différentes périodes de leur histoire nationale, est étouffé par eux sous une enveloppe de formules convenues et de locutions métaphysiques. Le mot de *Parlement* a fait plus de mal à l'histoire d'Angleterre que la chose elle-même n'a fait de bien au pays. Il a été la source d'une foule d'anachronismes de l'espèce la plus choquante, de ceux qui transportent d'une époque à l'autre, non les circonstances matérielles, mais les faits moraux et les situations politiques : c'est grâce à lui que la constitution anglaise prolonge son existence dans les écrits des historiens, depuis l'invasion de Guillaume-le-Conquérant jusqu'à nos jours. Et quant à cette invasion, l'événement le plus grave de toute l'histoire d'Angleterre, il ne figurait dans les récits modernes que comme un changement de succession faiblement contesté et promptement accompli, avant que Walter Scott, dans une de ses fantaisies poétiques, se fût avisé de montrer, pour la première fois, à ses compatriotes ce que c'était que la conquête normande.

L'aspect faux sous lequel les historiens de l'Angleterre ont envisagé cette conquête, ne nuit pas seulement à la vérité de leurs récits, dans le court espace de temps qui sépare la bataille de Hastings de la dernière insurrection saxonne ; mais il frappe d'inexactitude les jugements portés sur la plupart des grands événements postérieurs. En effet, il est impossible qu'un pays, où il y eut réellement pendant plusieurs siècles deux nations distinctes et ennemies l'une de l'autre, quoique les étrangers les confondissent ensemble sous un même nom, n'offre pas, dans ses révolutions politiques, quelque chose de particulier, quelque chose qui ne se rencontre point dans les États où la société est une et homogène. Les mots d'aristocratie, de démocratie, de monarchie même, que nous avons empruntés aux livres des anciens, pour les appliquer bien ou mal aux différentes formes qu'affecte l'état social dans notre temps, sont incapables de donner une idée exacte des différents changements survenus dans les institutions du moyen âge. Le plus sûr serait de les abandonner tout à fait, quand il est question de mettre en scène des hommes qui employaient de tout autres formules pour exprimer leurs idées, leurs besoins ou leurs passions politiques. Le plus sûr, mais le plus difficile, serait de pénétrer

jusqu'aux faits eux-mêmes, et de les décrire tels qu'ils se présentent, sans songer à leur donner une qualification générale et à les faire entrer dans des cadres tracés d'avance.

En appliquant cette méthode à l'histoire d'Angleterre, on la dépouillerait de cette espèce de merveilleux philosophique, qui semble l'entourer à l'exclusion de toutes les autres histoires modernes. Si, détournant les yeux du présent pour ne point demeurer sous son influence, on se reporte franchement en arrière, si l'on cesse de colorer le passé d'un reflet des opinions contemporaines, on apercevra jusque sous les mêmes noms des choses entièrement différentes. Les mots de Parlement, de Chambre des pairs, de Chambre des communes perdront le prestige dont les entoure la liberté actuelle du peuple anglais. On verra cette liberté, fruit de la civilisation moderne, sortir, à une époque récente, d'un ordre de société dont le principe était ce qu'il peut y avoir de plus libéral, où la partie puissante de la nation se vantait d'être d'origine étrangère, et d'avoir usurpé ses héritages, ses titres et sa noblesse à la pointe de l'épée; où la distinction entre les classes n'était que l'expression de la distance entre le conquérant et le subjugué; où tous les pouvoirs sociaux étaient entachés de cette origine violente; où la royauté, appartenant de droit à la lignée du chef de la conquête, n'était point, à proprement parler, une institution, mais un fait. Du milieu de tout cela s'est élevée l'Angleterre moderne, qui est, presque en tout point, l'opposé de la vieille Angleterre. L'intervalle de temps qui les sépare l'une de l'autre présente bien plutôt la chute graduelle d'un ordre de choses violent, que la formation lente d'une société destinée à servir de modèle aux autres. Pourtant ce dernier point de vue a prévalu : il règne presque seul chez les historiens de la constitution anglaise, non qu'ils paraissent l'avoir préféré à l'autre, après un mûr examen, mais parce que tous négligent de poser, en avant de leur histoire constitutionnelle, le grand fait d'une conquête territoriale. La conquête est la source commune de tous les pouvoirs politiques qui ont continué d'exister en Angleterre depuis le douzième siècle : il faut que la vue s'arrête sur ce fait primitif, avant de suivre jusqu'à notre temps ses altérations progressives. Nous allons essayer d'appliquer cette méthode à l'histoire de la *royauté*, du *Parlement* et du *système électoral* en Angleterre.

§ I.

DE LA NATURE DU POUVOIR ROYAL.

La population saxonne ayant perdu, par son asservissement, toute existence politique, et le pouvoir de ses anciens rois ayant passé aux mains d'un étranger, le titre de roi changea de sens pour les vaincus, et ne conserva que pour les vainqueurs son ancienne signification (1066). Pour les premiers, le mot saxon *king*, que les Normands traduisaient par celui de *rey*, n'exprimait plus qu'une autorité violente et illégitime ; et c'était seulement quand on l'appliquait aux nouveaux habitants de l'Angleterre, que ce titre réveillait l'idée de la souveraineté déléguée ou consentie. Cette accumulation bizarre de deux significations entièrement différentes rendit bientôt incertaine l'étendue des prérogatives de la personne qui portait le titre de roi. Le Saxon, tremblant devant un maître, était disposé à une soumission illimitée et à des complaisances serviles, que le fils du Normand, plus fier, parce qu'il était plus fort, ne comptait pas au nombre de ses devoirs envers son seigneur. Par une tendance naturelle, les rois inclinaient à croire et à faire croire que le titre qu'ils portaient leur donnait droit à une égale soumission de la part de tous leurs inférieurs, et ils aspiraient à ranger dans une même condition à leur égard les deux races d'hommes qui habitaient le pays avec un sort si différent. De là vint, pour les rois anglo-normands, une tendance à la personnalité et à l'isolement, qui offensa de bonne heure les fils des compagnons du duc Guillaume [1]. Ils s'indignèrent de ce que, confondant ensemble les deux parties distinctes de son pouvoir royal, leur chef prétendait les traiter comme il traitait les Saxons qui peuplaient ses villes et ses bourgs. Leur résistance à cette prétention amena des troubles et des guerres. Les divers événements qui signalèrent cette lutte, firent pencher, tantôt vers son côté violent, tantôt vers son côté légal, l'autorité indécise des rois. Il y eut à cet égard des fluctuations qui ne s'étaient pas rencontrées au temps de la royauté anglo-

[1] Dès l'année 1074.

saxonne, où tout était simple, parce que la nation était une [1].

Dans les débats que cette singulière situation fit naître, lorsque les hostilités furent suspendues, et que chaque parti exposa ses droits pour les faire avouer par le parti contraire, les Normands invoquèrent contre l'ambition de leur chef les traditions de la royauté anglo-saxonne. Ils soutinrent que les anciennes limites du pouvoir royal devaient être rétablies, et recueillirent tout ce que la tradition fournissait pour préciser ces limites. Les jurisconsultes normands rédigèrent, sur des informations verbales, les coutumes qui avaient régi l'Angleterre antérieurement à la conquête, et décorèrent leur recueil du nom de *Lois du roi Édouard-le-Confesseur.*

Telle fut l'origine de cette réclamation des lois d'Édouard, si souvent reproduite en Angleterre au douzième et au treizième siècles, par les barons anglo-normands contre les rois. L'objet de leurs plaintes et de leurs insurrections n'était point d'obtenir pour tous les habitants du pays, sans distinction d'origine, des garanties contre une oppression commune. Les chartes, qui résultèrent d'un accord momentané des deux partis, témoignent qu'il n'était réellement question de garantie que pour les seuls possesseurs des lots de terre distribués après la conquête : ceux qui vivent sur un domaine qui ne leur appartient pas en propre restent dans la classe sur laquelle le pouvoir royal est absolu, et ne peuvent sortir de cette classe, à moins d'une émancipation personnelle. En effet, les coutumes qui avaient existé au temps de l'indépendance saxonne ne pouvaient revivre qu'au profit de ceux qui se trouvaient, après la conquête, dans l'état des anciens hommes libres saxons; et la race anglo-saxonne, presque tout entière, était déchue de cet état. En perdant ses propriétés territoriales, elle avait perdu le privilége de franchise, qui, dans le moyen âge, y était exclusivement attaché : elle était tombée dans cette classe de fermiers et de tributaires que les vieilles lois du pays appelaient *keorls*, et pour laquelle ces mêmes lois, antérieurement à la conquête, avaient été extrêmement dures. Les Saxons, habitants des villes, se trouvaient dans la condition de servitude qui pesait sur les non-propriétaires dans les campagnes; car ils n'étaient regardés que comme simples fermiers

1 Règnes de Guillaume-le-Roux, de Henry Ier et d'Étienne, 1087-1154.

de la cité qui était leur domicile commun. La possession de la plupart des villes distribuées, au partage de la conquête, comme de grands lots indivis, était le principal attribut de la prérogative royale dans sa portion arbitraire.

La première charte de liberté que les seigneurs anglo-normands forcèrent leur chef à souscrire, fut celle de Henri Ier. Cette charte, dressée moins de quarante ans après la conquête, semble n'avoir pour but que de garantir plus fortement aux fils des vainqueurs leurs droits naturels d'être exempts de toutes les vexations que subissaient les Indigènes. Elle déclare que tous les propriétaires (et alors on ne reconnaissait plus aucun droit de propriété antérieur à la conquête) hériteront de leurs possessions intégralement et franchement, c'est-à-dire sans payer au roi aucune espèce de redevance. Elle assure en outre à tous les barons et chevaliers, c'est-à-dire aux hommes de naissance normande, la liberté de marier leurs filles et leurs parents sans la permission du roi, et de garder la tutelle de leurs proches parents tant que durera leur minorité, droit qui était refusé aux Saxons, ou dont ils devaient payer le rachat par des taxes plus ou moins fortes. Cet acte, ainsi destiné à distinguer d'une manière plus sûre les deux faces opposées de la prérogative royale, fut solennellement juré, puis ouvertement enfreint, à cause de la tendance des rois vers un ordre de choses où la conquête n'existerait qu'à leur seul profit, et où la population tout entière serait abaissée au même niveau. Mais, trente-six ans après la signature de la charte de Henri Ier, les barons réclamèrent du roi Étienne le serment d'observer cette charte, et en outre ils exigèrent de lui des garanties contre la prétention qu'avaient les rois d'interdire aux Normands comme aux Saxons le port d'armes dans les forêts. Ces nouveaux actes furent signés et déposés dans l'église de Westminster, près de Londres. Mais ils disparurent bientôt, et le pouvoir royal recommença à confondre ensemble les deux ordres d'hommes qu'il devait distinguer. Une opposition armée et la guerre civile furent les conséquences de cette nouvelle tentative. Une confédération des descendants des compagnons de Guillaume se forma contre le roi Jean (1214). Ils lui représentèrent la charte de Henri Ier, et le menacèrent, s'il persistait à oublier ses devoirs envers eux, de saisir ses châteaux, ses possessions, ses villes, tout ce qu'il avait

hérité des fruits de la grande victoire remportée en commun par leurs ancêtres. La querelle fut sanglante ; plus d'une fois le roi promit et viola sa promesse ; enfin une trêve fut conclue, et un traité signé dans la plaine de Running-Mead, près de Windsor, entre les deux armées en présence (15 juin 1215). Le traité de paix consistait en deux chartes distinctes, l'une appelée *charte des libertés communes ;* l'autre appelée *charte des forêts*. La dernière ne faisait que reproduire les dispositions d'une ancienne charte du roi Étienne ; mais l'autre, devenue si célèbre dans l'histoire d'Angleterre, sous le nom de *grande charte*, s'énonça d'une manière plus formelle et avec plus de détail que toutes les chartes précédentes.

La charte des libertés communes établissait l'obligation stricte où était le roi de ne point lever d'argent sur la classe des propriétaires territoriaux, à moins qu'elle-même n'y eût consenti par le vote libre de ses chefs et de ses représentants. Trois cas seulement étaient réservés, où le roi, sans vote préalable, pourrait, de sa propre autorité, lever une contribution modérée. Dans toute autre occasion, les archevêques, les évêques, les abbés, les comtes et les plus hauts barons devaient être convoqués par lettres adressées individuellement à chacun d'eux, et un certain nombre des barons de moindre étage et des chevaliers domiciliés dans les provinces, devaient recevoir des officiers royaux un avertissement collectif pour se réunir, à un jour marqué, en assemblée délibérante. Cet avertissement devait précéder de quarante jours l'époque de la convocation. Il fut établi qu'aucun homme constitué en dignité ne pourrait être condamné à une amende que par le jugement de ses pairs ; qu'aucun homme libre ne pourrait, en aucune manière, être détruit ou ruiné dans son corps ou dans ses biens que par suite du même jugement ; que, sans jugement, il ne pourrait être banni, emprisonné ou dessaisi de son héritage. Les garanties accordées aux personnes libres s'étendaient jusque sur leurs domaines et sur les instruments agricoles qui servaient à les faire valoir. Les chariots et les attelages qui appartenaient aux manoirs seigneuriaux ne pouvaient être requis pour la réparation des forteresses, des ponts et des routes, dont la dépense et le travail retombaient ainsi entièrement sur les fils des Saxons, vassaux de bas étage, fermiers, cotagers, bordiers, en un mot sur cette nombreuse classe d'hommes

que les Normands désignaient par le nom de *vilains*. Une seule disposition modérait l'action administrative et judiciaire du roi à leur égard : on excepta de la saisie mobilière qu'ils encouraient fréquemment pour retard dans le payement de taxes, ou pour des contestations d'intérêt avec les baillis de leurs seigneurs, les outils de labour, que la charte appelle leur *gagnage*, ou, comme nous dirions, leur gagne-pain. Dans ce traité de pacification entre la royauté et le baronnage, il n'est fait aucune mention de la bourgeoisie d'Angleterre, à l'exception de celle de Londres, ville où un grand nombre de familles normandes avaient établi leur domicile, et dont les habitants, pour cette raison, participaient en quelque sorte au privilége de descendance étrangère. Les bourgeois de Londres, qui prenaient le titre de barons, comme les possesseurs de domaines, obtinrent avec eux l'assurance de n'être jamais taxés que du consentement du grand conseil national, qu'en langue normande ou française on appelait le *Parlement*. Pour les autres villes et bourgs une pareille concession n'eut point lieu ; on déclara seulement qu'il fallait maintenir les immunités de nature diverse que la puissance royale leur avait accordées. En confirmation des dispositions contenues dans cet acte, les insurgés, c'est-à-dire tous les barons de l'Angleterre, moins sept, choisirent vingt-cinq d'entre eux qui devaient former une commission permanente, chargée de veiller à ce que la teneur de la grande charte fût exactement observée ; en outre, les propriétaires libres de chaque comté devaient nommer douze chevaliers chargés de dénoncer aux vingt-cinq *conservateurs de la liberté* toutes les mauvaises coutumes à extirper.

La vieille tendance à assimiler les propriétaires de domaines aux bourgeois, les fils des conquérants à ceux des vaincus, se manifesta de nouveau, quoique la grande charte eût été solennellement déposée dans la plupart des églises. Le successeur du roi Jean souleva contre lui une confédération pareille à celle qui s'était armée contre son père [1]. On lui représenta, à la pointe de l'épée, ces traités gagnés par l'épée ; il jura de les maintenir, la main sur l'Évangile, en présence des évêques assemblés, qui, tenant des cierges allumés, les jetèrent tous à la fois par terre, en disant : « Qu'ainsi

1 1253, Henri III.

s'éteigne en enfer celui qui violera ce serment! » Malgré cet anathême, le roi oublia bientôt ce qu'il avait si solennellement promis, et il fallut qu'une seconde fois les fils des Normands eussent recours aux armes pour revendiquer les droits de leurs aïeux. Ils contraignirent Henri III à leur donner un acte scellé de son sceau, en confirmation des chartes (1265); mais, soit que la fatigue de ces guerres portât à en éviter le retour, soit que l'énergie des barons anglo-normands fût vaincue par la persistance de l'autorité royale, ils cédèrent quelque chose des priviléges que leur garantissait la grande charte, et laissèrent peu à peu leur condition s'empreindre du caractère d'incertitude et de dépendance qui était le propre de celle des descendants des vaincus. En un siècle et demi, leurs pères et eux-mêmes avaient imposé aux rois cinq chartes. Le fils de Henri III, Édouard Ier, confirma encore la dernière (1274); mais, après lui, commença la réaction de la royauté contre le pouvoir et l'indépendance du baronnage. Richard II marcha trop vivement vers le but d'anéantir tous les droits politiques au profit de la prérogative royale; il fut vaincu et fait prisonnier par l'armée des barons soulevés contre lui (1399). Cependant les doctrines sur lesquelles se fondait la prérogative passaient déjà de la bouche des juges de la cour du roi dans le parlement, où une seconde chambre, composée en partie de bourgeois habitués à regarder la royauté comme une autorité absolue, était venue se placer à côté du grand conseil des barons. D'ailleurs il était difficile que les rois abaissassent la classe souveraine et libre sans élever un peu la classe sujette et méprisée. Celle-ci le sentait, et son intérêt présent la portait à mettre tout ce qu'elle avait de forces au service de la royauté. La tendance à l'assimilation des deux races, sous le pouvoir absolu d'un seul homme, équivalait au renversement graduel de l'ordre établi primitivement par la conquête. Et comme les masses, une fois mises en mouvement par un intérêt politique, ne s'arrêtent qu'au point extrême de leur marche, du moment que les bourgeois ou les fils des vaincus de la conquête entrèrent, sous les auspices des rois, et comme membres de la chambre des communes, en partage de la puissance publique, de ce moment devait commencer, quoique faible et incertaine dans le principe, une grande réaction des classes inférieures contre les classes supérieures, dans le but d'effacer de l'Angleterre tout vestige de la conquête normande, et

d'envahir tous les pouvoirs qui en tiraient leur origine, jusqu'à la royauté elle-même.

Durant le quatorzième siècle, la fusion de la classe la moins riche parmi les hommes de race normande avec la portion de l'autre race qui était sortie de sa pauvreté par le travail et le commerce, ainsi que le passage d'un grand nombre de bourgeois de l'état de capitalistes à celui de propriétaires territoriaux, s'opéra d'une manière active, à l'aide de plusieurs lois ou statuts relatifs à la possession des terres. Jusque-là, les différents lots distribués, au partage de la conquête, étaient demeurés inaliénables dans la lignée du possesseur primitif, et surtout n'avaient pu passer d'une race dans l'autre, à cause des coutumes qui défendaient de vendre une terre titrée à une personne non décorée d'un titre de noblesse équivalent. De nouveaux statuts obligèrent le supérieur féodal à recevoir comme vassal l'acheteur, quel qu'il fût, de la terre d'un de ses vassaux, et élevèrent au même rang les propriétaires de domaines d'un titre égal, quelle que fût leur origine [1]. Ces mesures, destructives de l'ancien ordre politique, ne passèrent pas sans opposition de la part des fils de ces barons qui avaient fait deux fois la guerre aux rois pour maintenir leurs priviléges de conquête; mais leur résistance fut bien loin d'être aussi énergique que l'avait été celle de leurs aïeux; ils se bornèrent à solliciter des mesures législatives capables d'atténuer l'effet de celles qui leur déplaisaient. Les substitutions à l'infini et le privilége de rendre à volonté une portion de terre éternellement inaliénable, furent établis pour résister au mouvement qui allait faire passer tous les domaines entre les mains de quiconque pourrait les acheter. A l'aide de ce privilége, devaient surnager, à travers les siècles, et rester distincts du reste de la population, quelques débris de la vieille race conquérante.

Les rois ne parvinrent point à exécuter entièrement le projet de conquête nouvelle qu'ils méditaient contre tous les habitants de l'Angleterre, sans distinction de race; ils s'arrêtèrent même bientôt volontairement dans la poursuite de cette entreprise. Effrayés de voir leur puissance isolée des vieux appuis qui l'avaient entourée, durant plusieurs siècles, ils changèrent à temps de politique, et

1 Statuts du règne d'Édouard III, 1327-1377.

travaillèrent à rétablir une partie de ce qu'ils avaient détruit; ils créèrent des ordres de chevalerie et d'autres corporations aristocratiques; ils reproduisirent sous des formes nouvelles la distinction des races. Pourtant ce fut de mauvaise grâce qu'ils cédèrent à cette nécessité. Leur conduite, durant le quinzième siècle, offrit souvent des disparates et un mélange de deux tendances opposées, selon qu'ils étaient combattus par le désir de dominer seuls ou par la crainte de n'être rien, s'ils restaient seuls. La noblesse du seizième siècle, classe d'origine mixte, ne montra contre l'extension de la prérogative royale aucun reste de l'esprit d'indépendance de l'ancienne noblesse normande; mais la volonté et le pouvoir d'agir commencèrent à se manifester dans la bourgeoisie représentée au parlement par la chambre des communes. Cette classe immense, sortie, après cinq siècles, de l'abaissement où l'avait jetée la conquête, fit sa révolution avec l'énergie qui est le propre des grandes masses d'hommes, quand elles apparaissent pour la première fois sur la scène politique. Elle entraîna dans son mouvement une partie des héritiers des priviléges, des domaines et des titres que la conquête avait fondés, soit Normands, soit Anglais d'origine. Mais ces hommes, que leur position attachait à l'ancien ordre de choses, surpris et affligés de voir leur projet de réforme modérée dépassé de loin par la fougue d'une multitude avide de tout changer, désertèrent pour la plupart cette cause qu'ils ne comprenaient plus, et se rangèrent contre elle, avec le roi et les descendants des nobles du quatorzième siècle, des barons du treizième et des conquérants du douzième, sous le drapeau aux trois lions de Normandie (1642). Rien d'extérieur n'indiquait qu'il y eût là une querelle de race; mais, à voir l'animosité avec laquelle se poursuivait la guerre contre toutes les anciennes existences politiques, on eût dit qu'un vieux levain d'hostilité nationale fermentait encore au fond du cœur des fils des Anglo-Saxons, et que l'âme de Harold avait apparu aux adversaires de Charles Ier.

§ II.

SUR LA TRANSMISSION DU POUVOIR ROYAL.

La prise de possession de la royauté d'Angleterre par Guillaume-le-Conquérant, en altérant la nature de cette royauté, devait influer sur la manière dont elle se transmettrait à l'avenir (1066). L'autorité royale, chez les Anglo-Saxons, était essentiellement élective. En faisant valoir, les armes à la main, contre le dernier roi élu par la nation saxonne, un prétendu testament du prédécesseur de ce roi, le duc de Normandie, à part l'asservissement des Saxons, donnait au titre qu'il revendiquait ainsi un caractère tout nouveau; il le faisait dépendre de la volonté du titulaire et non plus de celle de la nation. Le droit électoral, que la participation à la conquête semblait devoir conférer aux guerriers normands à l'égard de leur chef, fut même attaqué par son usurpation de la royauté sur les vaincus. Le duc de Normandie le sentait, et il mit en usage toutes les ruses de sa politique pour persuader à ses compagnons de fortune qu'ils auraient plus à gagner qu'à perdre, s'il prenait le titre de roi d'Angleterre. Il essaya même de leur faire croire que c'était, de sa part, un sacrifice fait à l'intérêt commun de toute l'armée conquérante. Guillaume Ier disposa de la royauté, comme il prétendait qu'Édouard-le-Confesseur en avait disposé pour lui, et en mourant il la légua au second de ses fils, Guillaume-le-Roux. L'aîné, Robert, s'appuyant de la tendance qu'avaient les chefs anglo-normands à ressaisir le droit d'élire dont ils avaient espéré la jouissance, se mit à la tête d'un parti qui fit la guerre au roi par succession; cette guerre était celle du principe électif contre le principe héréditaire. Ce dernier l'emporta, grâce à l'appui que Guillaume II trouva dans la population saxonne, à laquelle il fit de fausses promesses, et qui, avec une bonne foi singulière, mit à son service l'animosité qu'elle entretenait contre tous les Normands (1088). Cependant la lutte ne fut pas terminée en un seul combat; elle se renouvela pendant longtemps à chaque commencement de règne.

Durant plusieurs siècles, la royauté anglo-normande resta flottante entre l'hérédité et l'élection ; une sorte de compromis entre les deux principes borna la candidature aux seuls descendants de Guillaume-le-Conquérant, soit par les hommes, soit par les femmes ; et c'est dans ce cercle que la dispute avait lieu. Presque toujours, à la mort d'un roi, s'élevaient deux ou plusieurs concurrents, sortis de la même famille ; et de là résultait périodiquement la plus hideuse des guerres civiles, celle de frère contre frère et de parents contre parents, la guerre des hommes contre les enfants au berceau, une lutte d'assassinats et de trahisons. Les chroniques racontent que Guillaume-le-Bâtard, au moment où il se sentit en présence des terreurs de l'autre vie, fut saisi d'effroi, au souvenir des actions qui lui avaient procuré la royauté, et dit qu'il n'osait léguer qu'à Dieu seul ce royaume d'Angleterre acquis au prix de tant de sang [1]. La possession qui lui causait tant de remords sembla maudite entre les mains de sa famille. Ses fils se battirent à cause d'elle ; et, plus d'une fois, la postérité des hommes étant éteinte dans les guerres civiles, le titre fut transporté à celle des femmes. Par suite de ces révolutions, la couronne de Guillaume échut à une famille angevine, puis aux enfants d'un Gallois, et enfin à un Écossais. Durant plusieurs générations, deux familles de frères s'entr'égorgèrent, et, selon que l'une prit la place de l'autre, on vit les rois proscrire comme traîtres les amis de leurs prédécesseurs, et les flétrir eux-mêmes de la qualification d'usurpateurs ou de *rois de fait* [2]. L'assemblée des barons, ou le parlement, qui n'avait pu établir son droit d'élection, ne put que se diviser entre les prétentions des familles rivales, et rendre leurs querelles plus sanglantes en y entrainant beaucoup d'hommes. Son autorité législative ne s'exerça que pour sanctionner le droit acquis par la victoire, et le fixer dans la postérité de celui qui se trouvait le plus fort. Le parlement prononçait encore quelquefois l'ancienne formule : *Nous élisons* ou *nous déposons* ; mais, en fait, il n'avait aucune part à des changements qui étaient l'œuvre de la guerre, et son rôle se réduisait à discuter les généalogies et les titres de succession, et à les trouver bons ou mauvais, au gré des événements du jour. Tel est

1 Orderic Vital, p. 659.

2 Depuis le règne de Henri IV jusqu'à celui de Henri VII, 1399-1485.

l'ordre de choses qui se prolongea durant la longue dispute des maisons d'York et de Lancastre, et ne cessa que parce que Henri VII, le descendant en ligne collatérale de l'une de ces deux branches royales, épousa la seule héritière qui restât de la branche opposée (1485).

La paix dont on jouit tout à coup, sous le règne des petits-fils du Gallois Tudor, fit songer à prévenir le retour des querelles de succession qui l'avaient si longtemps troublée; et un acte du parlement remit à Henri VIII le pouvoir absolu de léguer la royauté à qui bon lui semblerait (1509). Il transmit à son fils Édouard la couronne, que cette nouvelle loi assimilait à une propriété personnelle. Dès lors fut réformé l'ancien cérémonial observé pour le couronnement des rois; et à celui d'Édouard VI, premier successeur de Henri VIII, au lieu de présenter le nouveau roi aux assistants, de demander s'ils le voulaient bien pour roi et seigneur, et d'attendre, quoique pour la forme, leur réponse, on bannit ce reste d'apparence d'un droit complétement aboli, et l'on présenta au peuple le roi tout fait, en l'invitant à le saluer de ses acclamations (1547). Édouard VI mourut jeune, et Marie, sa sœur aînée, lui succéda, suivant les dispositions arrêtées dans le testament de son père. C'était la première fois qu'une femme occupait, sans contestation, le trône du conquérant de l'Angleterre : cette nouveauté indiquait un grand changement dans la nature du pouvoir royal, si non à l'égard de la classe bourgeoise, du moins à l'égard des gentilshommes descendants de ces barons normands, qui violèrent le serment prêté à la fille de Henri Ier, « parce que, disaient-ils, des hommes de guerre ne pouvaient obéir à une femme. » L'avénement de Marie, comme reine d'Angleterre, fut un signe de l'extension qu'avait acquise la prérogative royale, parvenue alors au point de faire assimiler le gouvernement à un domaine, et de confondre les deux classes d'habitants sous une sujétion, sinon égale, du moins analogue (1553). Quelques seigneurs ambitieux tentèrent vainement de former un parti pour Jane Gray, petite-nièce de Henri VIII; cette femme, jeune et intéressante, fut punie de mort après sa défaite, comme tous les candidats malheureux de la race de Guillaume-le-Conquérant. Ce fut la dernière fois que le sang coula en Angleterre pour une querelle de succession; il ne devait plus être versé que dans une lutte bien autrement grave, et où

seraient enveloppées, avec la royauté elle-même, toutes les institutions émanées de la conquête.

Le mouvement politique qui avait séparé de leur propre nation, c'est-à-dire de l'ancienne noblesse, les rois de la famille de Tudor, cette révolution, qui mit dans leurs mains tout le pouvoir réel, et fit découler toute oppression de la prérogative royale, eut aussi pour effet de détourner contre eux toutes les plaintes des classes inférieures. Bien plus, la popularité, peut-être gratuite, dont avait joui la royauté dans sa lutte avec la noblesse, ce sentiment qui faisait crier aux paysans de 1382, soulevés contre les gentilshommes : « *Allons voir le roi et lui remontrons nos griefs*, » s'était évanoui, dans l'attente d'un soulagement qui n'arrivait point. Le sceau royal imprimé sur toutes les souffrances, depuis que le manteau royal s'étendait sur tous les pouvoirs, réveilla contre la royauté seule le reste des haines héréditaires qu'avait perpétuées l'ordre violent établi par la conquête. Lorsque Charles Ier eut péri, victime de l'effrayante responsabilité à laquelle le pouvoir royal s'était soumis, en devenant universel et sans contrôle, et en se présentant seul en face de toutes les haines produites par des siècles d'oppression, son fils Charles II prit le titre de roi, d'après le principe qui soumettait la royauté à la règle de succession établie pour les héritages privés (1649). Cette prise de possession ne signifiait rien, parce que le nouveau roi se trouvait hors de l'Angleterre; mais quand il fut rentré, vainqueur de la révolution, il y eut, pour la première fois, sous une même royauté, deux aristocraties, l'ancienne noblesse, et ceux qui, pour s'anoblir, avaient trahi la cause populaire (1560). La jalousie les divisa; mais la royauté ayant voulu faire un parti à elle seule en les abaissant l'une par l'autre, l'intérêt les réunit enfin sous le manteau de la religion dominante, et, vingt-huit ans après sa restauration, le pouvoir royal fut enlevé au second fils de Charles Ier [1].

Le vainqueur de ce jour, Guillaume, prince d'Orange, portait le même nom que le vainqueur de Hastings; mais le nouveau Guillaume était loin d'être dans une position aussi simple que celle de l'ancien. Il s'était annoncé d'avance comme auxiliaire désintéressé des antagonistes de Jacques II; il avait écrit sur ses drapeaux : *Je main-*

[1] Jacques II, 1688.

tiendrai. Il y avait donc pour lui un grand espace à franchir entre la royauté de fait qu'il possédait comme général victorieux, et la royauté de droit qu'il s'était imposé l'obligation d'attendre. Depuis longtemps, cette royauté n'était plus décernée par un corps libre dans ses choix; elle appartenait à celui que son rang désignait pour la prendre, quand le titulaire était mort; et, dans le cas présent, il ne s'agissait que de mort civile et non de mort naturelle; car Jacques II n'était qu'exilé. L'unanimité existait, il est vrai, contre Jacques, mais non pas en faveur de Guillaume. Il dut ainsi se trouver dans des moments de doute et de perplexité. Dans les premières conférences entre les membres du parlement sur ce qu'on appelait, d'un mot emprunté à la dernière révolution, mais peu applicable à celle-ci, l'*établissement de la nation*, les opinions ne furent pas toutes favorables au nouveau candidat. Les légistes le comparaient à Henri VII, qui détrôna Richard III, et, d'après l'exemple de ce roi, lui conseillaient de prendre la couronne comme vainqueur du roi son rival. S'autorisant aussi de certains précédents historiques, d'autres soutenaient que Jacques II avait fait preuve de folie par sa mauvaise administration; qu'il fallait nommer un régent, un gardien du royaume, mais que le titre royal devait lui rester; d'autres voulaient que la royauté passât à l'héritier le plus proche, c'est-à-dire à Marie, fille du roi Jacques et femme du prince d'Orange. D'autres enfin, quoique en petit nombre, parlaient de conditions à proposer à Jacques II, comme les barons du treizième siècle en avaient imposé au roi Jean et à son successeur. Ces différentes opinions couvraient des intérêts positifs. Ceux qui avaient traversé la mer avec le prince d'Orange, qui l'avaient entendu développer ses plans de conduite à venir, et qui se croyaient assurés de ses bonnes grâces, le désiraient pour roi; mais ceux qui n'étaient point venus avec lui étaient moins passionnés pour ses intérêts; le haut clergé surtout et sa clientelle souhaitaient un roi qui ne les oubliât pas, pour favoriser la noblesse d'épée; quelques hommes de ce parti inclinaient de nouveau vers le roi Jacques; mais la plupart se ralliaient à la princesse d'Orange, qui avait sur son mari l'avantage de n'être pas calviniste. Guillaume fut alarmé de la préférence que manifestait pour sa femme l'Église anglicane dont le crédit était immense, et dont le soulèvement contre Jacques II avait décidé la révolution. Il retint Marie en Hollande, pour

agir plus efficacement en son absence; il proféra même contre ceux qui lui refusaient ce qu'ils lui avaient tacitement promis, en récompense de son secours, la menace de se retirer et de les laisser seuls se débattre contre le roi Jacques. Placé entre la crainte de choquer par son ambition l'esprit de ceux avec lesquels il avait tiré l'épée, et le danger de rester longtemps sans titre, livré aux discussions politiques, il convoqua, comme une espèce de chambre des communes, les membres des trois derniers parlements des Stuart, avec le maire et les autres magistrats municipaux de la ville de Londres : il demanda à cette assemblée et à celle des pairs du royaume le pouvoir de convoquer un parlement dans les formes légales. Ici, l'autorité des précédents vint encore entraver sa marche. On objecta que nulle convocation de parlements ne pouvait se faire que par lettres du roi, et que le roi légal était encore Jacques II; mais la majorité passa outre, et il fut décidé que le prince d'Orange pourrait envoyer des lettres non signées de lui au shérif et autres officiers, pour faire les élections dans l'ancienne forme, et nommer des députés des bourgs et des chevaliers des comtés.

Le nouveau parlement concilia toutes les opinions et trancha toutes les difficultés, en proclamant les deux époux roi et reine conjointement. Ils furent couronnés avec toute la pompe du cérémonial antique, et le détail de ce qui se fit pour eux ressemble en tout point à ce qui s'était passé, cinq cents ans juste auparavant, au couronnement de Richard Cœur-de-Lion. Cette révolution de 1688 ne changea rien à l'appareil extérieur ni à la nature du pouvoir royal en Angleterre. Dans leurs actes essentiels de royauté, c'est-à-dire quand ils approuvaient ou rejetaient les lois votées par le parlement, les successeurs de Guillaume III continuèrent, comme lui, à n'employer d'autre langue que la vieille langue française, qui fut celle de la conquête : *Le roy le veult; le roy s'advisera; le roy mercie ses loyaulx subjects, et ainsy le veult.* Ces formules d'un idiome qui, depuis quatre siècles, a péri audelà du détroit, sembleraient avoir été conservées par ceux qui les prononcent encore, lorsque personne autour d'eux ne les comprend plus, pour rappeler à la nation qu'ils gouvernent la source de leur puissance et le fondement de leurs droits sur elle.

§ III.

SUR LA CONSTITUTION DU PARLEMENT.

Guillaume-le-conquérant convoqua, durant son règne, plusieurs assemblées des Normands établis en Angleterre ; les unes, qu'on pourrait comparer à des conseils d'état-major, se composaient seulement des chefs de l'armée conquérante et des évêques du pays ; et les autres, beaucoup plus nombreuses, réunissaient la généralité de ceux que la conquête avait érigés en propriétaires de domaines grands ou petits : ce fut une assemblée de ce genre qui se tint à Salisbury en l'année 1086, après la rédaction du fameux registre territorial (*doomesday-book*), qui devait servir de titre authentique à tous les nouveaux possesseurs de terres. Sous les successeurs du conquérant, il y eut de même deux sortes de réunions nationales ou de *parlements* ; car ce mot, générique dans la langue française d'alors, n'exprimait que l'idée vague de conférences politiques. Aux quatre grandes fêtes de l'année, la plupart des comtes, des barons et des prélats de l'Angleterre se rendaient à la résidence royale pour célébrer la solennité du jour, et s'occuper, conjointement avec le roi, de divertissements et d'affaires ; de plus, s'il survenait quelque grand événement politique, une guerre à entreprendre, un traité à conclure, ou si le trésor éprouvait des besoins extraordinaires, le roi convoquait d'une manière spéciale en parlement ses vassaux et ses hommes-liges. Dans ces occasions importantes, il désirait en réunir autour de lui le plus grand nombre possible, pour que la décision prise en commun parût plus imposante à ceux qui n'y avaient pas eu part, et acquît aux yeux de tout le royaume le caractère d'une loi consentie par la majorité des hommes jouissant des droits politiques. Mais, excepté dans les temps de révolution, le commun des hommes éprouve de la répugnance à se distraire de ses intérêts privés, pour s'occuper d'une manière active des intérêts généraux. On craint le déplacement, la dépense, et l'on regarde la participation au pouvoir légis-

latif, plutôt comme un devoir onéreux, que comme un droit qu'il faut se garder de laisser prescrire. C'est ce qui arriva aux gens de race normande en Angleterre, quand ils se sentirent assurés dans leur nouvel établissement et sans crainte d'être jamais obligés de repasser la mer et de restituer aux indigènes leurs manoirs, leurs fiefs et leurs tenures.

Les plus riches, ceux qui exerçaient dans leurs provinces une partie de l'autorité militaire ou civile, ceux qui, ayant une nombreuse clientelle de vassaux et de tenanciers, voyaient s'ouvrir devant eux la carrière de l'ambition et des honneurs, manquaient rarement aux assemblées où se décidaient les grandes questions politiques. Ainsi, l'on voyait au parlement ou à la cour du roi, soit dans les convocations périodiques, soit dans les assemblées extraordinaires, beaucoup de comtes, de vicomtes ou de barons, mais peu de ces chevaliers qui, héritiers du médiocre patrimoine acquis par l'un des soldats de la conquête, tenaient à ne point quitter le domaine qu'ils amélioraient de tous leurs soins, et à ne point dépenser, en un jour, le revenu de toute une année, dans la compagnie des hommes de haut parage. L'impossibilité où ils étaient de se rendre tous personnellement au grand conseil fit recourir de bonne heure à une pratique qui s'est conservée jusqu'à nos jours; c'est celle de l'élection de certains mandataires choisis par les tenanciers libres de chaque province, sous le nom de chevaliers des comtés, qu'ils portent encore aujourd'hui.

Durant la période normande, lorsqu'il s'agissait d'assembler un nouveau parlement, et en général les parlements n'avaient de durée que le temps même de leurs sessions, la chancellerie royale adressait des invitations personnelles aux hommes en dignité et aux grands propriétaires; en même temps l'ordre était donné aux différents gouverneurs des provinces, qu'on appelait vicomtes en langue normande, et shérifs en langue anglaise, de convoquer tous ceux des propriétaires libres qui n'avaient point reçu de sommation spéciale. Réunis sous la présidence du shérif de leur comté, ils choisissaient un certain nombre d'entre eux pour les représenter au parlement, et y remplir les fonctions politiques auxquelles leur peu de fortune les obligeait à renoncer. Cette différence dans la manière de convoquer les membres du parlement, selon le degré de leurs richesses et de leur importance, fit distinguer de bonne

heure les uns des autres, quoiqu'ils fussent réunis tous ensemble, ceux qui venaient en leur propre nom et ceux qui avaient le mandat de voter pour la communauté des hommes libres. La distinction entre les hauts barons et les représentants de la *communauté du baronnage*, comme l'on s'exprimait alors, fut le fondement de la séparation en deux chambres, à laquelle il est difficile d'assigner une date certaine. Le nom d'assemblée de la communauté ou *du commun de l'Angleterre* appartenait à la portion élective du grand conseil national. Lorsque des bourgeois ou des députés des villes furent appelés à ce conseil, le mode de leur convocation, autant que leur situation inférieure, leur donnait plus d'affinité avec les représentants des petits propriétaires qu'avec les grands seigneurs des provinces, les officiers du roi et les gens de cour. Peut-être l'habitude de les adjoindre aux chevaliers des comtés donna-t-elle lieu à la formation de deux assemblées distinctes; peut-être cette séparation se serait-elle opérée, quand bien même le parlement anglais n'eût jamais été composé que de propriétaires territoriaux : c'est ce qu'on ne peut dire aujourd'hui, puisque les choses ont suivi un autre cours.

L'histoire de l'élection des chevaliers des comtés n'offre qu'un fait intéressant, c'est que, dès le temps où le mélange des races s'annonça par l'uniformité du langage, il n'y eut que les possesseurs des terres originairement marquées dans les actes authentiques comme terres libres ou occupées par des hommes de race normande, qui jouirent du privilége de voter pour l'élection des représentants. Quant aux domaines assujettis à des services ou à des redevances envers le manoir seigneurial, et qui annonçaient par cette sujétion même qu'ils faisaient partie des terrains abandonnés à la population saxonne, après le partage de la conquête, ils ne jouissaient pas du privilége des tenures franches *(free holds)*, quoique souvent d'une plus grande étendue. Les statuts du seizième siècle restreignirent ce droit aux seuls propriétaires des terres libres produisant un revenu annuel de 40 schellings au moins. Ainsi, quoique le mélange des deux races ait fait passer, à plusieurs reprises, entre les mains d'hommes de descendance saxonne, les domaines qui investissaient leur possesseur du droit de voter pour la représentation des comtés, cette partie de la chambre des communes est originairement normande.

Quant à l'autre partie, la représentation des bourgs et des cités, pour en trouver l'origine et en comprendre la nature, il faut recourir à l'histoire. Les villes d'Angleterre, à l'époque de la conquête, ne purent être divisées par petits lots comme les campagnes; leur population ne pouvait être partagée ni dépouillée comme la population des champs. Considérée comme une propriété indivisible, elle entra dans le domaine du roi ou dans celui des principaux chefs normands. Les marchands et artisans, qui peuplaient les villes, ne furent point jetés hors de leurs humbles demeures par l'étranger qui ne les leur enviait point; elles furent d'abord livrées au pillage et soumises aux perquisitions d'une tyrannie ombrageuse; mais ils purent ensuite y dormir en paix, sous la condition d'un tribut pesant. Souvent l'intendant du roi ou du seigneur, qu'en langue normande on appelait *maire* ou *baillif*, venait, avec une escorte de gens d'armes, inspecter les magasins du négociant, s'assurer de ce qu'il pouvait payer, et lui imposer une capitation proportionnée à son revenu. Dans ce nouvel état de dépendance, la condition des bourgeois changea, mais non pas au même degré que celle des habitants du plat-pays, chassés de leurs demeures, si elles étaient vastes et bonnes, reçus par grâce comme laboureurs sur le champ qu'ils avaient possédé, attachés de force à la terre qui n'était plus à eux, pour subir toutes les chances de sa destinée, pour être vendus, livrés, légués avec elle. Cet intendant, quel que fût son titre, avait un pouvoir discrétionnaire sur le gouvernement de la ville qui lui était confiée comme une sorte de ferme, et quelquefois même affermée à bail. Comme la conquête n'avait point eu pour but de faire prévaloir une forme de gouvernement sur une autre, les baillis des conquérants ne trouvaient aucun intérêt à détruire les institutions municipales, les associations et les réunions de marchands et artisans, qu'en langue saxonne on appelait *guilds*, mais seulement de les mettre en harmonie avec le nouvel ordre de choses. On sentait même que le moyen de maintenir la valeur des villes à son taux le plus élevé (ce sont les expressions des anciens actes) était de déranger le moins possible les usages et les coutumes des habitants, pourvu qu'il ne s'y trouvât rien qui pût favoriser l'esprit de révolte. C'est ainsi qu'après la conquête, les villes d'Angleterre conservèrent en partie leurs anciennes corporations commerciales, leurs réunions

périodiques dans le *Guild-Hall*, ou *Husting*, et l'élection de leurs *aldermen* ou anciens de la cité.

Membres d'une espèce de petit corps politique, réunis en fraternités avec des gens issus de la même race, les bourgeois anglais n'avaient, pour toute servitude, que celle de payer les grosses taxes, capricieusememt assises et exigées avec sévérité. Aussi les paysans, qu'en langue normande on appelait *vilains* ou *natifs*, descendants des hommes que la conquête avait dépouillés de leurs terres, s'enfuyaient-ils, dès qu'ils le pouvaient, dans les cités et dans les bourgs, pour y jouir d'un sort plus tolérable. De cette manière, le roi et les comtes, qui possédaient des villes, gagnaient des sujets aux dépens des barons de la campagne. Il y eut même des édits royaux qui favorisaient cette émigration des serfs de la glèbe, en leur accordant la prescription d'un an contre les poursuites exercées à leur égard par leurs seigneurs naturels. Dans la grande insurrection des paysans d'Angleterre, en 1382, un grand nombre d'hommes se rendirent dans les villes pour échapper à la colère de leurs maîtres. Une loi fut faite pour obliger les corporations municipales à les dénoncer et à les rendre. Ce ne fut pas la seule fois que le pouvoir royal, bien qu'à regret (car l'accroissement des villes en augmentait le revenu), consentit, sur la demande des seigneurs terriens, à des lois dirigées contre la tendance qu'avaient les fils des paysans à s'établir dans les villes. Il fut interdit à tout homme professant un métier quelconque de recevoir pour apprenti un enfant qui, jusqu'à l'âge de douze ans, avait été employé à la terre [1].

Malgré ces concessions faites aux intérêts de la grande propriété rurale, les rois, qui étaient les plus grands propriétaires de bourgs, s'occupérent d'améliorer les revenus de cette propriété, en rendant de plus en plus commode, pour la population laborieuse, l'habitation des villes de commerce. Ils allèrent jusqu'à soustraire entièrement certaines villes à toute administration dérivant de la conquête. Londres, Bristol, Coventry, Lincoln, eurent le droit d'être régies par leur seule magistrature saxonne, et d'élire les hommes chargés de lever et d'envoyer à l'échiquier royal les impôts et les subsides. Quelques-unes des villes affranchies de cette manière, et que,

[1] Statuts de Richard II, 1382-1399.

dans le langage des anciennes lois, on appelait *villes incorporées*, eurent le privilége d'étendre leur juridiction municipale hors de leurs murs, et de régir une certaine étendue de terre, soustraite au pouvoir du bailli et des officiers royaux. On disait des cités qui avaient reçu ce privilége, le plus grand de tous, qu'elles étaient des comtés par elles-mêmes, et l'on appelait *liberté* le territoire ainsi annexé à la juridiction municipale. Suivant d'autres actes, le roi baillait en ferme perpétuelle une ville à ses propres habitants, sous la condition de certaines rentes fixes, payables par les magistrats locaux, sous leur responsabilité. Dans d'autres lieux, il convenait, par abonnement, d'une certaine taxe, moyennant laquelle la ville était délivrée des poursuites des collecteurs; ailleurs enfin, par un contrat plus bizarre, il faisait un double arrangement avec le propriétaire du château qui dominait une ville, et avec la ville elle-même, pour que les citoyens possédassent le château et fussent sans crainte sous la condition d'une rente payable au roi et à l'ancien seigneur du lieu. En un mot, l'intérêt varia à l'infini les combinaisons des arrangements; le résultat en fut partout que des corporations municipales s'élevèrent au sein des villes, sous la garantie d'actes solennels et de chartes scellées du sceau royal. Mais ces chartes furent plus d'une fois enfreintes; et, si les cités se montrèrent exactes à payer leur redevance, les rois, qui étaient les plus forts, exigèrent sans scrupule plus qu'il ne leur était dû. Sous les noms spécieux d'*aides*, de *subsides*, de *bénévolences*, les villes, qui ne devaient autre chose que la rente stipulée par leur contrat d'affranchissement, se virent taillées haut et bas, comme les serfs du plat-pays; elles firent des plaintes; et on les ménagea quelquefois quand le besoin d'argent fut passé.

Lorsque, sur la fin du XIIIe siècle, des mandats royaux citèrent à comparaître devant le roi et les barons du parlement des délégués des principales villes affranchies, pour répondre à des appels d'argent, un grand désespoir dut saisir ces hommes qui payaient, chaque année, le prix de leur liberté municipale, et qui ne pouvaient voir dans cette nouveauté qu'une tentative pour rendre légales les exactions extraordinaires qui se commettaient contre eux au mépris des chartes jurées. Telle fut en effet, si l'on en juge par les plaintes énoncées dans les actes du temps, l'impression que produisit la naissance de cette portion de la chambre des communes, qui plus

tard lutta si noblement pour les libertés de l'Angleterre. Les députés des villes et des bourgs, appelés à se rendre auprès du roi, des seigneurs et des chevaliers assemblés en parlement, n'y venaient point pour être consultés sur les affaires publiques auxquelles on les regardait comme étrangers, et dont la discussion avait lieu dans une langue qu'ils ne parlaient point, la langue de la conquête. Leur rôle, entièrement passif, se bornait à consentir, pour tous leurs commettants, aux nouvelles taxes demandées; et quand la demande d'un subside était adressée en même temps aux chevaliers des comtés, ceux-ci votaient toujours des sommes moins considérables, le quinzième par exemple du revenu de leur commettants, pendant que les bourgeois octroyaient à regret un dixième. Ce serait voir faussement l'histoire que de supposer que la première élection de députés dans les bourgs d'Angleterre fut accompagnée d'autant de joie populaire qu'on en voit, tous les sept ans, autour des *hustings* de Londres. Lorsque les aldermen et le conseil commun de chaque ville avaient nommé autant de députés que le prescrivait l'ordre royal transmis par le shérif, ces députés donnaient caution de comparaître devant le roi en son parlement, signe certain de leur peu d'empressement à s'y rendre.

L'ordre d'élire ne fut point d'abord intimé à tous les bourgs. Ceux dont la couronne avait le plus d'argent à espérer étaient ceux qu'on assignait à comparaître dans la personne de leurs représentants; c'était, il est vrai, un moyen plus doux que la force ouverte, pour obtenir de la population marchande une contribution extraordinaire; mais cette population devait s'en effrayer davantage, parce que la force est passagère, tandis que les institutions durent et se perpétuent. Pendant quelque temps, les bourgs furent ainsi convoqués isolément et sans règle; leurs députés, qui semblaient investis du droit d'accorder en leur nom, accordaient en se débattant sur la somme. L'année suivante, ou l'on appelait de nouveaux représentants, ou l'on percevait les taxes d'après les votes de l'année précédente, ou bien l'on envoyait des commissaires pour aller faire renouveler les votes sur le lieu même. La convocation devint par degrés générale et régulière. Dès les dernières années du XIV[e] siècle, la lettre royale qui enjoignait de faire élire deux chevaliers par chaque comté, joignit à cette demande celle de deux bourgeois de chaque bourg *des plus discrets* et habiles en fait des marchandises.

Il fallut que les grandes villes, malgré leur répugnance, répondissent à la sommation qui leur était faite; mais les bourgs de peu d'importance essayèrent d'éluder la loi, en représentant qu'ils étaient trop peu de chose pour être consultés dans le parlement, et trop pauvres pour fournir aux frais du voyage et du retour des députés qu'on leur demandait. Les premiers ordres d'élection envoyés au shérif ne portaient point les noms des différents bourgs de leurs comtés; il était loisible à cet officier d'étendre ou de retrancher certains noms dans la liste des lieux jugés assez considérables pour être représentés. Loin de se plaindre de sa négligence à leur égard ou de ces omissions volontaires, les bourgeois l'en remerciaient comme d'un bon office; et souvent ceux auxquels il songeait de nouveau, après avoir paru les oublier pendant quelque temps, réclamaient contre cette attention, et se lamentaient d'être contraints *par malice* à envoyer des hommes au parlement.

Les bourgs qui n'envoyaient point des députés s'attendaient à n'être point surchargés de taxes; mais quoiqu'il n'y eût réellement d'autre profit à ne point élire de représentants, que l'exemption de dépenses pour les frais de déplacement et de voyage, les habitants des bourgs continuèrent de saisir avec empressement toutes les occasions de se délivrer de cette obligation inutilement coûteuse. Mais le gouvernement s'arrangea pour ne rien perdre aux omissions; il fit payer à tous les bourgs, comme consenti par eux tous, ce qui avait été voté par les députés de la majorité d'entre eux. Ainsi, il n'y eut plus de refuge contre les subsides extraordinaires; et de là vinrent les interruptions que les actes publics d'Angleterre présentent dans l'envoi des députés des bourgs. Ces interruptions, plusieurs fois renouvelées et dont le terme fut souvent long, furent, dans un temps postérieur, opposées, comme motif de prescription, aux villes sans représentants, qui voulurent en nommer quand la représentation servit à quelque chose. Le même pouvoir qui les avait contraintes à se faire représenter s'opposa à ce qu'elles eussent des représentants; et pour quelques-unes cette incapacité subsiste encore.

Les députés des bourgs, d'abord appelés simplement pour consentir à un rôle de taxes et se retirer, tandis que les députés territoriaux, représentants de la race normande, délibéraient avec leurs seigneurs sur les affaires de l'État, obtinrent graduellement, par

leur présence habituelle et surtout par la chute de la langue française, la faculté de voter législativement sur toute espèce de matières. Dès lors leurs votes devinrent précieux pour les différents partis qui gouvernaient ou aspiraient à gouverner. Les rois plus connus des bourgs, qui devaient aux chartes royales leur existence et qui gardaient encore quelque reconnaissance pour des priviléges souvent violés, eurent plus de crédit sur les députés de la bourgeoisie. Cette partie de la chambre des communes leur rendit de fréquents services, dans les disputes toujours renaissantes des deux puissances royale et seigneuriale. Des vues différentes de celles qui leur avaient fait d'abord convoquer les députés des bourgs leur firent alors augmenter la chambre des communes d'une nouvelle recrue de députés. Ils donnèrent à beaucoup de villes, qui n'en avaient pas, des *chartes d'incorporation*, et leur octroyèrent toutes les franchises, priviléges et immunités des bourgs royaux ; ce qui renfermait pour elles la faculté d'être représentées au parlement. Une foule de lieux insignifiants, sans revenus et presque sans population, furent ainsi obligés à envoyer des députés. Les rois du XVI[e] siècle mirent souvent cet expédient en pratique. Les bourgades de leurs domaines, sur le dévouement desquelles ils pouvaient compter, leur servirent à se procurer des voix, qui alors avaient acquis une grande importance politique.

Henri VII donna l'exemple, et Henri VIII, en le suivant, fit passer en principe qu'une charte royale conférait le droit à quelque partie du territoire que ce fût de nommer des représentants au parlement. Il conféra ce droit à douze comtés et à douze bourgs du pays de Galles, récemment conquis, et où la soumission au pouvoir royal était plus absolue qu'en Angleterre. Dans ses domaines, il créa vingt bourgs ayant chacun deux députés ; et, non content de cela, il rendit ce droit à plusieurs des petits lieux qui l'avaient perdu par défaut d'usage. Édouard VI et Marie créèrent vingt-cinq nouveaux bourgs parlementaires ; Élisabeth en érigea trente et un ; Jacques I[er] et Charles I[er] en créèrent vingt-trois.

Telle est l'origine de cette fameuse chambre des communes, qui, au XVII[e] siècle, entreprit d'une manière si énergique la lutte de la liberté contre le pouvoir. A cette époque, les plus ardents de ses membres étaient les fils de ces mêmes bourgeois qui, trois cents ans auparavant, regardaient comme onéreux le droit d'être repré-

sentés; et le roi qu'ils détrônèrent était le successeur de ceux qui avaient obligé les villes à envoyer malgré elles des députés au parlement.

Ainsi l'on se tromperait fort, si, isolant une institution quelconque des grands événements contemporains et de l'état politique du pays, on lui attribuait les mêmes effets, à toutes les époques de son existence. Le nom de parlement domine toute l'histoire d'Angleterre, depuis la conquête normande jusqu'à nos jours; mais, sous ce nom toujours le même, que de choses entièrement diverses. Quand on veut être historien, il faut pénétrer jusqu'aux choses, et discerner leur variété réelle sous l'uniformité du langage; surtout il faut se garder de procéder par abstraction, et de séparer les établissements politiques des circonstances qui les accompagnèrent autrefois, de ce milieu dans lequel ils ont nagé, pour ainsi dire, et qui les a impreignés de sa couleur. Les parlements de barons et de chevaliers siégeant tout armés, dans les siècles qui suivirent la conquête; les parlements à subsides du XVe et du XVIe siècles, et le parlement révolutionnaire de 1640, n'ont rien de commun que le nom. On ne sait rien sur leur nature, si l'on n'entre profondément dans l'examen de l'époque spéciale à laquelle ils correspondent, si, en un mot, l'on ne sait pas distinguer d'une manière nette les trois grandes périodes de l'histoire d'Angleterre depuis la conquête, savoir : l'époque normande, jusqu'au mélange des races qui fut complet sous Henri VII; l'époque du gouvernement royal, depuis Henri VII jusqu'à Charles Ier; enfin l'époque des réformes sociales, qui s'ouvrit en 1640.

§ IV.

SUR LE MODE D'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES VILLES ET DES BOURGS.

PARMI les villes anciennement représentées et à qui cette ancienneté sert de titre, le nombre des représentants ne fut jamais proportionné à la population. L'idée de proportionner le nombre des représentants à la population des localités qui les envoie, cette

idée qui nous semble si naturelle, d'après nos opinions modernes sur la nature et l'objet de la représentation nationale, ne pouvait s'offrir à la pensée ni des rois qui les premiers convoquèrent les députés des villes anglaises, ni des habitants de ces villes. Les députés des premiers temps ne jouaient, à proprement parler, d'autre rôle que celui d'agents diplomatiques, chargés d'une négociation pécuniaire; leur nombre était sans aucune importance pour les deux parties contractantes; et, si d'un côté il devait y avoir quelque tendance à demander un plus grand nombre de représentants, c'était de la part des rois plutôt que de celle des villes qui plaignaient beaucoup leur dépense. Cette disposition ne changea qu'à une époque assez moderne, et lorsque, du sein de la société formée du mélange des deux races, s'élevèrent des opinions théoriques sur les droits des citoyens et la source du gouvernement. Si, durant plusieurs siècles, le droit d'envoyer des représentants fut peu ambitionné par les villes; si le droit d'être élu comme représentant y fut rarement brigué, le droit de voter comme électeur le fut aussi peu que les deux autres. De quelque façon que l'administration municipale choisît ou fît choisir ceux qui devaient aller plaider pour les bourgs auprès du roi et des seigneurs assemblés en parlement, on croyait qu'elle faisait toujours bien, et qu'elle chargeait d'une mission dont elle était le meilleur juge les hommes les plus capables de la remplir. D'ailleurs ces hommes n'étaient point élus pour discuter de hautes questions politiques; ils n'allaient point représenter une opinion quelconque; et les esprits ne pouvaient être divisés sur le fait de payer plus ou moins.

L'administration municipale, qu'on appelait la *corporation*, eut donc presque partout le choix discrétionnaire des députés; là où l'administration était plus nombreuse, les électeurs furent plus nombreux; et quelquefois les électeurs chargés de nommer les magistrats municipaux nommèrent aussi les députés. Dans ce dernier cas, il n'y eut encore qu'un très-petit nombre de citoyens actifs; car, au sein de ces petites sociétés sans existence indépendante et où l'intérêt commun ne pouvait guère avoir deux faces, une confiance négligente était presque toujours la seule règle de politique intérieure; les plus riches, les plus anciens bourgeois, les hommes de certains états eurent presque toujours le privilége

des élections, sans opposition et sans jalousie. Quand le rôle de la représentation des bourgs devint tout différent, quand ce ne fut plus sans bien ou sans mal pour le pays que la moindre cité choisit ses mandataires, en un mot, quand le principe de la députation eut entièrement changé, les esprits se tournèrent vers un changement analogue dans le principe de l'élection. Mais le pouvoir prit la défense des vieux usages, et trouva un auxiliaire dans l'habitude, puissance tyrannique qui souvent parle plus haut que l'intérêt. Ceux entre les mains desquels la négligence des citoyens avait laissé tomber le droit d'élire devinrent seuls électeurs par privilége exclusif. Là où l'on avait laissé tomber l'élection entre les mains de quelques magistrats, ce privilége transmis invariablement fut attaché à telle magistrature, à telle classe d'habitants, à l'exclusion des autres, et, ce qu'il y a de plus singulier, à tel lieu, à telle partie de la ville, à telles maisons qu'habitaient les anciens votants. Le droit politique cessa d'appartenir à des hommes; il résida en quelque sorte dans de vieux murs souvent en ruines, qui eurent la faculté de le communiquer à leurs propriétaires. Quelquefois, quand le flot de la civilisation ou un changement dans les habitudes eut fait changer d'assiette à une ville, le privilége de lui nommer des députés au parlement resta hors de ses nouvelles murailles, s'attacha à certains terrains couverts de ses anciens décombres et divisés en autant de compartiments que la vieille cité donnait de votes. De grands personnages et des hommes riches ont acheté ces terrains et les masures qui les couvrent; ce sont eux qui nomment pour elle un député et disposent de sa voix dans le parlement.

La nomination des députés des villes d'Angleterre par un petit nombre d'électeurs, quoiqu'elle puisse sembler un abus, par le soin que l'autorité prend de la maintenir, remonte donc au premier temps de la convocation des bourgs au parlement. Très-peu alors mirent du prix à envoyer des députés choisis par la majorité ou l'universalité des citoyens; et l'on ne pourrait guère citer comme ayant suivi anciennement un usage contraire, que les cinq grandes villes maritimes, les plus voisines des côtes de France, et désignées encore aujourd'hui par le nom français de *Cinque-Ports* que leur avaient donné les Normands. Mais cette particularité tient à l'existence même de ces villes après la conquête. Hastings, Douvres,

Sandwich, Hyte et Seaford furent les lieux de débarquement et de passage des troupes normandes qui, après la première bataille, vinrent fondre successivement sur l'Angleterre. Ces villes furent l'entrepôt de leurs approvisionnements, leur point d'observation entre leur patrie et la terre nouvellement conquise. Occupées les premières dans l'invasion, il est probable que leur population fut en grande partie renouvelée par les soldats, les artisans et les marchands venus de l'autre côté du détroit. Cette population issue des conquérants ne pouvait être rabaissée au même rang que la population saxonne des autres villes; elle devint égale en état et en priviléges à la classe la plus nombreuse des nouveaux propriétaires. Quand s'assemblait le grand conseil des hommes de naissance normande, elle y était appelée, non simplement pour accorder des taillages, mais pour délibérer sur les affaires, non pour payer, mais pour discuter; ne pouvant s'y porter tout entière, elle envoya des députés choisis avec les formalités d'assemblée générale, que les hommes ont toujours suivies quand il s'est agi de nommer de vrais représentants de leur volonté. Ces représentants portaient le titre commun des hommes appartenant à la nation victorieuse; ils s'appelaient en langue normande *barons des Cinque-Ports;* et c'est ce nom, reste de la conquête, qu'ils portent encore aujourd'hui.

Les habitants des Cinq-Ports étaient même regardés anciennement comme d'une condition supérieure à celle des bourgeois de Londres; ceux-ci avaient eu besoin, pour être exceptés de la servitude qui pesait sur tous les habitants des villes conquises, c'est-à-dire pour demeurer propriétaires de leurs biens et transmettre leur héritage à leurs fils, qu'une charte de Guillaume-le-Conquérant les réintégrât dans ces droits anéantis par la conquête. Mais on ne trouve pour les Cinq-Ports aucun acte d'affranchissement. La grande charte stipule leurs droits à côté de ceux des barons du pays, et tous les actes destinés à fixer l'état des hommes libres d'Angleterre font mention de cette liberté originelle, toujours scrupuleusement maintenue, à cause de sa source qui n'était ni concession ni tolérance. Deux autres places, Winchelsea et Romney, et plus tard la ville de Rye, furent annexées à l'état et au privilége des cinq premières, et, malgré l'augmentation du nombre, le vieux nom de *Cinque-Ports* subsista toujours pour les désigner collectivement. Mais ces villes, privilégiées durant la période normande,

virent décroître leur importance, quand le mélange des deux races et les progrès de l'industrie anglaise eurent élevé la condition des autres bourgs ; leurs habitants perdirent en masse le titre de barons, qui se monopolisa en quelque sorte au profit d'une minorité de propriétaires fonciers. Durant le long système des prohibitions commerciales, ces villes maritimes se peuplèrent d'officiers et de commis de la douane, et les représentants qu'elles envoyèrent alors furent presque toujours ministériels.

Cette histoire des villes anglaises peut faire comprendre ce que le gouvernement royal avait à faire lorsqu'il voulait s'assurer de la députation de tel ou tel bourg. Il annulait sous différents prétextes l'ancienne charte de la corporation, et lui en donnait une nouvelle qui répartissait le droit électoral d'une manière plus conforme à ses vues. Plusieurs rois travaillèrent successivement à cette réformation des chartes. Jacques Ier et surtout Charles II firent de grands efforts pour remettre par toute l'Angleterre, entre les mains de leurs créatures, le choix des magistrats municipaux et la représentation des villes. Le dernier mit d'un seul coup en question la légitimité de l'organisation immémoriale de la plupart des cités et des bourgs ; il les obligea de produire en justice le titre légal en vertu duquel ils en jouissaient. Deux cents villes furent ainsi dépouillées d'un privilége consacré par plusieurs siècles d'existence, et obligées de s'en rapporter pour l'avenir à la décision du roi.

La ville de Londres ne fut pas oubliée dans cette tentative de réforme ; on essaya par intrigues de faire consentir le conseil municipal à une reddition des chartes, en apparence selon le vœu de la cité. On trouva les membres de ce conseil inébranlables, et l'on fut réduit à intenter un procès devant la cour du banc du roi. On accusa le conseil de la ville d'avoir signé une pétition séditieuse, et l'on dit que, pour cette conduite, la ville entière avait forfait aux conditions de ses franchises. Pour être plus sûr de l'arrêt, l'on remplaça plusieurs juges, et la ville de Londres fut condamnée. Cette mesure, dont les résultats ne furent ni complets ni durables, n'avait point pour objet de rendre uniforme pour toute l'Angleterre le mode d'élection des membres de la chambre des communes. Depuis, le gouvernement anglais n'y a pas songé davantage ; et c'est un des points sur lesquels il lutte avec le plus d'opiniâtreté contre le parti de l'opposition. A ce projet de

réforme se rattachent tous ceux que les deux révolutions de 1640 et de 1688 semblent avoir laissés en réserve pour une troisième révolution plus fondamentale, ou, comme on dit maintenant en Angleterre, plus *radicale* que les premières. Reculée peut-être d'un demi-siècle par le mauvais succès de la révolution française, se fera-t-elle longtemps attendre? C'est ce qu'il est impossible de deviner aujourd'hui, comme aussi de méconnaître les causes qui la rendent inévitable [1].

[1] Il faut se rappeler la date de ce morceau, écrit plusieurs années avant le ministère de lord Grey et la réforme du parlement.

SECONDE PARTIE.

HISTOIRE DU MOYEN AGE ET HISTOIRE DE FRANCE.

I.

SUR LE COURS D'HISTOIRE DE M. DAUNOU, AU COLLÉGE DE FRANCE [1].

Les anciens exigeaient de celui qui se proposait pour la défense des accusés la qualité d'homme de bien et celle d'orateur éloquent. Nous sommes de même en droit de réclamer de quiconque se présente à une chaire d'instruction publique la double garantie du patriotisme et du savoir. C'est ainsi qu'a paru M. Daunou devant les auditeurs du Collége de France. Les deux noms de savant et de patriote lui étaient acquis, non pas en vertu d'un brevet de l'autorité, ou par le caprice de la vogue, mais par de longs travaux et de dures épreuves. Contemporain de la liberté à sa naissance, il l'a servie au péril de sa tête ; il a vu tomber ses amis sous les coups d'État. Échappé avec un petit nombre d'hommes, pour nous raconter, à nous, génération nouvelle, combien le soin de notre destinée a coûté cher à nos pères, il a reparu à la fois sur les

1 Censeur Européen du 5 juillet 1819.

bancs du représentant et à la tribune du professeur. Dans cette dernière place, comme dans l'autre, sa conduite est d'exécuter avec dignité et sans faste le pacte par lequel il a dévoué sa vie à la vérité et à la raison; son discours d'ouverture n'est que la proclamation de ce noble dévouement. M. Daunou s'est déclaré lui-même soumis à une obligation sacrée envers la science, à l'obligation de la professer tout entière, et telle qu'elle est, sans déguisement comme sans réserve. « Je réclame, a-t-il dit, au nom des élèves » qui doivent m'écouter, la liberté de ne les tromper jamais; leur » dire la vérité pure et entière est un respect dû à leur âge, un » devoir et un droit du mien; je sais d'ailleurs qu'ils auraient » bientôt déserté une école de servitude et de mensonge. »

Le cours d'histoire et de morale s'est ouvert par de savantes dissertations sur les différents degrés de valeur des témoignages historiques, selon leur nature et leur époque. Dans l'exposition et la critique des traditions et des monuments de tous les genres, le professeur a su allier à l'exactitude de l'érudit les vues du philosophe et le talent de l'écrivain. Des traits ingénieux, des réflexions piquantes, des morceaux d'une éloquence généreuse ont reposé et soutenu l'attention des jeunes auditeurs.

Après avoir marqué, avec une justice impartiale, le crédit que les hommes doivent aux témoignages des hommes, M. Daunou a commencé à tourner les yeux des élèves sur eux-mêmes, et à rechercher ce que c'est que l'homme, l'homme moral, qui est la matière de l'histoire. Ici s'est présenté le vaste tableau des affections humaines, justes ou injustes, raisonnables ou folles, bienveillantes ou haineuses, généreuses ou lâches. Tel a été le sujet de plusieurs leçons, où respirait la douceur d'un philanthrope et l'austérité d'un citoyen. M. Daunou a fait découvrir quelques germes de bien dans les passions qui troublent si souvent la paix et le bon sens des sociétés, seules garanties pourtant de leurs progrès, dans l'ambition, dans l'amour des applaudissements, dans la colère qui fait braver la mort. Il a montré que, gouvernés par la raison et tempérés par la bonté, ces mouvements de l'âme, si funestes quand ils sont égoïstes ou fanatiques, peuvent produire aussi le désir d'être utile, le dévouement à autrui, et cette indignation calme, qui rend l'âme du patriote inflexible devant l'or, les rubans ou les bourreaux, avec laquelle Sidney déconcertait ses

juges, et montait à l'échafaud comme un député monte à la tribune.

Des applications de l'histoire à la morale des individus, M. Daunou s'est élevé à ses applications à la morale des sociétés; car c'est ainsi qu'il a défini la politique. Il a repoussé loin du champ de la science toute politique qui ne serait pas la morale même; il l'a reléguée dans le catalogue empirique des procédés dont se compose l'art des vendeurs de poison ou des coupeurs de bourse. Il a exposé, d'une manière digne d'un tel sujet, les droits imprescriptibles des personnes et les droits aussi imprescriptibles que les choses tirent de leur liaison avec les personnes; en d'autres termes, la sainteté des libertés humaines et la sainteté des propriétés humaines. Les produits de l'industrie (et tout ce qu'une main d'homme a touché est un produit de l'industrie) doivent, comme les hommes eux-mêmes, trouver tous les chemins libres; leur transport, aussi bien que leur existence, est toujours l'acte de la liberté d'un homme; à ce titre, il est sacré et inviolable. M. Daunou a proclamé que, s'il est vrai que nulle société ne puisse exister sans lois, sans pouvoirs, sans une force publique, sans des impôts, il est vrai aussi que nulle société ne peut manquer de périr sous ces institutions mêmes, quand elles lui sont imposées avec excès, c'est-à-dire, quand les lois sanctionnent autre chose que le respect mutuel de la liberté de tous; quand les pouvoirs ont assez de moyens de contrainte pour faire obéir à de pareilles lois; quand les impôts passent la mesure prescrite par les besoins d'une administration répressive et non préventive envers les citoyens, défensive et non hostile envers les nations étrangères; quand la force publique l'emporte en intensité sur la masse des délits intérieurs possibles ou des périls extérieurs possibles. Du moment que ces choses arrivent, la société n'est plus régie, elle est possédée; ou, pour mieux dire, elle n'est plus société, c'est un troupeau sous des maîtres, sous un seul, sous plusieurs, sous un grand nombre; la quantité n'importe en rien.

Un philosophe, dont notre époque s'honore, a établi le premier cette distinction profonde et lumineuse; et c'est en le citant que M. Daunou l'a reproduite. Il n'y a, dit M. de Tracy, dans son Commentaire sur l'*Esprit des Lois*, il n'y a que deux espèces de gouvernement : celui où ceux qui gouvernent sont pour la nation,

et celui où la nation est pour ceux qui gouvernent; en termes plus brefs, il y a *le gouvernement national* et *le gouvernement spécial.* Les diverses formes numériques, énoncées par Montesquieu, et accréditées par son génie, viennent s'absorber toutes dans cette grande division, la seule qui soit réelle. Sans dénaturer la formule de M. de Tracy, on pourrait supprimer le mot de *gouvernement* dans l'expression de la seconde espèce; et alors il resterait d'un côté le gouvernement, le gouvernement proprement dit, et de l'autre la possession, la conquête, le despotisme, soit collectif, soit individuel : le gouvernement, marqué du sceau invariable de la justice et de l'utilité commune; le despotisme, ayant mille caractères, mille modes, mille figures, mille degrés, selon les chances diverses de la force des maîtres et de la lâcheté des sujets : le gouvernement, produit de la raison et objet de la science; le despotisme, produit de la fortune, et abandonné à l'histoire, comme un fait dont on ne peut que raconter et non qualifier l'existence.

Ramené ainsi à la considération du *gouvernement national*, le seul qui doive porter ce nom, afin que la science parle un langage exact, M. Daunou a exposé les règles morales de conduite qui pèsent à la fois sur les gouvernants et les gouvernés. Il a rejeté le machiavélisme hors de la science du gouvernement; il n'a compté pour bases de cette science, que la conviction ferme de l'inviolabilité de la liberté humaine, sous quelque forme qu'elle apparaisse, et la connaissance de ce qui est utile à la communauté des hommes associés. En traitant de la conduite et de l'esprit des peuples, le professeur a renvoyé de même aux sujets des despotes la turbulence, les haines inquiètes, la satire amère, consolation de la faiblesse, et l'insulte, masque de la lâcheté; mais il a réservé pour le citoyen, comme ses premiers devoirs, ou, pour mieux dire, comme ses seuls devoirs, la conscience inflexible de ses droits et une conscience égale des droits d'autrui; une défiance continuelle de ceux qui gouvernent, défiance calme et austère, qui ne s'exhale pas en vaines agressions, mais qui tienne les yeux en éveil, et les cœurs munis pour la défense. Dans le mouvement d'une nation vers la liberté, sa marche doit être grave et réglée, comme celle des bataillons serrés, qui, par la seule force de leur ordre, s'avancent en chassant devant eux les obstacles, et sont victorieux sans porter un seul coup : c'est aux esclaves échappés qu'appartient la tactique des

Parthes, les irruptions soudaines, la fuite simulée, les fausses trèves et les poignards.

M. Daunou pense que le peuple français est digne aujourd'hui d'embrasser la morale des nations; il croit que nous sommes enfin parvenus à l'état social, à cet état où, comme il le dit lui-même, il n'y a rien de sûr que la bonne foi, rien de puissant que la vérité, rien d'habile que la vertu. Nous l'avons entendu adresser cette assurance consolante aux jeunes gens de son auditoire; à ces générations nouvelles, qui n'ont pas eu le temps d'achever, sous le despotisme, l'apprentissage de la servitude. « Puissent-elles, s'est écrié noblement le professeur, puissent-elles, ces générations avides d'instruction, de liberté et de bonheur, devenir un peuple généreux et sage, à jamais incapable de supporter le joug du despotisme et de secouer celui des pouvoirs tutélaires! Qu'elles sachent bien qu'il n'y a de lumières pures que celles qui perfectionnent les mœurs; qu'on cesse d'être éclairé, quand on se déprave; qu'une nation n'est libre qu'à proportion qu'elle est juste, bonne et courageuse; que les arts et les sciences ne sauvent de la servitude que ceux qu'ils préservent des vices, et qu'un peuple corrompu est une proie promise à la tyrannie, à peu près comme ces cadavres qu'on abandonne aux bêtes farouches. »

Des exhortations si hautes et si pures rejettent, bien loin derrière nous, le temps, pourtant récent encore, où la servitude élégante professait seule dans les écoles; où l'on faisait prédire à Virgile la naissance du fils d'un despote; où l'on profanait devant la jeunesse les grands noms de patrie et d'honneur; où les phrases d'une rhétorique vide et les chiffres glacés de l'algèbre étaient l'unique pâture offerte à l'âme d'un jeune citoyen français; où, dans des séances d'apparat, les bancs de la jeunesse se couvraient de personnages à cordons, invités par un professeur courtisan, afin de rendre bon compte à César de l'esprit des fils des partisans de Marius.

M. Daunou poursuit maintenant son cours d'histoire, par de savantes discussions sur les deux bases de la science historique, la géographie et la chronologie : c'est en accoutumant son jeune auditoire à la gravité de ces études, qu'il lui fera oublier et mépriser les futilités et les lâchetés impériales. Que l'esprit de la jeunesse soit sérieux et droit, et la France sera soustraite aux chances

futures du despotisme : car de tels esprits sont la terreur des tyrans, bien plus que la fougue mobile des clubs populaires.

L'auteur de cet article a écouté, comme élève, les leçons de M. Daunou ; jeune homme, il a eu sa part dans les conseils que le professeur a donnés aux jeunes gens : s'il osait exposer pour son compte les principes de conduite que ces leçons éloquentes lui semblent prescrire à ceux qui s'engagent aujourd'hui dans la carrière des intérêts patriotiques, il dirait : que dans l'époque présente, qui est celle d'un grand renouvellement, que dans ce temps de passage, où les vieilles formes ne sont plus, et où les nouvelles ne sont pas encore, et où le genre humain se cherche et doute, l'activité de chacun de nous, pour être sage et fructueuse, doit être surtout intérieure. Chacun de nous doit se proposer sur son propre avenir la grande question que l'humanité tout entière tend à résoudre sur le sien ; que dois-je être ? Notre conscience, si elle est consultée dans le calme, nous répondra que nous aurons accompli notre destinée, si nous savons nous maintenir toujours raisonnables, courageux et libres. Voilà tout le problème politique. C'est en nous-mêmes, c'est dans la solitude de nos cabinets, au milieu des méditations lentes de la science, que nous en trouverons le secret, et non dans le bruit du monde et des partis, sur cette mer de disputes, où les passions s'entre-choquent, et d'où se retire devant elles la raison paisible et craintive. Ne nous laissons pas séduire à l'ambition indiscrète de faire faire à la France ce qui est bien ; faisons-le : n'est-ce pas nous qui sommes la France ? Nous avons admiré M. Daunou ; apprenons quelle force a créé son caractère, élevé son âme, agrandi sa pensée ; il nous le dira lui-même : quarante ans de retraite et d'études.

II.

SUR L'EMPIRE ROMAIN, LES CAUSES DE SA RUINE ET LE DOUBLE CARACTÈRE DES INSTITUTIONS DU MOYEN AGE EN ORIENT ET EN OCCIDENT.

A PROPOS DE L'HISTOIRE DU BAS EMPIRE, PAR M. DE SÉGUR (1).

QUAND les légions de César passèrent le Rubicon, elles venaient conquérir pour César toutes les magistratures romaines; cette conquête, dont le premier favori des soldats devenus traîtres ne jouit pas longtemps, grâce à Brutus, fut, par de nouveaux actes de trahison, assurée dans la suite à ceux qui héritèrent après lui de la faveur militaire. C'est ainsi que le simple titre de général aimé des troupes, *imperator,* renferma en lui seul tous les pouvoirs et tous les droits; c'est ainsi qu'au dedans de Rome, le chef heureux que les légions de la Germanie ou de Pannonie avaient élevé sur leurs boucliers, devint le protecteur unique, l'unique vengeur de tous les intérêts civils, le représentant des comices, l'électeur des consuls, le président du sénat; tandis qu'au dehors, image de Rome tout entière, il exerçait, pour son seul profit, le despotisme collectif que le peuple ci-devant roi s'était arrogé sur les peuples vaincus par ses armes. Leurs tributs se rendaient à son fisc; leurs bras étaient à ses ordres. Cependant, après cette révolution, le citoyen romain, privé de la part qu'il avait eue au pouvoir de Rome ou à l'empire romain,

1 Censeur Européen, n[os] du 12 et du 19 octobre 1819.

n'en conserva pas moins le privilége passif de la condition romaine, la franchise de sa personne et de ses biens, l'exemption de tout tribut arbitraire. L'homme des provinces se distinguait encore de l'homme de la cité; mais cette distinction ne dura guère. Sous le prétexte humain de gratifier le monde d'un titre flatteur, un Antonin appela, dans ses édits, du nom de citoyens romains, les tributaires de l'empire romain, ces hommes qu'un proconsul pouvait légalement torturer, battre de verges, écraser de corvées et d'impôts. Ainsi fut démentie la puissance de ce titre autrefois inviolable, et devant lequel s'arrêtait la tyrannie la plus éhontée; ainsi périt ce vieux cri de sauvegarde, qui faisait reculer les bourreaux : *Je suis citoyen romain.*

Depuis ce temps, il n'y eut plus de Rome; il y eut une cour et des provinces : nous n'entendons pas, par ce mot, ce qu'il signifie aujourd'hui dans les langues vulgaires, mais ce qu'il signifiait primitivement dans la langue romaine, un pays conquis par les armes; nous voulons dire que la distinction primitive entre Rome conquérante et ceux qu'elle avait soumis s'établit alors entre les hommes du palais et les hommes qui étaient hors du palais; que Rome elle-même ne vécut plus que pour une famille, pour une poignée de courtisans, comme autrefois les nations asservies par elle n'avaient vécu que pour elle. C'est alors que le nom de subjugués, *subjecti*, que notre langue a corrompu dans celui de *sujets*, fut transporté des habitants vaincus de l'Orient ou des Gaules aux habitants victorieux de l'Italie, attachés désormais au joug d'un petit nombre d'hommes, comme les autres l'avaient été à leur joug, propriété de ces hommes, aussi bien que les autres avaient été leur propriété, dignes, en un mot, de ce titre dégradant de sujets, *subjecti*, qu'il faut prendre à la lettre. Voilà l'ordre de choses qui, depuis Auguste, s'accomplissait graduellement; chaque empereur se faisait gloire de hâter le moment de sa perfection. Constantin y donna le coup du maître. Il effaça des enseignes romaines le nom de Rome, et mit à la place le signe de la religion que venait d'épouser l'empire. Il rabaissa les noms révérés des magistratures civiles au-dessous des offices domestiques de sa maison. Un inspecteur de la garde-robe avait le pas sur les consuls. L'aspect de Rome l'importunait; il croyait voir l'image de la liberté, gravée encore sur ses vieilles murailles; l'effroi l'en chassa : il s'enfuit vers les rivages de Byzance;

il y bâtit Constantinople, plaçant la mer pour barrière entre la nouvelle ville des Césars et l'antique cité des Brutus.

Si Rome avait été la patrie de l'indépendance, Constantinople fut la patrie de la servitude; c'est là que naquirent les dogmes d'obéissance passive à l'Église et au trône ; il n'y eut qu'un droit, celui de l'empire ; il n'y eut qu'un devoir, celui de la soumission. Le nom commun de citoyen, qui égalait, dans le langage, les hommes vivant sous la même loi, fut remplacé par des éphithètes graduées selon le crédit des puissants ou la lâcheté des faibles. La qualifications d'*Éminence*, d'*Altesse*, de *Révérence*, se prodiguèrent à ce qu'il y avait de plus bas et de plus méprisable au monde. L'empire, à la manière d'un domaine privé, fut transmis aux enfants, aux femmes, aux gendres; il fut donné, légué, substitué : l'univers s'épuisait pour l'établissement d'une famille; les impôts croissaient sans mesure ; Constantinople seule en était exempte : ce privilége de la liberté romaine était pour elle le prix de l'infamie. Le reste des villes et des peuples était traité à la façon des bêtes de somme, qu'on use sans scrupule, qu'on fouette quand elles sont rétives, qu'on tue quand elles se font craindre. Témoin la population d'Antioche, condamnée à mort par le pieux Théodose, et celle de Thessalonique, massacrée par lui tout entière, pour une taxe refusée et pour un malheureux soustrait à la justice de ses prévôts.

Cependant des peuples sauvages et libres s'armaient contre le monde esclave, comme pour le châtier de sa bassesse. L'Italie opprimée par l'empire, vit bientôt dans son sein des vengeurs impitoyables. Rome fut menacée par les Goths. Le peuple, las du joug impérial, ne se défendait point. Les hommes des campagnes, encore imbus des vieilles mœurs et de la vieille religion romaine, ces hommes, les seuls dont les bras fussent encore robustes, et l'âme capable de fierté, se réjouissaient de voir au milieu d'eux des hommes libres et des dieux ressemblant aux anciens dieux de l'Italie. Le général que l'empire chargea de sa défense, Stilicon, parut aux pieds des Alpes; il cria aux armes, et personne ne se leva ; il promit la liberté aux esclaves, il prodigua les trésors du fisc, et, de toute l'immensité de l'empire, il ne rassembla que quarante mille hommes, la cinquième partie des combattants qu'Annibal avait rencontrés aux portes de Rome libre. Rome esclave fut prise et saccagée deux fois dans l'espace d'un demi-siècle. Bientôt l'Italie

fut traversée en tous sens par les hommes du Nord ; ils s'y cantonnèrent, en exigeant la plus grande partie des terres. Les Gaules, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Illyrie, furent envahies et partagées de même ; le nom romain fut aboli dans l'Occident.

Ainsi la domination dont les trahisons de Jules-César jetèrent le premier fondement, et qu'établit César-Auguste, était reléguée loin de son premier siége, et bornée aux côtes de la Grèce, de l'Asie-Mineure et de l'Afrique. Bientôt ces secondes limites furent forcées ; d'autres Barbares, non moins faiblement repoussés par les peuples, que les Goths et les Franks ne l'avaient été, envahirent la Thrace, et attaquèrent l'empire en Asie. Bélisaire, homme digne de reconquérir le monde romain pour la liberté, tenta, en dépit de la nature humaine, de le reconquérir pour ses maitres. Partout, il trouva les hommes immobiles à sa voix. L'Italie elle-même s'indigna contre lui des efforts qu'il faisait pour la remettre violemment sous un joug qu'elle ne préférait pas à l'autre, et de ce que ses terres devenaient des champs de bataille pour une lutte qui ne lui importait point. Bélisaire s'éloigna, en versant des larmes, de cette contrée qui répudiait le nom romain avec autant d'empressement qu'elle le revendiquait jadis, quand ce nom était celui de l'indépendance.

Les nations slaves occupèrent la Thrace et la Mésie ; les Perses s'avancèrent : toutes les tribus de l'Arabie, réunies sous les mêmes drapeaux, animées du même fanatisme, conduites par le même chef, à la fois guerrier, prêtre et demi-dieu, s'emparèrent de tout le pays entre l'Euphrate et la mer Rouge. Les nations acceptèrent sans résistance cette nouvelle servitude ; et, comme le dit Montesquieu, ce furent les impôts excessifs et les vexations de l'empire qui firent la fortune de Mahomet. Les généraux qui lui succédèrent conquirent la Phénicie et l'Égypte, puis la Numidie et la Mauritanie ; leurs flottes parurent sur les côtes de l'Asie, à la vue de Constantinople. Les empereurs, au milieu de leurs voluptés et des intrigues qui occupaient leurs journées, s'indignaient de ce que leurs sujets n'étaient pas braves comme des hommes libres. Dans leurs misérables accès de colère, ils décrétaient des supplices contre ceux qui ne se dévouaient pas à leur cause, s'imaginant que la terreur suppléerait au patriotisme. Mais, de même que les flots de la mer ne devenaient pas plus calmes sous les fouets de Xerxès,

de même, à la vue des échafauds, les esclaves de l'empire romain ne devenaient pas plus fidèles.

Ce n'est pas que le sentiment de l'indépendance eût péri alors dans le cœur des hommes; mais ceux en qui il apparut encore ne se rangèrent sous les drapeaux d'aucun maître : ennemis des Barbares et de l'empire, ils élevèrent des enseignes qui n'étaient qu'à eux, et se renfermèrent avec la liberté dans quelques lieux d'un abord difficile, dans quelques forteresses abandonnées. C'est ainsi que les îles de la Vénitie se peuplèrent, et que naquit la cité libre de Venise. Rome, malgré elle, en proie à ses souvenirs, supportait impatiemment la conquête : n'ayant plus de force pour se faire libre, elle fonda l'espoir de son affranchissement sur les prestiges et sur la ruse; elle encouragea les prétentions de ses évêques à une autorité universelle, qui devait tourner à son profit. Ce fut par leur entremise qu'elle obtint, contre le chef des Lombards, ses nouveaux vainqueurs, ligué pour sa ruine avec le despote grec, successeur de ses anciens maitres, le secours du Frank Karl-Martel. C'est aussi en vertu d'une sommation du pontife de Rome, que le petit-fils de ce Karl, devenu roi des Franks, passa les Alpes, et fit respecter la ville menacée de nouveau par les Lombards. En retour, Rome proclama empereur romain ce fils de ses anciens tributaires. Ce fut dans l'année 800 que le nom d'*imperator*, triste signe de la servitude romaine, après avoir été relégué pendant quatre siècles hors des contrées de l'Occident, fut ainsi rapporté dans les Gaules; des Gaules il passa dans la Germanie; et, ce qui est plus bizarre, il y existe encore. Les mots ont aussi leur destinée.

Le neuvième siècle nous montre l'Europe partagée en deux zones politiques : l'une comprend les pays qui demeurent encore sous la vieille domination, fondée par les conquêtes de Rome; l'autre renferme les contrées récemment envahies par les peuples du Nord, conquérants des sujets de Rome. L'état relatif des hommes, maîtres ou sujets, vainqueurs ou vaincus, diffère beaucoup dans ces deux régions diverses. D'un côté, tout le pouvoir acquis par des siècles de conquêtes est la propriété d'une seule personne, qui le dispense à son gré autour d'elle; de l'autre, ce pouvoir est le partage régulier de toutes les familles issues des vainqueurs. Les Saxons dans la Bretagne, dans la Gaule les Franks, les Lombards dans l'Italie,

sont tous propriétaires par tête d'une portion du sol que leurs aïeux ont envahi; tous, gouverneurs et arbitres souverains des hommes vaincus par leurs aïeux. En Grèce, il n'y a qu'un maître, et, sous ce maître, différents degrés de service; dans l'Occident, ce sont des milliers de maîtres, libres sous un chef qui n'est que le premier entre des égaux. Tandis que, dans l'empire des despotes romains, aucun ordre ne part que du palais, aucun tribut ne se lève que pour le palais, aucun jugement ne se rend que par le palais; dans les régions soumises aux guerriers du Nord, le tribut de chaque famille vaincue est le patrimoine de tous les vainqueurs. Le chef suprême n'a que son lot d'hommes et de terres, qu'il ménage et gouverne à son gré. S'il est despote, c'est dans l'enceinte de ce partage; et le moindre soldat l'est autant que lui dans le sien. Les hommes vaincus, que le sort n'a point rangés dans la portion du chef, du *roi*, comme disait la langue romaine, n'ont aucun rapport à lui; ils constituent un domaine privé; ils forment avec les arbres, les plantes, les animaux, les maisons, ce que les chartes de ce temps nomment le *vêtement de la terre;* ils ressortissent à la famille et non à la société. Quant aux hommes de la race victorieuse, ils vivent sous un ordre et sous des règles sociales. Nul ne leur parle en maître; le *roi*, créé par leur choix ou confirmé par leurs suffrages, les appelle tous ses *compagnons*. Il ne leur impose point de lois; il les convoque pour qu'ils s'en donnent eux-mêmes : il n'exécute point contre eux des jugements décrétés par lui; il leur prête secours pour le maintien d'une police mutuelle et pour la protection de la justice, que les hommes libres se dispensent entre eux sous la garantie du serment.

Rome conquérante ne se répandait point sur les terres des peuples vaincus; ces peuples n'étaient point entièrement désassociés par ses conquêtes. Possédés en masse, exploités en masse, ils gardaient encore leur nom de nation. Ce nom périt pour les sujets des guerriers septentrionaux; isolés violemment les uns des autres par l'interposition des vainqueurs, possédés par têtes ou par petits troupeaux, ils changèrent le titre de leur race ou de leur société commune contre celui de leur condition individuelle. Ceux qui, antérieurement à leur défaite, s'appelaient Gaulois, Romains, Bretons, prirent le nom de *travailleurs*, *serfs*, *gens de peine*, *gens de possession*; tandis que leur terre, occupée avec eux par leurs



vainqueurs, prenait le nom de contrée des Franks, des Angles ou des Lombards. En temps de guerre, ils ne combattaient point à la manière des auxiliaires que Rome tirait de ses provinces, sous les drapeaux de leur nation unis à ceux de la nation maîtresse; on les rassemblait au hasard, sans ordre, sans enseignes, presque sans armes, pour les jeter, comme une sorte de rempart, en avant du front de bataille, ou pour les user aux travaux de la route et du campement. L'armée consistait dans les vainqueurs, subordonnés les uns aux autres par différents grades, et dont les domaines respectifs, marqués du titre militaire de leur premier possesseur, avaient conservé, par le maintien de ce titre, consolidé, pour ainsi dire, avec la terre, l'ordre et l'arrangement régulier que la dispersion des conquérants devait dissoudre ou affaiblir. Les domaines ayant des grades, on faisait l'appel des domaines au lieu de l'appel des personnes; les hommes qui sortaient de terres d'un titre égal se groupaient autour de ceux qui sortaient de terres supérieures; ceux-là se rangeaient sous des chefs choisis pour le besoin, ou sous les fils des premiers chefs, si la race n'avait point dégénéré. Ainsi se passaient les choses, quand il y avait une entreprise d'un intérêt égal pour tous les hommes libres, ou un danger menaçant pour tous; lorsqu'une partie du territoire était en péril, sa défense était abandonnée à ceux qui l'habitaient. Les injures privées se vengeaient par des guerres privées; le roi lui-même ne pouvait entraîner dans ses propres querelles, dans les guerres que la communauté n'avait pas décrétées, d'autres hommes que ses propres amis ou ceux qui s'étaient liés envers lui par des engagements de fidélité, indépendants du devoir social et de la discipline commune. Au contraire, dans l'empire d'Orient, nulle partie du territoire n'avait le droit de se protéger elle-même; nul n'étant rien de lui-même ne pouvait se faire droit à lui-même, et les querelles de l'empereur devaient être embarrassées par chaque habitant de l'empire, sous les peines que Rome libre avait portées contre les traîtres à la patrie. Telles étaient les différences d'organisation politique qui distinguaient les contrées orientales de l'Europe des contrées occidentales, lorsque, vers le douzième siècle, un grand mouvement rapprocha les hommes de ces contrées, et mit en contact, sur le même sol, leurs mœurs et leurs situations diverses. Ce mouvement fut produit par les croisades.

Du moment que les incursions des Sarrasins menacèrent l'Europe, la crainte de leurs progrès et la haine de leur religion arma de toutes parts contre eux ces hommes du Nord, qui vivaient oisifs sur le sol de la Gaule, de l'Espagne et de l'Italie. Des aventuriers francs allèrent les vaincre plus d'une fois sur les rivages de la Calabre et de la Sicile; et, quand un pape, secondé par l'éloquence du moine Pierre, souleva contre eux toute l'Europe chrétienne, cette grande insurrection ne fut que le complément des entreprises partielles et obscures qui depuis longtemps la préparaient. L'empereur grec supplia les guerriers de l'Occident de détourner vers ses domaines menacés une partie de ces armées qui devaient inonder l'Asie et l'Afrique : il l'obtint, et une multitude sans frein et sans règle se répandit sur le sol de la Grèce; tout fut ravagé pour sa subsistance; l'empire épuisé se repentit de s'être attiré ces auxiliaires incommodes; des haines naquirent entre les Grecs et les chrétiens occidentaux, qu'en Grèce on appelait Latins. Des traités les réconcilièrent pour un temps; mais leur aversion mutuelle éclata enfin avec tant de violence, que Constantinople fut assiégée et pillée par les alliés de l'empire. La conquête ne s'arrêta pas à ces commencements; et bientôt la plus grande partie des villes et des provinces fut partagée entre les soldats et les chefs de l'armée latine. Son général, Baudoin de Flandres, établit ses quartiers dans la cité impériale, et prit, du consentement des troupes, le titre d'empereur grec, qui ne changea rien à son pouvoir sur elles, ni à leur indépendance envers lui. La partie de la Grèce occupée par cette armée prit alors le même aspect que le reste de l'Europe. La subordination des terres y naquit de l'établissement de l'armée qui se les distribua sans se dissoudre elle-même. Les guerriers de tout rang élurent leurs chefs suprêmes sous le nom d'empereurs, comme autrefois sous celui de généraux. Les affaires communes furent décidées par le suffrage commun. Les Grecs dépouillés, mais non chassés, devinrent les fermiers et les tributaires des vainqueurs; la féodalité passa en Grèce.

Mais l'empire grec n'avait point péri tout entier par cette conquête. Retranché dans Nicée, il se fortifiait chaque jour de la haine qu'inspiraient les exactions des nouveaux maîtres et leur joug plus rude, parce qu'il se faisait sentir de près, et qu'il écrasait sans distinction. Ne sachant pas se faire libres, les Grecs conspirèrent

pour être rendus à leur premier esclavage : ils réussirent, et les Latins, chassés après soixante ans de règne, remontèrent sur leurs vaisseaux, emportant de la Grèce le goût du luxe, le goût des titres vains, l'idée de l'unité despotique, et y laissant, en retour, quelques sentiments d'indépendance que leur exemple avait fait concevoir. En revoyant son palais, l'empereur grec rencontra, pour la première fois, des volontés en présence de la sienne. Ses courtisans se distinguèrent de lui; ses délégués prétendirent à une autorité personnelle; les liens de l'empire furent relâchés. Si alors l'indépendance eût été acquise pour tous, si l'égalité sociale eût succédé à la distinction des hommes en gens de cour et gens d'esclavage, sans doute la population de ces contrées eût trouvé dans ce changement moral une force et des ressources que l'empire n'avait jamais eues. Mais les dignitaires et les courtisans, qui s'approprièrent le pouvoir, eurent soin de le conserver tel qu'il avait toujours été, hostile et dur pour les peuples; et les peuples n'eurent pas plus d'intérêt qu'auparavant à s'exposer aux périls de la résistance contre l'invasion étrangère. Ainsi ces mœurs demi-libérales furent pour l'empire une nouvelle cause de ruine; elles le désunirent comme puissance, sans l'établir comme société. Quant à l'Occident, c'est de là que lui vint le système d'idées qui servit à créer l'échafaudage mystique d'une puissance royale absolue, centre de tout, objet de tout, étant sa propre raison, sa propre fin à elle-même; c'est à l'aide des mœurs et des dogmes politiques importés de la ville impériale, que le pouvoir d'un Henri VIII, ou d'un Louis XI, succéda, sous les mêmes désignations politiques, à l'autorité du chef saxon Henghist, ou du chef sicambre Chlodowig.

Nous ne raconterons point les misérables événements qui précédèrent l'arrivée des Turcs jusqu'aux murs de Constantinople. Ce qui s'était passé, dans toutes les conquêtes faites par les Barbares sur l'empire, eut encore lieu dans ces moments extrêmes; les peuples se laissèrent envahir, et les fils des Grecs furent enrôlés parmi les soldats barbares; il n'y eut guère que les montagnards de l'Albanie, hommes que la servitude romaine n'avait jamais trouvés dociles, qui résistèrent alors au nouveau joug. A l'assaut de la cité des empereurs, on vit paraître, le sabre à la main et le turban sur la tête, des légions grecques, armées contre ce nom

romain, si pesant depuis tant de siècles. Constantinople fut mise au pillage ; le dernier des empereurs, Constantin Dragosès, périt sur les murs. Ceux qu'on appelait les grands, les gens de cour, les puissants du palais, reconnurent le pouvoir des vainqueurs; ils conservèrent sous d'autres titres leurs emplois et leur bassesse. Le reste du peuple fut tributaire, et, comme toute contrée habitée par ses envahisseurs, la Grèce perdit son ancien nom.

« Dans cette dernière lutte de l'ancien monde contre le nouveau, dit M. de Ségur, les armes de l'antiquité et celles des temps modernes semblaient s'unir pour attaquer et pour défendre la ville des Césars. L'air obscurci par des nuées de javelots et de flèches retentissait à la fois du bruit sourd des lourds rochers lancés par les catapultes, du sifflement des balles, de l'éclat terrible du canon.

» L'armée musulmane victorieuse entre et se répand à grands flots dans la ville conquise; la veille encore, Constantinople, dépôt des trophées et des richesses de l'univers, offrait aux regards une image vivante de Rome et de la Grèce. On y voyait des Césars, des Augustes, des patriciens, un sénat, des licteurs, des faisceaux, une tribune, des cirques, des assemblées du peuple, des lycées, des académies, des théâtres ; en un instant le fer de Mahomet a tout détruit, et les vestiges de l'ancien monde ont disparu. »

Le style de cette histoire, élégant et correct, est varié avec art, selon la nature des récits. Les jeunes gens s'y plairont, et les esprits déjà formés y trouveront souvent du profit. L'étude de la liberté est presque toute dans l'étude de l'histoire ; c'est là qu'il faut l'observer pour la bien reconnaître, pour ne pas poursuivre, au lieu d'elle, sa vaine image. Ceux qui, du haut de l'époque actuelle, jettent de nouveaux regards sur les situations antérieures du genre humain, nous préparent le fil qui doit nous guider dans les routes incertaines de l'avenir : adressons-nous surtout à eux; ils ne donnent point de ces encouragements vagues qui fourvoient l'activité sans expérience; ils n'offrent point de conseils dont ils ne présentent l'épreuve ; ils n'entraînent point sans montrer le but.

III.

SUR LE SENS PRIMITIF ET L'ÉTENDUE DU TITRE DE ROI.

A PROPOS DE L'OUVRAGE INTITULÉ : DE LA ROYAUTÉ SELON LES LOIS DIVINES RÉVÉLÉES, LES LOIS NATURELLES ET LA CHARTE CONSTITUTIONNELLE, PAR M. DE LA SERVE (1).

—

PARMI les choses bizarres qui devraient nous étonner et qui ne nous étonnent point, une des plus singulières, peut-être, est le préjugé qui attache au mot latin de *roi* une signification universelle, et l'idée absolue de la destruction de toute liberté pour les hommes dans les lois desquels s'est une fois introduit ce mot fatal. Pourtant, si nous allons chercher le sens réel de ce mot dans la langue qui l'a créé, nous trouverons qu'en lui-même, et selon sa destination primitive, il n'implique, en aucune manière, l'idée d'anéantissement de toute personnalité au profit d'une seule personne, et qu'il signifie simplement et vaguement le *conducteur, celui qui mène, celui qui va devant.* Voilà ce que démontrent les locutions latines de *rex gregis, rex avium, rex sacrorum.* Quand, chez les peuples dont ils ignoraient l'idiome, les Romains voyaient un homme, jouissant de la prééminence sur les autres hommes, soit comme chef de guerre, soit comme magistrat de paix, ils le qualifiaient, dans leur propre langue, de ce titre vague de *rex* ou du titre aussi vague de *dux*, par lesquels ils n'avaient point la prétention de traduire exactement les titres de la langue étrangère,

1 Censeur Européen du 24 décembre 1819.

par lesquels ils ne pensaient point exprimer un degré précis d'autorité, mais seulement le fait général de la prééminence et du commandement.

L'émigration des tribus gothiques, germaniques et saxonnes, dans les contrées de langue romaine, fut l'accident qui attacha les noms romains de *reges* ou de *duces* aux chefs de différent grade et de pouvoir diversement limité, qui guidèrent ces tribus dans la conquête ou qui les régirent après l'établissement. Ces deux mots continuèrent à être employés indistinctement par la population romaine conquise, laquelle désignait aussi indistinctement, par le mot ancien de *regnum* et par le mot nouveau de *ducatus*, les territoires possédés ou régis par les chefs supérieurs ou subalternes de la nation conquérante. Que si ces mots eurent alors, dans la bouche de ceux qui parlaient le romain, une signification plus décidée, c'est parce qu'ils désignaient pour eux, nation asservie, les magistratures ou les juridictions de leurs vainqueurs et de leurs maîtres. Mais cette nouvelle force, ajoutée aux titres de *rex* et de *dux*, par le fait matériel de la conquête, n'était réelle que pour les vaincus ; pour les vainqueurs rien n'avait changé. Les chefs de leurs tribus diverses, redoutés comme des maîtres par les hommes que l'épée avait fait descendre au rang de sujets, n'étaient pas pour cela plus élevés au-dessus de la société victorieuse ; et, quand un membre de cette société, quand, par exemple, un Frank ou le fils d'un Frank, dans la Gaule, prononçait l'un de ces mots latins qui, pour les fils des Gaulois, exprimaient la domination de la conquête, il ne leur accordait pas plus de sens que n'en avaient les mots de sa propre langue, qui lui désignaient l'autorité sociale des magistrats de son consentement ou de son choix.

Afin donc de découvrir quelle était la mesure de l'autorité de ceux qui, après le démembrement de l'empire romain, furent appelés *reges* ou *rois*, dans l'Europe occidentale, il faut laisser de côté la langue latine, et recourir aux langues germaniques.

Ces langues, qui ne sont guère que les dialectes divers d'un seul et même idiome, parmi plusieurs titres de commandant qui leur sont propres, en présentent un qui leur est commun à toutes, peut-être comme plus expressif et plus conforme à l'idée que se faisaient ces peuples de l'autorité sociale ; c'est le mot de *koning*, ou de *kœning*, maintenant corrompu en haut allemand par le mot de *kœnig*, et en

anglais par celui de *king*. Ce titre, constamment rendu dans les chroniques latines par le mot *rex*, et traduit à cause de cela par le mot *roi*, dans notre langue demi-latine, n'était rien de plus que le nom commun qui désignait le fait du commandement, sans distinction de degrés ni d'attributs. Le directeur de toute entreprise de guerre, le président de toute commission de paix publique, s'appelait *koning*; ce nom s'appliquait à beaucoup de chefs de divers ordres et de fonctions diverses; on distinguait les *rois* supérieurs, *oberkoning*; les *rois* inférieurs, *unterkoning*; les *demi-rois*, *halfkoning*; les *rois* pour les courses de mer, *seekoning*; les *rois* pour l'armée, *heereskoning*; les *rois* pour la peuplade, *folkeskoning*. Cette variété d'applications du même mot n'étonnera point, quand on saura que ce titre de *koning*, maintenant absolu dans le Nord, aussi mal à propos que le nom de *rex* ou de *roi* l'est dans le Midi, n'est probablement que le participe actif d'un verbe qui signifie *savoir* ou *pouvoir*, et que, par conséquent, il ne signifie, lui-même, rien autre chose qu'un homme habile ou *capable*, à qui les autres obéissent par la conviction de son habileté reconnue. Telle est l'idée qui se présentait à l'esprit des Franks de la Gaule, quand ils prononçaient les mots de *frankono koning* [1], en latin, *rex Francorum*; telle était l'autorité des *Chlodowig* et des *Karl*, chefs des Franks, que nos historiens modernes, estropiant à la fois les noms propres et les titres, appellent *Clovis* et *Charles, rois de France*.

L'homme que les Franks appelaient chef ou *roi*, même au premier rang, n'agissait jamais sans leurs conseils, et subissait leurs jugements sur ses actes. Plusieurs rois de la première et de la seconde races furent dégradés du commandement suprême pour cause d'inhabileté ou de mauvaise conduite. Mais, depuis l'élection de *Hugues*, surnommé *Capet*, la race des Franks se voyant établie invinciblement sur les terres gauloises, relâcha, par indolence, les liens de son antique discipline; elle s'isola, et laissa ses chefs s'isoler d'elle, se perpétuer à plaisir dans le commandement, et le transmettre sans contrôle à leurs fils. Il est vrai qu'alors ce commandement ne devint plus lui-même qu'un simple titre, sans droits réels; mais aussi le public n'eut plus de droits sur celui qui gardait ce titre. Cantonné librement, comme chaque membre de la nation

1 Poésies du moine Otfrid, au neuvième siècle.

victorieuse, dans la portion de territoire qui lui appartenait en propre, il put, à son gré, avec le secours de sa puissance personnelle, machiner l'asservissement de ses compagnons et la ruine de leur état social. C'est ce que les *rois* des Franks entreprirent ; et ce plan, poursuivi par eux pendant plusieurs siècles, fut couronné d'un plein succès. Ils se fortifièrent dans leur domaine héréditaire, en gagnant, par une meilleure condition de servitude, les hommes dont le partage de la conquête les avait rendus possesseurs. Le désir de pareilles concessions leur attira une sorte de confiance de la part de tout le peuple vaincu ; et à l'aide de cette confiance et de leur propre force, ils s'attribuèrent la possession exclusive de ce peuple, en déclarant comme un axiome du droit antique, que la terre conquise était au *roi*. Dans l'espace de quelques siècles, les hommes *sujets* de tous les Franks devinrent, de nom et de droit, les *sujets* du seul chef des Franks.

Trop faibles ou trop timides pour secouer ce nom de servitude que leur avait apporté la conquête, ils travaillèrent par vengeance à le faire partager aux hommes dont les pères avaient vaincu leurs pères ; ils aidèrent le *roi* à subjuguer les fils des hommes libres ; et ceux-là, vaincus à leur tour, descendirent ignominieusement dans l'esclavage qu'avaient imposé leurs aïeux. Ainsi le nom de *sujets* devint, dans la langue française, le seul corrélatif du nom de *roi*. Le corrélatif de ce titre, dans la langue de la liberté franque, avait été le simple nom d'hommes, *leude*, ou celui de compagnons, *ghesellen*, que la langue latine travestissait par les mots barbares de *leodes* et de *vasalli*. A ces deux noms se joignait encore celui de descendants de la race libre, *gentiles homines*. Ce titre, conservé par les hommes en qui périt, au profit du chef, la vieille liberté de leurs pères, ne servit qu'à rendre leur dégradation plus honteuse. Il les signala entre tous comme une race abâtardie, plus lâche que le reste des *sujets*, à qui leurs ancêtres, au moins, ne pouvaient faire aucun reproche.

Ainsi donc, le mot de *roi* n'a signifié dans notre langue un homme au profit de qui est anéantie la liberté des autres hommes, que par le hasard d'une conquête faite à main armée, d'abord par des peuples sur d'autres peuples, ensuite par les chefs des peuples vainqueurs sur les peuples vainqueurs eux-mêmes. Cet accident matériel n'a pu altérer logiquement le sens primitif d'un mot qui existait

avant lui. En lui-même, le mot de *roi* ne signifie donc rien de plus que ce qu'il signifia d'abord, c'est-à-dire un *directeur* quelconque, un *chef* quelconque, un *magistrat* quelconque : examiner la question de la *royauté*, ce n'est donc pas traiter d'une autorité spéciale, précise et déterminée, c'est traiter de l'autorité en général. Cela posé, il sera plus conforme à la rigueur des principes logiques de substituer, aux termes peu intelligibles de *roi* et de *royauté*, les termes clairs et universels de *pouvoir social* ou d'*autorité sociale*. Au lieu de s'évertuer à prouver que jamais un *roi* n'a été maître d'hommes, ce qui est vrai et faux, selon le point de vue où l'on se place, il vaudra mieux poser nettement que jamais une société d'hommes n'a eu des maîtres ou des régents absolus que par violence et contre son gré, ce qui est vrai de toute manière.

C'est dans cette démonstration qu'est la force réelle du livre de M. de la Serve. Il prouve qu'en fait, le despotisme ne s'est exercé nulle part, sans que la conscience des hommes protestât contre lui, et qu'en droit, tout homme qui, librement et sans contrainte, se soumettrait à un pouvoir sans règle, serait coupable d'avoir violé lui-même sa conscience, que nulle société n'a le droit de s'aliéner à l'un ou à plusieurs de ses membres; et qu'historiquement, quand de pareilles aliénations ont paru se faire, ce n'a point été volontairement, mais par violence, non point à la fondation des sociétés par la raison humaine, mais à leur dissolution par les conquêtes; que le magistrat français, à qui la charte constitutionnelle donne le nom de *roi*, a pour bornes inviolables de son pouvoir la sainteté des libertés individuelles qui sont la base de la société française, logiquement antérieure et supérieure au gouvernement français; que la puissance de lever des armées, de déclarer la guerre, d'exécuter les lois rendues, de proposer les lois à rendre, de quelque titre qu'on la désigne, ne s'étend que jusqu'où finirait le respect des droits et des libertés civiles.

Du moment qu'une autorité quelconque a violé un seul de ces droits, en détruisant les garanties qui le protégeaient, de ce moment la société acquiert envers elle le droit de contrainte et de résistance. Que le pouvoir y songe bien ; si la compassion humaine consent à se retenir devant la misère des hommes que les geôliers séquestrent, et dont le bourreau s'empare au nom de la loi, ce n'est pas simplement parce que les geôliers et le bourreau agissent en

vertu de la décision de tels hommes appelés juges, rendue sur l'autorité de tels livres nommés codes, c'est qu'il y a au-dedans de chaque homme une raison qui prononce que, quiconque a violé le droit sacré d'autrui, soit dans son être, soit dans son bien, est coupable et digne de punition. C'est devant cette raison, et non pas devant telle formule judiciaire, que se tait la pitié humaine; voilà la loi qui sanctionne les lois: si nous lui obéissons quand elle nous commande d'abandonner aux vengeances du pouvoir quiconque de nous a nui à un autre, lui serons-nous rebelles quand elle nous commandera d'abandonner aux chances de l'indignation publique ceux qui auront nui à tous, en ébranlant les droits de chacun?

Il n'y a rien d'inviolable que ces droits et que la raison qui les proclame; quiconque y porte atteinte et méprise cette raison, juge suprême des actes humains, se met lui-même au ban de l'humanité, et déchire de ses propres mains son titre à la protection des hommes, dans ses souffrances et dans ses détresses. Voilà la pensée morale qui domine tout l'ouvrage de M. de la Serve. Nous ne la suivrons pas dans ses développements logiques. Nous renvoyons le lecteur au livre lui-même, et nous lui abandonnons encore le soin de faire les applications du principe. M. de la Serve a surtout fait valoir, d'une manière neuve et frappante, les avantages de cette loi des élections, que nos hommes d'État veulent faire comparaître en criminelle à la barre des chambres qui l'ont votée. Cette apologie, écrite avant l'attaque, est remarquable par une dialectique forte et par cette chaleur d'âme qu'inspire la conviction. L'auteur appartient à cette jeune école de politique, dont les dogmes simples et honnêtes abjurent le fanatisme et l'intérêt, qui seuls poussent au changement de régime. Cette école dédaigne la vaine question des formes; elle ne s'attache qu'à la liberté pure et à ses garanties immédiates. Elle acceptera tout avec la liberté; sans la liberté elle n'acceptera rien. Retranchée dans ce principe, seul immuable dans le mouvement perpétuel de ce monde, elle verra se briser contre lui tous les sophismes de l'esprit faux et de l'ambition : quant à la force, son seul adversaire redoutable, elle se prépare à lui opposer des courages aussi énergiques que ses vues sont droites et que ses espérances sont pures.

IV.

SUR LA VÉRITABLE CONSTITUTION DE L'EMPIRE OTTOMAN.

A PROPOS DE L'OUVRAGE INTITULÉ : RÉVOLUTION DE CONSTANTINOPLE EN 1807 ET 1808, PAR M. DE JUCHEREAU-DE-SAINT-DENIS (1).

—

C'EST l'erreur commune des anciens publicistes de croire que la nature humaine est par elle-même indifférente à toute espèce d'arrangement social; que nos consciences politiques ne sont que l'ouvrage du simple hasard, et que le despotisme peut être de consentement national tout aussi bien que la liberté. Cette opinion est matériellement fausse. La nature humaine, nature libre, n'a jamais spontanément voulu que l'indépendance; jamais le despotisme n'a mis le pied sur un coin du monde, que contre le gré de ceux qui l'habitaient; voilà ce que révèle l'histoire de tous les temps et de tous les lieux. La liberté, premier besoin, première condition sociale, nulle part n'a disparu que devant la force, que devant la conquête à main armée. C'est la terreur seule qui a fait des esclaves parmi les hommes de toutes les races. Ouvrez l'histoire au point que vous voudrez, prenez au hasard le climat et l'époque, si vous rencontrez une peuplade d'hommes, soit éclairés, soit encore sauvages, vivant sous un régime de servitude, soyez sûr qu'en remontant plus haut vous trouverez une conquête, et que ces hommes sont des vaincus. Pareillement, si vous remarquez une population

1 Censeur Européen du 7 fevrier 1820.

cantonnée dans des lieux peu accessibles qui l'ont défendue contre l'invasion d'une race étrangère, soyez sûr qu'en la visitant vous y trouverez de la liberté. Cette distinction perpétuelle est la clef de l'histoire sociale.

On vous raconte qu'il y a aujourd'hui, sur le sol de la Grèce antique, une nation où nul individu n'a de volonté ni de propriété personnelle, où un seul homme dispose de tous les autres, qui s'abjurent tous devant lui; il faut demander au narrateur si la population qu'il prétend ainsi régie n'est point conquise, si l'homme dont il parle n'est point le chef de ses vieux conquérants, le représentant suprême de la conquête; et si, par hasard, on répond que ce peuple, loin d'avoir été conquis, est conquérant lui-même; qu'il vit sur des terres qu'il a usurpées, loin que ses terres l'aient été par d'autres; que l'homme sous lequel il plie en esclave n'est point étranger à sa race; que c'est au contraire le descendant des chefs de guerre qui ont conduit ses aïeux à la conquête; que, de plus, on ne trouve pas, depuis la conquête, d'époque où ce chef se soit armé contre sa propre nation et en ait subjugué une partie avec l'aide et la force du reste... alors vous devez nier le fait de l'esclavage, et soutenir *à priori*, que la nation dont on vous parle, que la nation turque n'est point privée de liberté.

Le problème de la société turque n'a rien d'exceptionnel; il n'est pas autre que le problème de la société franque conquérante de la Gaule, de la société saxonne conquérante de la Bretagne, de toutes les petites sociétés germaniques conquérantes de l'Italie, de l'Espagne et de l'Afrique romaine. Les circonstances étant les mêmes de part et d'autre, tout a dû être pareil, et tout l'a été réellement. De même que les Franks dans la Gaule, les Turcs dans la Grèce sont égaux, comme conquérants, chacun pour leur part, du peuple qu'ils possèdent en commun. Ils sont la race à qui l'épée n'a point donné de maîtres; et ceux qu'ils agrégent à leur race sont rendus à la liberté, comme ceux qui devenaient *Francs* sous les Franks. Le reste des vaincus, désigné sans distinction de race par le nom commun de *rayas*, est dans la même situation que cette foule anonyme que les Barbares, conquérants du midi de l'Europe, appelaient au hasard serfs, hommes de peine, hommes de puissance, colons, roturiers ou bourgeois. Les *rayas* payent tous une capitation annuelle qu'on nomme *kharadje*; leur servitude n'est pas

uniforme, non plus que celle des vaincus du moyen âge. Une partie est esclave domestique; une autre cultive pour les maîtres; une autre est chargée de redevances arbitraires; une autre, plus favorisée, a conservé des magistrats de sa nation et de son culte; elle est régie par eux, et paye en commun les taxes de la conquête.

Sur ces hommes dominent les hommes de la race turque, qui se donnent le nom d'*Osmanlis*, ou de fils d'Osman; eux, ils ne sont point dominés; ils sont la caste supérieure; et il n'y a point de castes parmi eux; tous peuvent également prétendre aux magistratures de leur société. Il n'y a qu'une seule exception, en faveur d'une famille où l'on prend invariablement les chefs suprêmes de l'administration, parce qu'on croit cette famille héritière du premier législateur. Mais ce privilége ne fait point que la liberté des Osmanlis s'anéantisse devant celui que le sort ou le choix public a mis à la tête des affaires. Plusieurs chefs qui ont tenté de violer la loi où sont enregistrés les droits de la nation ont été victimes de leur ambitieuse entreprise; et l'usage, reprenant son empire quand la liberté s'était vengée, a replacé imperturbablement sur le siége suprême, rendu vacant par la volonté populaire, un autre descendant de la race ottomane, averti de ses devoirs à venir par la destinée de son prédécesseur.

Les villes des Osmanlis ont une administration qui leur est propre, composée des principaux citoyens, présidés par un magistrat nommé *ayan* et choisi par le peuple. Ce conseil municipal veille aux intérêts communs de chaque ville; il défend sa liberté contre les délégués du pouvoir central dans les provinces, contre les *pachas* qui, chargés de lever l'impôt des vaincus et de les tourmenter jusqu'à ce qu'ils payent, pourraient s'aviser de tourner leur pouvoir contre les hommes libres. Outre ces administrations locales, il y a de plus des corporations qui délibèrent sous des chefs de leur choix, et dont les membres s'assurent mutuellement contre l'injustice et l'oppression. Les villages qui ne dépendent pas du territoire des grandes villes ont leurs magistrats électifs, nommés *kiayas*, et leur conseil de commune. Ainsi le pouvoir ne peut point frapper immédiatement sur les citoyens; il faut qu'il passe par leurs délégués avant d'arriver jusqu'à eux. Les contributions sont réparties en commun; la police est faite en commun.

Les juges appartiennent à un corps indépendant du pouvoir: ce

corps se recrute lui-même d'après diverses épreuves qu'il impose aux candidats. Les promotions aux emplois judiciaires se font par rang d'ancienneté ; et le sultan lui-même ne peut choisir au hasard ; pour les grandes charges, les seules dont il dispose, il doit suivre l'ordre du tableau. La justice en Turquie n'est point regardée comme un des attributs du chef suprême du gouvernement : elle n'émane point de ce chef, mais du livre de la loi et de la corporation d'hommes que le public croit assez habile et assez probe pour l'interpréter dignement. Or, dans l'interprétation de la loi, les juges, indépendants et respectés, sont plus portés à suivre l'opinion publique que l'impulsion de l'autorité, à laquelle ils ne doivent rien et dont ils n'ont rien à craindre.

Il y a des cas où les agents du gouvernement turc punissent sans procédure légale les criminels surpris en flagrant délit; mais ces exécutions subites ne frappent presque jamais que les *rayas*. Les musulmans sont renvoyés devant les juges, et les soldats sont traduits devant le tribunal de leurs corps, où ils comparaissent devant leurs pairs. Cette pratique ne paraît point résulter d'un droit social de l'autorité, mais des priviléges de la conquête et du régime d'exception auquel furent assujettis les vaincus, qu'on méprisait et qu'on redoutait.

Arrêté dans sa capacité exécutive par les corporations et par le régime libre des villes, ne disposant nullement du pouvoir judiciaire, le gouvernement des *Osmanlis* trouve encore des limites fixes à son autorité législative. Ce même corps des juges, qui décide des contestations, selon le livre suprême de la loi, a le pouvoir d'arrêter l'exécution des lois nouvelles qu'il déclare contraires à la loi antique. Le chef des légistes, le premier *muphti*, peut opposer son *veto* à un ordre du sultan par un rescrit qu'on appele *fetfa ;* et, dans chaque province, un *muphti* subalterne peut de même opposer son *veto*, par des rescrits du même genre, aux décisions administratives des *pachas*.

Nous arrivons à la grande singularité du régime turc et au fondement de toutes les fables que les voyageurs ont débitées sur ce régime. Souvent, aux portes du palais, sont suspendues des têtes coupées, des têtes de commandants d'armée, de gouverneurs de provinces, de ministres, de grands officiers, de hauts fonctionnaires; les Européens, frappés de la barbarie du spectacle et du

rang des victimes, en ont conclu que, si le sultan pouvait abattre impunément les têtes des plus grands dignitaires, il devait être, à plus forte raison, maître de la vie ou de la mort des simples personnes privées. Nos voyageurs jugeaient naïvement ce qu'ils avaient sous les yeux, d'après les coutumes de l'Europe, qui entourent d'une consécration particulière et de sauvegarde exceptionnelle, la vie, l'honneur, les biens des délégués du pouvoir. En France, on ne peut les poursuivre en justice, que de l'agrément de ceux qui les font agir; en France, ils sont précieux devant la loi; en Turquie, c'est tout le contraire : la garantie de la loi n'existe pas pour eux; ils sont regardés comme les esclaves de celui qui les a nommés; c'est à ce titre que leur tête et leurs biens lui appartiennent, et qu'il en dispose à son plaisir. Mais il ne dispose pas de la tête et des biens de ceux qui, en se tenant à l'écart de ses faveurs, ne se sont pas soumis à son esclavage; ceux-là sont sacrés pour lui, comme des citoyens le sont pour leur magistrat légal. Or, personne n'étant forcé de prendre une place sous le pouvoir exécutif, et personne n'ignorant d'avance la condition de servitude qu'imposent ces sortes de places, celui qui périt, en vertu de l'arbitraire sous lequel il s'est placé lui-même, ne peut s'en prendre qu'à son propre choix; c'est un jeu périlleux qu'il a voulu jouer, après avoir calculé la chance. Cette dure condition n'atteint point le chef des juges, qui, quoique nommé par le sultan, est simplement destituable; et, quant aux magistrats nommés par les villes, le sultan ne s'est jamais avisé de prétendre qu'ils dépendissent en rien de lui.

C'est là qu'est le fondement de la double responsabilité des fonctionnaires publics envers leur chef et envers le public. Il y a sans doute de la barbarie dans une pareille loi de garantie; mais toujours faut-il reconnaître qu'elle est une garantie pour le peuple et non un signe de la servitude du peuple. Quels que soient les griefs publics ou les mécontentements personnels du sultan, quel que soit le nombre des prévaricateurs, le *Coran* veut qu'on n'en puisse mettre à mort plus de quatorze dans un jour. Cette précaution d'humanité a encore été si mal comprise, que les voyageurs ont bâti sur elle un prétendu droit qu'aurait le grand seigneur de faire périr sans jugement quatorze personnes par jour. On appelle *ourf* la faculté que lui attribue la loi de décider sans procédure,

et par simple inspiration, de la culpabilité de ses agents ou de ses esclaves; mais la justice d'inspiration ne lui est permise que contre eux. Le supplice arbitraire d'un simple *Osmanli* ferait soulever Constantinople.

Des insurrections fréquentes ont prouvé que la nation des *Osmanlis* sent assez vivement sa personnalité à l'égard de celui que nous appelons mal à propos son maître. Ce sont les janissaires, *yenitcheris*, qui jouent depuis un siècle le principal rôle dans ces insurrections. Cette milice, d'abord purement prétorienne, composée de prisonniers de guerre et de jeunes gens fournis comme une sorte d'impôt par les populations vaincues, s'est remplie peu à peu d'hommes libres; elle est ainsi devenue nationale; et, aujourd'hui, elle renferme ce qu'il y a de plus actif dans la population turque; elle est le miroir des opinions, l'organe des passions populaires; elle est une garantie pour la nation contre les projets du gouvernement, garantie qui peut contrarier les innovations utiles, si elles ont le malheur de n'être pas comprises. C'est ce qui est arrivé dans la révolution de 1807, qui causa la mort du sultan Sélim. M. de Juchereau a été témoin oculaire de cette révolution et de celle qui l'a suivie. C'est dans ces grands mouvements où, comme il le dit lui-même, « les différents corps de l'État et les différentes classes du peuple ont mis à découvert leurs droits, leurs prétentions et leur puissance, » qu'il a pu se faire une idée exacte de cet empire, si mal jugé par ceux qui l'ont visité dans les temps de calme.

Le tableau que nous avons esquissé de l'état social de la Turquie est un simple extrait du premier volume de l'ouvrage de M. de Juchereau; le second présente sur la scène des orages politiques les corps et les classes d'hommes dont le caractère est décrit dans le premier; ce volume sert de preuve à l'autre. D'ailleurs, l'écrivain, qui paraît avoir beaucoup plus à cœur l'art militaire que la politique, ne peut être suspect d'avoir vu les choses sous un jour trop favorable au système de la liberté. C'est sans y penser lui-même qu'il vient de nous apprendre que le régime des *pachas* de Turquie est plus libéral que le régime des préfets de France; que le scandale de nos maires de villes, de nos conseils de département, de nos conseils d'arrondissement, nommés par les préfets ou par les ministres, n'a pas même son excuse dans l'exemple du peuple tar-

tare, vainqueur des Grecs; enfin, qu'un *Osmanli*, membre d'une cité libre, membre d'une corporation libre qui le protége, n'ayant rien à démêler avec le pouvoir, s'il ne veut point lui-même y prendre part, est plus près de la dignité humaine qu'un Français, obsédé à toute heure du jour par la puissance et par ses agents de toute livrée : soldats, collecteurs, douaniers, gens de police, commis, espions, hommes qui vivent du tourment qu'ils lui causent, hommes qu'ils ne peut traduire en justice pour le mal qu'ils lui ont fait, hommes contre lesquels il n'est admis à réclamer qu'auprès de ceux qui les commandent.

V.

SUR LES LIBERTÉS LOCALES ET MUNICIPALES.

A PROPOS D'UN RECUEIL DES DISCOURS ET OPINIONS DE MIRABEAU, PUBLIÉ PAR M. BARTHE (1).

Le recueil des discours et opinions de Mirabeau n'est lui-même que la première partie d'un recueil plus vaste, qui doit offrir successivement les discours de Barnave et de Vergniaud, rassemblés et mis en ordre par les soins du même éditeur. Cette collection remettra sous les yeux des lecteurs presque toutes les questions sociales qui ont occupé la France depuis le réveil de la liberté. Mirabeau nous conduit de l'assemblée des États de Provence, où naquit sa réputation d'orateur, dans l'assemblée constituante, où cette réputation s'acheva; Barnave et lui nous font assister, par

1 Censeur Européen du 2 février 1820.

leurs opinions, quelquefois d'accord, quelquefois contraires, aux plus importants débats de cette dernière assemblée; après eux, Vergniaud, intervenant dans les discussions incertaines et turbulentes de l'assemblée législative, montrera la révolution se corrompant à sa source, et la pensée de la France s'élançant impétueusement hors du cercle de raison et de justice qu'elle s'était tracé d'abord.

Nous n'essayerons pas d'analyser les immenses travaux de Mirabeau; nous ne reproduirons pas, sur le caractère de son éloquence, des remarques qui ont déjà été faites; nous rendrons seulement compte d'une impression singulière que nous avons éprouvée à la lecture d'une partie de ses discours, de ceux qu'il a prononcés dans les États de Provence. Il y atteste avec chaleur le nom de la nation provençale, les libertés de la terre de Provence, les droits des communes de Provence; ces formules, dont notre langue est depuis si longtemps déshabituée, semblent presque, au premier abord, n'être que des fictions oratoires : et tel doit être notre sentiment involontaire à nous, Français, qui, depuis trente années, ne connaissons plus de droits, que les droits déclarés à Paris, de libertés, que les libertés sanctionnées à Paris, de lois, que les lois faites à Paris. Pourtant, ce n'étaient point alors de simples mots vides de sens; alors le patriotisme français se redoublait en effet dans un patriotisme local qui avait ses souvenirs, son intérêt et sa gloire. On comptait réellement des nations au sein de la nation française : il y avait la nation bretonne, la nation normande, la nation béarnaise, les nations de Bourgogne, d'Aquitaine, de Languedoc, de Franche-Comté, d'Alsace. Ces nations distinguaient, sans la séparer, leur existence individuelle de la grande existence commune; elles se déclaraient réunies, mais non subjuguées; elles montraient les stipulations authentiques aux termes desquelles leur union s'était faite; une foule de villes avaient leurs chartes de franchises particulières; et quand le mot de *constitution* vint à se faire entendre, il ne fut point proféré comme une expression de renoncement à ce qu'il y avait d'individuel, c'est-à-dire de libre, dans cette vieille existence française, mais comme le désir d'une meilleure, d'une plus solide, d'une plus simple garantie de cette liberté trop inégalement, trop bizarrement empreinte sur les diverses fractions du sol.

Tel fut le vœu qui accompagna les députés à la première assemblée nationale; tel fut leur mandat, au moins en intention. Ils allèrent plus loin : ils démembrèrent les territoires; ils frappèrent les existences locales, pour atteindre plus sûrement les pouvoirs injustes qu'elles soutenaient à côté des libertés légitimes. La Franco ne murmura point; c'était le temps de l'enthousiasme; et d'ailleurs, des franchises, des droits, la représentation, furent donnés uniformément aux circonscriptions nouvelles. Cette nouvelle indépendance, rendue commune à tout le sol, réjouit le cœur des patriotes; ils ne s'aperçurent pas qu'elle était trop dispersée, et qu'aucun de ses différents foyers ne trouverait en lui-même la puissance de la défendre. Bientôt, au moment où l'illusion allait finir avec la première effervescence, un nouveau besoin, le besoin de résister à la force extérieure, vint s'emparer des esprits; à la vue du péril pressant, on oublia la liberté pour l'intérêt de la défense, et la *furie française*, toujours trop prompte, traita en ennemis de la patrie les esprits plus calmes qui s'obstinaient à ne pas croire qu'il n'y eût qu'un besoin et qu'un danger. Les partisans de la fédération libre, véritable état social dont l'ancienne France avait le germe, et qui devait s'accomplir dans la nouvelle France, furent traînés à l'échafaud; l'opinion laissa punir d'un supplice atroce des désirs qui avaient été les siens. Plus tard, elle revint à sa première allure, elle fut à son tour fédéraliste; mais le pouvoir central, fortifié de son long assentiment, se rit de ce retour et refusa ses demandes : aujourd'hui il refuse encore.

Rappelons-nous donc, de toute la force de notre mémoire, que la centralisation absolue, régime de conquête et non de société, régime auquel n'avait pu encore atteindre le pouvoir contre lequel la révolution s'est faite, ne fut point l'objet de cette révolution. Entreprise pour la liberté, obligée d'abjurer la liberté pour tenir tête à la guerre, la révolution devait un jour, sous peine de se démentir elle-même, retourner à la liberté, et rendre compte aux individus de leurs droits suspendus pour la commune défense. Ces droits, trente ans n'ont pu les prescrire; il s'agit de les revendiquer, comme un dépôt aliéné volontairement, et qui ne peut être retenu sans fraude.

Les portions diverses de la France antique jouissaient de la vie sociale aux divers titres de nation unie, de ville libre, de com-

mune affranchie, de cité municipale; partout on y voyait des traces de jugement par les pairs, d'élection des magistrats, de contribution volontaire, d'assemblées délibérantes, de décisions prises en commun; mais les parties de la France actuelle sont inanimées, et le tout n'a qu'une vie abstraite et, en quelque sorte, nominale, comme serait celle d'un corps dont tous les membres seraient paralysés. Pourquoi ces fractions, naguère vivantes, ne se représenteraient-elles pas maintenant aux yeux du pouvoir, sous les enseignes diverses de leur ancienne individualité, pour lui demander, en retour légitime de cette individualité perdue, non la séparation, mais l'existence? La France, dira-t-on, a du mouvement et de l'action par sa représentation nationale; la représentation nationale est toute la vie des sociétés. Nous convenons de l'axiome; la réponse serait juste, si la France était représentée. Or, la France n'est point représentée. Le sens de nos paroles n'a rien qui attaque la légalité de la chambre des députés actuelle; nous reconnaissons que ses pouvoirs sont légitimes, et nous disons encore que la France n'est pas représentée. Une chambre centrale, siégeant à Paris, n'est point la représentation de la France; elle en est, à la vérité, une partie essentielle; elle est la tête de la représentation, elle n'est point la représentation tout entière. Pour être représentée, la France doit l'être à tous les degrés, dans tous ses intérêts, sous tous ses aspects; pour être représentée, la France devrait être couverte d'assemblées représentatives; on devrait y trouver la représentation des communes, la représentation des villes, la représentation des petites parties, celle des grandes parties du territoire; et, au-dessus de tout cela, pour couronnement de l'édifice, la seule représentation qui existe aujourd'hui, celle du pays tout entier, celle des grands et souverains intérêts de la patrie, plus généraux, mais non pas plus sacrés que les intérêts des provinces, des départements, des cités et des communes.

Les représentations locales de la France constitueront les individualités de la France; c'est là tout ce qu'il s'agit de réclamer. Mais ce vœu, pour paraître devant le pouvoir dans toute sa dignité et sa puissance, doit sortir, non du centre du pays, mais de tous les points divers; il doit s'énoncer dans un langage approprié aux intérêts, au caractère, à l'existence antérieure de chaque partie de la population, dans un langage de franchise et même de fierté

qui ne permette pas aux hommes du pouvoir central de s'ériger en juges suprêmes de la nécessité et du droit. C'est le devoir des journaux libres des provinces de rappeler à leurs concitoyens qu'ils ont de pareilles réclamations à faire. C'est à eux de les faire à l'avance, non pas en invoquant d'une manière vague les lumières du siècle ou l'autorité des législatures antérieures, mais en attestant ce qui fut, de temps immémorial, enraciné à la terre de France, les franchises des villes et des provinces, en tirant de la poussière des bibliothèques les vieux titres de nos libertés locales, en représentant ces titres aux yeux des patriotes qui ne les connaissent plus, et qu'une longue habitude de nullité individuelle endort dans l'attente des lois de Paris. Ne craignons point de remettre au jour les vieilles histoires de notre patrie : la liberté n'y est pas née d'hier. Ne craignons pas de rougir en regardant nos pères : leurs temps furent difficiles; mais leurs âmes n'étaient point lâches. N'autorisons pas les soutiens de l'oppression à se vanter que quinze siècles de la France leur appartiennent sans réserve. Hommes de la liberté, nous aussi nous avons des aïeux.

Nous recommandons au public la nouvelle collection des discours de Mirabeau, de Barnave et de Vergniaud. Les plus grands soins ont été apportés à cette édition, la seule complète, des œuvres des trois orateurs. L'éditeur, M. Barthe, est un jeune avocat, dont le talent s'est déjà fait connaître. Sa notice sur la vie de Mirabeau est écrite avec élégance, et remplie de sentiments patriotiques, dont l'expression, toujours noble, se mêle sans effort au récit des faits. L'analyse des divers ouvrages par lesquels Mirabeau a préparé son immense renommée y est faite avec une variété de style appropriée à leurs différents caractères. La carrière politique de l'orateur est tracée d'une manière vraie et large. M. Barthe a une grande intelligence de la liberté; il loue Mirabeau de n'avoir jamais été que l'organe des droits de tous, et d'avoir protesté contre les premières violences qui ouvrirent la carrière des malheurs où la révolution s'engloutit. Mirabeau a soutenu hautement que l'émigration était un droit individuel, un des droits de la liberté, un droit de justice, et qu'ainsi nul pouvoir, quel qu'il fût, n'avait droit d'interdire l'émigration. « Il avait raison, dit M. Barthe : la justice est placée au-dessus des assemblées constituantes tout aussi bien qu'au-dessus des rois. » M. Barthe loue encore les belles paroles

de Mirabeau sur les municipalités : « Elles sont, disait ce grand orateur, la base de l'état social, le salut de tous les jours, la sécurité de tous les foyers, le seul moyen possible d'intéresser le peuple entier au gouvernement, et de garantir tous les droits. »

VI.

SUR L'ANCIEN ESPRIT ET SUR L'ESPRIT ACTUEL DES LÉGISTES FRANÇAIS.

A PROPOS DU JOURNAL GÉNÉRAL DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE, RÉDIGÉ PAR MM. BARTHE, BÉRENGER, BERVILLE, DUPIN JEUNE, GIROD (DE L'AIN), COUSIN, MÉRILHOU, ODILON-BARROT, JOSEPH REY, DE SCHONEN, ETC., ETC. (1).

Un nouvel esprit semble aujourd'hui naître parmi la classe des jeunes légistes : c'est le véritable esprit des lois, l'esprit de la liberté pure. Longtemps, en France, les hommes qui pratiquaient la science du droit ignorèrent la vraie nature et la vraie sanction des droits humains; longtemps les représentants de la justice immuable réglèrent les décisions qu'ils rendaient en son nom sur les volontés capricieuses des puissants ou sur les maximes serviles des docteurs à gages. Cette discordance honteuse va disparaître. Les doctrines qui honorent notre tribune politique sont déjà naturalisées au barreau; de là elles envahiront les bancs des juges; et bientôt le titre social des juristes ne sera plus, comme autrefois, en contradiction avec la réalité de leur caractère; ils seront vrai-

1 Censeur Européen du 1er mai 1820.

ment les hommes du droit. C'est là qu'aspirent les jeunes gens qui entrent aujourd'hui dans la carrière des lois; ils prétendent la renouveler en y marchant. Confié à leurs têtes actives, à leurs âmes fermes et droites, cet esprit ne s'arrêtera point; il fera quitter la routine à ceux qui la suivent de bonne foi; il corrigera ceux qui ont quelque peu de raison et de conscience; quant aux autres, le cours des années en aura bientôt fait justice.

Ainsi, la vieille génération des légistes français disparaîtra corps et âme, pour faire place à une génération toute nouvelle d'existence comme de principes. Qu'elle ne se plaigne pas d'approcher aujourd'hui du terme de sa destinée; sa carrière a été longue, et n'a pas été sans grandeur. Née au moment où les fils des vainqueurs de la Gaule commencèrent à compter les vaincus pour des hommes, elle s'éleva comme médiatrice entre deux peuples dont les différends jusque-là n'avaient eu d'arbitre que l'épée. La race victorieuse avait pour magistrats des hommes de son choix et de sa confiance; elle avait pour juges ses égaux; l'autre race était régie et jugée par des maîtres. Cette race subjuguée, pour laquelle il n'y avait point de société, point de gouvernement, point de devoirs, comprenait, au treizième siècle, les hommes qu'on appelait gens du plat-pays, en opposition aux conquérants retranchés sur les hauteurs, et les hommes des villes, qui n'avaient eu ni assez de courage ni assez de richesse pour se racheter de la conquête. Ce fut alors que, par un simple instinct d'humanité ou par un grand plan d'ambition, le chef suprême des anciens vainqueurs appela autour de lui des juges pris dans la nation des vaincus, et donna ainsi le *jugement par les pairs* à la portion de ce peuple qui lui était échue en héritage. De ce moment, par le seul fait d'une pareille institution, par cette seule circonstance que le maître souffrait qu'il s'établit au-dessus de lui des hommes ayant titre pour rendre des arrêts contre lui-même, en faveur de ceux dont les corps étaient son patrimoine, de ce moment, naquirent entre ses sujets et lui des rapports moraux; de ce moment, la légalité commença, et l'obligation avec elle. Auparavant, la partie la plus faible obéissait, mais n'était tenue à rien. Les vainqueurs avaient des devoirs envers leur chef, qu'ils appelaient *roi;* les vaincus n'en avaient pas : ce chef n'avait à leur égard que le caractère matériel et brutal, en quelque sorte, d'un maître imposé par violence. Ce caractère s'effaça, et

l'homme, que les sujets de la conquête ne pouvaient qualifier naguère d'aucun titre que de celui d'ennemi, devint alors chef et *roi* pour eux.

Une telle révolution frappa vivement l'esprit des hommes, qu'elle releva du néant de la servitude; leur imagination lui supposa des causes merveilleuses; ils rapportèrent à la Divinité même la puissance royale et le titre des nouveaux juges : ce fut une maxime populaire que les juges étaient institués de Dieu, et que leur mission était sacrée [1]. Ils n'y furent point infidèles; le premier axiome qu'ils firent entendre du haut de leur position nouvelle fut celui-ci : « Nul n'a pleine et entière puissance sur l'homme serf qui laboure sa terre [2]; » axiome qui démentait la conquête en limitant ses prérogatives.

Ce principe posé, un pas de plus conduisait à cet autre : « que toute prérogative issue de conquête est nulle devant la raison et le droit. » Les légistes ne firent pas ce progrès : au lieu d'aller placer de prime-saut la légalité absolue dans la raison, à qui seule elle appartient, ils la placèrent dans les actes quelconques du pouvoir le plus rationnel qui existât alors, dans la volonté de celui qui avait permis que sa puissance sur les subjugués eût des limites. De cette confusion sortirent ces axiomes bizarres qui déshonorèrent si longtemps les tribunaux, les chaires et les livres : *La loi veut ce que veut le roi; le commandement du roi est absolu et absolument obligatoire* [3]; principes dont la portée immense servit, il est vrai, dans les premiers temps, à attirer sous le pouvoir le plus humain les fils des vaincus de la conquête, serfs de corps des héritiers des vainqueurs, mais qui, à la manière d'une épée à double tranchant, blessèrent bientôt des deux côtés.

Au nom de ces deux doctrines, appuyées de toutes les fausses similitudes qu'on put rassembler dans les codes de tous les temps, dans les histoires de tous les peuples, dans les dogmes de toutes les religions, furent sommés de s'avouer sujets du roi les fils des anciens conquérants égaux originairement, quoique socialement inférieurs au roi; furent sommés en même temps de ne s'avouer sujets que du roi seul les fils des vaincus, sujets de chaque manoir

1 Loiseau, Traité des offices.
2 Beaumanoir.
3 Voyez Pasquier, Loiseau, Loysel, etc., passim.

des vainqueurs. Les exactions de la conquête reçurent le nom de droits du roi; les juridictions de la conquête furent appelées terres du roi; et tout le pays se trouva, par une fiction logique, réuni au domaine d'un seul homme. De là naquit, en quelque sorte, une conquête nouvelle, qui abaissait sous le chef social des conquérants primitifs tous les habitants, sans distinction de race; conquête moins absolue, mais plus capable de durée que la première, parce qu'à la force matérielle elle joignait la force logique, et pouvait argumenter de son droit en même temps que de sa fortune. Chose déplorable et pourtant conséquente, les villes qui avaient payé de leur sang et de leur or le droit d'être exceptées de l'ancienne sujétion furent revendiquées par la nouvelle, à ce titre qu'étant logique, c'est-à-dire universelle dans le temps et dans l'espace, elle n'admettait ni prescription ni réserves. Les légistes du tiers-état, avocats, juges, conseillers, furent contraints, sous peine de mentir à leurs propres maximes, de poursuivre et de condamner juridiquement la liberté des cités et des communes, patrie de leurs pères, boulevard de leur nation contre toutes les tyrannies. Ce fut l'un des plus beaux caractères, l'un des plus grands talents de cet ordre, ce fut le chancelier de l'Hôpital, qui signa l'ordonnance rendue à Moulins, en 1570, par laquelle furent confisquées, au profit du roi, la justice civile, l'administration élective, toutes les libertés de cent villes de France. Ce grand homme dut souffrir beaucoup sans doute quand il lui fallut céder ainsi à la tyrannie d'un faux principe; car c'est sous ce joug, bien plus que sous celui de la corruption, que plièrent les gens de loi, qui, dans l'intervalle du quatorzième au dix-septième siècle, anéantirent par des arrêts tout ce qu'il y avait, dans notre pays, d'indépendance individuelle, soit nuisible, soit inoffensive. Les juges, chargés de poursuivre l'exécution de la funeste ordonnance de Moulins, souffrirent que les villes plaidassent pour la défense de leur liberté. Celles qui purent prouver par des pièces que cette liberté leur était acquise à titre manifestement onéreux, furent exceptées de la sentence qui en dépouilla les autres : fait remarquable, qui atteste que l'idée de la justice, dans l'esprit des légistes de France, se réduisait à la conception de la pure justice commerciale. Dans ce cercle, ils jugeaient bien; au-delà, leur intelligence était sans règle sûre, et ils étaient iniques de bonne foi.

Emprisonnés sur ce terrain misérablement circonscrit, ne reconnaissant nuls droits individuels sans un contrat spécial, nuls droits sociaux hors du droit de la souveraineté absolue exercée par un seul homme, ne trouvant dans de pareilles limites aucune distinction réelle du juste et de l'injuste en politique, ils se créèrent des distinctions factices, et fixèrent arbitrairement ce qui était loi, ce qui obligeait moralement, et ce qui n'obligeait pas les citoyens. Leur plus grande hardiesse d'esprit fut d'imaginer qu'une volonté royale, rédigée en de certains termes, enregistrée avec de certaines formes, était, en vertu de ces formes, la véritable loi, le vrai type de la raison sociale; qu'à ce titre elle avait droit d'être obéie et de forcer l'obéissance. C'est dans la distinction flottante et légère d'une volonté enregistrée et d'une volonté non enregistrée qu'ils placèrent la limite du juste et de l'inique, du vrai et du faux, du légal et de l'arbitraire. Comme les soldats qui se présentent intrépidement aux dangers pour la plus équivoque des causes, ils firent des prodiges de courage pour soutenir contre le pouvoir insatiable cette théorie qui lui permettait tout, sous la condition d'une vaine formule et de formalités presque aussi vaines. Les Talon, les Molé, les d'Aguesseau, déployèrent une force d'âme incroyable en défendant les ordres des rois anciens contre les ordres des rois nouveaux. Leurs successeurs ne résistèrent pas de même, peut-être moins par lâcheté que par défaut de confiance dans le dogme usé de la sainteté des ordonnances, érigées par l'enregistrement en *lois fondamentales* du royaume.

La nation française, de son côté, avait perdu toute foi dans ces formules; elle avait, lentement il est vrai, mais profondément conçu d'autres principes, en matière de science sociale, que la seigneurie royale et la souveraineté illimitée du prince, tuteur universel des personnes, curateur universel des biens. En proclamant les droits des individus comme supérieurs à ceux des sociétés, et les droits des sociétés comme supérieurs à ceux du pouvoir social, la révolution vint bientôt effacer les doctrines, les traditions et le crédit des anciens légistes.

Si, dès son berceau, la révolution avait pu être heureuse, nous eussions vu s'incarner en quelque sorte, dans une nouvelle classe d'hommes de loi, l'esprit des maximes de liberté qui, de la raison humaine où elles étaient nées, venaient de passer dans les consti-

tutions écrites. L'ordre judiciaire se fût élevé dès lors à sa destination suprême, à la défense perpétuelle de l'individualité du citoyen contre les agressions injustes de la force privée ou publique. Mais cet auguste établissement ne se forma point; ceux qui eussent été dignes de le fonder périrent dans les tempêtes civiles; quand le calme revint, les esprits étaient las et vides, et les seuls piliers qui se présentèrent pour étayer nos institutions judiciaires furent de vieux membres du parlement et de vieux conseillers au Châtelet. Ils furent mis à l'œuvre, et ils procédèrent dans le sens de leur éducation et de leurs habitudes. Les anciennes doctrines n'ayant pas une forte prise sur les transactions purement privées, le code civil fut maintenu sur les bases qu'avait posées l'assemblée constituante; le code pénal sembla rédigé par quelqu'un de ceux qu'on appelait les *bouchers de la Tournelle;* les codes de procédure furent calculés pour trouver des coupables; le jugement des délits politiques fut attribué à des commissions.

Mais, dans l'année 1814, se réveilla tout à coup la révolution française. Sortie du bourbier de l'empire, la France libérale reparut aux yeux, brillante et jeune, comme ces villes que nous retrouvons intactes après des siècles, quand nous avons brisé la couche de lave qui les couvrait. L'âme de cette France renaissante passa dans le barreau français et dans les écoles de droit, si longtemps sans couleur et sans vie. Cette vie nouvelle a produit en foule, depuis cinq ans, des ambitions généreuses, de nobles efforts et des réputations nationales. Le dogme de la sainteté de la liberté humaine a retenti devant les tribunaux et dans les chaires; quoiqu'il y ait été démenti par plus d'un arrêt, toujours a-t-il pris possession d'un terrain qu'il ne cédera plus.

Le *Journal général de Législation et de Jurisprudence* nous semble une inspiration de l'esprit profondément vrai et généreux qui doit être un jour l'esprit de corps de tout l'ordre des légistes de France. Rédigé par des magistrats patriotes et par de jeunes avocats d'un talent déjà célèbre, cet ouvrage peut être considéré comme le centre et le point de ralliement des doctrines diverses, soit de droit général, soit de jurisprudence particulière, qui composeront la grande doctrine de la nouvelle école judiciaire. A ce titre, il sera utile aux étudiants, et il ne sera point sans fruit pour le public, qui a besoin d'un appui fixe, dans l'état faux où nous nous trouvons

aujourd'hui, placés que nous sommes entre la liberté que nous voulons et des lois faites sous l'esclavage.

VII.

SUR LA PHILOSOPHIE DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE, ET SUR CELLE DU DIX-NEUVIÈME.

A PROPOS DE L'OUVRAGE DE M. GARAT, INTITULÉ : MÉMOIRES HISTORIQUES SUR LA VIE DE M. SUARD (1).

—

Une haine acharnée, une haine implacable, une haine que l'histoire inscrira parmi les aversions célèbres, est celle des nobles d'aujourd'hui contre la philosophie du dernier siècle. A voir la véhémence de cette aversion, on la croirait antique; on la prendrait pour une de ces inimitiés héréditaires qui se transmettaient, en grandissant, d'une génération à l'autre; il n'en est rien cependant : les pères de presque tous nos nobles, bien plus, un grand nombre d'entre nos nobles eux-mêmes, furent les disciples serviles et les prôneurs effrénés des philosophes : en se déchaînant contre les philosophes, ce sont leurs maîtres qu'ils renient. Et plût au ciel que les penseurs du dix-huitième siècle n'eussent point été l'objet de leurs indiscrètes affections; plût au ciel que des fauteuils dorés n'eussent point été les premiers bancs de cette école : elle eût été bien autrement grande si elle eût été populaire; les semences de raison que ces fondateurs répandaient, au lieu de languir à demi

1 Censeur Européen, 1820.

étouffées dans la poussière des salons, auraient fructifié largement au sein de la terre forte du bon sens plébéien et de la conviction nationale.

En 1789, la nation, agitée par le vieux ferment d'insurrection, qui couvait sous la terre de France, depuis que l'anéantissement des villes libres avait rallié tout le pays dans le besoin d'un commun effort, la nation se leva et somma la philosophie (puisqu'on disait qu'il y en avait une) de lui donner un état social à la fois plus juste et plus digne. La philosophie, qui, des écrits où elle était née, avait passé dans les cercles frivoles, et qui s'était arrêtée là, entre les mains de commentateurs en jupe de cour et en veste brodée, ne put donner une réponse assez profonde ni assez complète. La nation, une fois ébranlée dans sa masse, ne put se rasseoir; force fut à la révolution de se faire; et elle se fit comme elle put. Appuyée sur la base flottante de quelques axiomes vagues et de quelques théories mal achevées, elle trébucha au premier choc; du moment qu'on la sentit chanceler, les têtes se perdirent, et l'on devint cruel par effroi. La France fut ensanglantée, non point, comme on le prétend mal à propos, parce que les philosophes du dix-huitième siècle s'étaient fait entendre au peuple, mais parce que leur philosophie ne s'était pas rendue populaire; les philosophes et le peuple n'avaient pu s'expliquer ensemble; une classe d'hommes, raisonneurs par désœuvrement et patriotes par vanité, était venue se placer entre eux. Ces hommes, nés dans une sphère inaccessible au mal comme au bien public, s'investirent de l'emploi de disserter sur ce qu'ils ne pouvaient comprendre; ils établirent dans leurs salons une sorte de monopole des idées morales et politiques, sans véritable besoin de la science, sans véritable amour pour elle, poussés par le désir d'échapper à l'ennui, la seule des calamités sociales qui pût arriver jusqu'à eux.

Quand vinrent les embarras et les périls, toute cette troupe stérilement empressée prit la fuite, comme les frelons qui s'envolent quand le travail de la ruche commence. Après avoir gâté le siècle, après avoir fait descendre les écrivains au rôle d'orateurs de boudoir, après avoir détruit le goût de la retraite, qui fait la dignité des penseurs et donne aux pensées la gravité et l'énergie; après avoir enlevé du milieu du peuple les hommes qui lui devaient leurs veilles, ils abandonnèrent ce peuple à la demi-science légère et présomp-

tueuse que leurs vaines conversations lui avaient faite. Ils firent plus, ils se levèrent contre le peuple et contre leur propre science; ils furent traîtres à leurs principes, et diffamèrent impudemment ce qu'ils avaient proclamé juste et vrai. Quarante ans entiers, ils avaient battu le tambour pour évoquer de la solitude des provinces des élèves pour les philosophes et de beaux esprits pour leurs salons; quarante ans entiers, ils avaient recruté en France pour la philosophie : ils recrutèrent en Europe contre la philosophie et la France. Pauvre France! elle se vit attaquée pour avoir produit, disait-on, les *détestables* philosophes de l'*exécrable* dix-huitième siècle; et c'étaient les patrons, c'étaient les écoliers des philosophes, c'étaient les gens de cour et les princes à qui le siècle avait daigné faire un nom, qui faisaient ou commandaient l'attaque.

Leur hostilité attira vers le dix-huitième siècle l'attention et la confiance populaires. Les opinions de ce siècle descendirent alors dans la masse des idées communes; la nation les embrassa, non point avec servilité, comme avait fait l'aristocratie, mais en les amendant par son examen calme, mais en leur donnant ce caractère de largeur que le travail des grandes réunions d'hommes imprime toujours aux pensées des individus. Là commença pour la France une opinion philosophique véritablement nationale, propre à la nation, fille de ces écrivains commentés par elle-même, et non par des cordons bleus ou des femmes à grand panier, science toute française, capable d'étendre avant tout son empire aux lieux où seront des Français. La condamnation de la science de 1760, c'est qu'elle n'avait point ce pouvoir; son premier élan la porta hors de France, dans les cités étrangères des oisifs et des grands seigneurs : elle régna à Saint-Pétersbourg et à Berlin avant que Lyon ou Rouen l'eussent connue.

Nous n'avons point vu le temps où la philosophie était en amitié avec les grands et les désœuvrés de ce monde; nous ne l'avons point vue assise sur des siéges de soie, dans les salons de l'aristocratie; nous l'avons vue diffamée, poursuivie, à peine tolérée sur les humbles bancs d'une école poudreuse, dernier refuge dont les haines aristocratiques menacent de la chasser bientôt. Nous serions donc mauvais juges de la vérité des tableaux que présente l'ouvrage de M. Garat sur M. Suard et le dix-huitième siècle. Tout ce siècle, moins dix années, est pour nous comme un autre monde. Nous

parcourons les cercles où l'ingénieux auteur nous fait entrer : nous y trouvons, grâce à lui, des portraits originaux et piquants, mais pas une seule figure de connaissance, pas un seul trait que nous ayons entrevu : ces hommes sont presque nos contemporains, et il y a des siècles entre eux et nous. La race spirituelle de leurs temps est aujourd'hui la race stupide ; la conversation n'est plus en France, la méditation en a pris la place ; l'esprit de raison est dans le public, les salons dorés n'y prétendent plus ; on n'y bégaye plus gracieusement la philosophie ; elle y est maudite : et cela vaut mieux, car cela prouve qu'elle est grave et puissante.

Toutefois, si nous devons laisser à ceux qui ont vu de près les choses décrites par M. Garat le soin de prononcer sur le fond de son ouvrage, nous pouvons au moins, avec connaissance, dire notre avis sur la forme littéraire du livre et sur le mérite de l'écrivain : ce mérite est extrêmement remarquable. Des portraits vivement tracés, des récits pleins de grâce, un style varié avec art, et toujours soutenu sans cesser d'être facile, une foule de traits spirituels, des aperçus fins, des pensées larges et des sentiments toujours nobles ; voilà le détail des moyens de plaire de ce livre et la cause de son succès. M. Garat témoigne, dans toutes ses pages, une admiration profondément sentie pour le talent et la probité. Il présente sous le jour le plus favorable tous ceux qu'il a connus et aimés, sans jamais se mettre en scène à côté d'eux ; il les loue avec effusion, sans croire qu'il ait droit lui-même à quelque part de louange. Plusieurs personnes lui reprocheront une complaisance un peu excessive pour des médiocrités que les salons ont prônées fort haut, parce qu'elles étaient leur ouvrage ; mais cette faute est bien pardonnable à un écrivain qui la commet par pure générosité de cœur et par crainte de rester au-dessous de ce qu'il doit au mérite des autres ; et puis, quand on retrace les événements de sa jeunesse, il est bien difficile de ne pas les embellir par un peu de fiction involontaire ; c'est un temps pour lequel la mémoire la plus fidèle d'ailleurs n'est jamais complétement exacte. Au-dessus des cercles de beaux esprits brouillons, de penseurs sans dignité et sans bonne foi, qui composent l'extérieur du dix-huitième siècle, M. Garat a peint à plus grands traits les vrais génies que ce siècle a produits, et qui, nés hors du monde frivole, se sont peut-être amoindris en y entrant. Ils attirent les regards ; ils les attireront

longtemps encore; mais on aimerait mieux les voir sans leur misérable cortége, comme de beaux chênes qui paraissent plus grands, quand ils se dessinent isolés, que quand mille arbrisseaux parasites enveloppent et déforment leurs troncs.

Le dix-huitième siècle porte encore le nom de siècle de la philosophie française; ce noble titre, nous le croyons, lui sera enlevé par notre siècle. Jeunes gens qui n'avez point fait vos cours d'études morales dans les salons de madame Geoffrin et à la table de M. de Vaines; jeunes gens qui ne formez vos convictions sous le patronage de personne, c'est à vous qu'est réservée la gloire de fonder une école nouvelle, populaire comme vos mœurs, sincère et forte comme vos âmes. La philosophie de cette école ne verra point de transfuges, parce qu'elle sera l'œuvre des consciences; elle se formera graduellement par le concours de tant d'esprits jeunes et actifs, émigrés pour la science de toutes les parties du territoire, qui se rencontrent un moment à Paris, et s'y imboivent de maximes communes, sans abjurer l'originalité native qu'ils ont puisée aux lieux de leur naissance. Cette fraternité de travail, chaque année dissoute et renouée chaque année, portera dans les villes de France un fond de doctrine large et nullement exclusive que les villes encore n'accepteront point sans contrôle. Ainsi se mûrira à cent foyers divers la grande opinion de la patrie; ainsi la pensée nationale, en tous lieux vivante, ne pourra plus être tranchée d'un seul coup, comme un arbre qui n'a qu'une racine.

VIII.

SUR L'ANTIPATHIE DE RACE QUI DIVISE LA NATION FRANÇAISE.

A PROPOS DE L'OUVRAGE DE M. WARDEN, INTITULÉ : DESCRIPTION STATISTIQUE, HISTORIQUE ET POLITIQUE DES ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE (1).

Le temps est venu de tourner nos yeux vers les nations plus heureuses que nous, dont la liberté est le partage, afin de trouver dans cette vue des consolations pour le présent et des espérances pour l'avenir. La destinée actuelle des États-Unis d'Amérique répond à tous les vœux que nous formions pour la nôtre : ces vœux ne sont donc point des chimères : nous ne sommes donc point travaillés par la vaine ambition de l'impossible, comme le prétendent nos ennemis; nous ne nous jetons donc point hors de la sphère humaine, en aspirant à la plénitude de l'indépendance sociale; car la nature humaine est libre de son essence, et la liberté est sa loi. Mais alors, d'où provient la distance énorme qui nous sépare encore de cet objet, de ce bien où nous aspirons et que nous sommes capables d'atteindre? Elle ne provient pas de nous-mêmes, mais d'un fait extérieur à nous, d'un fait grave et triste, que nous voulons nous cacher, et qui revient incessamment à notre vue, parce que nous ne le détruisons pas en le niant.

Nous croyons être une nation, et nous sommes deux nations sur la même terre, deux nations ennemies dans leurs souvenirs, incon-

1 Censeur Européen du 2 avril 1820.

cillables dans leurs projets : l'une a autrefois conquis l'autre ; et ses desseins, ses vœux éternels sont le rajeunissement de cette vieille conquête énervée par le temps, par le courage des vaincus, et par la raison humaine. La raison, qui fait rougir le maître de l'abaissement où il tient son esclave, a détaché graduellement de ce peuple tout ce qu'il y avait d'âmes généreuses et d'esprits droits; ces transfuges vers la meilleure cause en ont été les plus nobles soutiens; et nous, fils des vaincus, ce sont de pareils chefs que nous voyons encore à notre tête. Mais le reste, aussi étranger à nos affections et à nos mœurs, que s'il était venu d'hier parmi nous; aussi sourd à nos paroles de liberté et de paix, que si notre langage lui était inconnu, comme le langage de nos aïeux l'était aux siens; le reste suit sa route sans s'occuper de la nôtre. Quand nous essayons plan sur plan pour un établissement commun, quand nous nous efforçons de perdre la mémoire, et d'embrasser dans une vaste union tout ce qui vit sur le sol de la France, ils se lèvent pour nous démentir, et, ralliés à l'écart, ils se rient entre eux de nos désappointements continuels.

L'Amérique a rejeté hors de son sein la nation qui s'y prétendait maîtresse, et c'est depuis ce jour qu'elle est libre. Nos pères ont plus d'une fois médité la même entreprise ; plus d'une fois la vieille terre des Gaules a tremblé sous les pieds de ses vainqueurs; mais, soit que la fatigue de ces luttes ait surpassé les forces de nos aïeux, soit que la violence ait répugné à leur caractère doux et paisible, ils ont bientôt suivi d'autres voies. Au lieu de repousser la conquête, ils l'ont niée, croyant qu'en l'oubliant eux-mêmes, ils la feraient oublier à d'autres. La servitude, fille de l'invasion armée, fut imputée par eux à une civilisation encore imparfaite; vainqueurs et vaincus, maîtres et sujets, ils n'ont vu dans tous qu'un même peuple, dont les uns étaient arrivés de meilleure heure à la liberté et au bonheur, afin de frayer et de montrer la route.

Ils appelèrent société, ils appelèrent amitié les services conquis à la pointe du glaive et exigés sans nul retour. « Il y a trois classes, disaient-ils, qui concourent diversement au bien de l'état commun : la noblesse sert par son courage guerrier, le clergé par ses exemples moraux, la roture par le travail de ses mains; ces classes reçoivent de la communauté un salaire proportionné à leurs peines et à leur mérite ; la moins favorisée ne doit point envier

les autres, ni les autres la blesser de leur orgueil; toutes s'entr'aident et contribuent en commun pour l'utilité commune. »

Voilà ce que proclamaient, au dix-septième siècle, les publicistes du tiers-état; pour être accommodants, ils faussaient l'histoire; mais la noblesse rebuta leurs avances, et ses écrivains en appelèrent aux faits contre ces théories indulgemment factices. « Il est faux, dit le comte de Boulainviliers, il est faux que ce ne soit pas la force des armes et le hasard d'une conquête qui aient fondé primitivement la distinction qu'on énonce aujourd'hui par les termes de noble et de roturier [1]. Il est faux que nous soyons nobles pour un autre intérêt que pour notre intérêt propre. Nous sommes, sinon les descendants en ligne directe, du moins les représentants immédiats de la race des conquérants des Gaules [2]; sa succession nous appartient; la terre des Gaules est à nous [3]. »

Lorsqu'en 1814, échappés par miracle à un grand naufrage, soustraits au despotisme que nos propres mains avaient élevé, nous songeâmes à nous reposer tous ensemble dans un établissement social de longue durée, une main amie dressa spontanément le nouveau pacte de l'union française; elle y inscrivit le titre de noble, ce titre qui avait succédé au titre de franc, comme le titre de franc à celui de barbare. Par amour de la paix, nul de nous ne réclama contre cette résurrection singulière. Nos écrivains se hâtèrent de détourner nos esprits des faits que rappelait le mot de noblesse; la théorie vint encore les envelopper de ses voiles : « *Nobilis*, disait-on, se dérive de *notabilis*; un homme est *notable* ou *noble* quand son nom est lié à de grands services ou à de grands exemples; la noblesse, c'est la couronne civique décernée à toute une famille pour les mérites d'un de ses membres. On peut approuver ou blâmer ce genre de récompense; on ne peut pas dire qu'il soit antisocial et contraire à la liberté. » Nous nous égarions ainsi à plaisir dans des hypothèses complaisantes, quand une voix sortie du camp des nobles est venue nous rappeler durement sur un terrain plus matériel : « Race d'affranchis, s'est écrié M. le comte de Montlosier, race d'esclaves arrachés de nos mains, peuple tributaire,

1 Dissertation sur la noblesse française, éd. de Hollande, p. 4.
2 Ibid., p. 39.
3 Ibid., p. 53 et 148.

peuple nouveau [1], licence vous fut octroyée d'être libres et non pas à nous d'être nobles [2]; pour nous tout est de droit, pour vous tout est de grâce [3]. Nous ne sommes point de votre communauté; nous sommes un tout par nous-mêmes. [4]. Votre origine est claire; la nôtre est claire aussi : dispensez-vous de sanctionner nos titres; nous saurons nous-mêmes les défendre [5]. »

Aujourd'hui enfin que, dans nos regrets, nous embrassons les images de cette liberté qui semblait promise à la France, qui devait, selon notre espoir, fonder une égale destinée pour tous les habitants de notre sol, d'autres regrets se font entendre. Ce ne sont pas les droits civils anéantis par nos ministres, que les écrivains nobles voudraient voir revivre, mais la vieille race dont ils se renomment; c'est cette race septentrionale qui s'empara de la Gaule sans en extirper les vaincus [6]; dont le nom devint synonyme de liberté, lorsque seule elle fut libre sur le sol qu'elle avait envahi [7]; qui eut bon marché, dans la ténacité de son despotisme, de l'insouciance légère des Gaulois [8]; qui sut léguer à ses successeurs, maintenant dépouillés contre tout droit, les terres de la conquête à posséder, et les hommes de la conquête à régir [9].

Après de si longs avertissements, il est temps que nous nous rendions, et que, de notre côté aussi, nous revenions aux faits. Le ciel nous est témoin que ce n'est pas nous qui les avons attestés les premiers, qui avons les premiers évoqué cette vérité sombre et terrible, qu'il y a deux camps ennemis sur le sol de la France. Il faut le dire, car l'histoire en fait foi : quel qu'ait été le mélange physique des deux races primitives, leur esprit constamment contradictoire a vécu jusqu'à ce jour dans deux portions toujours distinctes de la population confondue. Le génie de la conquête s'est joué de la nature et du temps ; il plane encore sur cette terre malheureuse.

1 De la Monarchie française, t. II, p. 136, 149, 155.
2 Ibid., p. 156.
3 Ibib., p. 164.
4 Ibid., p. 176.
5 Ibid., p. 212.
6 Article de M. le comte A. de Jouffroy, dans l'Observateur de la Marine, livre IX, p. 299.
7 Ibid.
8 Ibid.
9 Ibid., p. 301.

C'est par lui que les distinctions des castes ont succédé à celles du sang, celles des ordres à celles des castes, celles des titres à celles des ordres. La noblesse actuelle se rattache par ses prétentions aux hommes à priviléges du seizième siècle; ceux-là se disaient issus des possesseurs d'hommes du treizième, qui se rattachaient aux Franks de Karle-le-Grand, qui remontaient jusqu'aux Sicambres de Chlodowig. On ne peut contester ici que la filiation naturelle; la descendance politique est évidente. Donnons-la donc à ceux qui la revendiquent; et nous, revendiquons la descendance contraire. Nous sommes les fils des hommes du tiers-état; le tiers-état sortit des communes; les communes furent l'asile des serfs; les serfs étaient les vaincus de la conquête. Ainsi, de formule en formule, à travers l'intervalle de quinze siècles, nous sommes conduits au terme extrême d'une conquête qu'il s'agit d'effacer. Dieu veuille que cette conquête s'abjure elle-même jusque dans ses dernières traces, et que l'heure du combat n'ait pas besoin de sonner. Mais, sans cette abjuration formelle, n'espérons ni liberté ni repos; n'espérons rien de ce qui rend le séjour de l'Amérique si heureux et si digne d'envie; les fruits que porte cette terre ne croîtront jamais sur un sol où resteraient empreints des vestiges d'envahissement.

Les cinq volumes de M. Warden, remplis de détails de tous les genres et des faits les plus certains et les plus intéressants, suffisent à contenter la curiosité qu'inspirent les États-Unis d'Amérique. Quelque étendu que soit le tableau que l'écrivain vous en présente, on le trouve toujours trop resserré. On voudrait tout apprendre, tout savoir sur l'étonnante prospérité de ces vingt-deux États libres, dont plusieurs, il n'y a pas trente ans, étaient l'habitation des bêtes fauves; sur ce pays où se rencontrent ensemble toutes les races humaines, toutes les mœurs, toutes les langues, toutes les religions, et où les hommes ne savent jeter les uns sur les autres que des regards de fraternité et d'amour. M. Warden a placé en tête de son ouvrage une nouvelle carte des États-Unis, une carte du district de Columbia, qui est le siége du congrès suprême, et une vue du palais où se rassemblent les membres du congrès. Ce palais a été appelé du vieux nom de Capitole. Il n'est point, comme le Capitole de Rome, bâti sur une roche inébranlable [1]; mais

[1] Capitoli immobile saxum... (Virgil. Æneid. VIII.)

sa destinée est plus sûre. C'est la liberté qui y préside, au lieu du dieu changeant des batailles; et les flots de la vengeance des peuples n'auront jamais à s'élever contre lui.

On ne voit pas sans attendrissement, sur la carte de cette contrée si libre, des noms de ville empruntés à toutes les contrées de l'Europe, les noms de Paris, de Rome, de Lisbonne, et jusqu'au nom d'Athènes. Toutes les terres européennes ont fourni leur contingent à cette heureuse population, comme pour prouver au monde que la liberté convient à tous et n'est le propre de personne. Les exilés de chaque pays ont, à l'exemple des fugitifs de Troie, attaché à la patrie de leurs vieux jours le doux nom de la patrie de leur enfance. Tous, tant que nous sommes, l'Amérique est notre asile commun. De quelque partie du vieil univers que nous fassions voile, nous ne serons point étrangers dans le nouveau : nous y retrouverons notre langue, nos compatriotes, nos frères. Si, ce que la destinée ne permettra pas sans doute, la barbarie des vieux temps prévalait contre l'Europe nouvelle; si ceux qui ont frappé les communes du nom d'exécrables [1], et qui nous jurent encore la guerre au nom de leurs aïeux, ennemis des nôtres, l'emportaient sur la raison et sur nous, nous aurions un recours que n'eurent pas nos aïeux; la mer est libre, et un monde libre est au-delà. Nous y respirerons à l'aise, nous y retremperons nos âmes, nous y rallierons nos forces.

> Nos manet Oceanus circumvagus : arva, beata
> Petamus arva... (2).

1 Communia novum ac pessimum nomen... Sermonem habuit de execrabilibus communiis illis. (Guibertus de Novigento.)

2 Horat. Epod. XI.

IX.

HISTOIRE VÉRITABLE DE JACQUES BONHOMME, D'APRÈS LES DOCUMENTS AUTHENTIQUES [1].

Jacques était encore bien jeune lorsque des étrangers venus du Midi envahirent la terre de ses ancêtres : c'était un beau domaine baigné par deux grands lacs, et capable de produire abondamment du blé, du vin et de l'huile. Jacques avait l'esprit vif, mais peu constant ; en grandissant sur sa terre usurpée, il oublia ses aïeux, et les usurpateurs lui plurent. Il apprit leur langue, il épousa leurs querelles, il s'enchaîna à leur fortune. Cette fortune d'envahissement et de conquêtes fut pendant quelque temps heureuse ; mais un jour la chance devint contraire, et le flot de la guerre amena l'invasion sur les terres des envahisseurs. Le domaine de Jacques, sur lequel flottaient leurs enseignes, fut un des premiers menacés. Des troupes d'hommes émigrés du Nord l'assiégèrent de toutes parts. Jacques était trop déshabitué de l'indépendance, pour songer à affranchir sa demeure : se livrer à de nouveaux maîtres, ou tenir ferme pour les anciens, fut la seule alternative que se proposa son esprit. Incertain entre ces deux résolutions, il alla confier ses doutes à un grave personnage de sa famille, docteur d'une religion que Jacques avait récemment embrassée et qu'il pratiquait avec ferveur.

« Mon père, lui dit-il, que ferai-je ? Mon état présent me fatigue. Nos vainqueurs, qui nous appellent leurs *alliés* [2], nous traitent proprement en esclaves. Ils nous épuisent pour remplir leur trésor, que dans leur langue ils nomment la *corbeille* [3] ; cette

1 Censeur Européen du 12 mai 1820.
2 Fœderati, fœdus inqæuale.
3 Fiscus.

corbeille est un abîme sans fond. Je suis las de subir leur joug ; mais le joug de leurs ennemis m'effraye : ces gens du Nord sont, dit-on, bien avides, et leurs haches d'armes sont bien tranchantes. Dites-moi, de grâce, pour qui je dois être. » — « Mon fils, répondit le saint homme, il faut être pour Dieu : or, Dieu aujourd'hui est pour le Nord idolâtre, contre le Midi hérétique. Les hommes du Nord seront vos maîtres : je puis vous le prédire ; car moi-même, de ma propre main, je viens de leur ouvrir vos portes [1]. » Jacques fut étourdi de ces paroles ; son étourdissement durait encore, quand un grand bruit d'armes et de chevaux, mêlé de clameurs étrangères, lui apprit que tout était consommé. Il vit des hommes de haute taille, et parlant de la gorge, se précipiter dans sa demeure, faire plusieurs lots du mobilier, et mesurer le sol pour un partage. Jacques fut triste ; mais, sentant qu'il n'y avait plus de remède, il tâcha de prendre cœur à sa fortune. Il regarda patiemment les voleurs ; et, quand leur chef vint à passer, il le salua du cri de : *Vivat rex!* à quoi le chef ne comprit rien. Les étrangers se distribuaient le butin, s'établissaient dans leurs parts de terre [2], faisaient la revue de leurs forces, s'exerçaient aux armes, s'assemblaient en conseil, se décrétaient des lois de police et de guerre, sans plus songer à Jacques que si Jacques n'eût pas existé. Pour lui, il se tenait à l'écart, attendant qu'on lui notifiât officiellement sa destinée, et s'exerçant avec beaucoup de peine à prononcer les noms barbares des hommes en dignité parmi ses nouveaux maîtres. Plusieurs de ces noms défigurés par euphonie peuvent être rétablis de la manière suivante : ***Merowig***, ***Chlodowig***, ***Hilderik***, ***Hildebert***, ***Sighebert***, ***Karl***, etc.

Jacques reçut enfin son arrêt : c'était un acte formel, rédigé dans sa propre langue par cet ami et compatriote qui s'était fait l'introducteur des conquérants [3], et qui, pour prix d'un tel service, avait reçu de leur munificence la plus belle pièce de terre cultivée et le titre grec d'*episcopus*, que les conquérants traves-

1 Voyez Servien, *De Gubernatione Dei*, Grégoire de Tours, et la Correspondance des évêques gaulois avec le roi Chlodowig. (Script. rerum francic., t. IV.)

2 Ces portions, tirées au sort, s'appelaient en latin *sortes*, et en langue franque latinisée *alodes*, *aloda*, *alodia* ; de là est venu le mot français *alleu*.

3 Les membres du clergé gallo-romain se firent les secrétaires, notaires, rédacteurs, archivistes des rois barbares.

tissaient dans celui de *biscop* [1], et qu'ils octroyaient sans le comprendre. Jacques, que jusqu'à ce jour on avait appelé *Romanus*, le Romain [2], du nom de ses premiers maîtres, se vit qualifié, dans ce nouveau diplôme, du titre de *litus seu villanus noster* [3], et sommé, sous peine du fouet et de la corde, de labourer lui-même sa terre pour le profit des étrangers. Le nom de *litus* était nouveau pour ses oreilles; il se le fit expliquer, et on lui apprit que ce mot, dérivé du verbe germanique *let* ou *lât*, permettre ou laisser, signifiait proprement qu'on lui faisait la grâce de le laisser vivre. Cette grâce lui parut un peu mince, et il lui prit envie d'en aller solliciter d'autres auprès de l'assemblée des possesseurs de son domaine, laquelle se tenait à jour fixe en plein air dans un vaste champ. Les chefs étaient debout au milieu, et la multitude les entourait; les décisions étaient prises en commun, et chaque homme donnait son avis, depuis le premier jusqu'au dernier, *à maximo usque ad minimum* [4]. Jacques se rendit à cet auguste conseil; mais, à son approche, un murmure de mépris s'éleva, et les gardes lui défendirent d'avancer, en le menaçant du bois de leurs lances. Un des étrangers, plus poli que les autres, et qui savait parler bon latin, lui apprit la cause de ce traitement; l'assemblée des maîtres de cette terre, lui dit-il, *dominorum territorii*, est interdite aux gens de votre espèce, à ceux que nous appelons *liti vel litones, et istius modi viles inopesque personæ* [5].

Jacques se mit tristement au travail; il lui fallait nourrir, vêtir, chauffer, loger ses maîtres; il travailla bien des années, pendant lesquelles son sort ne changea guère, mais pendant lesquelles, en revanche, il vit s'accroître prodigieusement le vocabulaire par lequel on désignait sa condition misérable. Dans plusieurs inventaires qui furent dressés en différents temps, il se vit ignominieusement confondu avec les arbres et les troupeaux du domaine, sous le nom commun de vêtement du fonds de terre, *terræ vestitus* [6];

1

1 On trouve dans le testament de l'évêque *Remigius*, ou Saint-Remi, que le roi Chlodowig lui fit présent d'une belle terre aux environs de Reims, à laquelle ce roi donna, pour plus de gracieuseté, le nom frank de *Biscopes-Heim*.

2 Lex Salica et lex Ripuariorum, passim.

3 Capitularia, passim.

4 Script. rerum francic., t. V, passim.

5 Capitularia, passim.

6 Voyez le Glossaire de Ducange.

on l'appela monnaie vivante, *pecunia viva* [1], serf de corps, homme de fatigue, homme de possession, homme lié à la terre, *addictus glebæ, bond-man* dans l'idiome des vainqueurs. Dans les temps de clémence et de grâce, on n'exigeait de lui que six jours de travail sur sept. Jacques était sobre; il vivait de peu et tâchait de se faire des épargnes; mais, plus d'une fois, ses minces épargnes lui furent ravies en vertu de cet axiome incontestable : *quæ servi sunt, ea sunt domini*, ce que possède le serf est le bien du maître.

Pendant que Jacques travaillait et souffrait, ses maîtres se querellaient entre eux, par vanité ou par intérêt. Plus d'une fois ils déposèrent leurs chefs; plus d'une fois leurs chefs les opprimèrent; plus d'une fois des factions opposées se livrèrent une guerre intestine. Jacques porta toujours le poids de ces disputes; aucun parti ne le ménageait; c'était lui qui devait essuyer les accès de colère des vaincus et les accès d'orgueil des vainqueurs. Il arriva que le chef de la communauté des conquérants prétendit avoir seul des droits véritables sur la terre, sur le travail, sur le corps et l'âme du pauvre Jacques. Jacques, crédule et confiant à l'excès, parce que ses maux étaient sans mesure, se laissa persuader de donner son aveu à ces prétentions, et d'accepter le titre de *subjugué du chef, subjectus regis*, dans le jargon moderne, *subjet du roy*. En vertu de ce titre, Jacques ne payait au roi que des impôts fixes, *tallias rationabiles*, ce qui était loin de signifier des impôts raisonnables. Mais, quoique devenu nominalement la propriété du chef, il ne fut point soustrait pour cela aux exactions des subalternes. Jacques payait d'un côté et payait de l'autre; la fatigue le consumait. Il demanda du repos; on lui répondit en riant : *Bonhomme crie; mais Bonhomme payera*. Jacques supportait l'infortune; il ne put tolérer l'outrage. Il oublia sa faiblesse; il oublia sa nudité, et se précipita contre ses oppresseurs armés jusqu'aux dents ou retranchés dans des forteresses. Alors, chefs et subalternes, amis et ennemis, tout se réunit pour l'écraser. Il fut percé à coups de lances, taillé à coups d'épées, meurtri sous les pieds des chevaux; on ne lui laissa de souffle que ce qu'il lui en fallait pour ne pas expirer sur la place, attendu qu'on avait besoin de lui.

Jacques, qui, depuis cette guerre, porta le surnom de *Jacques*

[1] Voyez le Glossaire de Ducange.

Bonhomme, se rétablit de ses blessures et paya comme ci-devant. Il paya la taille, les aides, la gabelle, les droits de marché, de péage, de douanes, la capitation, les vingtièmes, etc., etc. A ce prix exorbitant, il fut un peu protégé par le roi contre l'avidité des autres seigneurs; cet état plus fixe et plus paisible lui plut; il s'attacha au nouveau joug qui le lui procurait; il se persuada même que ce joug lui était naturel et nécessaire; qu'il avait besoin de fatigue pour ne pas crever de santé, et que sa bourse ressemblait aux arbres, qui grandissent quand on les émonde. On se garda bien d'éclater de rire à ces saillies de son imagination; on les encouragea au contraire; et c'est quand il s'y livrait pleinement qu'on lui donnait les noms d'homme loyal et d'homme très-avisé, *rectè legalis et sapiens.*

De ce que c'est pour mon bien que je paye, dit un jour Jacques en lui-même, il suit de là que ceux à qui je paye ont pour premier devoir de faire mon bien, et qu'ils ne sont, à proprement parler, que les intendants de mes affaires. De ce qu'ils sont les intendants de mes affaires, il s'ensuit que j'ai droit de régler leurs comptes et de leur donner avis. Cette suite d'inductions lui parut lumineuse; il ne douta pas qu'elle ne fît le plus grand honneur à sa sagacité; il en fit le sujet d'un gros livre qu'il imprima en beaux caractères. Ce livre fut saisi, lacéré et brûlé; au lieu des louanges que l'auteur espérait, on lui proposa les galères. On s'empara de ses presses; on institua un *lazaret* où ses pensées devaient séjourner en quarantaine avant de passer à l'impression. Jacques n'imprima plus; mais il n'en pensa pas moins.

La lutte de sa pensée contre la force fut longtemps sourde et silencieuse; longtemps son esprit médita cette grande idée, qu'en droit naturel il était libre et maître chez lui, avant qu'il fît aucune tentative pour la réaliser. Un jour enfin, qu'un grand embarras d'argent contraignit le pouvoir que Jacques nourrissait de ses deniers à l'appeler en conseil, pour obtenir de lui un subside qu'il n'osait exiger, Jacques se leva, prit un ton fier, et déclara nettement son droit absolu et imprescriptible de propriété et de liberté.

Le pouvoir capitula, puis il se rétracta; il y eut guerre, et Jacques fut vainqueur, parce que plusieurs amis de ses ci-devant maîtres désertèrent pour embrasser sa cause. Il fut cruel dans sa victoire, parce qu'une longue misère l'avait aigri. Il ne sut pas se conduire

étant libre, parce qu'il avait encore les mœurs de la servitude. Ceux qu'il prit pour intendants l'asservirent de nouveau en proclamant sa souveraineté absolue. Hélas! disait Jacques, j'ai subi deux conquêtes; on m'a appelé serf, tributaire, roturier, sujet; jamais on ne m'a fait l'affront de me dire que c'était en vertu de mes droits que j'étais esclave et dépouillé.

Un de ses officiers, grand homme de guerre, l'entendit se plaindre et murmurer. « Je vois ce qu'il vous faut, lui dit-il, et je prends sur moi de vous le donner. Je mélangerai les traditions des deux conquêtes que vous regrettez à si juste titre; je vous rendrai les guerriers franks dans la personne de mes soldats; ils seront, comme eux, *barons* et nobles [1]. Quant à moi, je vous reproduirai le grand César, votre premier maître; je m'appellerai *imperator;* vous aurez place dans mes légions; je vous y promets de l'avancement. » Jacques ouvrait la bouche pour répondre, quand tout à coup les trompettes sonnèrent, les tambours battirent, les aigles furent déployées. Jacques s'était battu autrefois sous les aigles; sa première jeunesse s'était passée à les suivre machinalement; dès qu'il les revit, il ne pensa plus, il marcha...

Il est temps que la plaisanterie se termine. Nous demandons pardon de l'avoir introduite dans un sujet aussi grave; nous demandons pardon d'avoir abusé d'un nom d'outrage qui fut autrefois appliqué à nos pères, afin de retracer plus rapidement la triste suite de nos malheurs et de nos fautes. Il semble que le jour où, pour la première fois, la servitude, fille de l'invasion armée, a mis le pied sur la terre qui porte aujourd'hui le nom de France, il ait été écrit là-haut que cette servitude n'en devait plus sortir; que, bannie sous une forme, elle devait reparaître sous une autre, et, changeant d'aspect sans changer de nature, se tenir debout à son ancien poste, en dépit du temps et des hommes. Après la domination des Romains vainqueurs est venue la domination des vainqueurs franks, puis la monarchie absolue, puis l'autorité absolue des lois républicaines, puis la puissance absolue de l'empire français, puis cinq années de lois d'exception sous la charte constitutionnelle. Il y a vingt siècles que les pas de la conquête se sont

[1] *Baron*, en latin *baro*, en vieux français *bers*, est une dérivation des mots germaniques *bahr* ou *bohrn*, qui signifiaient simplement *un homme*, dans la langue des conquérants de la Gaule.

empreints sur notre sol, les traces n'en ont pas disparu ; les générations les ont foulées sans les détruire ; le sang des hommes les a lavées sans les effacer jamais. Est-ce donc pour un destin semblable que la nature forma ce beau pays que tant de verdure colore, que tant de moissons enrichissent et qu'enveloppe un ciel si doux ?

X.

SUR QUELQUES ERREURS DE NOS HISTORIENS MODERNES.

A PROPOS D'UNE HISTOIRE DE FRANCE A L'USAGE DES COLLÉGES (1).

La critique des ouvrages historiques destinés à être mis entre les mains des étudiants n'est pas la moins utile ; car, si les écrits de ce genre ont moins d'originalité que les autres, ils exercent plus d'influence, et les erreurs qu'ils contiennent sont plus dangereuses, parce qu'ils s'adressent à des lecteurs incapables de s'en préserver. Je vais essayer de relever quelques-unes de celles qui se rencontrent dans un ouvrage publié sous le titre de *Tableaux séculaires de l'histoire de France*, par un professeur de l'Université, non que cet ouvrage soit plus mauvais que bien d'autres, mais pour faire ressortir les énormes vices de rédaction qui se propagent invariablement, d'année en année, dans toutes les histoires de France destinées à l'enseignement public.

1 Ce morceau, inséré en 1820 dans le Censeur Européen, a fait partie de la première édition de mes Lettres sur l'histoire de France, publiée en 1827. Il a été supprimé dans les trois éditions suivantes ; je lui donne ici la place qu'il doit avoir dans mes œuvres complètes.

L'auteur des Tableaux séculaires annonce, sous la date de 413, qu'un chef des Bourguignons, nommé Gundicaire, prend le titre de roi. Ce qu'il nous donne ici comme un fait n'en est pas un; il n'est pas vrai qu'en l'an 413 le chef des Bourguignons ait quitté son titre de chef pour un autre titre; qu'il ait cessé d'être chef pour devenir autre chose: rien de pareil n'est raconté par les historiens du temps. Seulement, si l'on ouvre les chroniques, on y trouvera sous cette date, ou à peu près: « *Rex Burgundionum Gundicharius*, » ou bien: « *Rex Burgundionum factus Gundicharius.* » Or, ces expressions, dans la langue comme dans la pensée des historiens, ne signifient rien autre chose que Gondeher, chef des Burgondes, Gondeher devenu chef des Burgondes [1]. De ce que c'est sous la date de 413 qu'on rencontre pour la première fois dans les histoires latines le nom de Gondeher joint au mot de *rex*, il ne s'ensuit pas du tout qu'en l'an 413 Gondeher ait adopté ou reçu de sa nation le titre latin de *rex*, titre que les historiens lui donnent, faute de pouvoir écrire celui dont on le qualifiait dans sa langue. C'est exactement comme si l'on disait qu'en l'an 413 Gondeher s'est fait appeler *Gundicharius*, parce que son nom germanique se montre pour la première fois sous cette date avec l'orthographe et la désinence latines.

Une pareille supposition semble folle; et pourtant elle n'est pas sans exemple. Des historiens sérieux ont raconté comme un fait positif que le chef des Franks, Chlodowig ou Clovis, prit le nom de Louis après son baptême, et cela parce qu'ils ont trouvé, dans quelque histoire latine postérieure à ce baptême, le nom de Chlodowig latinisé en Lutovicus ou Ludovicus, au lieu de l'être en Chlodovecus, c'est-à-dire dégagé de l'aspiration franke que les Gaulois s'ennuyaient d'écrire et de prononcer. C'est encore une illusion de ce genre qui fait assigner par les historiens une époque où les Franks prirent des rois et cessèrent d'avoir des ducs. On trouve dans les écrivains latins tantôt les mots de *Francorum duces* et tantôt ceux de *Francorum reges;* cette différence d'expressions, qui se rencontre souvent à propos des mêmes personnages, est une simple variante de style. Nos écrivains modernes y ont vu des révolutions

1 Gonde-her signifie *homme de guerre éminent*, et le nom de la nation peut se traduire par celui de *gens de guerre confédérés*.

politiques. Ceux qui se piquaient d'exactitude ont noté que le mot *reges*, étant employé après celui de *duces*, que *duces* se retrouvant ensuite, puis enfin constamment *reges*, il était par là de toute évidence que les Franks avaient été d'abord gouvernés par des ducs, puis par des rois, puis encore par des ducs, et enfin par des rois.

L'auteur des Tableaux séculaires nous dit qu'après Clodion, Mérovée, *parent* de ce *prince*, fut élevé sur le pavois. Il serait temps de rendre aux personnages de notre histoire leurs véritables noms, et de ne plus reproduire ces noms doublement défigurés par la langue des Latins et par celle des vieilles chroniques françaises. Aucun homme de la nation des Franks ne s'est jamais appelé ni Clodion, ni Mérovée. Le Chlodio, dont nous faisons Clodion, n'est autre chose que la forme latine du mot germanique *Hlodi*, diminutif familier de *Hlod*, qui signifie *éclatant*, *célèbre*, *illustre*. Pareillement, *Merovechus* est latiné de *Merowig*, qui veut dire *éminent guerrier*. En second lieu, le titre de prince, introduit à cette époque de notre histoire, bouleverse les faits et les idées. Cette locution de la langue moderne est entièrement inapplicable aux mœurs et aux usages de ces temps, à moins que le mot de prince ne soit pris dans sa pure signification ancienne, et qu'en l'employant on n'entende lui attribuer d'autre force que celle du mot latin *princeps*, qui veut dire *chef* ou *commandant*.

Notre auteur cite, sous la date de 511, Clotaire, roi de Soissons, Thierry, roi de Metz, Chlodomir, roi d'Orléans, et Childebert, roi de Paris. Je n'insisterai pas encore une fois sur l'inexactitude des noms propres [1]; je ferai seulement remarquer que les expressions

[1] En faisant à l'usage toutes les concessions possibles, il faudrait écrire Chlother, Theoderik, Chlodomir et Hildebert. Ces noms signifient célèbre et excellent, extrêmement brave, célèbre et éminent, guerrier brillant. En général, tous les noms franks, et même ceux des autres peuples germaniques du temps de la grande invasion, sont formés de la réunion de deux adjectifs de qualité. Le nombre de ces adjectifs monosyllabiques est assez borné, pour qu'il soit facile d'en dresser une liste; ils se trouvent joints au hasard et de manière à former tantôt la première et tantôt la seconde partie du nom. La seule différence entre les noms d'hommes et les noms de femmes, c'est que ces derniers sont moins variés, et finissent ordinairement par certains mots qui, dans les noms d'hommes, sont toujours placés au commencement, comme *Hild* et *Gond*. Ainsi, *Hilde-bert* est un nom d'homme, et *Berte-hild* un nom de femme. La même différence existe entre *Gonde-bald* et *Balde-gonde*. L'e placé à la fin du premier mot, et qui marque une espèce de temps

des auteurs originaux, *rex Parisiis, rex Suessionibus,* sont détestablement traduites par les mots de roi de Paris, roi de Soissons, etc. Le latin de ces auteurs porte littéralement roi ou chef à Soissons, roi ou chef à Paris, etc. ; ce qui signifie que tel ou tel, l'un des chefs suprêmes des Franks, commandant une tribu ou un grand corps d'armée, avait son quartier général, soit à Paris, soit à Soissons.

La liaison du titre de *rex* ou de roi avec un nom de pays, adoptée dans notre langue, a contribué à changer la signification primitive de ce titre. Quand on disait *rex Francorum*, roi des Franks, cela était d'une clarté évidente : un roi des Franks est un chef des Franks. Mais quand on dit roi de France, une tout autre idée, celle d'une situation politique plus moderne et bien autrement complexe, se présente à l'esprit : cependant presque personne n'a la conscience de cette confusion. Nous établissons des rois de France dans un temps où toute la France actuelle était l'ennemie des rois franks, loin de constituer leur royaume. Quel fut, demande-t-on aux enfants, le premier roi de France? On ne s'aperçoit pas qu'on leur fait la question la plus mal posée. Que veut-on dire par premier roi de France? est-ce le premier qui ait porté littéralement le titre de roi de France? alors ce sera un des rois de la troisième race; car ceux des deux premières, ne parlant pas le français, ne prenaient pas de titre français, et leur qualification, soit en latin, soit en langue tudesque, répondait à celle de roi des Franks. Veut-on parler de celui que les auteurs romains ont le premier appelé *Francorum rex?* il faut aller épier dans ces auteurs l'instant précis où l'un d'eux s'avise d'écrire ces mots, à la place de ceux de *Francorum dux*. Est-ce, au lieu de cela, le premier de tous les chefs de la nation franke? Il serait aussi impossible que peu utile d'en découvrir le nom; il est beaucoup plus important de savoir au juste ce que c'était qu'un chef de Franks.

L'auteur des Tableaux séculaires se propose encore une question non moins ambiguë. Quand s'est établie la noblesse? Pour donner une date quelconque, il répond que la noblesse s'est établie

d'arrêt entre les deux parties du nom, est souvent remplacé par d'autres voyelles, comme *o* et *u* dans le dialecte des Franks, *i* dans celui des Alamans et des Longobards, et *a* dans celui des Goths. Mais ces voyelles, ne portant point d'accent, se prononçaient d'une manière sourde, et ainsi se rapprochaient de l'*e* muet.

au neuvième siècle. Mais qu'entend-on par établissement de la noblesse ? Est-ce l'établissement des droits exclusifs d'une certaine classe d'hommes sur le sol et sur les autres habitants du pays ? ou est-ce l'établissement de la qualification latine de *nobilis ?* Si c'est des priviléges qu'on veut parler, leur origine est claire ; ils sont dérivés de la conquête, ils sont la conquête elle-même. Quant au titre de *nobilis*, il est difficile de dire quand la race conquérante se l'est attribué pour la première fois ; si ce fut une invention de son propre orgueil ou de la flatterie des vaincus. Quoi qu'il en soit, les épithètes de louange ne lui déplaisaient pas ; elle se vantait souvent elle-même, elle se qualifiait de *race illustre fondée par Dieu même, forte sous les armes, ferme dans ses alliances, d'une beauté et d'une blancheur singulières, d'un corps noble et sain, audacieuse, rapide, redoutable* [1]. Depuis la victoire des Franks, les mots *nobilitas* et *nobilis* furent presque toujours joints à leur nom de nation. On trouve *Francicæ gentis nobilitas, de nobili Francorum genere, homo francus nomine et re nobilis.* Dans les premiers temps de la conquête, quand les noms de nations étaient encore employés pour distinguer les races, quand on disait *Romains* pour distinguer les vaincus, le nom de franks, mis tout seul et sans épithète, signifiait un homme supérieur aux autres. Plus tard, quand le nom de nation des vaincus fit place à des noms tirés de leur état spécial, comme ceux de serfs et de vilains, le nom de nation des vainqueurs s'évanouit aussi et fut remplacé par l'épithète d'éloge qui l'avait d'abord accompagné. On avait dit *nobilis francus,* puis indifféremment *francus* ou *nobilis*, enfin on ne dit plus que *nobilis.* Cela est arrivé ; mais à quelle époque précise ? c'est ce qu'il est impossible de découvrir, pas plus que les variations graduelles du langage, la chute ou la naissance des mots.

La longue habitude de joindre le nom de frank aux épithètes d'honneur qui l'accompagnaient et qui renfermaient l'idée de puissance, celle de liberté, celle de richesse et même celle des qualités morales qui constituent la noblesse d'âme, fut cause que ce nom lui-même devint un adjectif équivalent à ceux auxquels il était joint d'ordinaire. Dans le douzième siècle on disait franc

[1] Gens Francorum inclyta, auctore Deo condita, fortis in armis, firma pacis fœdere, candore et formâ egregia, corpore nobilis et incolumis, audax, velox, aspera. (Prolog. ad. leg. salic. Scriptores rerum francic., t. IV.)

par opposition à chétif, c'est-à-dire pauvre et de basse condition [1]. On sait dans quel sens moral ce mot s'emploie aujourd'hui, et c'est à notre ancien état politique qu'il doit cette énergie qui l'a fait adopter par plusieurs nations étrangères. Les Allemands, par exemple, s'en servent pour exprimer la condition d'hommes libres dans toute sa plénitude. Ils disent *frank und frey*, *franc et libre*. Cette signification, plus moderne pour eux, chez qui la différence des conditions ne répondait pas primitivement à une différence de race, a induit en erreur plusieurs critiques, sur la vraie signification du nom des Franks dans l'ancienne langue teutonique. Ils ont pensé qu'il équivalait à celui d'hommes libres, et ils se sont trompés [2]. Ce nom d'une confédération guerrière, formée pour l'attaque plutôt que pour la résistance à l'oppression étrangère, avait un sens conforme à l'impression que ceux qui l'adoptèrent voulaient produire autour d'eux. Il signifiait proprement âpre ou rude, et indiquait la volonté de pousser la guerre à outrance, sans peur et sans miséricorde.

Je vous demande pardon de la sécheresse de ces remarques. S'il est permis d'être minutieux, c'est dans ce qui touche à la vérité de couleur locale qui doit être le propre de l'histoire. La nôtre est froide et monotone, parce que tout y est faux et arrangé; le vrai seul peut y ramener le piquant et l'intérêt. Il faut que la perspective de ce but diminue l'ennui des sentiers arides qu'on doit traverser pour l'atteindre.

1 Thibaut fut plein d'engein et plein fut de feintié,
A homme ne à femme ne porta amitié.
De frank ne de chétif n'ot merci ne pitié.
(Vers sur Thibaut-le-Tricheur, comte de Champagne.)

2 Voyez le Glossaire de Wachter aux mots *vrang* et *freh*. Il paraît que, dans le dialecte de quelques-unes des peuplades qui formaient la confédération franke, le nom de l'association se prononçait sans *n*, et qu'on disait *frac* ou *frek*, au lieu de *frank* ou *frenk*. C'est peut-être pour cette raison que les sceaux de plusieurs des premiers rois portent les mots de *Fracorum rex*.

XI.

PREMIÈRE LETTRE SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.

ADRESSÉE AU RÉDACTEUR DU COURRIER FRANÇAIS (1).

MONSIEUR,

Le titre de *Français* que porte votre journal vous impose une sorte d'obligation d'embrasser tout ce qui regarde la France, de suivre sa destinée dans le passé, comme vous la suivez dans l'avenir, et de présenter quelquefois, dans vos feuilles, à côté de l'expression énergique des besoins et des vœux de l'époque présente, la peinture vive et fidèle des temps qui ont précédé et produit le nôtre, qui nous ont produits nous-mêmes.

Dans les circonstances difficiles, une nation est toujours portée à ramener ses yeux en arrière; elle devient plus curieuse d'apprendre quels furent la conduite et le caractère des hommes qui l'ont devancée sur la scène du monde, et qui lui ont transmis son nom. Il semble que, comme l'Antée de la fable, elle espère ranimer sa vigueur en touchant le sein dont elle est née. Et, en effet, il est rare que les grands souvenirs du passé n'inspirent point à la géné-

1 13 juillet 1820. Ce morceau, qui avait déjà subi de grands changements dans la première édition de mes Lettres sur l'histoire de France, publiée en 1827, a été, sauf un petit nombre de phrases, totalement remplacé dans les trois éditions suivantes.

ration qui se les retrace plus de force et plus de calme à la fois. Ce n'est pas qu'il y ait là-dessous quelque chose de mystérieux, d'inexplicable; c'est qu'en rappelant à notre mémoire ce qu'ont fait pour nous les générations antérieures, nous concevons la pensée d'un engagement qui nous lie, pour ainsi dire, envers elles : l'intérêt de conserver notre liberté, notre bien-être, notre honneur national, nous apparaît comme un devoir; le soin de ces choses nous devient plus cher, quand nous nous sentons devant elles comme en présence d'un dépôt qui fut remis en nos mains, sous la condition rigide de le faire valoir et de l'accroître.

Voilà quels sentiments ferait naître dans l'âme des Français d'aujourd'hui une étude sérieuse de l'histoire de France. Il faut le dire pour l'honneur de notre nom, l'esprit d'indépendance est empreint dans cette histoire aussi fortement que dans celle d'aucun autre peuple ancien ou moderne. Nos aïeux l'ont comprise, ils l'ont voulue comme nous; et s'ils ne nous l'ont pas léguée pleine et entière, ce fut la faute des choses humaines et non la leur; car ils ont surmonté plus d'obstacles que nous n'en rencontrerons jamais. Si nous avons aujourd'hui quelque puissance pour faire respecter nos justes droits, c'est à leur courage que nous le devons; et l'avénement de la liberté française, pure et grande comme nos vœux l'anticipent, ne sera un jour que l'accomplissement de leur antique entreprise.

Ces assertions, je le sais, vont sembler étranges à des personnes de bonne foi. L'on s'étonnera de m'entendre dire que des générations fortes et indépendantes ont foulé avant nous le sol de notre pays, lorsqu'on rencontre si rarement le mot de liberté dans celles de nos histoires que tout le monde lit et qui passent pour les plus exactes. Voilà, monsieur, le malheur de la France; dans les temps des grands efforts patriotiques, la littérature n'était pas née; et, quand vint le talent littéraire, le patriotisme sommeillait; les historiens cherchèrent ailleurs des inspirations pour leurs récits. L'histoire de France, telle que nous l'ont faite les écrivains modernes, n'est point la vraie histoire du pays, l'histoire nationale, l'histoire populaire : cette histoire est encore ensevelie dans la poussière des chroniques contemporaines, d'où nos élégants académiciens n'ont eu garde de la tirer. La meilleure partie de nos annales, la plus grave, la plus instructive, reste à écrire; il nous

Digitized by Google

manque l'histoire des citoyens, l'histoire des sujets, l'histoire du peuple. Cette histoire nous présenterait en même temps des exemples de conduite et cet intérêt de sympathie que nous cherchons vainement dans les aventures de ce petit nombre de personnages privilégiés qui occupent seuls la scène historique. Nos âmes s'attacheraient à la destinée des masses d'hommes qui ont vécu et senti comme nous, bien mieux qu'à la fortune des grands et des princes, la seule qu'on nous raconte et la seule où il n'y ait point de leçons à notre usage; le progrès des masses populaires vers la liberté et le bien-être nous semblerait plus imposant que la marche des faiseurs de conquêtes, et leurs misères plus touchantes que celles des rois dépossédés. Dans cette histoire vraiment nationale, s'il se trouvait une plume digne de l'écrire, la France figurerait avec ses cités et ses populations diverses, qui se présenteraient à nous comme autant d'êtres collectifs, doués de volonté et d'action. Nous y apprendrions que nos villes ont à s'enorgueillir d'autre chose que du séjour de tel grand seigneur ou du passage de tel souverain, et qu'il n'est pas vrai que, durant des siècles entiers, toute leur vie politique ait consisté à fournir des recrues pour les compagnies de *francs-archers* et à payer la taille deux fois l'an.

Mais si le travail de rassembler et de mettre au jour les détails épars et inconnus de notre véritable histoire doit être utile et glorieux, ce travail sera difficile; il exigera de grandes forces, de longues recherches, une sagacité rare; et je me hâte de vous dire, monsieur, que je n'ai point la présomption de l'entreprendre. Entraîné vers les études historiques par un attrait irrésistible, je me garderai de prendre l'ardeur de mes goûts pour un signe de talent. Je sens en moi la conviction profonde que nous n'avons point encore d'histoire de France, et j'aspire seulement à faire partager ma conviction au public, persuadé que, de cette vaste réunion d'esprits justes et actifs, il s'élèvera bientôt de nombreux candidats pour les hautes fonctions d'historiographe de la liberté française. Mais quiconque y voudra prétendre, devra bien s'éprouver d'avance : ce ne serait point assez pour lui d'être capable de cette admiration commune pour ce qu'on appelle les héros; il lui faudrait une plus forte manière de sentir et de penser; l'amour des hommes comme hommes, abstraction faite de leur renommée ou de leur situation sociale; un jugement intrépide qui déclare la

liberté, même abattue et méprisée, plus sainte et plus grande que les puissants qui la terrassent; une sensibilité assez large pour s'attacher à la destinée d'un peuple entier comme à la destinée d'un seul homme, pour la suivre à travers les siècles avec un intérêt aussi attentif, avec des émotions aussi vives que nous suivons les pas d'un ami dans une course périlleuse.

Ce sentiment, qui est l'âme de l'histoire, a manqué aux écrivains qui, jusqu'à ce jour, ont essayé de traiter la nôtre. Ne trouvant pas en eux-mêmes le principe qui devait rallier à un intérêt unique les innombrables parties du tableau qu'ils se proposaient d'offrir, ils en ont cherché le lien au dehors, dans la continuité apparente de certaines existences politiques, dans la chimère de la transmission non interrompue d'un pouvoir toujours le même aux descendants d'une même famille. Pour soutenir cet échafaudage et maintenir le fil de leurs récits, ils ont été contraints de fausser les faits de mille manières; ils ont omis certains règnes authentiques, forgé des parentés imaginaires, et tenu dans l'oubli les actes et les formules de l'ancienne élection des rois; ils ont prétendu voir le legs de la France, corps et biens, établi en droit dans des testaments qui ne transmettaient rien autre chose qu'un domaine et des meubles de possession purement privée; ils ont travesti les assemblées populaires de la nation conquérante des Gaules en hautes cours de justice aulique. Quand ils ont vu les hommes de ce peuple libre se réunir en armes sur les collines [1] ou dans de vastes plaines [2], pour y voter leurs lois [3], ils les ont représentés comme des auditeurs serviles de quelque rescrit impérial, comme des sujets devant un maître qui parle seul et que nul ne contredit.

Tous les faits sont ainsi dénaturés par des interprétations arbitraires; et, grâce à cette méthode, après avoir lu notre histoire, il est difficile d'en avoir retenu autre chose, en fait d'institutions et de mœurs, que le détail bien complet d'un état de maison royale. Comment de ces récits, qui embrassent tant d'années et où la nation française ne figure que pour mémoire, peut-on passer, sans éprouver des vertiges, à l'histoire des trente années que nous venons de voir s'écouler? Il semble qu'on soit transporté tout à coup sur une

1 Montana colloquia, jus montanum, Mal-berg.
2 Campus Martius.
3 Lex fit consensu populi... (Edict. Pist.)

terre nouvelle, au milieu d'un peuple nouveau; et pourtant ce sont les mêmes hommes. De même que nous pouvons nous rattacher par les noms et par la descendance aux Français qui ont vécu avant le dix-huitième siècle, nous nous rattacherions également à eux par nos idées, nos espérances, nos désirs, si leurs pensées et leurs actions nous étaient reproduites.

Non, ce n'est pas d'hier que notre France a vu des hommes employer leur courage et toutes les facultés de leur âme à fonder pour eux-mêmes et pour leurs enfants une existence à la fois libre et inoffensive. Ils nous ont précédés de loin, pour nous ouvrir une large route, ces serfs échappés de la glèbe, qui relevèrent, il y a sept cents ans, les murs et la civilisation des antiques cités gauloises. Nous qui sommes leurs descendants, croyons qu'ils ont valu quelque chose, et que la partie la plus nombreuse et la plus oubliée de la nation mérite de revivre dans l'histoire. Si la noblesse peut revendiquer dans le passé les hauts faits d'armes et le renom militaire, il y a aussi une gloire pour la roture, celle de l'industrie et du talent. C'était un roturier qui élevait le cheval de guerre du gentilhomme et joignait les plaques d'acier de son armure. Ceux qui égayaient les fêtes des châteaux, par la poésie et la musique, étaient aussi des roturiers; enfin la langue que nous parlons aujourd'hui est celle de la roture; elle la créa dans un temps où la cour et les donjons retentissaient des sons rudes et gutturaux d'un dialecte germanique.

XII.

SUR LA CLASSIFICATION DE L'HISTOIRE DE FRANCE PAR RACES ROYALES [1].

—

Supposez un étranger, homme de bon sens, qui connaisse quelque peu les historiens originaux de la chute de l'empire romain, et qui n'ait jamais ouvert un seul volume moderne de notre histoire; supposez que, rencontrant pour la première fois un de ces livres, il en parcoure la table et qu'il y remarque, comme point saillant, comme base de tout l'ouvrage, la distinction de plusieurs races, quelle idée croyez-vous qu'il se forme de ces races et de la pensée de l'auteur? Très-probablement il croira que cette distinction répond à celle des diverses populations, soit gauloises, soit étrangères, dont le mélange, opéré graduellement, a formé la nation française; et, quand il verra qu'il s'est trompé, que ce sont simplement différentes familles de princes sur lesquelles roule tout le système de notre histoire nationale, il sera sans doute fort étonné. Pour nous, habitués dès l'enfance à un pareil plan historique, non-seulement il ne nous choque point, mais nous n'imaginons pas même qu'il soit possible d'en trouver un autre. Nous demandons simplement aux écrivains d'y faire entrer le plus qu'ils pourront de bonnes maximes et de beau style.

On dira peut-être que cette méthode est une conséquence naturelle de l'importance de ceux qui sont placés à la tête du gouvernement; mais l'antiquité avait aussi des gouvernants; les historiens anciens n'oublient point de citer les noms des consuls de Rome et des archontes de la Grèce. Malgré cela, le récit de chaque époque

1 Ce morceau, extrait du Courrier Français (1820), a fait partie de la première édition de mes Lettres sur l'histoire de France. Il a été remplacé dans les éditions suivantes.

n'est point proprement chez eux le récit de la naissance et de l'éducation, de la vie et de la mort d'un consul ou d'un archonte. Une véritable histoire de France devrait raconter la destinée de la nation française; son héros serait la nation tout entière; tous les aïeux de cette nation devraient y figurer tour à tour, sans exclusion et sans préférence. Les vieilles chroniques, rédigées dans les couvents, eurent naturellement des préférences pour les hommes qui faisaient le plus de dons aux églises et aux monastères; et l'histoire, ainsi écrite hors de la scène du monde, perdit son caractère public pour prendre celui de simple biographie. Malgré la supériorité de nos lumières, nous avons copié le modèle transmis par les religieux du moyen âge, et nous avons même enchéri sur eux; de tout ce qui se passait dans la Gaule, ils ne voyaient que la succession des rois franks; nous, pour plus de simplicité, nous avons réduit cette succession à une seule famille, à deux ou trois tout au plus. Les plus scrupuleux de nos historiens font trois races de rois; mais c'est là le dernier terme; ce sont les colonnes d'Hercule, que nul ne se hasarde à passer, pas même ceux qui avouent que Mérovée n'est point fils de Clodion, et que Raoul, Eudes et Robert ne sont point descendants de Pepin. Malgré cet aveu, ils persistent, suivant le formulaire, à étiqueter *première race* leur collection de vingt et un rois, depuis Pharamond jusqu'à Childéric III, et *seconde race* celle de quinze rois, depuis Pepin jusqu'à Louis V.

Première race, dite des Mérovingiens, seconde race, dite des Carlovingiens : voilà deux formules que nous lisons dans celles de nos histoires qui passent pour les meilleures, et que nous répétons dans nos conversations habituelles, sans concevoir le moindre doute sur leur exactitude. Cependant, plus d'une question peut être proposée à cet égard, et, pour commencer par la dynastie que nos historiens appellent mérovingienne, d'où lui vient ce surnom, et dans quel temps l'a-t-elle reçu? Est-ce une appellation populaire ou une simple désignation scientifique introduite par les écrivains, pour marquer une division dans l'histoire? Voilà des difficultés qu'un écolier de seconde pourrait adresser à son professeur. Si le professeur était un de ces hommes consciencieux qui s'assurent des choses avant de répondre, il parcourrait les documents originaux, et d'abord il serait fort étonné de lire dans un ancien chroniqueur : *Merovingia quæ alio nomine dicitur Francia.* Il verrait *Merovingus*

employé pour *Francus* dans une vie de Saint-Colomban, écrite au septième siècle. Enfin il trouverait, dans trois historiens franks de naissance, les passages suivants : *Merovechus, à quo Franci cognominati sunt Merovingi..... Meroveus, ob cujus facta et triumphos, (Franci) intermisso Sicambrorum vocabulo, Merovingi dicti sunt..... Merovicus, à quo Franci Merovinci appellati sunt, quòd quasi communis pater ab omnibus coleretur* [1]. Notre professeur concluait de ces autorités que *Merovingien*, comme nous disons, ou *Merowing*, comme disaient les Franks, ne fut point seulement un nom de famille, mais quelquefois un nom de peuple. Tous les Franks, sans distinction, s'appelaient Merowings, du nom de Merowig, ancien chef, que tous les membres de la nation vénéraient comme leur aïeul commun. Cela n'a rien qui doive nous surprendre; les clans d'Écosse et d'Irlande et les tribus de l'Arabie s'intitulent encore du nom de quelque ancien conducteur, invoqué poétiquement comme le père de toute la tribu.

Quant au nom de *Carlovingiens*, c'est un barbarisme absurde, introduit dans la nomenclature, pour plus de conformité avec le nom de *Merovingiens*. Le mot des chroniques du temps qu'on a défiguré de cette manière est celui de *Carolingi*, qui n'est lui-même que le mot frank *Karling* avec une terminaison latine. Le titre de *Karlings* ou d'*enfants de Karl* convient bien aux rois dont la succession compose ce qu'on appelle la seconde race; mais au moins faudrait-il rétablir ce titre ou le franciser d'une manière convenable. C'est sous le règne des descendants de Karle, surnommé Marteau, que le titre de *Merowings* ou *Merovingi*, selon l'orthographe et la déclinaison latines [2], fut appliqué, comme nom de dynastie, aux rois dont le dernier fut dépossédé par Pepin, fils de Karle.

Sans doute l'attention portée sur les généalogies des rois n'a pas été inutile à l'histoire. Ce problème fut le premier que les savants du dix-septième siècle entreprirent de résoudre, et plusieurs d'entre eux ont fait preuve, dans ce travail, d'une admirable sagacité. Mais aujourd'hui que, grâce à leurs efforts, tout est éclairci à cet égard, d'autres questions historiques s'élèvent, et en premier lieu celle

1 Sigeberti Chron. — Hariulfi Chron. — Roriconis gesta Francorum; apud script. rerum francic., t. III.

2 On trouve quelquefois *Merwingi* dans les anciens documents.

de notre généalogie nationale. Tous tant que nous sommes, Français de nom et de cœur, enfants d'une même patrie, nous ne descendons pas des mêmes aïeux. Dès les temps les plus reculés, plusieurs populations de races différentes habitaient le territoire des Gaules : les Romains, quand ils envahirent ce pays, y trouvèrent trois peuples et trois langues [1]. Quels étaient ces peuples, et dans quelle relation d'origine et de parenté se trouvaient-ils à l'égard des habitants des autres contrées de l'Europe? Y avait-il une race indigène, et dans quel ordre les autres races émigrées d'ailleurs étaient-elles venues se presser contre la première? Quel a été, dans la succession des temps, le mouvement de dégradation des différences primitives de mœurs, de caractère et de langage? En retrouve-t-on quelques vestiges dans les habitudes locales qui distinguent nos provinces, malgré la teinte d'uniformité répandue par la civilisation? Les dialectes et les patois provinciaux, par les divers accidents de leurs vocabulaires et de leur prononciation, ne semblent-ils pas révéler une antique diversité d'idiomes? — Voilà des questions dont la portée est immense, et qui, introduites dans notre histoire, à ses diverses périodes, en changeraient complétement l'aspect. Il n'y aurait pas besoin de diminuer, avec intention, l'importance des races royales, pour que celle des races populaires frappât davantage l'imagination du lecteur. Ce seraient de grands arbres qui s'élèveraient tout à coup dans un champ parsemé de buissons, des fleuves qui naîtraient dans une plaine arrosée par de petits ruisseaux.

[1] Voyez, dans les Commentaires de César, la distinction qu'il établit entre les Belges, les Celtes et les Aquitains.

XIII.

SUR LE CARACTÈRE ET LA POLITIQUE DES FRANKS [1].

—

Pour corriger, en quelque sorte, les fausses versions de nos historiens modernes sur ce qu'on appelle les premiers temps de la monarchie française, il faudrait isoler, par la pensée, la race franke des autres habitants de la Gaule, et dégager les faits qui lui sont propres de la masse des faits historiques. Ce travail, qui serait le remède à beaucoup d'erreurs, est trop long pour faire l'objet d'une lettre; mais je puis essayer de vous en donner l'idée, en traçant à la hâte une petite histoire anecdotique des relations de la population franke avec les autres populations de la Gaule, depuis le sixième siècle jusqu'au dixième.

Quand les tribus des Franks n'étaient encore connues, sur le pays où nous vivons, que par leurs incursions dans les quatre provinces germaniques et belgiques, deux peuples de race tudesque habitaient, à demeure fixe, les belles provinces du sud, entre la Loire et les deux mers. Les Burgondes s'étaient établis à l'est; les Goths au midi et au couchant. L'entrée de ces nations barbares avait été violente et accompagnée de ravages; mais l'amour du repos les avait promptement gagnées : chaque jour elles se rapprochaient des indigènes, et tendaient à devenir pour eux de simples voisins et des amis. [2]. Les Goths surtout montraient du penchant pour les mœurs romaines, qui étaient celles de toutes les villes gauloises. Leurs chefs se faisaient gloire d'aimer les arts, et affectaient la

[1] Ce morceau, publié d'abord en 1820, a fait partie de la première édition de mes Lettres sur l'histoire de France. Dans la seconde édition et dans les suivantes, le sujet, plus développé, a fourni matière à trois lettres; la 6e, la 7e et la 8e.

[2] ... Non cum subjectis, sed cum fratribus christianis. (Pauli Orosii Historia.)

politesse de Rome [1]. Ainsi, les maux de l'envahissement se guérissaient par degrés; les cités relevaient leurs murailles; l'industrie et la science reprenaient de l'essor; le génie romain reparaissait dans ce pays où les vainqueurs eux-mêmes semblaient abjurer leur conquête.

Ce fut alors que Chlodowig, chef des Franks, parut sur les bords de la Loire. L'épouvante précédait son armée [2]; on savait qu'à leur émigration de Germanie en Gaule, les Franks s'étaient montrés cruels et vindicatifs envers la population gallo-romaine; la terreur fut si grande à leur approche, que, dans plusieurs lieux, on crut voir des prodiges effrayants annoncer leur invasion et leur victoire [3]. Les anciens habitants des deux Aquitaines se joignirent aux troupes des Goths pour la défense du territoire envahi. Ceux du pays montagneux qu'on nommait en latin *Arvernia*, et que nous appelons Auvergne, s'engagèrent dans la même cause. Mais le courage et les efforts de ces hommes de races diverses ne prévalurent pas contre les haches des Franks ni contre le fanatisme des Gaulois septentrionaux excités par leurs évêques, ennemis des Goths, qui étaient ariens. Une multitude avide et féroce se répandit jusqu'aux Pyrénées, détruisant et dépeuplant les villes [4]. Elle se partagea les trésors de ce pays, l'un des plus riches du monde, et repassa la Loire, laissant des garnisons sur le territoire conquis [5].

En l'année 532, Theoderik, l'un des fils et des successeurs de Chlodowig, dit à ceux des guerriers franks qu'il commandait : « Suivez-moi jusqu'en Auvergne, et je vous ferai entrer dans un pays où vous prendrez de l'or et de l'argent autant que vous en pouvez désirer, où vous enleverez en abondance des troupeaux, des esclaves et des vêtements... [6]. » Les Franks prirent leurs armes,

1 Leges Wisigoth., passim.

2 Terror Francorum resonabat. (Greg. Turon. Hist. Franc. ecclesiast.)

3 Sanguis erupit in medio Tolosæ civitatis et totâ die fluxit, Francorum adveniente regno. (Idatii Chron.; apud script. rerum francic., t. II.)

4 Urbes subruens, municipia depopulans. (Roriconis monachi gesta Francorum)

5 Prædam innumerabilem..., ad solum proprium... (Script. rer. francic., t. II et III.)

6 ... Et ego vos inducam in patriam, ubi aurum et argentum accipiatis, quantùm vestra potest desiderare cupiditas, de quâ pecora, de quâ mancipia, de quâ vestimenta in abundantiam adsumatis. (Greg. Turon.; apud script. rer. francic., t. II.)

et, passant de nouveau la Loire, ils s'avancèrent sur le territoire des *Bituriges* et des *Arvernes*. Ceux-ci payèrent alors avec usure la résistance qu'ils avaient osé faire à la première invasion. Tout fut dévasté chez eux; les églises et les monastères étaient rasés jusqu'aux fondements [1]. Les jeunes gens et les jeunes femmes étaient traînés, les mains liées, à la suite du bagage, pour être vendus comme esclaves [2]. Les habitants de cette malheureuse contrée périrent en grand nombre ou furent ruinés par le pillage. « Rien ne leur fut laissé de ce qu'ils possédaient, dit une ancienne chronique, si ce n'est la terre seule que les barbares ne pouvaient pas emporter [3]. »

Telles étaient les relations de voisinage qu'entretenaient les Franks avec les populations gauloises restées en dehors de leurs limites. Leur conduite à l'égard des indigènes des provinces septentrionales n'était guère moins hostile. Lorsqu'en l'année 584, Hilperik, fils de Chloter, voulut envoyer sa fille en mariage au roi des West-Goths [4] ou Wisigoths, établis en Espagne, il vint à Paris et fit enlever des maisons qui appartenaient au fisc un grand nombre d'hommes et de femmes qu'on entassa dans des chariots, pour accompagner et servir la fiancée. Ceux qui refusaient de partir et pleuraient étaient mis en prison : plusieurs s'y étranglèrent par désespoir. Beaucoup de gens des meilleures familles, enrôlés de force dans ce cortége, firent leur testament et donnèrent leurs biens aux églises. « Le fils, dit un contemporain, était séparé de » son père, et la mère de sa fille : ils partaient en sanglotant et en » prononçant de grandes malédictions : tant de personnes étaient » en larmes dans Paris, que cela pouvait se comparer à la désola- » tion de l'Égypte [5]. »

1 Solo tenùs adæquata. (Greg. Turon.; apud script. rer. francic., t. II.)

2 Scitisque vultibus puellas. (Vita Sancti-Fidoli; apnd script. rerum francic., t. III.)

3 ... Præter terram solam quam barbari secum ferre non poterant. (Script. rer. francic., t. III, p. 356.)

4 Ce nom signifie Goths occidentaux; il provenait de la situation réciproque des deux grandes branches de la population gothique dans leur ancienne patrie, au nord du Danube. Ce fut l'invasion des Huns qui contraignit cette population à émigrer par grandes masses sur le territoire romain.

5 Tantusque planctus in urbe erat Parisiacâ, ut planctui compararetur Ægyptio. (Greg. Turon.; apnd script. rerum franc., t. II, p. 289.)

Dans leurs infortunes domestiques, les rois des Franks éprouvaient quelquefois des remords et tremblaient du mal qu'ils avaient fait. Fredegonde, femme de ce Hilperik que je viens de nommer, voyant mourir ses fils l'un après l'autre, s'écriait : « Ce qui les tue, » ce sont les larmes des pauvres, les plaintes des veuves et les sou- » pirs des orphelins. Nous amassons et nous thésaurisons sans » savoir pour qui. Voilà que nos trésors restent sans possesseurs, » mais pleins de rapines et de malédictions. N'hésitons pas à brûler » tous ces rôles qui servent à lever des impôts injustes... [1]. » Mais ce repentir d'un moment cédait bientôt à l'amour des richesses, la plus violente passion des Franks.

Leurs incursions dans le midi de la Gaule recommencèrent, aussitôt que ce pays, relevé de sa terreur et de ses défaites, n'admit plus leurs garnisons ni leurs collecteurs d'impôts. Karle, à qui la terreur de ses armes faisait donner le surnom de *Marteau* [2], fit une course jusqu'à Marseille; il s'empara de Lyon, d'Arles et de Vienne, et emporta un immense butin sur le territoire des Franks [3]. Quand ce même Karle, pour assurer ses frontières, alla combattre les Sarrasins dans l'Aquitaine, il mit à feu et à sang tout le pays; il brûla Beziers, Agde et Nîmes; les arènes de cette dernière ville portent encore les traces de l'incendie. A la mort de Karle, ses deux fils, Karlomann et Peppin [4], continuèrent la grande entreprise de remettre sous le joug des Franks les habitants du midi, auxquels on donnait encore le nom de Romains [5].

1 Ecce eos lacrymæ pauperum, lamenta viduarum, suspiria orphanorum interimunt... Nunc, si placet, veni et incendamus omnes descriptiones iniquas. (Greg. Turon.; apud script. rerum franc., t. II, p. 253.)

2 Quia nulli parcere sciret. (Chron. Virdunense; apud script. rerum francic., t. III.)

3 In Francorum regnum cum magnis thesauris remeavit. (Fredegarii Chronic.; apud scriptores rerum francicar., t. II.)

4 Le mot *mann*, qui signifie homme, est ici joint à celui de *karl*, qui signifie homme robuste, pour lui donner encore plus de force. La signification du nom de Peppin n'est pas aisée à découvrir; ce nom semble formé de *Pepp* ou *Pipp*, contraction familière d'un autre nom de deux syllabes, et du diminutif germanique marqué par l'addition des syllabes *in*, *ien* ou *chen*. Deux noms analogues à celui-ci se rencontrent dans Grégoire de Tours : on y trouve *Pappolenus* et *Beppolenus*; ce qui, dans la langue des Franks, devait se prononcer *Pappeleen* et *Beppeleen*. C'est encore le même nom familier *Bepp* ou *Bapp* suivi du diminutif *leen* ou *lein*, comme prononcent aujourd'hui les Allemands.

5 Romanos proterunt. (Fredeg. Chronic.; apud script. rer. franc., t. II)

En 742, leur armée passa la Loire à Orléans, se porta sur Bourges, dévasta le pays jusqu'au château de Loches, et se partagea, sur les lieux, les dépouilles des vaincus et les hommes eux-mêmes, qu'elle emmena pour les vendre. Dans l'année 761, Peppin, devenu roi des Franks, convoqua sur les bords de la Loire leur grande assemblée annuelle; ils s'y rendirent avec armes et bagages, passèrent le fleuve, et ravagèrent l'Aquitaine jusqu'à la contrée des Arvernes, où ils brûlèrent la ville de Clermont, faisant périr dans l'incendie une foule d'hommes, de femmes et d'enfants [1]. La principale cité des Arvernes fut prise d'assaut, et les Franks, selon leur coutume, pillèrent tout ce qui pouvait s'emporter. L'année suivante, ils vinrent encore autour de Bourges enlever des chevaux et des hommes. En 765, ils étendirent leurs excursions jusqu'à Limoges; en 766, ils poussèrent jusqu'à Agen, détruisant les vignes et les arbres, incendiant et pillant les maisons. Après ce ravage de l'Aquitaine entière, ils repartirent pour leur pays, « pleins de joie, » comme disent les chroniques, et louant Dieu qui les avait guidés » dans cette heureuse expédition [2]. »

Ainsi la Gaule méridionale fut, pour les fils des Franks, ce que toute la Gaule avait été pour leurs pères, une contrée dont la richesse et le ciel les attiraient incessamment, et qui les voyait revenir en ennemis, sitôt qu'elle ne leur achetait plus la paix. Karle, fils de Peppin, à qui nous donnons, d'après les romans du moyen âge, le nom bizarre de *Charlemagne*, porta jusqu'aux Pyrénées les dévastations que son père n'avait pu étendre au-delà des confins de l'Aquitaine. Il réunit la Gaule entière et plusieurs des pays voisins sous une domination militaire qu'il s'efforça de régulariser pour la rendre durable, mais dont le démembrement commença presque aussitôt après sa mort. Alors tous les pays réunis de force à l'empire des Franks, et sur lesquels, par suite de cette réunion, s'était étendu le nom de France, firent des efforts inouïs pour reconquérir leurs anciens noms. De toutes les provinces gauloises, il n'y eut que celles du midi qui réussirent dans cette grande entreprise; et après les guerres d'insurrections qui, sous les fils de Karle-le-Grand, succédèrent aux guerres de con-

1 Vivos concremaverunt. (Fredeg. Chronic.; apud script., rer. francic., t. II.)

2 In Franciam læti... Christo in omnibus præsule, Christo duce, Deo auxiliante. (Ibid.)

quêtes, on vit l'Aquitaine et la Provence devenir des États distincts. On vit même reparaître, dans les provinces du sud-est, le vieux nom de Gaule, qui avait péri pour jamais au nord de la Loire. Les chefs du nouveau royaume d'Arles, qui s'étendait jusqu'au Jura et aux Alpes, prirent le titre de roi de la Gaule, par opposition aux rois de la France.

XIV.

SUR L'AFFRANCHISSEMENT DES COMMUNES [1].

—

Les communes du moyen âge ne sont plus qu'un nom ; mais leur nom retentit si haut dans notre histoire, que le problème de cette existence passée est encore une des plus graves controverses. D'où sont venues les communes de France ? Quel génie, quel pouvoir les a créées ? A ces questions nos historiens répondent qu'attendu que les premières chartes royales, portant concession de communes, sont de Louis VI, dit le Gros, c'est Louis-le-Gros qui a fondé les communes. Ni dans le *trésor des chartes* de la tour du Louvre, ni dans celui de la Sainte-Chapelle, il ne se trouvait, assure-t-on, aucun acte de concession de commune antérieur au règne de Louis VI, qui consentit à l'établissement d'un régime municipal dans les villes de Laon, d'Amiens, de Noyon et de Saint-Quentin; cette circonstance, que j'accorde sans peine, ne prouve nullement qu'avant le règne de Louis VI aucune ville de France n'eût joui et pleinement joui d'un semblable régime.

Antérieurement à la date des quatre ou cinq chartes de Louis-le-Gros, les grandes cités de la Provence, du Languedoc et de la Bourgogne possédaient une justice à elles et des magistrats de leur choix : de temps immémorial, Narbonne, Beziers, Lyon, Marseille

[1] Courrier Français du 13 octobre 1820. Ce morceau est la première ébauche du grand travail sur l'histoire des communes, qui forme la seconde moitié de mes Lettres sur l'histoire de France.

et Arles, étaient des villes de communes. Si donc Louis-le-Gros affranchit, comme on le dit, les villes du nord de la France, et y fonda le gouvernement municipal, il ne fit qu'imiter ce qui déjà existait au midi : il ne fut pas créateur, il fut copiste. Et encore le mérite de cette imitation lui appartient-il ? C'est une chose fort douteuse. La teneur même des chartes royales répugne à cette croyance. Les chartes disent : J'ai accordé, *concessi;* cette clause implique, ce me semble, l'idée d'une sollicitation préalable; elle laisse douter au moins si le régime libre qui devait faire de la ville ce qu'on appelait alors une commune, si l'imitation du gouvernement des cités méridionales ne fut pas un projet conçu d'abord par les habitants eux-mêmes, puis soumis par eux à l'agrément de la puissance dont ils redoutaient l'opposition; si, en un mot, la communauté des citoyens n'eut pas l'initiative, et, par conséquent, la plus grande part dans l'acte qui constitua d'une manière fixe et durable son existence indépendante.

C'est une chose bien singulière que l'obstination des historiens à n'attribuer jamais aucune spontanéité, aucune conception, aux masses d'hommes. Si tout un peuple émigre et se fait un nouveau domicile, c'est, au dire des annalistes et des poëtes, quelque héros qui, pour illustrer son nom, s'avise de fonder un empire; si de nouvelles coutumes s'établissent, c'est quelque législateur qui les imagine et les impose; si une cité s'organise, c'est quelque prince qui lui donne l'être : et toujours le peuple et les citoyens sont de l'étoffe pour la pensée d'un seul homme. Voulez-vous savoir au juste qui a créé une institution, qui a conçu une entreprise sociale? Cherchez quels sont ceux qui en ont eu véritablement besoin; à ceux-là doit appartenir la pensée première, la volonté d'agir et tout au moins la plus grande part dans l'éxécution : *is fecit cui prodest :* l'axiome est admissible en histoire comme en justice. Or, à qui profitait le plus, au douzième siècle, le système d'indépendance municipale, d'égalité devant la loi, d'élection de toutes les autorités locales, de fixation de toutes les redevances, qui faisait qu'une ville devenait, suivant le langage du temps, une communauté ou une commune [1] ? A qui, sinon à la ville elle-même? Était-il

[1] Voici la formule des droits de commune : *Scabinatus, collegium, majoratus, sigillum, campana, berfredus et jurisdictio.*

possible qu'un roi, quelque libéral qu'on le suppose, eût plus d'intérêt qu'elle à l'établissemnnt d'institutions qui devaient la soustraire, sous beaucoup de rapports, à l'action de la puissance royale? La participation des rois de France au grand mouvement social d'où naquirent les communes n'a dû être et ne fut réellement qu'une sorte de non-résistance, plus souvent forcée que volontaire.

Dans les vieux murs démantelés des antiques cités gallo-romaines, enclavées dans la conquête des Franks, vivait une population qui n'avait pu être asservie et partagée avec la terre, comme la population des campagnes. Les conquérants l'avaient frappée au hasard d'impôts levés sur les rôles de la capitation impériale, ou sur de nouveaux rôles arbitrairement dressés. Elle s'était conservée péniblement au milieu de la violence et des exactions des barbares, se nourrissant de son industrie, des restes de l'industrie romaine qu'elle exerçait sans concurrence, à cause de la vie oisive et orgueilleuse des vainqueurs. L'isolement féodal rendit sa condition encore plus dure et plus remplie de danger; elle fut en proie à tous les genres de brigandages, rançonnée de mille manières, et poussée enfin à prendre les armes pour sa conservation et sa défense; elle répara les brèches que le temps et l'incurie avaient faites à ses murailles; et, quelquefois, pour en fortifier l'enceinte, elle abattit de vieux monuments à demi écroulés, un palais, un théâtre, un arc de triomphe, vestige de la grandeur et de la gloire du nom romain. Bientôt les villes qui avaient pris cette attitude défensive se déclarèrent libres, sous la sauvegarde des archers qui veillaient sur leurs tours et des herses de fer qui s'abaissaient devant leurs portes. Au dehors, c'étaient des forteresses; au dedans, c'étaient des fraternités; c'étaient, comme disait le langage du temps, des lieux d'amitié, d'indépendance et de paix [1]. L'énergie de ces noms authentiques suffit pour donner une idée de l'association égale pour tous, consentie par tous, qui formait l'état politique de ces hommes de la liberté, ainsi séparés du monde, de l'inégalité et de la violence.

Vers la fin du onzième siècle, le midi de la Gaule renfermait déjà un grand nombre de ces villes qui reproduisaient jusqu'à un certain point, dans leur gouvernement intérieur, les formes de

1 Libertas, amicitia, pax. (Voyez le Glossaire de Ducange.)

l'antique municipalité romaine : leur exemple heureux, gagnant de proche en proche, répandit un nouvel esprit au nord de la Loire et jusque sur les bords de la Somme et de l'Escaut. Des associations consacrées par le serment se formèrent dans les villes moins fortes et moins riches du pays auquel le nom de France s'appliquait alors d'une manière spéciale; un mouvement irrésistible agita leur population demi-serve; des paysans échappés de la glèbe vinrent la grossir et se conjurer avec les habitants pour l'affranchissement de la cité, qui dès lors prit le nom de commune, sans attendre qu'une charte royale ou seigneuriale le lui octroyât. Confiants dans la force que leur donnait l'union de toutes les volontés vers un même but, les membres de la nouvelle commune signifièrent aux seigneurs du lieu l'acte de leur liberté future. Les seigneurs résistèrent; il y eut combat, puis transaction mutuelle; et c'est ainsi que furent dressées la plupart des chartes; une stipulation d'argent devint la base du traité de paix et comme le payement de l'indépendance.

Si les villes n'eussent pas été en état d'offrir la guerre à quiconque ne reconnaîtrait pas leur droit de s'organiser librement, elles n'eussent point obtenu, même à prix d'argent, l'aveu et la reconnaissance de ce droit; aucune somme une fois payée, aucune rente raisonnablement assise ne pouvait compenser la taille haute et basse, les droits de mariage, de décès, de main-morte, de justice, et tous les autres droits que perdirent les seigneurs et les rois eux-mêmes par la création de ces nouvelles puissances politiques. Si les villes, au moment où elles requirent l'aveu des seigneurs et des rois, n'eussent pas d'avance établi les bases de leur constitution indépendante, ni les rois ni les seigneurs n'auraient eu cette conception pour elles et pris l'initiative de l'affranchissement, même avec l'intention de le vendre au plus haut prix possible; ce n'était point une marchandise qu'il y eut profit à débiter. Ce ne fut jamais non plus, de la part des rois, un bon tour à jouer aux grands vassaux, que d'affranchir spontanément et d'ériger en communes les villes du domaine royal, à moins qu'on ne veuille leur prêter l'intention bizarre de s'affaiblir eux-mêmes, pour engager, par cet exemple, les grands vassaux à s'affaiblir. Rois et vassaux ne souscrivirent qu'à leur corps défendant à la révolution qui affranchit les communes. L'argent qu'ils en tirèrent fut saisi par eux comme un débris dans le naufrage. Il n'y eut point là de spéculations; plus tard les

rois de France spéculèrent véritablement, mais ce fut sur la destruction des communes; elles périrent toutes l'une après l'autre, par des ordonnances royales, entre le quatorzième et le dix-septième siècle.

L'établissement des premières communes dans le nord de la France fut donc une conspiration heureuse. C'était le nom qu'elles se donnaient [1]. Leurs citoyens se nommaient conjurés [2]. Le goût de ces associations politiques gagna les petites villes et les bourgades. Il gagna même le plat-pays, le pays de pur esclavage; et quelquefois des serfs fugitifs, après s'être liés l'un à l'autre par le serment de vivre et de mourir ensemble, creusèrent des fossés profonds et bâtirent des remparts de terre, derrière lesquels ils dormirent en paix au vain bruit des fureurs de leurs maîtres. La liberté leur donna l'industrie; l'industrie les rendit puissants à leur tour; et ceux qui les avaient maudits recherchèrent bientôt leur alliance. Quelquefois un grand seigneur, délaissé par les colons de son domaine, fit enclore de fortes palissades quelque portion de terre déserte et inculte, et fit proclamer au loin que ce lieu serait, à l'avenir, un lieu de franchise. Il jura d'avance la liberté de corps et de bien pour quiconque viendrait habiter dans l'enceinte de sa nouvelle ville, et dressa, pour garantie de ce serment, une charte énonçant les priviléges de la future communauté. Il demandait, pour payement de la terre et du domicile, une redevance annuelle et des services exactement définis. Ceux à qui le marché convenait se rendaient à ce nouvel asile, et la cité grandissait peu à peu sous la protection du château.

C'est ainsi que quelques communes eurent réellement pour fondateur le signataire de leur charte; mais ce fut le plus petit nombre; ce furent les moins importantes et celles qui vinrent les dernières. Les plus anciennes et les plus considérables s'établirent spontanément, par insurrection contre le pouvoir seigneurial. Lorsque le roi intervint dans cette querelle, la commune existait déjà. Il ne s'agissait plus que de s'interposer entre elle et le seigneur immédiat, pour arrêter la guerre civile. Qu'on examine de plus près les faits; qu'on lise, non plus les historiens modernes, mais les docu-

1 Communio civium quæ et conjuratio dicta. (Ann. Trev.)
2 Conjurati, jurati. (Ducange, Glossar.)

ments originaux, et l'on verra que cette œuvre de simple médiation fut toute la part de Louis-le-Gros dans l'affranchissement des communes.

XV.

COUP D'OEIL SUR L'HISTOIRE D'ESPAGNE[1].

—

C'EST l'indépendance qui est ancienne, c'est le despotisme qui est moderne, a dit énergiquement madame de Staël, et dans ce seul mot elle a retracé toute notre histoire et l'histoire de toute l'Europe. Il n'y a point lieu de séparer la destinée de l'Espagne de cette destinée commune; sa situation présente, si nouvelle en apparence, n'est point non plus une nouveauté pour elle.

Plus d'une fois son beau soleil s'est levé sur des générations d'hommes libres, et ce qu'elle fait apparaître aujourd'hui aux yeux de l'Europe étonnée n'est guère que la restauration d'un édifice mal détruit, dont son sol gardait les fondements. Si les choses de ce monde avaient un cours égal et uniforme, l'Espagne eût toujours été, pour la liberté civile, bien loin en avant de la France.

La guerre intestine, suite et développement de la conquête, ne cessa jamais d'agiter la population mêlée de la Gaule : la population de l'Espagne fut de bonne heure, par un grand désastre commun, réunie en fraternité commune, confondue dans le même intérêt, le même sentiment, la même condition, les mêmes mœurs. En l'année 712, les Arabes envahirent tout le pays, hors un petit désert au nord-ouest, entre la mer et les montagnes [2], seule habitation laissée à ceux qui n'avouaient point le droit des conquérants sur la demeure de leurs ancêtres. Resserrés dans ce coin de terre

[1] Courrier Français du 6 novembre 1820.

[2] La province des Asturies.

devenu pour eux toute la patrie, Goths et Romains [1], vainqueurs et vaincus, étrangers et indigènes, maîtres et esclaves, tous unis dans le même malheur, oublièrent leurs vieilles haines, leur vieil éloignement, leurs vieilles distinctions : il n'y eut plus qu'un nom, qu'une loi, qu'un État, qu'un langage; tous furent égaux dans cet exil.

Ils descendirent de leurs côtes escarpées, et reculèrent dans la plaine les limites de leur demeure; ils bâtirent des forteresses pour assurer leurs progrès, et le nom de *pays des châteaux* [2] resta encore à deux provinces qui furent successivement les frontières du territoire reconquis. Ils firent alliance, pour ces expéditions, avec la vieille race des habitants des Pyrénées, race dans tous les temps indépendante, qui n'avait point cédé à la fortune des Romains, dont elle ne parla jamais la langue, qui n'avait point cédé à la valeur féroce des Franks, dont elle écrasa l'arrière-garde à Roncevaux, qui avait vu le torrent des guerriers fanatiques de l'Orient gronder vainement à ses pieds. Cette union enleva aux Maures, vers le commencement du douzième siècle, les grandes villes de Saragosse et de Tolède; d'autres cités eurent bientôt le même sort. La plus belle partie de l'histoire d'Espagne est l'histoire politique de ces villes, successivement reconquises par la vieille population du pays.

L'égalité qui régnait dans les armées patriotiques des Asturies et de Léon ne pouvait périr par la victoire : ce furent des hommes pleinement libres qui occupèrent les maisons et les remparts désertés par la fuite de l'ennemi; ce furent des hommes pleinement libres qui devinrent bourgeois et citoyens. La propriété urbaine et la propriété rurale n'établirent entre les hommes aucune distinction de rang. Le grade ou la considération personnelle ne passèrent point du possesseur au domaine; et nul domaine ne put communiquer à celui qui l'obtint pour son lot des droits sur les terres ou sur les hommes. Personne ne pouvait prétendre d'un autre que le respect de ses droits légitimes; personne ne pouvait arracher des mains d'un autre les armes qu'ils avaient portées ensemble. Ainsi l'homme du fort et l'homme de la ville, le châtelain et le paysan, également libres dans leurs possessions diverses, vivaient en voi-

1 C'était le nom que la race gothique donnait à la race espagnole, comme les Franks le donnaient aux Gaulois.

2 Castilla.

sins et non en ennemis. Ce n'était pas que, dans ces contrées, les hommes valussent mieux qu'ailleurs; c'est que là tout s'établissait sur un fond d'égalité et de fraternité primitives, tandis que, dans les pays voisins, les révolutions roulaient, au contraire, sur la base d'une inégalité absolue, imprimée au sol par les pas de la conquête, et se dégradant peu à peu, sans jamais pouvoir s'effacer.

Toute ville repeuplée de chrétiens devint une commune, c'est-à-dire une association jurée, sous des magistrats librement élus : tout cela naquit sans effort, sans dispute, par le simple effet de l'occupation de la cité. Les citoyens n'eurent rien à payer, hors la contribution civile; ils n'eurent aucune obligation, hors celle de maintenir leur société et de défendre son territoire. Ils devaient se rallier, dans les dangers communs, au chef suprême du pays; chacun se rendait à l'appel, sous la bannière de la commune et sous des capitaines de son choix. Quiconque possédait un cheval de bataille et l'armure d'un combattant à cheval, était exempt, pour ce service, de la contribution de guerre; les autres devaient une redevance modique : ainsi la population se divisait, dans le langage, en *cavaliers* et en *contribuables;* cette distinction de fait était la seule distinction. L'influence des mœurs étrangères vint y ajouter, dans la suite, des droits qui n'en dérivaient pas.

Souvent les chefs établis sur de vastes territoires pour le soin de la défense commune, fondèrent aussi des villes, en appelant dans une enceinte protégée par leurs forteresses les chrétiens échappés du pays maure, et ceux qui n'avaient point de domicile assuré. Ici il y eut des traités, des contrats, des chartes, qui énonçaient les droits de la cité future, et stipulaient le prix de la terre pour quiconque y ferait sa demeure [1]. La charte liait, à perpétuité ou jusqu'à un nouvel accord, les bourgeois et leurs fils, ainsi que les fils de celui qui avait fondé la commune : les villes avaient autour d'elles de grands espaces, de grandes étendues de terre, soumis à leur juridiction municipale; leur *justice* s'étendait sur les châteaux, qui la recevaient au lieu de la donner. Il n'y avait point, pour les laboureurs, de condition ni de travaux serviles. Il semblait que tous ceux qui avaient reconquis la patrie fussent sacrés les uns pour les

[1] Liberi semper et ingenui maneatis, reddendo mihi et successoribus meis, in unoquoque anno, in die Pentecostes, de unâquâque domo, 12 denarios. (Charte citée par Hallam. *Europe au moyen âge.*)

autres : un respect mutuel, un mutuel orgueil les protégeait; et les traces de ce noble caractère se retrouvent encore aujourd'hui dans la fierté du paysan de la Castille.

Les territoires renfermant plusieurs villes, lesquels, suivant l'usage du temps, prenaient le nom de royaumes, avaient pour organisation générale l'organisation même des cités municipales, des chefs électifs [1], et une grande assemblée commune. La dignité de chef suprême devint, avec le temps, héréditaire, par l'influence des mœurs féodales, qui furent une mode pour toute l'Europe.

Quant aux assemblées générales, il n'y a pas lieu de se demander à quelle époque vinrent y siéger les représentants des villes. Les villes valaient les châteaux; la même race d'hommes les habitait, une race égale en tout à l'autre, par son origine, ses mœurs, ses armes. Aussitôt qu'il y eut à prendre conseil, les villes donnèrent leur avis [2]. Si, dans la suite des temps, un grand nombre de cités furent privées de leur droit naturel d'envoyer des mandataires [3] aux assemblées communes [4], c'est qu'elles-mêmes l'avaient laissé tomber en désuétude, satisfaites qu'elles étaient de la seule indépendance de leur gouvernement intérieur [5]. Le pouvoir despotique s'autorisa de cette négligence pour les frapper, au nom de la prescription, d'une incapacité perpétuelle.

Le flux et le reflux des successions féodales amena en Espagne des rois de race étrangère [6]; ils achevèrent sans scrupule l'œuvre de tyrannie que le mauvais génie des nations avait inspirée déjà aux premiers chefs qui réunirent tout le pays sous une autorité unique. Les assemblées ne furent plus qu'une ombre devant la réalité du pouvoir. Cependant, jusqu'au milieu du dix-septième siècle, les cortès de la Castille ne cessèrent de porter leurs doléances d'un ton quelquefois énergique, et de traiter d'illégitimes les actes arbitraires des rois; mais ces voix courageuses se perdirent dans le

1 Defuncto in pace principe, primates totius regni unà cum sacerdotibus successorem regni concilio communi constituant. (Concil. Tolet.)

2 De consejo e con otorgamiento de las cibdades e villas, e de sus procuradores en su nombre.

3 Procuradores.

4 Las cortes.

5 Une commune esgagnole s'appelait *consejo*, conseil.

6 Charles-Quint et ses successeurs.

silence de toute l'Europe : il n'y avait plus d'écho, nulle part, pour les accents de l'indépendance.

Telle fut la destinée de la terre reconquise par les fils des compagnons de ce roi bandit par patriotisme, à qui la tradition donne le nom peu authentique de Pélage. Dans les provinces du nord-est, qui formèrent les territoires de Catalogne et d'Aragon, pays arraché par les armes des Franks aux armes des Sarrasins, il subsista toujours quelques traces de cette délivrance étrangère ; la main du vainqueur y demeura longtemps empreinte ; les formules politiques de ces contrées admirent les noms de serf et de maître, de tributaire et de supérieur. Toutefois, à côté de la dépendance héréditaire qu'elles imposaient à une partie des hommes, les lois de l'Aragon établissaient, pour les puissants du pays [1], une indépendance complète, l'indépendance des vieux Franks, compagnons des Karle ou des Chlodowig. La formule d'élection des rois, tant citée par les historiens, a quelque chose de ce langage fier et dur qui se parlait, à l'invasion de la Gaule, sous les tentes de Soissons ou de Reims [2].

L'Espagne a renoué d'une main hardie le fil brisé de ses anciens jours de gloire et de liberté : puisse aucun revers ne démentir son noble et périlleux effort [3] ! *Esto perpetua !* c'est le souhait d'un étranger, qui pense que, partout où sont des hommes libres, là sont des amis pour les hommes. Heureuse mère d'un peuple uni depuis tant de siècles par la communauté de biens et de maux, d'un peuple qui n'a point derrière lui de souvenirs d'hostilités intestines, elle ne verra pas sans doute son sol déshonoré par ces proscriptions politiques qui reproduisent les guerres de peuple à peuple, longtemps après que les noms ennemis ne sont plus, et que tout semble réuni à jamais par la même langue et les mêmes mœurs. Si des discussions trop vives, fruits inévitables de la faiblsse de nos

1 *Ricos hombres*. Le mot *ricos* garde ici sa première signification tudesque.

2 « Nous qui sommes autant que vous et qui valons plus que vous, nous vous choisissons pour seigneur, à condition que vous respecterez nos lois ; sinon, non. »

3 Quoique les événements postérieurs aient, à plusieurs reprises, démenti cette prédiction, il y a un fait digne de remarque, c'est que l'insurrection armée contre la réforme des institutions et le progrès social, a eu constamment pour foyer ou les provinces basques, étrangères à l'Espagne proprement dite, par les mœurs et même par la langue, ou la Navarre, dont la population, comme son nom l'indique, est basque d'origine.

intelligences passionnées, troublent pour un moment son repos, du moins, le sentiment d'une antique égalité, la conscience qu'il n'y a sur la tête d'aucun citoyen ni injures ni torts héréditaires; que l'Espagnol aima toujours, respecta toujours l'Espagnol, et que les malheurs du despotisme furent l'œuvre de mains étrangères, ces idées consolantes et calmes adouciront, n'en doutons point, l'âpreté des vaines disputes et le choc des prétentions opposées. Le sang ne coulera jamais au milieu de ces débats de famille; l'Espagnol sera, dans tous les temps, le frère chéri de l'Espagnol [1].

XVI.

ÉPISODE DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE [2].

—

A CHAQUE nouvelle apparition d'un roman historique de Walter Scott, j'entends regretter que les mœurs de la vieille France ne soient présentées par personne sous un jour aussi pittoresque; j'entends même blâmer de ce défaut notre histoire, trop terne, à ce qu'on imagine, et dont l'uniformité monotone n'offre point assez de situations diverses et de caractères originaux. Cette accusation est injuste. L'histoire de France ne manque point au talent des poëtes et des romanciers; mais il lui manque un homme de génie, comme Walter Scott, qui la comprenne et qui sache la rendre. Parmi les romans de cet homme célèbre, il y en a fort peu dont la scène n'eût pu être placée en France. Cette distinction profonde de populations ennemies sur le même sol, la haine du Saxon et du Normand en Angleterre, du montagnard et du Saxon en Écosse, se retrouvent aussi dans notre histoire. Ce n'est pas sans de lon-

[1] Ce morceau, inséré en décembre 1820 dans le Courrier Français, a fait partie de la première édition de mes Lettres sur l'histoire de France; je l'ai supprimé dans les éditions suivantes, comme n'ayant pas assez de généralité.

gues convulsions que les dix peuples dont nous sommes fils ont pu être réduits à un seul; et il a fallu qu'il se passât bien des siècles avant que les noms nationaux, le souvenir des races, la diversité même du langage, aient disparu; avant que le Gaulois se soit laissé donner le nom de Frank, et que le Frank ait parlé sans mépris l'idiome roman de la Gaule.

Les guerres intestines du moyen âge sont le signe de la coexistence de plusieurs races d'hommes mal conciliées : il y a eu des nations, sous les querelles des rois et des seigneurs; car ni les uns ni les autres n'étaient seuls quand ils se livraient bataille, et leur puissance n'allait pas jusqu'à inspirer aux hommes le mépris de leur propre vie pour l'intérêt ou les passions d'autrui.

L'essence de ces guerres était nationale; mais les historiens modernes, faute de les bien comprendre, les déguisent toujours sous une couleur de féodalité. Quand ils rencontrent le mot latin *dux*, qui signifie souvent chef de nation, ils le rendent par le mot de *duc*, qui, dans la langue actuelle, implique nécessairement l'idée de la subordination volontaire. Les chefs libres du peuple basque deviennent des ducs de Gascogne; le chef des Bretons est fait duc de Bretagne; et peu s'en faut que le grand Witikind [1], auteur de dix révoltes nationales contre la puissance des Franks, ne soit appelé duc de Saxe.

Le fait est qu'au neuvième et au dixième siècle, dans les guerres des Bretons et des Franks, il ne s'agissait ni de rois ni de ducs, mais de la race bretonne et de la race franke, voisines et ennemies implacables. J'ai sous les yeux le récit en vers d'une expédition entreprise par Lodewig, ou Louis-le-Débonnaire [2], contre Morman, chef des Bretons : c'est l'ouvrage d'un moine contemporain, qui dédie son poëme au roi des Franks. Je vais traduire presque littéralement, et vous verrez que nos vieilles annales pourraient faire

1 Ce nom signifie sage enfant.

2 Lodewig et Chlodowig sont deux noms parfaitement identiques; seulement la seconde forme est plus ancienne que la première. Au neuvième siècle, on ne prononçait plus guère l'aspiration forte du commencement. En suivant l'orthographe que j'ai adoptée, le passage d'une forme à l'autre permet de conserver la distinction établie par nos historiens modernes entre la série des rois franks, auxquels ils donnent le nom de *Clovis*, et la série de ceux auxquels ils donnent le nom de *Louis*.

naître des inspirations semblables à celles qui ont produit la *Dame du lac* et le *Lord des Iles*.

Le poëte commence par apprendre au lecteur que le nom de Lodewig ou Hluto-wigh est un beau nom, formé de deux mots qui, mis ensemble, signifient guerrier fameux comme le dieu Mars :

Nempè sonat Hluto præclarum, Wich quoque Mars est (1).

Il raconte ensuite comment le vieux Karle, père de Lodewig, a obtenu de l'assemblée des Franks que son fils lui succédât; comment le pape est venu à Reims apporter à ce fils le diadème romain et le saluer du nom de César; comment Lodewig, inauguré César [2], a donné au pape deux coupes d'or, des chevaux et de riches habits. Après ce récit détaillé, l'auteur continue en ces termes :

« Les armes de César étaient heureuses, et le renom des Franks s'étendait jusqu'au-delà des mers. Cependant, suivant l'ancien usage, César convoque auprès de lui les chefs et les gardiens des frontières; parmi eux se présente Lande-Bert, dont la mission était d'observer le pays habité par les Bretons. Ce peuple, ennemi du nôtre, fut autrefois chassé de sa demeure et jeté sur les côtes de la Gaule par la mer et par les vents. Comme il avait reçu le baptême, la nation gauloise l'accueillit chez elle. Dans leurs conquêtes, les Franks le négligèrent pour des ennemis plus redoutables. Il s'étendit peu à peu, recula ses frontières, et se flatta du fol espoir de nous vaincre [3].

— » Eh bien! Frank, dit César à Lande-Bert, dis-moi, que fait » la nation qui t'avoisine? Honore-t-elle Dieu et la sainte Église? » A-t-elle un chef et des lois? Laisse-t-elle nos frontières en repos?» Lande-Bert s'inclina et répondit : « C'est une race orgueilleuse et » perfide, pleine de malice et de mensonge; elle est chrétienne,

1 Ermoldi Nigelli carmen de rebus gestis Ludovici Pii; apud script. rer. francic., t. VI, p. 13.

Dans plusieurs dialectes germaniques, et surtout dans celui des Alamans, qui furent incorporés de bonne heure à la nation franke, le *t* remplace toujours le *d*. Voilà pourquoi le poëte écrit *Hluto* au lieu de *Hludo*. L'*o* final, comme je l'ai déjà dit, se prononçait d'une manière sourde.

2 Les Franks écrivaient et prononçaient *Keisar*. En allemand moderne, *Keiser* signifie *Empereur*.

3 Ermoldi Nigelli carmen; apud script. rer. francic., t. VI, p. 38.

» mais c'est seulement de nom ; car elle n'a ni la foi ni les œuvres : » elle habite les bois comme les bêtes fauves, et vit comme elles » de rapines. Son chef s'appelle Morman, si tant est qu'il mérite le » nom de chef, lui qui régit si mal son peuple. Souvent ils ont » menacé nos frontières ; mais ce ne fut jamais impunément [1].

— » Lande-Bert, reprit César, les choses que tu viens de dire » sonnent durement à mon oreille ; je vois que ces étrangers habi- » tent ma terre et qu'ils ne m'en payent pas le tribut. Je vois qu'ils » osent nous faire la guerre ; il faut que la guerre les en punisse. » Cependant, avant de marcher contre eux, je dois leur envoyer » un message : puisque leur chef a reçu le saint baptême, il con- » vient que je l'avertisse. Wither ira le trouver de ma part. » Aussitôt on appelle Wither, abbé sage et prudent en affaires. « Wither [2], dit César, porte mes ordres au roi des Bretons ; dis-lui » qu'il n'essaye plus de nous combattre et qu'il implore la paix des » Franks [3]. »

« L'abbé Wither monte à cheval et voyage sans s'arrêter : il voyage par les chemins les plus courts ; car il connaissait le pays. Près de la frontière des Bretons, il possédait un beau domaine qu'il tenait des bienfaits de César. Morman habitait dans un lieu écarté, entre un bois épais et une rivière ; sa maison, défendue au dehors par des haies et des fossés, était remplie d'armes et de soldats. Wither se présente et demande à voir le roi. Quand le Breton reconnut le messager frank, la crainte parut sur son visage, mais il se composa bientôt. « Je te salue, Morman, dit Wither, et je t'apporte le salut de César, le pieux, le pacifique, l'invincible. » — « Je te salue, répondit Morman, et je souhaite longue vie à

1 In dumis habitant, lustrisque cubilia condunt,
Et gaudent rapto vivere more feræ.
Rex Murmanus adest, cognomine dictus eorum,
Dici si liceat rex, quia nulla regit.
Sæpiùs ad nostros venerunt tramite fines,
Sed tamen inlæsi non rediêre suos.
(Ermoldi Nigelli carmen, lib. III, p. 39.)

2 L'auteur écrit *Vitchar* et *Vitcharius*. L'e ouvert des langues germaniques est presque toujours remplacé par un *a* dans l'orthographe latine. *Wit-her* signifie *sage et éminent*, ou, ce qui revient au même, *éminemment sage;* car il paraît que l'un des deux adjectifs composants, soit le premier, soit le dernier, était pris dans un sens adverbial.

3 Ermoldi Nigelli carmen, lib. III, p. 39.

» César. » Tous deux s'assirent à l'écart, et Wither exposa son message [1].

« Lodewig César, la gloire du peuple frank, la gloire des enfants » du Christ, le premier des hommes dans la guerre et le premier dans » la paix, te déclare que tu habites sa terre et que tu lui en dois » le tribut. Voilà ce qu'il dit, et j'ajouterai, de ma part, quelque » chose par intérêt pour toi. Si tu veux laisser en paix les Franks » et obéir à César, il te fera don de la terre que ta nation cultive : » songe à toi et à ta famille; les Franks sont forts, et Dieu combat » pour eux. Hâte-toi donc de prendre une sérieuse résolution. [2]. »

» Le chef breton tenait ses yeux baissés et frappait la terre du pied; l'habile messager fléchissait son esprit, tantôt par des paroles douces, tantôt par d'adroites menaces, quand tout à coup entre l'épouse du Breton, femme altière et insidieuse. Elle venait de quitter son lit, et, suivant l'usage, apportait le premier baiser à son mari. L'ayant embrassé, elle lui parla longtemps à voix basse; puis, jetant un regard de mépris sur l'envoyé, et s'adressant tout haut à Morman : « Roi des Bretons, dit-elle, honneur de notre » nation, quel est cet étranger ? D'où vient-il ? Que nous apporte- » t-il ? Est-ce la guerre ? est-ce la paix ? » — « C'est le messager » des Franks, répondit en souriant Morman. Qu'il apporte la paix » ou la guerre, ces choses regardent les hommes; femme, va en » repos à tes affaires. » Quand le messager entendit ces paroles indécises, contraires à celles qu'il avait reçues, il pressa le chef de répondre sans retard : « César m'attend, lui dit-il. — Donne- » moi, répondit Morman, le temps de la nuit pour réfléchir [3]. »

1 « Salve, Witchar ait, Murman, tibi dico salutem
Cæsaris armigeri, pacifique, pii. »
Suscipiens prorsùs reddit cui talia Murman,
Oscula more dedit : « Tu quoque, Witchar, ave,
Pacifico Augusto opto salus sit vitaque perpes,
Et regat imperium sæcla per ampla suum. »
(Ermoldi Nigelli carmen, lib. III, p. 40.)

2 Ibid., p. 41.

3 Witchar ut audivit verbis contraria verba,
Protinùs ore tulit hæc quoque verba suo :
« Murman, ait, regi quæ vis mandata remitte;
Jàm nunc tempus adest jussa referre mihi. »
Ille quidem tristes volvens sub pectore curas,
« Tempora sint placiti hæc mihi noctis, ait. »
(Ibid., p. 41.)

Au point du jour l'abbé Wither se présente à la porte du chef; on lui ouvre, et Morman paraît, étourdi de sommeil et de vin. « Va, dit le Breton d'une voix altérée, va dire à ton César que Mor- » man n'habite point sa terre, et que Morman ne veut point de » ses lois. Je refuse le tribut et je défie les Franks. — Écoute, » Morman, réplique le sage Wither, nos aïeux ont toujours pensé » que ta race était légère et changeante; je crois que c'est avec » raison, car le babil d'une femme a bouleversé ton esprit. Écoute » ce que te prédit Wither : Tu entendras le cri de guerre des » Franks; tu verras des milliers de lances et de boucliers s'avancer » contre toi. Ni tes marais, ni tes forêts épaisses, ni les fossés qui » entourent ta demeure, ne te garantiront de nos coups. — Eh » bien! moi aussi, répondit le chef, en se levant de son siége, » moi aussi j'ai des chariots pleins de javelines, j'ai des boucliers » coloriés, si vous autres vous en avez de blancs [1]. »

» Wither apporte en grande hâte sa réponse au roi des Franks. Le roi ordonne aussitôt qu'on prépare des armes et des munitions de guerre; il convoque, près de la cité de Vannes, l'assemblée des Franks et des nations qui leur obéissent. Les Franks, les Swabes, les Saxons, les Thorings, les Burgondes, viennent en équipages de guerre. César s'y rend lui-même, visitant sur son passage les lieux saints, et recevant partout des présents qui enrichissent son trésor [2].

» Cependant le roi des Bretons se prépare à combattre; et César, pieux et clément, lui envoie un dernier message. « Qu'on lui rap- » pelle, dit-il, la paix qu'il a jurée autrefois, la main qu'il a » donnée aux Franks, et l'obéissance qu'il a gardée à Karle, » mon père. » L'envoyé part; il revient vite; car Morman, excité par sa femme, lui a rendu des paroles insultantes. Alors César fait publier devant les Franks les dernières réponses du Breton. La trompette sonne le signal, et les soldats passent la frontière.

Olli respondit furiato pectore Murman,
Se solio adtollens Britto superba canit :
« Missilibus millena manent mihi plaustra paratis,
Cum quibus occurram concitus acer eis.
Scuta mihi fucata, tamen sunt candida vobis,
Multa manent; belli non timor ullus adest. »
(Ermoldi Nigelli carmen, lib. III, p. 42.)

2 Ibid., p. 44.

Ils enlèvent les troupeaux, chassent les hommes à travers leurs bocages et leurs marais, brûlent les maisons, et n'épargnent que les églises, d'après l'ordre de César. Aucune troupe ne les aborde de front et n'engage le combat en plaine. On voit les Bretons, dispersés et sans ordre, se montrer au loin parmi les rochers et les buissons; ils font une guerre perfide, au passage des défilés, ou bien se retranchent derrière les clôtures et les murailles de leurs habitations [1].

» Cependant, au fond de ces vallées couvertes de hautes bruyères, le chef breton s'arme, et fait armer ses amis. « Enfants, » compagnons, dit-il aux siens, défendez ma maison; je la confie » à votre courage; et moi, avec un petit nombre de braves, je » vais dresser une embûche à l'ennemi; je vous apporterai ses » dépouilles. » Il prend des javelots pour armer ses deux mains, s'élance sur son cheval, et, prêt à s'éloigner de la porte, il se fait donner, suivant l'usage du pays, une énorme coupe qu'il vide [2]. Il embrasse, avec un air de joie, sa femme, ses enfants et tous ses serviteurs. « Femme, dit-il, écoute ce que je t'annonce : tu verras » ces javelots rougis du sang des Franks; le bras de celui que tu » aimes ne les a jamais lancés en vain. » Morman s'enfonce dans la forêt, brûlant de rencontrer le roi Lodewig. « Si je le voyais, » disait-il, si je le rencontrais, ce César, il aurait de moi ce qu'il » me demande; je lui payerais le tribut en fer [3]. »

» Morman et sa troupe ont bientôt joint un parti de Franks, qui conduisait le bagage; il se précipite sur eux, il les attaque de front, sur le flanc, par derrière, s'éloigne, et revient à la charge, suivant la tactique de sa nation. A la tête de la troupe était un

1 Per dumosa procùl, silicum per densa reposti,
Apparent rari, prælia voce gerunt...
Bella per angustos agitabant improba colles;
Ædibus inclusi prælia nulla dabant.
(Ermoldi Nigelli carmen, lib. III, p. 45.)

2 Scandit equum velox, stimulis præfigit acutis,
Frena tenens; gyros dat quadrupes varios,
Et salit antè fores: potus prægrandia vasa
Ferre jubet solito, suscipit atque bibit.
(Ibid.)

3 Si fortuna foret, possim quò cernere regem,
Namque sibi ferrum missile forte darem,
Proque tributali hæc ferrea dona dedissem.
(Ibid., p. 46.)

nommé Kosel [1], homme d'une naissance peu illustre et qu'aucune action d'éclat n'avait encore signalé. Morman pousse son cheval contre lui ; le Frank l'attend sans trembler, se fiant à la bonté de son armure. « Frank, dit le chef Breton, veux-tu que je te fasse » un présent ? Il y en a un que je te garde ; le voilà, et souviens-» toi de moi. » En disant ces mots, il lance un javelot contre le Frank ; celui-ci pare le coup avec son bouclier, et, s'adressant à Morman : « Breton, dit-il, j'ai reçu ton présent, reçois à ton tour » celui du Frank [2]. » Il pique son cheval, et, au lieu de lancer un dard léger, il porte à la tempe du chef breton un coup de cette lance pesante dont les Franks sont armés. La lance perce le chapeau de fer du chef, et d'un seul coup le renverse à terre. Alors le Frank saute à bas de son cheval et tranche la tête du vaincu ; mais un compagnon de Morman le frappe lui-même par derrière, et Kosel périt au moment de sa victoire [3].

» Le bruit s'est bientôt répandu que le roi des Bretons est mort et que sa tête est dans le camp de César. Les Franks accourent en foule pour la voir : on l'apporte toute souillée de sang, et ils appellent Wither pour la reconnaître. Wither jette de l'eau sur cette tête, puis, l'ayant lavée, il en peigne les cheveux, et déclare que c'est bien celle du chef breton. Les Bretons cédèrent à César, ils promirent d'écouter ses ordres ; et César les laissa en paix [4]. »

1 L'auteur écrit en latin *Coslus*, afin de conserver l'accent tonique sur la première syllabe. Ce nom, dont rien n'indique la signification, est de la classe de ceux qui paraissent avoir été contractés par un usage familier. La terminaison *el* est un des signes du diminutif.

2 Protinùs hunc Murman verbis compellat acerbis :
« France, tibi primo hæc mea dona dabo.
Hæc servata tibi jamdudùm munera constant,
Quæ tamen accipiens, post memor esto mei. »
. . . .
« Britto superbe, tuæ suscepi munera dextræ,
Nunc decet accipias qualia Francus habet. »
(Ermoldi Nigelli carmen, lib. III, p. 46.)

3 Ibid., p. 47.

4 Mox caput affertur collo tenùs ense revulsum,
Sanguine fœdatum absque decore suo.
Witchar adesse jubent, prorsùs orantque referri,
Vera an falsa canant, eligat ipse rogant.
Is caput extemplò latice perfundit et ornat
Pectine : cognovit mox quoque jussa sibi.
(Ibid., p. 47.)

Les faits de ce récit sont de l'année 818, et, en 824, les Bretons, ayant choisi un nouveau chef, recommencèrent la guerre contre les Franks. En 851, ils firent une grande invasion sur le territoire de leurs ennemis, conquirent tout le pays voisin de l'embouchure de la Loire et s'avancèrent jusqu'à Poitiers. L'empereur Karle, surnommé le Chauve, marcha contre eux avec toutes ses forces; mais son armée ayant été mise en fuite, il fut contraint d'abandonner aux Bretons ce qu'ils voulurent conserver de leurs conquêtes. C'est depuis ce temps que les villes de Rennes et de Nantes ont fait partie de la Bretagne [1].

XVII.

SCÈNES DU SIXIÈME SIÈCLE.

LETTRE ADRESSÉE AU DIRECTEUR DE LA REVUE DES DEUX-MONDES (2).

Monsieur,

C'est une assertion pour ainsi dire proverbiale, qu'aucune période de notre histoire n'égale en confusion et en aridité la période mérovingienne. Cette époque est celle qu'on abrége le plus volontiers, sur laquelle on glisse, à côté de laquelle on passe sans aucun scrupule. Il y a, selon moi, dans ce dédain plus de paresse que de réflexion, et si l'histoire des Mérovingiens est un peu difficile à

1 V. Script. rer. francic., t. VII, p. 68, 150, 190.
2 Août 1833.

débrouiller, elle n'est point aride. Au contraire, elle abonde en faits singuliers, en personnages originaux, en incidents dramatiques tellement variés, que le seul embarras qu'on éprouve est celui de mettre en ordre un si grand nombre de détails. C'est surtout la dernière moitié du sixième siècle, qui offre, en ce genre, aux écrivains et aux lecteurs de nos jours, le plus de richesse et d'intérêt, soit que cette époque, la première du mélange entre les indigènes et les conquérants de la Gaule, eut par cela même quelque chose de poétique, soit qu'elle doive cet air de vie au talent naïf de son historien Georgius Florentius Gregorius, connu sous le nom de Grégoire de Tours. En effet, il faut descendre jusqu'au siècle de Froissard pour trouver un narrateur qui l'égale dans l'art de mettre en scène les personnages et de peindre par le dialogue. Tout ce que la conquête de la Gaule par les Franks avait mis en regard ou en opposition sur le même sol, les races, les classes, les conditions diverses, figure pêle-mêle dans ses récits quelquefois plaisants, souvent tragiques, toujours vrais et animés. C'est comme une galerie mal ordonnée de tableaux et de figures en relief; ce sont de vieux chants nationaux, rangés presque au hasard, écourtés, se suivant sans liaison, mais dont une main habile pourrait composer un grand poëme. En un mot, je crois qu'il y aurait à faire, sur Grégoire de Tours et sur ses contemporains, un beau travail d'art, en même temps que de science historique.

Si je n'ose entreprendre ce travail dans toute son étendue, si le poëme entier est au-dessus de mes forces, je puis du moins vous en promettre quelques épisodes, quelques fragments capables de donner une idée vraie de cette étrange confusion d'hommes et de choses, qui remplit la période mérovingienne. La difficulté consistera pour moi à bien choisir et à prendre çà et là des faits de détail épars et incohérents, pour les lier ensemble, les grouper et en former de grandes masses de récits. La manière de vivre des rois, l'intérieur de la maison royale, la vie orageuse des seigneurs et des évêques, l'usurpation, les guerres civiles et les guerres privées, la turbulence intrigante des Gallo-Romains et l'indiscipline brutale des barbares, l'esprit de révolte et de violence régnant jusque dans les monastères de femmes, tels sont les tableaux divers que je veux essayer de tracer à l'aide des monuments con-

temporains, et dont la réunion doit offrir une vue du sixième siècle en Gaule. J'apporterai un soin minutieux à étudier et à suivre dans toutes ses phases la destinée des personnages historiques, et je tâcherai de donner à ceux que l'histoire moderne a le plus négligés, de la réalité et de la vie. Enfin, entre tous ces personnages, célèbres ou obscurs aujourd'hui, domineront trois figures qui sont des types pour leur siècle : Fredegonde, Æonius Mummolus et Grégoire de Tours lui-même; Fredegonde, l'idéal de la barbarie élémentaire, sans conscience du bien et du mal; Mummolus, l'homme civilisé qui se fait barbare et se déprave à plaisir, pour être de son temps; Grégoire de Tours, l'homme du temps passé, mais d'un temps meilleur que le présent qui lui pèse, l'écho fidèle des regrets que fait naître dans quelques âmes élevées une civilisation qui s'éteint. [1].

LES QUATRE FILS DE CHLOTHER Ier. — LEURS CARACTÈRES. — LEURS MARIAGES. — HISTOIRE DE GALESWINTHE.

A QUELQUES lieues de Soissons, sur les bords d'une petite rivière, se trouve le village de Braine. C'était, au sixième siècle, une de ces immenses fermes où les rois des Franks tenaient leur cour, et qu'ils préféraient aux plus belles villes de la Gaule. L'habitation royale n'avait rien de l'aspect militaire des châteaux du moyen âge; c'était un vaste bâtiment entouré de portiques d'architecture romaine, quelquefois construit en bois poli avec soin, et orné de sculptures qui ne manquaient pas d'élégance [2]. Autour du principal corps de logis se trouvaient disposés par ordre les logements des officiers du palais, soit barbares, soit romains d'origine, et ceux des chefs de bande, qui, selon la coutume germanique,

1 Decedente, atque imò potiùs pereunte ab urbibus gallicanis liberalium culturâ litterarum... cùm gentium feritas desæviret, regum furor acueretur... Ingemiscebant sæpiùs plerique dicentes : Væ diebus nostris, quia periit studium litterarum à nobis. (Gregorii Turonensis Historia Francorum ecclesiast.; apud script. rer. francic., t. II, p. 137.)

2 Æthera mole suâ tabulata palatia pulsant...
Singula sylva favens ædificavit opus.
Altior innititur quadrataque porticus ambit;
Et sculpturatâ lusit in arte faber.
(Venantii Fortunati carmina; apud Biblioth. patrum, t. X, p. 583.)

s'étaient mis avec leurs guerriers dans la *truste* du roi, c'est-à-dire sous un engagement spécial de vasselage et de fidélité [1]. D'autres maisons de moindre apparence étaient occupées par un grand nombre de familles, qui exerçaient, hommes et femmes, toutes sortes de métiers, depuis l'orfévrerie et la fabrique des armes jusqu'à l'état de tisserand et de corroyeur, depuis la broderie en soie et en or jusqu'à la plus grossière préparation de la laine et du lin. La plupart de ces familles étaient gauloises, nées sur la portion du sol que le roi s'était adjugée comme part de conquête, ou transportées violemment de quelque ville voisine pour coloniser le domaine royal; mais, si l'on en juge par la physionomie des noms propres, il y avait aussi parmi elles des Germains et d'autres barbares, dont les pères étaient venus en Gaule comme ouvriers ou gens de services, à la suite des bandes conquérantes; d'ailleurs, quelle que fût leur origine ou leur genre d'industrie, ces familles étaient placées au même rang et désignées par le même nom, par celui de *lites* en langue tudesque, et en langue latine par celui de *fiscalins*, c'est-à-dire attachés au fisc [2]. Des bâtiments d'exploitation agricole, des haras, des étables, des bergeries et des granges, les masures des cultivateurs et les cabanes des serfs du domaine, complétaient le village royal, qui ressemblait parfaitement, quoique sur une plus grande échelle, aux villages de l'ancienne Germanie. Dans le site même de ces résidences, il y avait quelque chose qui rappelait le souvenir des paysages d'outre-Rhin; la plupart d'entre elles se trouvaient sur la lisière, et quelques-unes au centre des grandes forêts mutilées par la civilisation, et dont nous admirons encore les restes.

Braine fut le séjour favori de Chlother, le dernier des fils de Chlodowig, même après que la mort de ses trois frères lui eut donné la royauté dans toute l'étendue de la Gaule. C'était là qu'il faisait garder, au fond d'un appartement secret, les grands coffres

1 V. pactum legis salicæ, apud script. rerum francic., t. XIV, p. 159; et ibid., Marculfi formul., p. 473.

2 *Fiscalini*, *Liti*, *Lidi*, *Lazi*. (Script. rerum francic., t. IV, passim. *Lite*, ou *lete*, ou *lase*, selon les différents dialectes, devait signifier simplement un homme de moindre condition, un homme de rang inférieur, un homme du dernier rang. En anglais moderne, *little*, petit; *lesser*, moindre; *last*, dernier. En allemand, *letzte*, dernier. On trouve, dans les anciens actes, l'expression *minor persona*, *debilior persona*, pour désigner l'homme qui n'était pas de condition libre.

à triple serrure qui contenaient ses richesses en or monnayé, en vases et en bijoux précieux, là aussi qu'il accomplissait les principaux actes de sa puissance royale. Il y convoquait en synode les évêques des villes gauloises, recevait les ambassadeurs des rois étrangers, et présidait les grandes assemblées de la nation franke, suivies de ces festins traditionnels parmi la race teutonique, où des sangliers et des daims entiers étaient servis tout embrochés, et où des tonneaux défoncés occupaient les quatre coins de la salle [1]. Tant qu'il n'était pas appelé au loin par la guerre contre les Saxons, les Bretons ou les Goths de la Septimanie, Chlother employait son temps à se promener d'un domaine à l'autre. Il allait de Braine à Attigny, d'Attigny à Compiègne, de Compiègne à Verberie, consommant, à tour de rôle, dans ses fermes royales, les provisions en nature qui s'y trouvaient rassemblées, se livrant, avec ses *leudes* de race franke, aux exercices de la chasse, de la pêche ou de la natation, et recrutant ses nombreuses maîtresses parmi les filles des *fiscalins*. Souvent, du rang de concubines ces femmes passaient à celui d'épouses et de reines avec une singulière facilité.

Chlother, dont il n'est pas facile de compter et de classer les mariages, épousa de cette manière une jeune fille de la plus basse naissance, appelée Ingonde. Sans renoncer d'ailleurs à ses habitudes déréglées, qu'elle tolérait, comme femme et comme esclave, avec une extrême soumission, il l'aimait beaucoup, et vivait avec elle en parfaite intelligence. Un jour elle lui dit : « Le roi mon » seigneur a fait de sa servante ce qu'il lui a plu et m'a appelée à » son lit; il mettrait le comble à ses bonnes grâces en accueillant la » requête de sa servante. J'ai une sœur nommée Aregonde et attachée à votre service; daignez lui procurer, je vous prie, un » mari qui soit vaillant et qui ait du bien, afin que je n'éprouve pas » d'humiliation à cause d'elle. » Cette demande, en piquant la curiosité du roi, éveilla son humeur libertine. Il partit le jour même pour le domaine sur lequel habitait Aregonde et où elle exerçait quelques-uns des métiers alors dévolus aux femmes, comme le tissage et la teinture des étoffes de laine. Chlother, trouvant

1 Cùm ergò ille ad prandium invitatus venisset, conspicit, gentili ritu, vasa plena cervisiæ domi adstare. Quod ille sciscitans quid sibi vasa in medio posita vellent... (Ex vitâ sancti Vedasti, apud script. rerum francic., t. III, p. 373.)

que, pour le moins, elle égalait sa sœur en beauté, la prit avec lui, l'installa dans sa chambre royale, et lui donna le titre d'épouse. Au bout de quelques jours, il revint auprès d'Ingonde, et lui dit avec ce ton de bonhomie sournoise qui était l'un des traits de son caractère et du caractère germanique : « La grâce que ta douceur » désirait de moi, j'ai songé à te l'accorder; j'ai cherché pour ta » sœur un homme riche et sage, et n'ai rien trouvé de mieux que » moi-même. Apprends donc que j'ai fait d'elle mon épouse; ce qui, » je pense, ne te déplaira pas. » — « Que mon seigneur, répondit » Ingonde, sans paraître émue et sans se départir aucunement de » son esprit de patience et d'abnégation conjugale, que mon sei- » gneur fasse ce qui lui semble à propos, pourvu seulement que » sa servante ne perde rien de ses bonnes grâces [1]. »

En l'année 561, après une expédition contre l'un de ses fils, dont il punit la révolte en le faisant brûler avec sa femme et ses enfants, Chlother, dans un calme parfait d'esprit et de conscience, revint à sa maison de Braine. Là, il fit ses préparatifs pour la grande chasse d'automne, qui était chez les Franks une espèce de solennité. Suivi d'une foule d'hommes, de chevaux et de chiens, le roi se rendit à la forêt de Cuise, dont celle de Compiègne, dans son état actuel, n'est qu'un mince et dernier débris. Au milieu de cet exercice violent qui ne convenait plus à son âge, il fut pris de la fièvre, et s'étant fait transporter sur son domaine le plus voisin, il y mourut, après cinquante ans de règne. Ses quatre fils, Haribert, Gonthramn, Hilperik et Sighebert, suivirent son convoi jusqu'à Soissons, chantant des psaumes et portant à la main des flambeaux de cire.

A peine les funérailles étaient-elles achevées, que le troisième des quatre frères, Hilperik, partit en grande hâte pour Braine, et força les gardiens de ce domaine royal à lui remettre les clefs du trésor. Maître de toutes les richesses que son père avait accumulées, il commença par en distribuer une partie aux chefs de bandes et aux guerriers qui avaient leurs logements soit à Braine, soit dans

1 Tractavi mercedem illam implere, quam me tua dulcedo expetiit. Et requirens virum divitem atque sapientem, quem tuæ sorori deberem adjungere, nihil meliùs quàm me ipsum inveni. Itaque noveris quia eam conjugem accepi, quod tibi displicere non credo. At illa : Quod bonum, inquit, videtur in oculis domini mei, faciat : tantùm ancilla tua cum gratiâ regis vivat. (Greg. Turon. Hist. Franc. eccles., lib. IV, p. 205.)



le voisinage. Tous lui jurèrent fidélité, en plaçant leurs mains entre les siennes, le saluèrent par acclamation du titre de *Koning* [1], et promirent de le suivre partout où il les conduirait. Alors, se mettant à leur tête, il marcha droit sur Paris, ancien séjour de Chlodowig Ier, et, plus tard, capitale du royaume de son fils aîné, Hildebert. Peut-être Hilperik attachait-il quelque idée de prééminence à la possession d'une ville habitée jadis par le conquérant de la Gaule; peut-être n'avait-il d'autre envie que celle de s'approprier le palais impérial, dont les bâtiments et les jardins couvraient, sur une vaste étendue, la rive gauche de la Seine. Cette supposition n'a rien d'improbable; car les vues ambitieuses des rois franks n'allaient guère au-delà de la perspective d'un gain immédiat et personnel : d'ailleurs, tout en conservant une forte teinte de la barbarie germanique, des passions effrénées et une âme impitoyable, Hilperik avait pris quelques-uns des goûts de la civilisation romaine. Il aimait à bâtir, se plaisait aux spectacles donnés dans des cirques de bois, et, par dessus tout, avait la prétention d'être grammairien, théologien et poëte. Ses vers latins, où les règles du mètre et de la prosodie étaient rarement observées, trouvaient des admirateurs parmi les évêques et les nobles gaulois, qui applaudissaient en tremblant, et s'écriaient que l'illustre fils des Sicambres l'emportait en beau langage sur les enfants de Romulus, et que le fleuve du Wahal en remontrait au Tibre [2].

Hilperik entra à Paris sans aucune opposition, et logea ses guerriers dans les tours qui défendaient les ponts de la ville, alors entourée par la Seine; mais, à la nouvelle de ce coup de main, les

1 Roi, dans le dialecte des Franks. Voyez Lettre IX sur l'histoire de France, p. 100, et ci-dessus, p. 169.

2 Admirande mihi nimium rex, cujus opime
Prælia robur agit, carmina lima polit.
(Venantii Fortunati carmin., lib. IX, p. 580.)
Cùm sis progenitus clarâ de gente Sygamber,
Floret in eloquio lingua latina tuo.
(Ibid., p 560.)

Erat enim gulæ deditus, cujus deus venter fuit; nullumque se asserebat esse prudentiorem : confecitque duos libros, quasi sedulium imitatus, quorum versiculi debiles nullis pedibus subsistere possunt; in quibus dùm non intelligebat, pro longis syllabas breves posuit, et pro brevibus longas statuebat, et alia opuscula, vel hymnos, sive missas, quæ nullâ ratione suscipi possunt. (Gregor. Turon. Hist. Franc. ecclesiast., lib. VI, p. 291.)

trois autres frères se réunirent contre celui qui voulait se faire à lui-même sa part de l'héritage paternel, et marchèrent sur Paris à grandes journées, avec des forces supérieures. Hilperik n'osa leur tenir tête, et, renonçant à son entreprise, il se soumit aux chances d'un partage fait de gré à gré. Ce partage de la Gaule entière et d'une portion considérable de la Germanie s'exécuta par un tirage au sort, comme celui qui avait eu lieu, un demi-siècle auparavant, entre les fils de Chlodowig. Il y eut quatre lots correspondants, avec quelques variations, aux quatre parts de territoire désignées par les noms de royaume de Paris et d'Orléans, de Neustrie et d'Austrasie. Haribert obtint, dans le tirage, la part de son oncle Hildebert, c'est-à-dire le royaume auquel Paris donnait son nom, et qui, s'étendant du nord au sud, tout en longueur, comprenait Senlis, Melun, Chartres, Tours, Poitiers, Saintes, Bordeaux et les villes des Pyrénées. Gonthramn eut pour lot, avec le royaume d'Orléans, part de son oncle Chlodomir, tout le territoire des Burgondes, depuis la Saône et les Vosges jusqu'aux Alpes et à la mer de Provence. La part de Hilperik fut celle de son père, le royaume de Soissons, que les Franks appelaient *Neoster-Rike* ou royaume d'Occident, et qui avait pour limites, au nord, l'Escaut, et au sud, le cours de la Loire. Enfin le royaume d'Orient, ou l'*Oster-Rike*, échut à Sighebert, qui réunit dans son partage l'Auvergne, tout le nord-est de la Gaule, et la Germanie jusqu'aux frontières des Saxons et des Slaves [1]. Il semble, au reste, que les villes aient été comptées une à une, et que leur nombre seul ait servi de base pour la fixation de ces quatre lots; car, indépendamment de la bizarrerie d'une pareille division territoriale, on trouve encore une foule d'enclaves dont il est impossible de se rendre compte. Rouen et Nantes sont du royaume de Hilperik, et Avranches du royaume de Haribert; ce dernier possède Marseille, et Gonthramn Aix et Avignon : enfin Soissons, capitale de la Neustrie, est comme bloquée entre quatre villes, Senlis et Meaux, Laon et Reims, qui appartiennent aux deux royaumes de Paris et d'Austrasie.

Après que le sort eut assigné aux quatre frères leur part de villes et de domaines, chacun d'eux jura, sur les reliques des saints, de

1 Voyez Lettre X sur l'histoire de France, pag. 113 et 114.

se contenter de son propre lot, et de ne rien envahir au-delà, soit par force, soit par ruse. Ce serment ne tarda pas à être violé : Hilperik, profitant de l'absence de son frère Sighebert, qui guerroyait en Germanie, attaqua Reims à l'improviste, et s'empara de cette ville, ainsi que de plusieurs autres également à sa portée. Mais il ne jouit pas longtemps de cette conquête; Sighebert revint victorieux de sa campagne d'outre-Rhin, reprit ses villes une à une, et, poursuivant son frère jusque sous les murs de Soissons, le défit dans une bataille, et entra de force dans la capitale de la Neustrie. Suivant le caractère des barbares, dont la fougue est violente, mais de peu de durée, ils se réconcilièrent en faisant de nouveau le serment de ne rien entreprendre l'un contre l'autre. Tous deux étaient d'un naturel turbulent, batailleur et vindicatif à l'excès. Haribert et Gonthramn, moins jeunes et moins passionnés, avaient du goût pour la paix et le repos. Au lieu de l'air rude et guerrier de ses ancêtres, le roi Haribert affectait de prendre la contenance calme et un peu lourde des magistrats qui, dans les villes gauloises, rendaient la justice d'après les lois romaines. Il avait même la prétention d'être savant en jurisprudence, et aucun genre de flatterie ne lui était plus agréable que l'éloge de son habileté comme juge dans les causes embrouillées, et de la facilité avec laquelle, quoique Germain d'origine et de langage, il s'exprimait et discourait en latin [1]. Chez le roi Gonthramn, par un singulier contraste, des manières habituellement douces et presque sacerdotales s'alliaient à des accès de fureur subite, dignes des forêts de la Germanie. Une fois, pour un cor de chasse qu'il avait égaré, il fit mettre plusieurs hommes libres à la torture; une autre fois, il ordonna la mort d'un noble frank, soupçonné d'avoir tué un buffle sur le domaine royal. Dans ses heures de sang-froid, il avait un certain sentiment de l'ordre et de la règle, qui se manifestait par son zèle religieux et par sa soumission aux évêques, qui alors étaient la règle vivante.

Au contraire, le roi Hilperik, sorte d'esprit fort, à demi sau-

1 Si veniunt aliquæ variato murmure causæ,
Pondera mox legum reg is ab ore fluunt.
Quamvis confusas referant certamina voces,
Nodosæ litis solvere fila potes.
Qualis es in propriâ docto sermone loquelâ
Qui nos Romanos vincis in eloquio.
(Venantii Fortunati carmin., lib. VI, p. 560.)

vage, n'écoutait que sa propre fantaisie, même lorsqu'il s'agissait du dogme et de la foi catholique. L'autorité du clergé lui semblait insupportable, et l'un de ses grands plaisirs était de casser les testaments faits au profit d'une église ou d'un monastère. Le caractère et la conduite des évêques étaient le principal texte de ses plaisanteries et de ses propos de table : il qualifiait l'un d'écervelé, l'autre d'insolent, celui-ci de bavard, cet autre de luxurieux. Les grands biens dont jouissait l'Église et qui allaient toujours croissant, l'influence des évêques dans les villes, où, depuis le règne des barbares, ils exerçaient la plupart des prérogatives de l'ancienne magistrature municipale, toutes ces richesses et cette puissance, qu'il enviait sans apercevoir aucun moyen de les faire venir à lui, excitaient vivement sa jalousie. Les plaintes qu'il proférait dans son dépit ne manquaient pas de bon sens, et souvent on l'entendait répéter : « Voilà que notre fisc est appauvri; voilà que nos biens s'en vont aux églises; personne ne règne en vérité, si ce n'est les évêques des villes [1]. »

Du reste, les fils de Chloter Ier, à l'exception de Sighebert, qui était le plus jeune, avaient tous à un très-haut degré le vice de l'incontinence, ne se contentant presque jamais d'une seule femme, quittant sans le moindre scrupule celle qu'ils venaient d'épouser, et la reprenant ensuite, selon le caprice du moment. Le pieux Gonthramn changea d'épouse à peu près autant de fois que ses deux frères, et, comme eux, il eut des concubines, dont l'une, appelée Vénérande, était la fille d'un Gaulois attaché au fisc. Le roi Haribert prit en même temps pour maîtresses deux sœurs d'une grande beauté, qui étaient au nombre des suivantes de sa femme Ingoberghe. L'une s'appelait Markowefe et portait l'habit de religieuse; l'autre avait nom Meroflede : elles étaient filles d'un ouvrier en laine, barbare d'origine, et *lite* du domaine royal. Ingoberghe, jalouse de l'amour que son mari avait pour ces deux femmes, fit tout ce qu'elle put pour l'en détourner, et n'y réussit pas. N'osant cependant maltraiter ses rivales ni les chasser, elle imagina une sorte de stratagème qu'elle croyait propre à dégoûter

1 Ecce pauper remansit fiscus noster; ecce divitiæ nostræ ad ecclesias sunt translatæ; nulli penitùs, nisi soli episcopi, regnant: periit honor noster et translatus est ad episcopos civitatum. (Gregorii Turonensis Hist. Francorum ecclesiast., lib. VI, p. 291.)

le roi d'une liaison indigne de lui. Elle fit venir le père des deux jeunes filles, et lui donna des laines à carder dans la cour du palais. Pendant que cet homme était à l'ouvrage, travaillant de son mieux pour montrer du zèle, la reine, qui se tenait à une fenêtre, appela son mari : « Venez, lui dit-elle, venez ici voir quelque chose de nouveau. » Le roi vint, regarda de tous ses yeux, et, ne voyant rien qu'un cardeur de laine, il se mit en colère, trouvant la plaisanterie fort mauvaise [1]. L'explication qui suivit entre les deux époux fut violente, et produisit un effet tout contraire à celui qu'en attendait Ingoberghe : ce fut elle que le roi répudia pour épouser Meroflede. Bientôt trouvant qu'une seule femme légitime ne lui suffisait pas, Haribert donna solennellement le titre d'épouse et de reine à une fille nommée Theodehilde, dont le père était gardeur de troupeaux. Quelques années après, Meroflede mourut, et le roi se hâta d'épouser sa sœur Markowefe. Il se trouva ainsi, d'après les lois de l'Église, coupable d'un double sacrilége, comme bigame et comme mari d'une femme qui avait reçu le voile de religieuse. Sommé de rompre son second mariage par saint Germain, alors évêque de Paris, il refusa obstinément, et fut excommunié; mais le temps n'était pas venu où l'Église devait faire plier sous sa discipline l'orgueil brutal des héritiers de la conquête : Haribert ne s'émut point d'une pareille sentence, et garda près de lui ses deux femmes [2].

Entre tous les fils de Chlotber, Hilperik est celui auquel les récits contemporains attribuent le plus grand nombre de reines, c'est-à-dire de femmes épousées, d'après la loi des Francks, par l'anneau et par le denier. L'une de ces reines, Audowere, avait à son service une jeune fille nommée Fredegonde, d'origine franke, et d'une beauté si remarquable, que le roi, dès qu'il l'eut vue, se prit d'amour pour elle. Cet amour, quelque flatteur qu'il fût, n'était pas sans danger pour une servante, que sa situation mettait à la merci de la jalousie et des vengeances de sa maîtresse; mais Fredegonde ne s'en effraya point : aussi rusée qu'ambitieuse, elle entreprit d'amener, sans se compromettre, des motifs légaux de séparation entre le

1 Quo operante, vocavit regem. Ille autem sperans aliquid novi videre, adspicit hunc eminùs lanas regias componentem; quod videns, commotus in irâ, reliquit Ingobergam. (Gregorii Turonensis Hist. Francorum eccl., lib. IV, p. 215.)

2 Ibid., p. 215 et seq.

roi et la reine Audowere. Si l'on en croit une tradition qui avait cours moins d'un siècle après, elle y réussit, grâce à la connivence d'un évêque et à la simplicité de la reine. Hilperik venait de se joindre à son frère Sighebert pour marcher au-delà du Rhin contre les peuples de la confédération saxonne; il avait laissé Audowere enceinte de plusieurs mois. Avant qu'il fût de retour, la reine accoucha d'une fille, et, ne sachant si elle devait la faire baptiser en l'absence de son mari, elle consulta Fredegonde, qui, parfaitement habile à dissimuler, ne lui inspirait ni soupçon ni défiance : « Madame, répondit la suivante, lorsque le roi mon seigneur re- » viendra victorieux, pourrait-il voir sa fille avec plaisir si elle n'était » pas baptisée [1] ? » La reine prit ce conseil en bonne part, et Fredegonde se mit à préparer sourdement, à force d'intrigues, le piége qu'elle voulait lui dresser. Quand le jour du baptême fut venu, à l'heure indiquée pour la cérémonie, le baptistaire était orné de tentures et de guirlandes; l'évêque, en habits pontificaux, était présent; mais la marraine, noble dame franke, n'arrivait pas, et on l'attendit en vain. La reine, surprise de ce contre-temps, ne savait que résoudre, quand Fredegonde, qui se tenait près d'elle, lui dit : « Qu'y a-t-il besoin de s'inquiéter d'une marraine; aucune dame » ne vous vaut pour tenir votre fille sur les fonts; si vous m'en » croyez, tenez-la vous-même [2]. » L'évêque, probablement gagné d'avance, accomplit les rites du baptême, et la reine se retira, sans comprendre de quelle conséquence était pour elle l'acte religieux qu'elle venait de faire.

Au retour du roi Hilperik, toutes les jeunes filles du domaine royal allèrent à sa rencontre, portant des fleurs et chantant des vers à sa louange. Fredegonde, en l'abordant, lui dit : « Dieu soit loué » de ce que le roi notre seigneur a remporté la victoire sur ses » ennemis, et de ce qu'une fille lui est née. Mais avec qui monsei- » gneur couchera-t-il cette nuit; car la reine ma maîtresse est » aujourd'hui ta commère et marraine de sa fille Hildeswinde ? »

1 Domina mea, ecce dominus rex victor revertitur; quomodò potest filiam suam gratanter recipere non baptisatam? (Gesta regum Francorum; apud script. rer. francic., t. II, p. 561.)

2 Numquid similem tui invenire poterimus, quæ eam suscipiat? Modò tumetipsa suscipe eam. (Ibid.)

« — Eh bien ! répondit le roi d'un ton jovial, si je ne puis coucher » avec elle, je coucherai avec toi [1]. » Sous le portique du palais, Hilperik trouva sa femme Audowere, tenant entre ses bras son enfant qu'elle vint lui présenter avec une joie mêlée d'orgueil ; mais le roi, affectant un air de regret, lui dit : « Femme, dans ta sim- » plicité d'esprit, tu as fait une chose criminelle ; désormais tu ne » peux plus être mon épouse [2]. » En rigide observateur des lois ecclésiastiques, le roi punit par l'exil l'évêque qui avait baptisé sa fille, et il engagea Audowere à se séparer de lui sur-le-champ, et à prendre, comme veuve, le voile de religieuse. Pour la consoler, il lui fit don de plusieurs terres appartenant au fisc, et situées dans le voisinage du Mans. Hilperik épousa Fredegonde ; et ce fut au bruit des fêtes de ce nouveau mariage que la reine répudiée partit pour sa retraite, où, quinze ans plus tard, elle fut mise à mort par les ordres de son ancienne servante.

Pendant que les trois fils aînés de Chlother vivaient ainsi dans la débauche et se mariaient à des femmes de service, Sighebert, le plus jeune, loin de suivre leur exemple, en conçut de la honte et du dégoût [3]. Il résolut de n'avoir qu'une seule épouse, et d'en prendre une qui fût de race royale. Athanaghild, roi des Goths établis en Espagne, avait deux filles en âge d'être mariées, et dont la cadette, nommée Brunehilde, était fort admirée pour sa beauté. Ce fut sur elle que Sighebert arrêta son choix. Une ambassade nombreuse partit de Metz avec de riches présents, pour aller à Tolède faire au roi des Goths la demande de sa main. Le chef de cette ambassade, Gog, ou plus correctement Godeghisel, maire du palais d'Austrasie, homme habile en toute sorte de négociations, eut un plein succès dans celle-ci, et ramena d'Espagne la fiancée du roi Sighebert. Partout où passa Brunehilde, dans son long voyage vers le Nord, elle se fit remarquer, disent les contemporains, par la grâce de ses manières, la prudence de ses discours et son agréable

1 Cum quâ dominus rex dormiet hâc nocte, quia domina mea regina commater tua est de filiâ tuâ Childesinde? Et ille ait : Si cum illâ dormire nequeo, dormiam tecum. (Gesta regum Francorum, apud script. rer. franc., t. II, p. 561.)

2 Nefandam rem fecisti per simplicitatem tuam : jàm enim conjux mea esse non poteris ampliùs. (Ibid.)

3 Porrò Sigibertus rex, cùm videret quòd fratres ejus indignas sibimet uxores acciperent, et per vilitatem suam etiam ancillas in matrimonium sociarent... (Gregorii Turonensis Historia Francorum ecclesiastic., lib. IV, p. 216.)

entretien [1]. Sighebert l'aima, et, toute sa vie, conserva pour elle un attachement passionné.

Ce fut en l'année 566 que la cérémonie des noces eut lieu, avec un grand appareil, dans la ville royale de Metz. Tous les seigneurs du royaume d'Austrasie étaient invités par le roi à prendre part aux fêtes de ce jour. On vit arriver à Metz, avec leur suite d'hommes et de chevaux, les comtes des villes et les gouverneurs des provinces septentrionales de la Gaule, les chefs patriarcaux des vieilles tribus frankes demeurées au-delà du Rhin, les ducs héréditaires des Alamans, des Baïwares et des Thorings ou Thuringiens [2]. Dans cette bizarre assemblée, la civilisation et la barbarie s'offraient côte à côte et à différents degrés. Il y avait des nobles gaulois polis et insinuants, des nobles franks orgueilleux et brusques, et de vrais sauvages, tout habillés de fourrures, aussi rudes de manières que d'aspect. Le festin nuptial fut splendide et animé par la joie; les tables étaient couvertes de plats d'or et d'argent ciselés, fruit des pillages de la conquête; le vin et la bière coulaient sans interruption dans des coupes de jaspe ou dans des cornes de buffle à rebords d'argent, dont les Germains se servaient pour boire [3]. On entendait retentir, dans les vastes salles du palais, les santés et les défis que se portaient les buveurs, des acclamations, des éclats de rire, tout le bruit de la gaieté tudesque. Aux plaisirs du banquet nuptial succéda un genre de divertissement beaucoup plus raffiné, et de nature à n'être goûté que d'un très-petit nombre des convives.

Il y avait alors, à la cour du roi d'Austrasie, un Italien que ses quatre noms sonores Venantius-Honorius-Clementianus-Fortunatus contribuaient à faire accueillir en Gaule avec une grande distinction; c'était un homme superficiel et d'une instruction médiocre, mais qui apportait de son pays quelques restes de cette élégance romaine, déjà presque effacée au-delà des Alpes. Recommandé au

1 Erat enim puella elegans opere, venusta adspectu, honesta moribus atque decora, prudens consilio, et blanda conloquio. (Gregorii Turonensis Historia Francorum ecclesiastic., lib. IV, p. 216.)

2 Ille verò, congregatis senioribus secum, preparatis epulis, cum immensâ lætitiâ atque jucunditate eam accepit uxorem. (Ibid.)

3 Rex enim cùm inter prandendum quoddam vas lapideum, vitrei coloris, auro gemmisque mirabiliter ornatum juberet afferri plenum mero. (Ex vitâ sancti Fridolini, apud script. rerum francic., t. III, p. 388.)

roi Sighebert par ceux des évêques et des comtes d'Austrasie, qui aimaient encore et qui regrettaient l'ancienne politesse, Fortunatus obtint, à la cour barbare de Metz, une généreuse hospitalité. Les intendants du fisc royal avaient ordre de lui fournir un logement, des vivres et des chevaux [1]. Pour témoigner sa gratitude, il s'était fait le poëte de la cour; il adressait au roi et aux seigneurs des pièces de vers latins, qui, si elles n'étaient pas toujours parfaitement comprises, étaient au moins bien reçues et bien payées. Les fêtes du mariage ne pouvaient se passer d'un épithalame. Venantius-Fortunatus en composa un dans le goût classique, et il le récita devant l'étrange auditoire qui se pressait autour de lui, avec le même sérieux que s'il eût fait une lecture publique à Rome sur la place de Trajan [2].

Dans cette pièce, qui n'a d'autre mérite que celui d'être un des derniers et pâles reflets du bel-esprit romain, les deux personnages obligés de tout épithalame, Vénus et l'Amour, paraissent avec leur attirail de flèches, de flambeaux et de roses. L'Amour tire une flèche droit au cœur du roi Sighebert, va conter à sa mère ce grand triomphe. « Ma mère, dit-il, j'ai terminé le combat! » Alors la déesse et son fils volent à travers les airs jusqu'à la cité de Metz, entrent dans le palais, et vont orner de fleurs la chambre nuptiale Là, une dispute s'engage entre eux sur le mérite des deux époux. L'Amour tient pour Sighebert, qu'il appelle un nouvel Achille; mais Vénus préfère Brunehilde, dont elle fait ainsi le portrait :

« O vierge que j'admire et qu'adorera ton époux, Brunehilde, » plus brillante, plus radieuse que la lampe éthérée, le feu des » pierreries cède à l'éclat de ton visage. Tu es une autre Vénus, » et ta dot est l'empire de la beauté. Parmi les Néréïdes qui nagent » dans les mers d'Hibérie, aux sources de l'Océan, aucune ne peut » se dire ton égale; aucune Napée n'est plus belle; et les Nymphes » des fleuves s'inclinent devant toi! La blancheur du lait et le rouge

1 Te mihi constituit rex Sigibertus opem,
Tutior ut graderer tecum comitando viator,
Atque pararetur hinc equus, indè cibus.
(Venantii Fortunati carm., apud scr. rer. fr., t. II, p. 528)

2 Vix modò tàm nitido pomposa poemata cultu
Audit Trajano Roma verenda foro...
(Ibid., p. 487)

» le plus vif sont les couleurs de ton teint ; les lis mêlés aux roses, » la pourpre tissue avec l'or, n'offrent rien qui lui soit comparable, » et se retirent du combat. Le saphir, le diamant, le cristal, » l'émeraude et le jaspe, sont vaincus ! L'Espagne a mis au monde » une perle nouvelle [1]. »

Ces lieux communs mythologiques et ce cliquetis de mots sonores, mais à peu près vides de sens, plurent au roi Sighebert et à ceux des seigneurs franks qui, comme lui, comprenaient quelque peu la poésie latine. A vrai dire, il n'y avait, chez les principaux chefs barbares, aucun parti pris contre la civilisation : tout ce qu'ils étaient capables d'en recevoir, ils le laissaient volontiers venir à eux ; mais ce vernis de politesse rencontrait un tel fond d'habitudes sauvages, des mœurs si violentes et des caractères si indisciplinables, qu'il ne pouvait pénétrer bien avant. D'ailleurs, après ces hauts personnages, les seuls à qui la vanité ou l'instinct aristocratique firent rechercher la compagnie et copier les manières des anciens nobles du pays, venait la foule des guerriers franks, pour lesquels tout homme sachant lire, à moins qu'il n'eût fait ses preuves devant eux, était suspect de lâcheté. Sur le moindre prétexte de guerre, ils recommençaient à piller la Gaule, comme au temps de la première invasion ; ils enlevaient, pour les faire fondre, les vases précieux des églises, et cherchaient de l'or jusque dans les tombeaux. En temps de paix, leur principale occupation était de machiner des ruses pour exproprier leurs voisins, Gaulois d'origine, et d'aller, sur les grands chemins, attaquer, à coups de lances ou d'épées, ceux dont ils voulaient se venger. Les plus pacifiques passaient le jour à fourbir leurs armes, à chasser ou à s'enivrer. En leur donnant à boire, on obtenait tout d'eux, jusqu'à la promesse de protéger de leur crédit, auprès du roi, tel ou tel candidat pour un évêché devenu vacant. Harcelés continuellement par de pareils hôtes, toujours inquiets pour leurs biens ou pour leur personne, les membres des riches familles indigènes perdaient

1 O virgo, miranda mihi, placitura jugali,
Clarior æthereâ, Brunehildis, lampade, fulgens,
Lumina gemmarum superasti lumine vultûs...
Saphirus, alba adamas, crystalla, smaragdus, iaspis,
Cedant cuncta ; novam genuit Hispania gemmam.
(Venantii Fortunati carmin., lib. VI, p. 558.)

le repos d'esprit, sans lequel l'étude et les arts périssent ; ou bien, entraînés eux-mêmes par l'exemple, par un certain instinct d'indépendance brutale, que la civilisation ne peut effacer du cœur de l'homme, ils se jetaient dans la vie barbare, méprisaient tout, hors la force physique, et devenaient querelleurs et turbulents. Comme les guerriers franks, ils allaient, de nuit, assaillir leurs ennemis dans leurs maisons ou sur les routes, et ils ne sortaient jamais sans porter sur eux le poignard germanique, appelé *Skramasax*, couteau de sûreté. Voilà comment, dans l'espace d'un siècle et demi, toute culture intellectuelle, toute élégance de mœurs, disparut de la Gaule, par la seule force des choses, sans que ce déplorable changement fût l'ouvrage d'une volonté malfaisante et d'une hostilité systématique contre la civilisation romaine [1].

Le mariage de Sighebert, ses pompes et surtout l'éclat que lui prêtait le rang de la nouvelle épouse, firent, selon les chroniques du temps, une vive impression sur l'esprit du roi Hilperik. Au milieu de ses concubines et des femmes qu'il avait épousées, à la manière des anciens chefs germains, sans beaucoup de cérémonie, il lui sembla qu'il menait une vie moins noble, moins royale, que celle de son jeune frère. Il résolut de prendre, comme lui, une épouse de haute naissance ; et, pour l'imiter en tout point, il fit partir une ambassade chargée d'aller demander au roi des Goths la main de Galeswinthe, sa fille aînée. Mais cette demande rencontra des obstacles qui ne s'étaient pas présentés pour les envoyés de Sighebert. Le bruit des débauches du roi de Neustrie avait pénétré jusqu'en Espagne : les Goths, plus civilisés que les Franks, et surtout plus soumis à la discipline de l'Évangile, disaient hautement que le roi Hilperik menait la vie d'un païen. De son côté, la fille aînée d'Athanaghild, naturellement timide et d'un caractère doux et triste, tremblait à l'idée d'aller si loin et d'appartenir à un pareil homme. Sa mère Goïswinthe, qui l'aimait tendrement, partageait sa répugnance, ses craintes et ses pressentiments de malheur ; le roi était indécis, et différait de jour en jour sa réponse définitive. Enfin, pressé par les ambassadeurs, il refusa de rien conclure avec eux, si leur roi ne s'engageait par serment à congédier toutes ses

[1] V. Gregorii Turonensis Hist. Francorum ecclesiast., p. 227, de Andarchio et Urso. — Ibid., p. 342, de Sichario et Chramnisindo. — Ibid., p. 210, de Cautino episcopo et Catone presbytero.

femmes, et à vivre selon la loi de Dieu avec sa nouvelle épouse. Des courriers partirent pour la Gaule, et revinrent apportant, de la part du roi Hilperik, une promesse formelle d'abandonner tout ce qu'il avait de reines et de concubines, pourvu qu'il obtînt une femme digne de lui, et fille d'un roi [1].

Une double alliance avec les rois des Franks, ses voisins et ses ennemis naturels, offrait tant d'avantages politiques au roi Athanaghild, qu'il n'hésita plus, et, sur cette assurance, passa aux articles du traité de mariage. De ce moment, toute la discussion roula d'un côté sur la dot qu'apporterait la future épouse, de l'autre sur le douaire qu'elle recevrait de son mari, après la première nuit des noces, comme *présent du lendemain*. En effet, d'après une coutume observée chez tous les peuples d'origine germaine, il fallait qu'au réveil de la mariée l'époux lui fît un don quelconque pour prix de sa virginité. Ce présent variait beaucoup de nature et de valeur : tantôt c'était une somme d'argent ou quelque meuble précieux, tantôt des attelages de bœufs ou de chevaux, du bétail, des maisons ou des terres; mais, quel que fût l'objet de cette donation, il n'y avait qu'un seul mot pour la désigner, on l'appelait *don du matin*, *morghen-gabe* ou *morgane-ghiba*, selon les différents dialectes de l'idiome germanique. Les négociations relatives au mariage du roi Hilperik avec la sœur de Brunehilde, ralenties par l'envoi des courriers, se prolongèrent ainsi jusqu'en l'année 567; elles n'étaient pas encore terminées, lorsqu'un événement survenu dans la Gaule en rendit la conclusion plus facile.

L'aîné des quatre rois franks, Haribert, avait quitté les environs de Paris, sa résidence habituelle, pour aller, près de Bordeaux, dans un de ses domaines, jouir du climat et des productions de la Gaule méridionale. Il y mourut presque subitement; et sa mort amena, dans l'empire des Franks, une nouvelle révolution territoriale. Dès qu'il eut fermé les yeux, l'une de ses femmes, Theodehilde, qui était la fille d'un berger, mit la main sur le trésor royal, et, afin de conserver le titre de reine, elle envoya proposer à Gonthramn de la prendre pour épouse. Le roi accueillit très-bien ce

1 Quod videns Chilpericus rex, cùm jàm plures haberet uxores, sororem ejus Galsuintham expetit, promittens per legatos se alias relicturum, tantùm condignam sibi regisque proiem mereretur accipere. (Gregorii Turon. Hist. Francorum ecclesiast., lib. IV, p. 217.)

message, et répondit avec un air de parfaite sincérité : « Dites-lui » qu'elle se hâte de venir avec son trésor ; car je veux l'épouser et la » rendre grande aux yeux du peuple ; je veux même qu'auprès de » moi, elle jouisse de plus d'honneur qu'avec mon frère qui vient » de mourir [1]. » Ravie de cette réponse, Théodehilde fit charger sur plusieurs voitures les richesses de son mari, et partit pour Châlons-sur-Saône, résidence du roi Gonthramn; mais, à son arrivée, le roi, sans s'occuper d'elle, examina le bagage, compta les chariots, fit peser les coffres; puis il dit aux gens qui l'entouraient : « Ne » vaut-il pas mieux que ce trésor m'appartienne plutôt qu'à cette » femme, qui ne méritait pas l'honneur que mon frère lui a fait » en la recevant dans son lit [2] ? » Tous furent de cet avis ; le trésor de Haribert fut mis en lieu de sûreté, et le roi fit conduire sous escorte, au monastère d'Arles, celle qui, bien à regret, venait de lui faire un si beau présent.

Aucun des deux frères de Gonthramn ne lui disputa la possession de l'argent et des effets précieux qu'il venait de s'approprier par cette ruse; ils avaient à débattre, soit avec lui, soit entre eux, des intérêts d'une bien autre importance : il s'agissait de réduire à trois parts, au lieu de quatre, la division du territoire gaulois, et de faire, d'un commun accord, le partage des villes et des provinces qui formaient le royaume de Haribert. Cette nouvelle distribution se fit d'une façon encore plus étrange et plus désordonnée que la première. La ville de Paris fut divisée en trois, et chacun des frères en reçut une portion égale. Pour éviter le danger d'une invasion par surprise, aucun ne devait entrer dans la ville sans le consentement des deux autres, sous peine de perdre, non-seulement sa part de Paris, mais sa part entière du royaume de Haribert. Cette clause fut ratifiée par un serment solennel sur les reliques de trois saints vénérés, Hilaire, Martin et Polyeucte, dont l'inimitié dans ce monde et dans l'autre fut appelée sur la tête de celui qui manquerait à sa parole [3]. De même que Paris, les villes de Senlis et de Marseille furent divisées, mais en deux parts seulement, la pre-

1 Accedere ad me ei non pigeat cum thesauris suis ; ego enim accipiam eam, faciamque magnam in populis... (Gregorii Turon. Hist. Francorum ecclesiast., lib. IV, p. 217.)

2 Rectiùs est enim ut hi thesauri penès me habeantur, quàm post hanc, quæ indignè germani mei thorum adivit. (Ibid.)

3 Et quisquis sine fratris voluntate Parisius urbem ingrederetur, amitteret

mière entre Hilperik et Sighebert, la seconde entre Sighebert et Gonthramn. Des autres villes, on forma trois lots, probablement d'après le calcul des impôts qu'on y percevait, et sans aucun égard à leur position respective. La confusion géographique devint encore plus grande; les enclaves se multiplièrent; les royaumes furent, pour ainsi dire, enchevêtrés l'un dans l'autre. Le roi Gonthramn obtint, par le tirage au sort, Melun, Saintes, Agen et Périgueux. Meaux, Vendôme, Avranches, Tours, Poitiers, Albi, Conserans et les villes des Basses-Pyrénées, échurent à Sighebert. Enfin, dans la part de Hilperik se trouvaient, avec plusieurs villes que les historiens ne désignent pas, Limoges, Cahors et Bordeaux, les cités aujourd'hui détruites de Bigore et de Béarn, et les cantons des Hautes-Pyrénées.

Les Pyrénées-Orientales se trouvaient, à cette époque, en dehors du territoire soumis aux Franks; elles appartenaient aux Goths d'Espagne, qui, par ce passage, communiquaient avec le territoire qu'ils possédaient en Gaule, depuis le cours de l'Aude jusqu'au Rhône. Ainsi, le roi de Neustrie, qui n'avait pas eu jusque-là une seule ville au midi de la Loire, devint le plus proche voisin du roi des Goths, son futur beau-père. Cette situation réciproque fournit au traité de mariage une nouvelle base, et en amena presque aussitôt la conclusion. Parmi les villes que Hilperik venait d'acquérir, plusieurs confinaient à la frontière du royaume d'Athanaghild; d'autres étaient disséminées dans l'Aquitaine, province autrefois enlevée aux Goths par les victoires de Chlodowig-le-Grand. Stipuler que ces villes, que ses ancêtres avaient perdues, seraient données pour douaire à sa fille, c'était faire un coup d'adroit politique, et le roi des Goths n'y manqua pas. Soit défaut d'intelligence pour des combinaisons supérieures à celles de l'intérêt du moment, soit désir de conclure à tout prix son mariage avec Galeswinthe, le roi Hilperik n'hésita point à promettre, pour douaire et pour présent du matin, les villes de Limoges, Cahors et Bordeaux, et celles des Pyrénées avec leur territoire [1]. La confusion qui régnait dans

partem suam, essetque Polyeuctus, martyr, cum Hilario atque Martino, confessoribus, judex ac retributor ejus. (Gregorii Turon. Hist., lib. IV, p. 295.)

[1] De civitatibus verò, hoc est Burdegalâ, Lemovicâ, Cadurco, Benarno et Begorrâ, quas Galsuintham, tàm in dote quàm in *morgane giba*, hoc est matutinali dono, in Franciam venientem certum est adquisisse. (Ibid. lib. IX, p. 344.)



Digitized by Google



Digitized by Google

les idées des nations germaniques, entre le droit de possession territoriale et le droit de gouvernement, pouvait quelque jour mettre ces villes hors de la domination franke; mais le roi de Neustrie ne prévoyait pas de si loin. Tout entier à une seule pensée, il ne songea qu'à stipuler, en retour de ce qu'il abandonnerait, la remise entre ses mains d'une dot considérable en argent et en objets précieux. Ce point convenu, il n'y eut plus aucun obstacle, et le mariage fut décidé.

A travers tous les incidents de cette longue négociation, Galeswinthe n'avait cessé d'éprouver une grande répugnance pour l'homme auquel on la destinait, et de vagues inquiétudes sur l'avenir. Les promesses faites, au nom du roi Hilperik, par les ambassadeurs franks n'avaient pu la rassurer. Dès qu'elle apprit que son sort venait d'être fixé d'une manière irrévocable, saisie d'un mouvement de terreur qu'elle ne pouvait surmonter, elle courut vers sa mère, et, jetant ses bras autour d'elle, comme un enfant qui cherche du secours, elle la tint embrassée plus d'une heure en pleurant, et sans dire un mot [1]. Les ambassadeurs franks se présentèrent pour saluer la fiancée de leur roi et prendre ses ordres pour le départ; mais, à la vue de ces deux femmes sanglotant sur le sein l'une de l'autre, et se serrant si étroitement, qu'elles paraissaient être liées ensemble, tout rudes qu'ils étaient, ils furent émus et n'osèrent parler de voyage. Ils laissèrent passer deux jours; et, le troisième, ils vinrent de nouveau se présenter devant la reine, en lui annonçant, cette fois, qu'ils avaient hâte de partir, lui parlant de l'impatience de leur roi et de la longueur du chemin [2]. La reine pleura et demanda pour sa fille encore un jour de délai; mais le lendemain, quand on vint lui dire que tout était prêt pour le départ : « Un seul jour encore, répondit-elle, et je ne deman-

1 Hoc ubi virgo metu auditoque exterrita sensit,
Currit ad amplexus, Golsuinta, tuos.
Brachia constringens nectit sine fine catenam,
Et matrem amplexu per sua membra ligat.
(Venantii Fortunati carmin., lib VI, p. 561.)

2 Instant legati germanica regna requiri,
Narrantes longæ tempora tarda viæ.
Sed matris moti gemitu sua viscera solvunt...
Prætereunt duplices, tertia, quarta dies.
(Ibid.)

» derai plus rien. Savez-vous que là où vous emmenez ma fille, » il n'y aura plus de mère pour elle [1]? » Mais tous les retards possibles étaient épuisés. Athanaghild interposa son autorité de roi et de père; et, malgré les larmes de la reine, Galeswinthe fut remise entre les mains de ceux qui avaient mission de la conduire auprès de son futur époux.

Une longue file de cavaliers, de voitures et de chariots de bagage traversa les rues de Tolède et se dirigea vers la porte du Nord. Le roi suivit à cheval le cortége de sa fille jusqu'à un pont jeté sur le Tage, à quelque distance de la ville; mais la reine ne put se résoudre à retourner si vite, et voulut aller au-delà. Quittant son propre char, elle s'assit auprès de Galeswinthe, et, d'étape en étape, de journée en journée, elle se laissa entraîner à plus de cent milles de distance. Chaque jour elle disait : « C'est jusque-là que je veux aller; » et, parvenue à ce terme, elle passait outre [2]. A l'approche des montagnes, les chemins devinrent difficiles : elle ne s'en aperçut pas, et voulut encore aller plus loin; mais, comme les gens qui la suivaient, grossissant beaucoup le cortége, augmentaient les embarras et les dangers du voyage, les seigneurs goths résolurent de ne pas permettre que leur reine fît un mille de plus : il fallut se résigner à une séparation inévitable; et de nouvelles scènes de tendresse, mais plus calmes, eurent lieu entre la mère et la fille. La reine exprima en paroles douces sa tristesse et ses craintes maternelles : « Sois heureuse, dit-elle, mais j'ai peur pour toi; prends » garde, ma fille, prends bien garde [3]... » A ces mots qui s'accordaient trop bien avec ses propres sentiments, Galeswinthe pleura, et répondit : « Dieu le veut; il faut que je me soumette. » Et la triste séparation s'accomplit.

1 Qnid rapitis? Differte, dies, cùm disco dolores,
Solamenque mali fit mora sola mei.
Cur nova rura petas, illùc ubi non ero mater?
(Venantii Fortunati carmin., lib. VI, p. 561.)

2 Dat causas spatii genitrix, ut longiùs iret;
Sed fuit optanti tempus iterque breve.
Pervenit quò mater ait sese indè reverti,
Sed quod velle priùs, posteà nolle fuit.
(Ibid., p. 562.)

3 Quod superest gemebundus amor hoc mandat eunti :
Sis, precor, ô felix... sed cave valdè... vale.
(Ibid.)

Un partage se fit dans ce nombreux cortége; cavaliers et chariots se divisèrent, les uns continuant à marcher en avant, les autres retournant vers Tolède. Avant de monter sur le char qui devait la ramener en arrière, la reine des Goths s'arrêta au bord de la route, et, fixant ses yeux vers le chariot de sa fille, elle ne cessa de le regarder, debout et immobile, jusqu'à ce qu'il disparût dans l'éloignement et dans les détours du chemin [1]. Galeswinthe, triste, mais résignée, continua sa route vers le Nord. Son escorte, composée de seigneurs et de guerriers des deux nations, goths et franks, traversa les Pyrénées, puis les villes de Narbonne et de Carcassonne, sans sortir du royaume des Goths, qui s'étendait jusque-là; ensuite elle se dirigea, par la route de Poitiers et de Tours, vers la cité de Rouen, où devait avoir lieu la célébration du mariage. Aux portes de chaque grande ville, le cortége faisait halte, et tout se disposait pour une entrée solennelle : les cavaliers jetaient bas leurs manteaux de route, découvraient les harnais de leurs chevaux, et s'armaient de leurs boucliers suspendus à l'arçon de la selle. La fiancée du roi de Neustrie quittait son lourd chariot de voyage, pour un char de parade, élevé en forme de tour, et tout couvert de plaques d'argent. Le poëte contemporain, à qui sont empruntés ces détails, la vit entrer ainsi à Poitiers, où elle se reposa quelques jours : il dit qu'on admirait la pompe de son équipage; mais il ne parle point de sa beauté [2].

Cependant Hilperik, fidèle à sa promesse, avait répudié ses femmes et congédié ses maîtresses. Fredegonde elle-même, la plus belle de toutes, la favorite entre celles qu'il avait décorées du nom de reines, ne put échapper à cette proscription générale; elle s'y soumit avec une résignation apparente, avec une bonne grâce qui aurait trompé un homme beaucoup plus fin que le roi Hilperik. Il

[1] E contra genitrix post natam lumina tendens,
Uno stante loco, pergit et ipsâ simùl,
Tota tremens, agiles raperet ne mula quadrigas...
Illùc mente sequens, quà via flectit iter;
Donec longè oculis spatioque evanuit amplo.
(Venantii Fortunati carmin., lib. VI, p. 562.)

[2] Post aliquas urbes, Pictavas attigit arces,
Regali pompâ, prætereundo viam.
Hanc ego nempè novus conspexi prætereuntem,
Moliter argenti turre rotante vehi.
(Ibid.)

semblait qu'elle reconnût sincèrement que ce divorce était nécessaire, que le mariage d'une femme comme elle avec un roi ne pouvait être sérieux, et que son devoir était de céder la place à une reine vraiment digne de ce titre. Seulement elle demanda, pour dernière faveur, de ne pas être éloignée du palais, et de rentrer, comme autrefois, parmi les femmes qu'employait le service royal. Sous ce masque d'humilité, il y avait une profondeur d'astuce et d'ambition féminine contre laquelle le roi de Neustrie ne se tint nullement en garde. Depuis le jour où il s'était épris de l'idée d'épouser une fille de race royale, il croyait ne plus aimer Fredegonde, et ne remarquait plus sa beauté; car l'esprit du fils de Chlother, comme en général l'esprit des barbares, était peu capable de recevoir à la fois des impressions de nature diverse. Ce fut donc sans arrière-pensée, non par faiblesse de cœur, mais par simple défaut de jugement, qu'il permit à son ancienne favorite de rester près de lui, dans la maison que devait habiter sa nouvelle épouse.

Les noces de Galeswinthe furent célébrées avec autant d'appareil et de magnificence que celles de sa sœur Brunehilde; il y eut même, cette fois, pour la mariée, des honneurs extraordinaires; et tous les Franks de la Neustrie, seigneurs et simples guerriers, lui jurèrent fidélité comme à un roi [1]. Rangés en demi-cercle, ils tirèrent tous à la fois leurs épées et les brandirent en l'air, en prononçant une vieille formule païenne qui dévouait au tranchant du glaive celui qui violerait son serment. Ensuite le roi lui-même renouvela solennellement sa promesse de constance et de foi conjugale; posant la main sur une châsse qui contenait des reliques, il jura de ne jamais répudier la fille du roi des Goths, et, tant qu'elle vivrait, de ne prendre aucune autre femme. Galeswinthe se fit remarquer, durant les fêtes de son mariage, par la bonté gracieuse qu'elle témoignait aux convives; elle les accueillait comme si elle les eût déjà connus : aux uns elle offrait des présents, aux autres elle adressait des paroles douces et bienveillantes; tous l'assuraient de leur dévouement, et lui souhaitaient une longue et heu-

[1] Jungitur ergò thoro regali culmine virgo,
Et magno meruit plebis amore coli...
Utque fidelis ei sit gens armata, per arma
Jurat, jure suo se quoque lege ligat.
(Venantii Fortunati carmin., lib. VI, p. 562.)

reuse vie [1]. Ces vœux, qui ne devaient point se réaliser pour elle, l'accompagnèrent jusqu'à la chambre nuptiale, et, le lendemain, à son lever, elle reçut le *présent du matin*, avec le cérémonial prescrit par les coutumes germaniques. En présence de témoins choisis, le roi Hilperik prit dans sa main droite la main de sa nouvelle épouse, et de l'autre jeta sur elle un brin de paille, en prononçant à haute voix les noms des cinq villes qui devaient à l'avenir être la propriété de la reine. L'acte de cette donation perpétuelle et irrévocable fut aussitôt dressé en langue latine : il ne s'est point conservé jusqu'à nous ; mais on peut aisément s'en figurer la teneur, d'après les formules consacrées et le style usité dans les autres monuments de l'époque mérovingienne :

« Puisque Dieu a commandé que l'homme abandonne père et » mère pour s'attacher à sa femme, qu'ils soient deux en une » même chair et qu'on ne sépare point ceux que le Seigneur a unis, » moi, Hilperik, roi des Franks, homme illustre, à toi Gales- » winthe, ma femme bien-aimée, que j'ai épousée suivant la loi » salique, par le sou et le denier, je donne aujourd'hui par ten- » dresse d'amour, sous le nom de *Dot* et de *Morgane-Ghiba*, les » cités de Bordeaux, Cahors, Limoges, Béarn et Bigore, avec » leurs populations et leurs territoires [2]. Je veux qu'à compter de » ce jour tu les tiennes et possèdes en propriété perpétuelle, et je » te les livre, transfère et confirme par la présente charte, comme » je l'ai fait par le brin de paille et par le *hande-lang* [3]. »

1 Hos quoque muneribus, permulcens vocibus illos,
Et licet ignotos sic facit esse suos.
(Venantii Fortunati carmin., lib. VI, p. 562.)

2 Dùm Dominus ab initio præcepit ut relinquat homo patrem et matrem, et adhæreat suæ uxori, ut sint duo in carne unâ, et quod Dominus conjunxit homo non separet, ego enim in Dei nomine illi, dulcissimæ conjugi meæ illi, dùm et ego te per solidum et denarium secundùm legem salicam visus fui sponsare, ideò in ipsâ amoris dulcedine, dabo ergo tibi... (Ex formulis Bignonianis, apud script. rerum francic., t. IV, p. 559.) — Ego Chilpericus, rex Francorum, vir inluster. (Ibid., p. 623.) — Cum terminis et cuncto populo suo. (Gregor. Turon., p. 344.)

3 Per hanc chartulam libelli dotis, sive per festucam atque per *andelangum*. (Ex formulis Lindenbrogianis, apud script. rerum francic., t. IV, p. 555.) — *Handelang*, que les commentateurs n'expliquent pas, devait signifier *serrement de main*.

Les premiers mois de mariage furent, sinon heureux, du moins paisibles, pour la nouvelle reine : douce et patiente, elle supportait avec résignation ce qu'il y avait de brusquerie sauvage dans le caractère de son mari. D'ailleurs Hilperik eut quelque temps pour elle une véritable affection ; il l'aima d'abord par vanité, joyeux d'avoir en elle une épouse aussi noble que celle de son frère ; puis, lorsqu'il fut un peu blasé sur ce contentement d'amour-propre, il l'aima par avarice, à cause des grandes sommes d'argent et du grand nombre d'objets précieux qu'elle avait apportés [1]. Mais, après s'être complu quelque temps dans le calcul de toutes ces richesses, il cessa d'y trouver du plaisir; et dès lors aucun attrait ne l'attacha plus à Galeswinthe. Ce qu'il y avait en elle de beauté morale, son peu d'orgueil, sa charité envers les pauvres, n'étaient pas de nature à le charmer; car il n'avait de sens et d'âme que pour la beauté corporelle. Ainsi le moment arriva bientôt où, en dépit de ses propres résolutions, Hilperik ne ressentit auprès de sa femme que de la froideur et de l'ennui. Ce moment, épié par Fredegonde, fut mis à profit par elle avec son adresse ordinaire. Il lui suffit de se montrer comme par hasard sur le passage du roi, pour que la comparaison de sa figure avec celle de Galeswinthe fît revivre, dans le cœur de cet homme sensuel, une passion mal éteinte par quelques bouffées d'amour-propre. Fredegonde fut reprise pour concubine, et fit éclat de son nouveau triomphe; elle affecta même envers l'épouse dédaignée des airs hautains et méprisants. Doublement blessée, comme femme et comme reine, Galeswinthe pleura d'abord en silence; puis elle osa se plaindre et dire au roi qu'il n'y avait plus dans sa maison aucun honneur pour elle, mais des injures et des affronts qu'elle ne pouvait supporter. Elle demanda comme une grâce d'être répudiée, et offrit d'abandonner tout ce qu'elle avait apporté avec elle, pourvu seulement qu'il lui fût permis de retourner dans son pays [2].

L'abandon volontaire d'un riche trésor, le désintéressement par

1 A quo etiam magno amore diligebatur, detulerat enim secum magnos thesauros. (Gregorii Turon. Hist. Francor. eccl., lib. IV, p. 217.)

2 Cùmque se regi quereretur assiduè injurias perferre, diceretque nullam se dignitatem cum eodem habere, petiit ut, relictis thesauris quos secum detulerat, liberam redire permitteret ad patriam. (Ibid.)

fierté d'âme, étaient des choses incompréhensibles pour le roi Hilperik, et, n'en ayant pas la moindre idée, il ne pouvait y croire. Aussi, malgré leur sincérité, les paroles de la triste Galeswinthe ne lui inspirèrent d'autre sentiment qu'une défiance sombre et la crainte de perdre, par une rupture ouverte, des richesses qu'il s'estimait heureux d'avoir en sa possession. Maîtrisant ses émotions et dissimulant sa pensée avec la ruse du sauvage, il changea tout d'un coup de manières, prit une voix douce et caressante, fit des protestations de repentir et d'amour, qui trompèrent la fille d'Athanaghild. Elle ne parlait plus de séparation, et se flattait d'un retour sincère, lorsqu'une nuit, par l'ordre du roi, un serviteur affidé fut introduit dans sa chambre, et l'étrangla pendant qu'elle dormait. En la trouvant morte dans son lit, Hilperik joua de son mieux la surprise et l'affliction; il fit même semblant de verser des larmes; et, quelques jours après, il épousa Fredegonde [1].

Ainsi périt cette jeune femme, qu'une sorte de révélation intérieure semblait avertir d'avance du sort qui lui était réservé, figure mélancolique et douce qui traversa la barbarie mérovingienne, comme une apparition d'un autre siècle. Malgré la rudesse des mœurs et la dépravation générale, il y eut des âmes qui se sentirent émues en présence d'une infortune si peu méritée, et leurs sympathies prirent, selon l'esprit du temps, une couleur superstitieuse. On disait qu'une lampe de cristal, suspendue près du tombeau de Galeswinthe, le jour de ses funérailles, s'était détachée subitement, sans que personne y portât la main, et qu'elle était tombée sur le pavé de marbre, sans se briser et sans s'éteindre. On assurait, pour compléter le miracle, que les assistants avaient vu le marbre du pavé céder comme une matière molle, et la lampe s'y enfoncer à demi [2]. De semblables récits peuvent nous faire sou-

1 Quod ille per ingenia dissimulans, verbis eam lenibus demulsit. Ad extremum eam suggillari jussit à puero, mortuamque reperit in strato... Rex autem, cùm eam mortuam deflesset, post paucos dies Fredegundam recepit in matrimonio. (Gregorii Turon. Hist. Francor. ecclesiast., lib. IV, p. 217.)

2 Lychnus enim ille, qui fune suspensus coràm sepulchro ejus ardebat, nullo tangente, fune disrupto, in pavimentum corruit: et fugiente ante eum duritià pavimenti, tanquàm in aliquod molle elementum descendit, atque medius est suffossus, nec omninò contritus, quod non sine grandi miraculo videntibus fuit. (Ibid.) — Fortunati carmin., lib. VI, p. 563.

rire, nous qui les lisons dans de vieux livres, écrits pour des hommes d'un autre âge; mais, au sixième siècle, quand ces légendes passaient de bouche en bouche, comme l'expression vivante et poétique des sentiments et de la foi populaires, on devenait pensif, et l'on pleurait en les entendant raconter.

FIN DU SIXIÈME ET DERNIER VOLUME.

Digitized by Google

273

TABLE

DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE D'ANGLETERRE.